UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

ÉTUDE

SOCIALE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR

LE MAROC

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences politiques et économiques)

SOUTENUE

DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Le Vendredi 29 Novembre 1907, à une heure et demie

PAR

GUSTAVE JEANNOT

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE DIJON

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MOULIN, PROFESSEUR

SUFFRAGANTS { M. VIGNES, PROFESSEUR-ADJOINT
M. MARTIN, AGRÉGÉ

DIJON

IMPRIMERIE JACQUOT ET FLORET

12, rue Berbisey, 12

1907

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41542705_0026

N. Bolsdieu del.

Comité du Maroc

ÉTUDE

SOCIALE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR

LE MAROC

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

ÉTUDE

SOCIALE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR

LE MAROC

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences politiques et économiques)

SOUTENUE

DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Le Vendredi 29 Novembre 1907, à une heure et demie

ACAD. LUGD BAT. BIBL.

PAR

GUSTAVE JEANNOT

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE DIJON

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MOULIN, PROFESSEUR

SUFFRAGANTS { M. VIGNES, PROFESSEUR-ADJOINT
M. MARTIN, AGRÉGÉ

DIJON

IMPRIMERIE JACQUOT ET FLORET

12, rue Berbisey, 12

1907

ÉTUDE

SOCIALE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR

LE MAROC

INTRODUCTION

I. — Intérêt d'une étude interne du Maroc.

A) Intérêt au point de vue français : l'Empire Nord-Africain de la France; formation; besoins; importance actuelle et future; solidarité marocaine; conséquences; politique marocaine nécessaire; sa continuité.

B) Intérêt au point de vue scientifique : structure d'une société encore à demi primitive; originale pour l'historien, le sociologue ou l'économiste.

II. — Plan : géographie, histoire, milieu marocain, organisation politique, géographie économique.

III. — Difficulté du sujet et méthode.

I. — INTÉRÊT D'UNE ÉTUDE INTERNE DU MAROC

A. — *Intérêt au point de vue français*

Le 15 juin 1830, pour venger son consul de l'insulte du dey Hussein, la France débarquait à Sidi Ferruch, aux portes d'Alger. Qui lui eût alors prédit qu'un jour, de proche en proche, elle ferait rayonner son

influence sur un Empire africain immense et tournerait ses regards vers un dernier coin impénétré, ce Maghrib el Aqça, indispensable à sa sécurité et à ses besoins d'expansion. C'est pourtant ce qui est arrivé.

Avant la conquête de l'Algérie, n'ayant ni titre différent, ni raison forcée qui lui commande une politique d'essence spéciale, la France comme les autres nations ne songe à poursuivre au Maroc que l'obtention d'avantages particuliers, politiques ou économiques. Déjà cependant, ses procédés plus pacifiques lui procurent finalement des avantages plus palpables. Au lieu de se laisser emporter à la folie des expéditions et des conquêtes ruineuses et vaines, comme les autres nations d'Europe qui, par leur obstination, n'aboutirent qu'à y engloutir leurs richesses en y usant leurs forces pour se faire toutes rejeter à la mer, la France, plus sage, préféra chercher dans les méthodes pacifiques, traités de paix, de commerce et d'amitié, les bénéfices que les autres s'efforçaient d'emporter à la pointe de l'épée. Aussi, par ses nombreux traités (traités de Merrakech 1631 et 1767, etc.) elle obtint avant toute autre nation des privilèges et des droits qui, lui profitant d'abord, leur furent par la suite étendus et formèrent ainsi une sorte d'acquis sur la barbarie à l'actif de la civilisation (liberté de navigation et de commerce; exterritorialité des nationaux; privilège de la représentation consulaire avec pouvoir juridictionnel; privilège du pavillon; droit de protection sur des sujets marocains; bénéfice de la nation la plus favorisée; préséance consulaire). Elle en hérita aussi d'être durant tout le XVIII^e^ siècle et jusque vers 1830, avec des hauts et des bas provo-

qués par sa situation internationale, la nation amie, respectée et écoutée des Sultans.

La conquête de l'Algérie, première étape sur la voie de son expansion africaine, mit la France au contact direct du Maroc. Ce fut pour elle le germe d'une politique nouvelle. Les conséquences forcées des réalités de ce voisinage ne devaient se développer que plus tard et progressivement, mais les prémisses en étaient désormais posées.

Jusque vers 1870, il n'y eut en effet presque rien de modifié. La France à sa politique générale marocaine ajouta simplement un souci de plus, celui d'assurer la neutralité de ses confins et sa liberté d'action en Algérie. Mais, pour y parvenir, qu'elle usât de remontrances, de la guerre (1845) ou du droit de suite, nulle visée ne lui était née encore sur le Maroc (1).

Tout devait changer bientôt. La France, à peine relevée de ses désastres de 1871, essaie ses forces renaissantes aux quatre coins du monde. C'est l'ère du grand essor colonial qui, vers cette époque, enfièvre toutes les nations surproductrices vers la conquête des pays neufs, pour y ouvrir de nouveaux débouchés à leurs produits qui se voient fermer les marchés de l'ancien monde où chaque pays tend à adapter sa production à tous ses besoins.

De son installation précaire et maussade en l'Alger turc, la France avait étendu son emprise à toute

---

(1) Napoléon III, dans ses prévisions de dissolution prochaine de l'Empire Ottoman, exposait ainsi à la reine Victoria et au prince Albert le partage désirable et naturel du littoral méditerranéen : à l'Angleterre, l'Egypte ; à la France, Tunis, la Sardaigne et Tripoli ; à l'Espagne, le Maroc. (A. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, II, p. 173).

l'Algérie. C'est alors l'expansion rapide et brillante : de l'Algérie en Tunisie et au Sud-Oranais, de l'Oranie au Sahara et du Sénégal au Soudan et à l'Afrique occidentale, jusqu'à la constitution d'un véritable Empire africain.

Celui-ci, une fois né et à mesure qu'il s'agence en un vrai corps avec des organismes de vie, révèle comme tout être vivant des besoins propres pour son existence et son développement, besoins politiques et économiques de sûreté et d'action expansive. Au cours de cette montée continue de l'action de la France, s'attachant, par un dur labeur et au prix parfois de lourds sacrifices, à dresser patiemment, pierre à pierre, l'édifice de son vaste Empire, le Maroc apparaît donc peu à peu comme le corollaire indispensable à ses besoins nouveaux, comme une province destinée à entrer forcément un jour dans ses cadres, sous sa prépondérance.

Ces intérêts se mesurent à son importance de jour en jour croissante et mieux discernée, à ce qu'il représente aujourd'hui pour la France et lui promet pour plus tard.

Depuis plus de trois quarts de siècle, la France poursuit là un effort colonisateur remarquable d'énergie tenace, où elle révèle les qualités profondes de sa race. A mesure que ses troupes mobiles, par leur souple adaptation au milieu africain, font rayonner toujours plus loin l'œuvre de pacification doublée de l'exploration scientifique du pays, la mise en valeur est immédiatement entreprise à l'abri de cette couverture par l'élément militaire fixe (routes et chemins de fer, puits, lignes télégraphiques, etc...) et se complète partout des œuvres de civilisation

(dispensaires, écoles, caravansérails, mosquées, lavoirs etc.) (1). Cette pénétration militaire complexe permet ensuite l'étude détaillée de ces régions par des missions économiques spéciales, et appelle, grâce à l'outillage dont elle dote le pays pacifié, les colons et le négoce. Au point qu'aujourd'hui le commerce total de notre domaine nord-africain se chiffre déjà par près de 1 milliard (2). Les populations elles-mêmes, sensibles aux bienfaits nouveaux de cette paix féconde et au large esprit de tolérance qui respecte leurs croyances, leurs institutions et leurs coutumes, se laissent gagner à cette action de la France qui ne s'accompagne que d'un long cortège de bienfaits. L'influence française, loin de tendre à les opprimer, ne s'efforce au contraire que de les élever et de les faire progresser dans les voies de leur propre civilisation, en les tirant déjà de la misère par les œuvres humanitaires et de l'ignorance par l'instruction. Elle arrive ainsi, par le seul effet de son rayonnement pacifique et civilisateur, à régner sur un royaume de plus de 20 millions de musulmans. C'est là un labeur de persévérance éclairée et une œuvre de civilisation et de progrès dont la France espère bien recueillir quelque jour le bénéfice.

Contemplant à nouveau cette Méditerranée qu'elle avait quittée pour le grand large, la France l'aperçoit toujours « la bonne mer des aïeux, la mer promise » (3), qu'elle n'aurait peut-être jamais dû quitter

(1) Félix Dubois, « Choses et gens de la frontière marocaine. » (*Bull. Afriq. franç.*, février et mars 1907).

(2) 960 millions dont 667 pour l'Algérie (1906), 140 pour la Tunisie et 153 pour le reste de l'Empire. (*Bull. Afriq. franç.*, février 1907, p. 57; S. mai 1907, p. 124-132).

(3) V. Bérard, p. 147.

pour y assurer son avenir, si elle avait su y grouper ses énergies et ses capitaux. Sur la route des détroits, Panama percé en refera bientôt le passage de tous les navires qui viendront à ses mouillages mirer leurs silhouettes différentes et faire escale à tous ses points de charbon et d'aiguade. Bien des places ont été prises, il est vrai, qu'elle eût pu occuper et se réserver : Allemands en Asie Mineure et en Syrie; Anglais en Égypte; Italiens en Tripolitaine et Cyrénaïque. Il reste du moins l'Afrique du Nord-Ouest où elle s'est taillé son Empire, mais encore incomplet : orienté, par l'Afrique Mineure avec ses zones d'attraction, vers ce bassin méditerranéen rêvé, il ne lui manque que de faire rayonner sans esprit de conquête ni de domination son influence purement civilisatrice sur ce pays du Soleil Couchant pour former un tout intégral. Grâce à son climat et à sa situation rapprochée de la métropole, il est sûr d'attirer son émigration un peu terrienne. Il ouvrira alors à l'expansion française l'immensité de ses étendues saines et fécondes et deviendra, par l'effort patient de ses colons sous un ciel favorable, un pendant de la mère-patrie, une autre France Méditerranéenne (1). Groupée alors sur les rives de ces deux France, la race française accrue pourra faire entendre sa voix dans les débats futurs de l'humanité, cette voix qui fut toujours la première à semer les idées généreuses de solidarité et de paix et dont la disparition ou seulement l'affaiblissement serait de par le monde le signal d'un recul pour la civilisation.

(1) N'est-ce point Prévost-Paradol qui, voyant dans l'Algérie la dernière ressource de notre grandeur, l'appelle quelque part « notre chance suprême ? »

La claire vision de cet avenir unit donc dans une solidarité étroite les destinées de la métropole et celles de son Empire, et donne par là un caractère vital aux intérêts et besoins qu'ils ont tous deux de sécurité, de prospérité et d'expansion vers la province marocaine.

Ces intérêts solidaires apparaissent comme tellement primordiaux, que le dessein s'est révélé de concentrer nos efforts dans cette région de l'Afrique.

Nous n'hésitons pas aux accords avec l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne à payer de lourds sacrifices notre liberté d'action dans les cadres agrandis à leurs limites naturelles de nos territoires nord-africains. Nous abandonnons les vilayets de Tripoli à l'influence exclusive de l'Italie. A l'Espagne nouvelle, qu'avons-nous cédé ou promis ? Un morceau du Maroc, le chapeau, comme on l'a prétendu (1), ou une collaboration économique à l'outillage et à la mise en valeur de ce pays neuf, comme le déclarait M. Eug. Étienne au lendemain de l'accord (2) ? Ni l'un ni l'autre probablement (3).

Ce n'est plus en effet l'Espagne qui, encore haletante de ses huit siècles de chevauchées et de croisades

---

(1) *** Comment se fera le partage du Maroc d'après des indiscrétions diplomatiques. (*Le Correspondant*, 25 décembre 1903).

(2) Eug. Etienne, *Le Temps*, 9 oct. 1904; et Questions diplomatiques et coloniales, 16 oct. 1904.

(3) Les stipulations publiques de souveraineté et d'intégrité du Maroc et de désistement absolu en faveur de la France écartent toute idée de partage, formulée autrement que comme une réserve à tout hasard en vue d'un avenir tout à fait improbable ou même chimérique; d'autre part, comment l'Espagne eût-elle sollicité la compensation de participer à l'outillage économique du Maroc, alors qu'elle n'a pas seulement les ressources suffisantes pour mener à bien cette œuvre sur son propre sol? L'Espagne de 1904 n'a pas pu commettre cette nouvelle erreur.

contre le musulman, s'était embarquée pour quatre autre siècles, à la suite de Christophe Colomb, vers les lointaines Amériques et les Eldorados fameux, laissant derrière elle ses champs en jachère et ses richesses dans l'oubli. Longs siècles de croisades ou d'aventures conquérantes sans un instant de répit pour songer à son propre domaine, à sa mise en valeur, où elle s'était contentée de vivre plus ou moins royalement, mais en toute paresse, de son atroce régime d'exploitation coloniale.

Les désastres de Cuba, en la privant de ses dernières provinces d'outre-mer, lui dessillèrent les yeux : si l'ancienne Camarilla madrilène était d'avis de reprendre la mer vers de nouvelles aventures, au Maroc cette fois, pour y aller chercher le pain quotidien ravi avec Cuba et les Philippines, le pays enfin réveillé de sa longue léthargie s'était pris à se... reconnaître et à faire l'inventaire de toutes ses richesses encore intactes mais improductives. Il s'était alors levé pour faire entendre la voix de la raison et de l'intérêt national : assez de folle équipée coloniale, l'Espagne avec ses ressources variées suffira à gagner plus honnêtement ce pain quotidien, si l'on se donne seulement la peine de l'explorer et de l'exploiter et d'y appeler les capitaux et la science moderne qui lui manquent pour s'outiller et prendre son essor.

Les termes de compensation de cet accord — et c'est bien plutôt là son secret — consistent dans les prémisses qu'il pose d'un avenir meilleur également escompté des deux nations : capitaux et science que l'Espagne ira chercher en France pour son œuvre de relèvement intérieur ; voies de communication rapides et directes, désirables et nécessaires entre les

deux pays pour leurs desseins prochains (1); reprise de relations commerciales normales et plus intimes pour mettre fin à la guerre de tarifs qui depuis 1892 fait péricliter les échanges entre les deux pays voisins au grand profit des rivaux, et pour s'acheminer peu à peu vers un traité de commerce.

Mais nos plus graves sacrifices ne sont pas là, ce sont ceux que nous avons consentis à l'Angleterre : Terre-Neuve et l'Égypte. A Terre-Neuve, il est vrai, nous ne renonçons des droits que nous tenions du traité d'Utrecht qu'à ceux qui, précisément sans utilité dans les conditions modernes de la grande pêche, n'étaient plus qu'une source de perpétuels conflits : renonçant au droit d'usage de la côte pour la préparation et le séchage du poisson, nous conservons intacts nos droits de pêche. Mais l'Égypte, l'Égypte où sans doute nous avons su maintenir la sauvegarde de tous nos droits et de tous nos intérêts essentiels, scientifiques, scolaires, commerciaux et même financiers (2), est bien la rançon de toutes nos acquisi-

---

(1) La France, pour établir des communications presque terrestres avec ses possessions d'Afrique, par Carthagène et pour atteindre l'embarcadère de Cadix qui sera bientôt l'appontement de l'Europe sur la route circummondiale des détroits; les deux pays, pour se ménager l'accès facile de leurs marchés réciproques.

Déjà une « Convention des Transpyrénéens » (18 août 1904) a décidé la construction de voies ferrées plus rapides et plus courtes à travers les Pyrénées et qui devront être établies dans des délais variables (10 ou 20 ans).

(2) 14.000 résidants; 15.000 élèves dans les écoles et facultés; un milliard et demi de capitaux prêtés; 50 millions de propriétés foncières, la plus grande partie des actions de Suez; un commerce de 89 millions; la principale industrie du pays : le sucre; les travaux de nos savants (Antiquités) et de nos ingénieurs : Suez, etc. (P. Deschanel, discours à la Chambre, 3 nov. 1904, *Bull. Afr. franç.*, 3 nov. 1904, et Rapport sur le budget des affaires étrangères, 1907). Nous avons su conserver son caractère français au service des

tions. Sous la réserve de notre situation ainsi garantie, il n'en reste pas moins, en effet, que nous l'abandonnons à la tutelle de l'Angleterre, à qui nous promettons même notre appui diplomatique (1). Il est permis, certes, de regretter avec M. Deschanel d'avoir là, une fois de plus « travaillé pour les autres, comme au Canada, en Louisiane, aux Indes, dans la Nigeria, à Panama et demain peut-être, si nous n'y prenons garde, dans le Levant et en Éthiopie (2) », et l'on ne peut s'empêcher de considérer avec quelque mélancolie cette Égypte, que nos savants et nos ingénieurs, nos négociants et notre or avaient ressuscitée à la prospérité et à la vie mondiale ! Mais l'abandon véritable n'est-il pas de 1882, de ce vote du Parlement qui « repoussa la Convention négociée avec l'Angleterre et qui confiait aux deux puissances, avec des forces égales, la garde du canal de Suez (3) ». L'accord

---

Antiquités, œuvre brillante de nos savants; nous avons maintenu l'existence et les conditions de prospérité de nos écoles et facultés qui répandent au loin la culture et la langue françaises; nous tenons la porte ouverte aux efforts pleinement rassurés de nos industries florissantes et de notre négoce brillant, comme nous amenons l'Angleterre à adhérer enfin à cette convention du 29 octobre 1888, qui stipule la liberté du canal de Suez, en échange de garanties similaires que nous lui accordons pour celui de Gibraltar. Nous sommes même parvenus à retarder les échéances de remboursement des divers emprunts où les capitalistes français ont engagé plus d'un milliard et demi et qu'ils redoutaient.

(1) Désormais l'Angleterre aura la libre disposition des réserves gérées jusqu'ici par la Caisse de la Dette et les excédents budgétaires ; et quand la dette entière sera remboursée — et elle le sera dans les délais restreints prévus — tout contrôle disparaîtra au profit de l'Égypte majeure, c'est-à-dire de l'Angleterre. (P. Deschanel, discours à la Chambre, 3 nov. 1904, *loc. cit.*).

(2) P. Deschanel, discours à la Chambre, 3 nov. 1904, *loc., cit.*

(3) René Goblet, *Revue politique et parlementaire*, 15 mai 1904, p. 230 et suivantes.

de 1904 ne fait donc que ratifier après vingt-deux ans une situation devenue irréparable.

D'ailleurs, ces sacrifices ne vont pas sans compensations. De ces avantages, il est vrai, les plus médiocres sont seuls en monnaie sonnante, tandis que le plus important n'est qu'une promesse et une espérance, et que nos concessions sont toutes palpables et actuelles. Mais ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut se placer pour les apprécier : vouloir en faire la balance est une œuvre vaine et dont l'avenir seul décidera. N'aperçoit-on pas comment tous nos avantages concourent harmonieusement au même but : voie d'accès au fleuve près de Yarboutenda pour notre Gambie, acquisition des îles de Los, en face de Konakry, le grand port de notre Guinée et de notre Soudan, demain grande cotonnière du Vieux Monde ; route désormais tout entière en territoire français pour relier par une ligne ininterrompue de puits nos postes du Niger à notre point de convergence, le Tchad ; Maroc surtout, laissé à notre pénétration exclusive ; tous sont obtenus en Afrique et précisément dans la partie Nord-Ouest où sont nos intérêts primordiaux présents et futurs.

Ainsi, dans ce partage de l'Afrique, France à l'Ouest, Angleterre à l'est, les deux nations se font mutuellement abandon des droits et des moyens qu'elles avaient chacune de gêner l'autre, de l'entraver dans la région qui lui est le plus chère. Elles consentent à restreindre leurs visées, à limiter leurs efforts chacune dans une zone, et c'est peut-être là l'indice d'une nouvelle conception coloniale fort sage et qui consiste à mesurer l'essor colonisateur d'un peuple à ses forces vives, à ses ressources en hommes

et en argent, à son état social, à ses aspirations et à ses conceptions nouvelles. Et pour la France, en particulier, cette concentration est fort heureuse puisque, stipulant tous ses gains dans son domaine africain, pour son agencement et son expansion, et consentant tous ses sacrifices ailleurs, elle aboutit à ramasser ses énergies vers cette Afrique du Nord-Ouest, où elle a compris qu'était son véritable avenir.

Voilà ce que représente de sacrifices et d'efforts, de résultats actuels déjà brillants et d'espérances vitales, cet Empire français qui, pour ses besoins de vie et de prospérité, aspire à la sécurité féconde et à son extension naturelle au Maroc voisin.

Mais ces besoins vitaux ne sont pas seuls à justifier ses visées sur l'Empire du Couchant : à défaut, une solidarité puissante le lui commanderait d'une façon bien autrement impérieuse.

Qui n'aperçoit, en effet, son étroite dépendance et surtout celle de l'Algérie-Tunisie avec l'Empire Chérifien ? Ce n'est pas en vain que la nature a doté l'Afrique du Nord tout entière d'une singulière unité géographique. Elle se double, comme naturellement, d'une communauté absolue de races, de langues, de mœurs, d'organisation familiale et sociale et, pardessus tout, de religion (1) : l'Islâm ne connaît pas de frontières, il répand au Maroc et sur tout notre royaume musulman, son souffle puissant, entretenu par des personnages religieux de toutes sortes dont l'influence rayonne souvent fort loin, et par des con-

(1) C'est ce que M. Rouvier rappelait nettement en sa « déclaration » à la Chambre, le 16 décembre 1905. (Tardieu, *La Conférence d'Algésiras*, p. 457).

fréries qui groupent des adeptes et étendent leurs ramifications indistinctement sur tous ces territoires. Une telle solidarité entraîne des conséquences fort graves pour la sécurité et la prospérité de nos domaines africains.

Tout trouble au Maroc a sa répercussion immédiate hors de ses frontières chez nos populations similaires, et le danger serait aigu s'il s'agissait d'effervescence religieuse (1).

Une installation étrangère au Maroc, sous quelque forme que ce soit, politique ou matérielle, serait un bien autre péril. La fusion, en Algérie est encore loin d'être faite entre tous les éléments qui la peuplent (4 millions 1/2 d'Arabes, 730.000 Européens, dont 400.000 Français seulement), et qui nécessitent un corps d'occupation de 60.000 hommes. « Croit-on qu'une puissance avide de conquêtes coloniales n'apercevrait pas le parti qu'on peut tirer de cette situation? Croit-on que pour atteindre une si belle

---

(1) « Depuis soixante ans, déclarait, le 16 décembre 1905, M. Rouvier à la Chambre, le voisinage du Maroc a été pour l'Algérie une cause permanente de trouble et d'agitation. La sécurité de nos communications et de nos postes-frontières; celle de nos sujets algériens menacée par des excitations de toute nature; la présence constante sur nos confins des rebelles et des fugitifs de chaque insurrection; l'agression continue, non point de maraudeurs isolés, non point de bandes, mais de hordes de plusieurs milliers d'hommes; tout nous imposait la nécessité de réclamer que l'État limitrophe remplît ses obligations envers nous. » (Rouvier, déclaration à la Chambre, 16 déc. 1905, *loc. cit.*, p. 496.)

Le Livre Jaune de 1905, dont les documents chronologiques ont été classés dans leur ordre logique dans l'ouvrage fort utile en ce sens de M. H.-A. Moulin, *La Question marocaine d'après le Livre Jaune*, fourmille de faits de ce genre qui sont autant de preuves vivantes de cette répercussion fatale, nos 1, 44, 48, 69, 79, 114, 115, 118, 125, 132, 158, 193-197, 202, 250, 259, 354, etc.

proie... une politique audacieuse se ferait faute de troubler l'Algérie par des agents recrutés au Maroc, et de préparer ainsi les voies à une agression plus directe? (1) ». Ainsi, toute prépondérance étrangère au Maghrib serait pour notre Empire et spécialement pour l'Algérie, un centre éventuel de politique hostile, une menace permanente pour sa sécurité et son développement, et nécessiterait la concentration vers ce souci unique de tous les efforts et de toutes les ressources, aujourd'hui consacrées à la mise en valeur (2). Bien plus, la métropole, obligée d'envoyer peut-être plusieurs corps d'armée, se verrait exposée elle-même à toutes les agressions que ne manquerait pas d'attirer sa désorganisation militaire.

Mais un Maroc tranquille et souverain ne suffit pas à notre royaume africain, il doit s'ouvrir largement à son besoin de rayonnement économique. Et, comme il apparaîtra que des entraves paralysent cette pénétration et l'essor du pays, la nécessité s'imposera d'y porter remède.

---

(1) E. Tardieu, *La Conférence d'Algésiras*, p. 19 et 20.

(2) C'est ce qu'exprimait M. Delcassé aux ambassadeurs le 12 avril 1904 : « Le Maroc placé sous notre influence, c'est notre Empire du nord de l'Afrique fortifié; soumis à une influence étrangère, c'est pour le même Empire, la menace permanente et la paralysie » (L. J. 1904, p. 7).

Il le précisait en ces termes au Sénat le 7 décembre 1904 : « Pour saisir l'intérêt... capital que nous avons à posséder auprès du Sultan l'influence prépondérante, figurez-vous pour une minute une puissance étrangère installée dans les conseils du Makhzen. Quel est l'avenir réservé à l'Algérie? Au lieu de sa prospérité, n'est-ce pas de sa sécurité qu'il va falloir désormais avoir souci? Et le temps, et les soins, et l'argent que réclame l'exploitation méthodique des ressources de l'Algérie, n'est-ce pas à assurer son existence, à la mettre à l'abri d'une agression qu'il les faudra avant tout et surtout dépenser? » (*Journal Officiel*, 8 déc. 1904).

Tous ces dangers d'ailleurs résultent, nous le verrons, d'abus de toutes sortes, et qui tiennent aux institutions mêmes. L'action réformatrice devra donc être profonde et entraînera, pour la nation qui l'entreprendra, la prépondérance politique, afin d'amener peu à peu le sultan dans la voie des rénovations nécessaires. Sa sécurité africaine interdit ainsi à la France de laisser toute autre puissance aborder cette œuvre, mais lui impose, au contraire, de revendiquer pour elle seule cette prépondérance.

Ainsi, d'une part, les besoins de vie et d'expansion de son Empire en eux-mêmes, d'autre part, l'intime solidarité algéro-marocaine, qui lie au Maroc le sort des intérêts énormes qu'elle a engagés dans son domaine africain, donnent à la France une qualité spéciale et essentiellement vitale à l'intérêt qu'elle a à ce que l'ordre règne au Maghrib voisin, à ce qu'aucune influence étrangère n'y installe ses perfides conseils ou ses sourdes menées et à ce qu'il s'ouvre, sous sa prépondérance, au libre essor économique de tous. Il y va pour elle de l'existence même et de l'avenir de son œuvre africaine et méditerranéenne (1), ainsi que

---

(1) Un Américain, M. Th. Willing Balch, avocat et membre de l'« American Philosophical Society », en son ouvrage, *France in North Africa*, résumant et admirant l'œuvre de la France dans l'Afrique du Nord, produit un très curieux argument en faveur de cette entreprise de la France et contre l'intrusion allemande ; il invoque nettement contre elle une sorte de doctrine de Monroe méditerranéenne : « Les puissances méditerranéennes, écrit-il, c'est-à-dire l'Angleterre, l'Espagne, la France et l'Italie, ont tout à fait les mêmes raisons de s'opposer à l'établissement d'un contrôle politique dans l'Afrique du Nord que nous en avons d'empêcher les gouvernements européens d'étendre leur souveraineté dans l'Amérique centrale du Sud. »

de ses propres destinées liées à celles de son Empire méditerranéen (1).

Si la France a tardé jusqu'à ces dernières années à réaliser ses projets, c'est que le dessein ne s'en est

(1) La France pouvait en outre mettre en ligne pour justifier ces prétentions ses intérêts importants déjà engagés au Maroc, ses droits acquis et ses atouts uniques de réussite. Tout cela, débattu longuement à Algésiras et pendant la crise de 1905, et depuis mis en lumière par divers auteurs (cf. surtout E. Tardieu, *op cit.*, p. 17 à 68 et A. Bernard « Une mission au Maroc. Rapport au Gouverneur général de l'Algérie. » *Bull. fr. Afr.*, S. oct. et nov. 1904, et C. Fidel « Les intérêts français et les intérêts allemands au Maroc », *Bull. Afriq. fr.*, S. juillet 1905, etc.), n'a besoin que d'être rappelé :

1° *Intérêts économiques :* Colonie française de plus de 1.500 résidants à l'heure actuelle; pleins d'initiative, groupés en syndicat, possédant tous un certain pécule et la plupart ayant fait stage en Algérie; occupés à tous les métiers et à toutes les professions; ce qui donne à ces intérêts français au Maroc un caractère essentiellement démocratique et national et non pas, comme on l'a faussement affirmé, celui d'une affaire de spéculation et de haute banque (cf. René Leclerc et D. Saurin : « Les intérêts démocratiques de la France au Maroc », *Bull. Afriq. fr.*, S. avril 1906); — commerce en progrès constant et passé aujourd'hui au premier rang; — plus de 250 maisons de commerce; — 95 % des industries; — entreprises de travaux publics commencées (Casablanca, Safi); — la moitié des exploitations agricoles européennes; — 80 % des affaires de banque; — onze compagnies de navigation françaises et algériennes; — services de postes dans les principales villes; — capitaux énormes engagés : 25 millions pour les maisons de commerce; 5 millions pour propriétés foncières, exploitations agricoles et industrielles; — 12 millions de capitaux métropolitains intéressés à diverses affaires (recherches minières, études) ; 71.800.000 fr. prêtés au Makhzen ou fournis à la Banque d'État, auxquels vont s'ajouter encore les quelques millions que le sultan sollicite à Rabat et à Paris.

2° *Intérêts moraux et scientifiques :* Œuvres d'assistance médicale (médecins et dispensaires dans les ports et quelques villes de l'intérieur); — œuvre scolaire (écoles de l'« Alliance israélite universelle avec 2.400 élèves en 1903, en pleine prospérité; écoles franco-arabe de Tanger et européenne de Tanger); — diffusion de la langue et des idées françaises par ces écoles, par des journaux français ou d'inspiration française (4 en 1906); — œuvre scientifique déjà remarquable d'études du pays par l'Institut Marocain (études sociales surtout, publiées aux Archives Marocaines) et par les missions de plus en plus nombreuses qui, la plupart sur l'initiative ou avec

élaboré que progressivement, au fur et à mesure que se formait son Empire, pour ne mûrir que lorsque, enfin constitué, il apparut comme un être vivant, avec ses besoins propres et son importance vitale. Les circonstances, d'ailleurs, pendant longtemps en imposèrent l'ajournement (1).

Durant cette longue période d'attente, la France mit tous ses soins à une sage et prévoyante politique

---

l'appui du Comité du Maroc, ont pénétré aujourd'hui tout le Maroc et en ont rapporté une riche moisson de renseignements de toute nature : scientifiques, politiques, économiques, etc., sans parler des relations qu'elles ont su y nouer au grand profit de notre influence (missions A. Bernard 1904, G. Buchet 1905-06, Brives 1905, Ed. Doutté, 1903-04-05, René Leclerc, P. Lemoine, Lieut[t] Dyé, L. Gentil, De Segonzac depuis 1899, etc.).

3° Droits financiers et militaires résultant de traités ou d'accords librement consentis entre la France et le sultan : mission militaire depuis 1878 ; droits du Consortium des banques prêteuses de 1904 ;

4° Atouts spéciaux de succès : voisinage de l'Algérie par où nous pouvons agir ou menacer d'une façon salutaire ; capacité et compétence uniques grâce à un personnel tout prêt de militaires ou d'administrateurs et grâce à notre expérience déjà longue des choses musulmanes, sûr garant de notre prudence, de notre respect des nécessités chérifiennes ; sympathies et influences déjà acquises de grands personnages religieux ou autres.

(1) D'autres besognes pressent. Il s'agit d'abord, dans cette période de course aux territoires vacants, de mettre la main avant tout autre sur les immenses espaces encore libres qui de nos domaines d'Algérie et de nos comptoirs du Sénégal et de la Guinée, s'ouvrent à l'élan expansif de nos explorateurs et de nos soldats (Soudan, Haut Niger, Tunisie, Sahara), sans parler des efforts simultanés et absorbants qui, à l'autre bout de l'Afrique (Congo, Madagascar, Obok), en Océanie et en Asie (Tonkin) suffisent à accaparer pour longtemps toutes nos énergies et nos ressources. Le Maroc, pays organisé et qui a su se défendre jusqu'ici, peut attendre encore. Le temps ne travaille-t-il pas d'ailleurs pour nous ; chacune de nos étapes en Afrique y a sa répercussion et nous donnera ensuite des titres aux yeux de l'Europe pour nos revendications. Car, pour l'instant, comment l'Europe eût-elle accueilli une main-mise de notre part sur l'Empire du Chérif, à cette heure de rivalités internationales ardentes, où l'Angleterre n'eût pas renoncé sans un conflit général à une proie qu'elle croyait tenir.

de réserve : elle s'efforça par tous les moyens de maintenir au Maroc les choses en l'état jusqu'au moment propice. Par sa politique de plus en plus prudente et avisée à la frontière algéro-marocaine (1)

(1) Le droit de suite ne fut bientôt plus exercé qu'à de rares intervalles ; il était impuissant à mettre fin aux conflits et à atteindre les vrais coupables et surtout, entraînant souvent fort loin en territoire marocain nos troupes à la poursuite des pillards, il risquait d'être dénaturé dans l'esprit du Sultan par certaines puissances intéressées comme l'amorce par la France de conquêtes usurpatrices. Sans s'arrêter au projet d'une frontière rigide tout le long des confins marocains, que préconisaient certains généraux et gouverneurs d'Algérie mal avertis des réalités marocaines en ces terres de nomadisme, notre diplomatie s'arrêta à un autre système : chaque acte de brigandage, chaque incursion, chaque pillage enregistré est évalué pécuniairement et, à la balance des dommages réciproques, le solde est imputé au gouvernement responsable près de qui on en poursuit le règlement. C'était une procédure commode, mais qui se contentait de monnayer les dommages sans en tarir la source. Et surtout, ce système nous donnait à Fès l'attitude d'un plaignant perpétuel : singulière méthode de nous attirer la confiance d'un pays que nous méditions de gagner à notre influence amicale. — M. Révoil, comme ministre à Tanger (avril 1900 - juin 1901) eut enfin l'idée d'une nouvelle méthode de relations algéro-marocaines qu'il eut le mérite ensuite d'élaborer et de faire sanctionner comme gouverneur de l'Algérie (juin 1901 - avril 1903), sans avoir malheureusement le temps de la couronner des actes indispensables avant d'en recueillir les fruits, arraché qu'il fut avant l'heure, à son œuvre clairvoyante et nationale. Il nous eût probablement sans heurts violents et sans toutes les complications qui suivirent, menés au Maroc pour le profit général de tous et pour celui du Sultan, dont l'autorité souveraine serait aujourd'hui définitivement assise. Au lieu du système des réclamations sans fin dont « il paraît bien, comme il l'écrivait à M. Delcassé le 18 janvier 1902, que les seuls bénéficiaires... aient été jusqu'à ce jour, si paradoxal que cela puisse paraître, le Maroc d'une part, nos rivaux de l'autre,... auxquels nos incidents et nos réclamations ont permis d'entretenir à la Cour des méfiances et des craintes dont notre influence a toujours souffert », il s'avise d'une politique de collaboration des autorités marocaines et françaises pour faire régner en commun la sécurité sur ces confins en y restaurant l'autorité du Chérif et pour y faire renaître et croître la prospérité par l'établissement de marchés, etc... Il fallait simplement, avant de l'entreprendre, assurer le Sultan de notre bonne foi, de notre

et par son énergie à déjouer à la Cour les tentatives multiples et souvent coalisées de ses adversaires (1), elle réussit à maintenir jusqu'au bout le *statu quo*. Elle avait ainsi, par sa persévérance clairvoyante, évité des bouleversements et peut-être des partages qui eussent sonné la ruine de son œuvre africaine et de ses desseins et celle du Maroc lui-même.

Et quand vint l'instant de poursuivre enfin ses visées sur ce Maghrib qu'elle avait su défendre intact et souverain, elle se trouvait prête pour cette entreprise de longue haleine : ses explorateurs l'ont renseignée sur le pays; son domaine, maintenant agencé, lui laisse plus de loisirs de lui consacrer désormais ses énergies; le voilà d'ailleurs enserré dans le cercle de ses possessions; le dernier anneau terrestre est soudé à la chaîne ininterrompue qui l'encercle de la Méditerranée à l'Océan, à l'Est et au Sud (occupation des oasis du Touat et des lignes de la Saoura et du Djebel Bechar; chemin de fer sud-oranais poussé jusqu'à Djenien bou-Rezg et qui serre de près les confins marocains); enfin sa longue expé-

---

amitié et de l'efficacité de notre concours, et recevoir de lui en contre-partie l'assurance de son attachement exclusif à la France, de sa bonne volonté à l'entreprise commune, et se donner de part et d'autre des garanties certaines de loyauté et d'union. Politique d'assurance d'abord, de collaboration ensuite qui, excellente pour son application frontière, devait apparaître comme la formule même d'action dans tout le Maghrib, parce que, tirée des réalités marocaines, elle répondait seule aux conditions d'intervention étrangère, en respectant toutes les institutions, notamment le Chérifat, et dont on proclamait la souveraineté intégrale et pour le compte duquel on travaillait. C'est la politique des accords algéro-marocains de 1901 et 1902.

(1) Double tentative anglaise (en 1892 avec Sir Ch. Evans Smith et en 1901 avec ses courtiers marrons à Fès) et allemande (en 1891, pour elle-même et en 1895-1896 pour un tiers larron : l'Italie).

rience frontière, après bien des tâtonnements, l'a amenée à découvrir la clef qui probablement lui ouvrira les portes du Maghrib : la politique d'assurances et de collaboration mutuelles inaugurée avec succès par M. Révoil. Elle n'avait donc qu'à attendre l'heure de l'intervention nécessaire. Elle ne tarda pas à sonner.

On sait comment, sous l'influence de ses conseillers anglais, vrais courtiers marrons, servant avec leurs intérêts ceux de Londres où affluaient les commandes d'amusements ruineux et inutiles et préparant la voie aux grands desseins de la diplomatie britannique, le jeune Sultan s'était laissé persuader d'offrir à Londres le protectorat (1901), avait dilapidé le Trésor et gaspillé les réserves que la prévoyance de son père y avait amassées. Il s'était même, on s'en souvient, lancé sur la voie de réformes hâtives et mal étudiées dans un bouleversement général du système fiscal traditionnel, vers un nouvel essai de Tertib (1901-1902) aussi infructueux que le premier (1881). Rebelles aux nouvelles taxes, les tribus ne voulurent pas davantage acquitter les anciens impôts coraniques imprudemment abolis. Le sultan, finalement sans ressources, se trouva pressé dans la voie des expédients au jour le jour et des emprunts coup sur coup (1), en même temps que la situation de son royaume devenait alarmante.

Inquiet pour ses privilèges fructueux, le clan conservateur de Fès s'était levé à l'appel des « oulama »,

---

(1) Trois emprunts de 7 1/2 millions chacun en moins de dix mois (1902-1903) ; affectation en garantie de la nouvelle monnaie émise, mais seulement pour la valeur de son métal argent ; etc... cf., titre IV.

pour faire entendre au Sultan de cruels reproches et de claires menaces (1).

La masse, pour qui ces fantaisies ruineuses se traduisaient par des appels d'argent plus nombreux et surtout plus âpres que de coutume, s'agita dans tout le Blad el Makhzen et manifesta son mécontentement par des refus violents d'impôts et par des révoltes qui secouèrent tout le pays. Elle trouva un chef dans la personne de ce Bou Hamara, faux chérif et faux frère du Sultan. Proclamé par les Riata, il gagna à sa cause tout le nord et le nord-est marocain, et, à la tête des révoltés, ayant battu en route toutes les mehalla chérifiennes, il s'en vint enfin camper à quatre heures des murailles de Fès, qui ferma ses portes dans l'attente d'un siège (décembre 1902, janvier 1903) (2).

---

(1) «... Les étrangers, disaient les Oulama dans leur « fetoua » au Sultan, sont la cause originelle de nos malheurs; c'est à eux qu'il faut imputer notre décadence, notre anarchie, nos luttes intestines, la disparition de notre indépendance et notre anéantissement... Nous avons dépensé pour eux nos richesses... Nous vivions dans l'aisance, le revenu des tribus nous suffisait,... nous avons dû contracter un emprunt aux étrangers, alors que nous pouvons nous paseer d'eux... Ils nous ont dupés et ont répandu la corruption parmi nous,... ils nous ont fait prendre le chemin de l'erreur et de l'égarement; ils nous ont fait suivre la voie de la perdition... Mais lorsque nous aurons recouvré l'énergie de nos pères et la félicité de nos ancêtres, nous parviendrons à libérer nos âmes, à éloigner de nous les malheurs qui nous menacent, à chasser les corrupteurs et à nous conformer aux avis de notre Prophète... Nous, Seigneur, nous en prenons Dieu à témoin, ainsi que son Prophète, nous ne croyons pas nous être départis de la révérence que nous devons à votre rang sublime en vous faisant entendre des avis sincères... Nous osons espérer que Votre Majesté (que Dieu la rende victorieuse!) voudra bien accorder un examen attentif à notre exposé. Si tel est son avis, qu'elle suive nos ancêtres dans l'observation des prescriptions religieuses. » (Fetoua des Oulama de Fès » par Xicluna, *Arch. maroc.* 1905, III, p. 140-143).

(2) *Livre Jaune*, 1905, n° 37, annexe et 40.

Le danger était d'autant plus sérieux que cette anarchie éclose en 1902 et depuis grandissante, ne tenait pas seulement aux causes apparentes que l'on croyait. Le craquement qui s'était fait entendre avait montré à l'Europe une simple lézarde à la façade de l'édifice marocain; mais la France, qui depuis longtemps en avait exploré et sondé les œuvres vives, connaissait la profondeur et l'étendue du mal : les fondations tout entières étaient pourries et menaçaient ruine. Dans les institutions mêmes était la source de tous les maux. Cette impuissance gouvernementale, véritable dislocation de l'autorité sans armes et sans ressources, avait sa cause profonde dans les abus éhontés et sans frein du Makhzen : caste imbue de l'esprit de clan, qui ne conçoit et n'exerce le pouvoir que dans son intérêt égoïste.

Le problème marocain se trouvait donc posé avec acuité : abandonné sans prestige, sans ressources et sans secours à toutes les surprises de Fès et du Rogui, de la caste privilégiée et de la masse en révolte, c'était pour le Sultan, demain peut-être, la révolution et, en tous cas, pour le pays excédé des abus du pouvoir, la révolte grandissante jusqu'à l'anarchie complète.

La France comprit le double danger qui la menaçait dans son œuvre et dans ses desseins. Cette révolte marocaine, si l'on n'y mettait bon ordre, finirait par ébranler la paix laborieuse et féconde de son royaume. Simple expression aujourd'hui du mécontentement général contre les excès d'un « Gouvernement pire que de coutume » (1), elle risquait à

(1) *Livre Jaune*, 1905, n° 41.

tout instant, au souffle de quelque Mahdi, Envoyé de Dieu, de s'embraser en des explosions de fanatisme religieux, dont le contrecoup eût été fatal à son empire musulman.

Croit-on, d'ailleurs, que l'Europe allait assister, en spectateur indifférent, à la ruine de ses entreprises et de son négoce? Profitant plutôt de l'occasion inespérée qui avait rallumé toutes les convoitises, n'allait-elle pas fondre sur la proie offerte du Maghrib sans défense et, sonnant la curée, tailler larges parts à ses appétits réveillés? C'eût été pour la France la menace permanente qu'elle redoutait, installée à ses portes, la ruine de sa longue politique de réserve et de prévoyance, de son avenir africain tout entier.

Elle eut la nette compréhension que « l'état de choses actuel ne pouvait durer qu'à la condition d'être soutenu et amélioré » (1) et que l'heure était enfin venue de passer de la politique d'attente, de *statu quo*, à l'action décisive, en prenant l'initiative des remèdes indispensables à la sauvegarde du Maghrib et de l'Afrique du Nord vers la réalisation intégrale de ses desseins.

Il nous a paru qu'il n'était ni sans utilité ou même sans attrait de tenter sur ce pays où la France, par l'importance et la nature de ses intérêts, se trouve amenée à pénétrer en y étendant sa prépondérance, une étude interne généralement délaissée pour les aspects plus brillants et plus passionnants de la question politique : dans quel milieu la France va-t-elle, cette fois, faire rayonner sa bienfaisante influence, quelle œuvre aura-t-elle à y accomplir et quelles

(1) *Livre Jaune*, 1904, sur l'accord franco-anglais.

méthodes employer pour réussir? Par sa valeur actuelle ou par ses espérances, le Maghrib suffira-t-il à rémunérer la France de ses sacrifices? N'attend-il pas d'ailleurs davantage et mieux encore de l'action française : l'impulsion pour le tirer de l'enlizement où il s'est assoupi et reprendre les chemins du progrès où il était arrêté, en évoluant peu à peu dans sa propre civilisation?

B. — *Intérêt au point de vue scientifique*

Cet intérêt national se double, d'ailleurs, d'un intérêt scientifique de tout premier ordre. A pénétrer la structure intime de ce pays si particulier, l'historien comme le sociologue ou l'économiste pourra faire ample moisson d'observations curieuses et de vérifications expérimentales en ce champ encore à demi inculte, dans ce milieu encore à ses premiers pas dans les voies forcées de l'évolution, et qui semble même hésitant vers un recul : forme polysegmentaire de société, forme religieuse de souveraineté, et, d'une façon générale, forme traditionnellement immuable des cadres de sa vie sociale, politique ou économique, toute pénétrée d'esprit religieux.

Dans ces phénomènes divers de la vie d'un peuple, tout se tient et s'enchaîne; mais au Maroc, on peut encore observer presque sur le vif leur enchaînement mutuel et leur étroite filiation de l'évolution historique et de la nature physique du pays.

II. — PLAN : GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, MILIEU MAROCAIN, ORGANISATION POLITIQUE, GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Le Maroc doit à une solidarité *géographique* singulière avec le reste de l'Afrique du Nord une communauté ininterrompue de destinées historiques. Mais, sa situation à l'une des extrémités de la chaîne montagneuse, au point où elle dresse des massifs plus puissants et déploie vers l'Océan un large éventail de vallées, lui vaut un régime hydrographique et climatérique de faveur qui en fait la contrée la plus riche de la Berbérie. Il ne faut pas s'étonner non plus, en cet habitat montagneux et coupé, de la persistance étrange du morcellement social et économique et des divergences de toutes sortes restées vivaces chez ces populations qui, depuis leur arrivée successive au cours des siècles, n'ont pu encore se fondre en une nation.

Attirés par la richesse de ce coin de terre africaine, ce n'a été au long de l'*histoire* qu'un perpétuel remous de peuples et de races, dont l'afflux sur l'élément indigène ne s'est arrêté que fort tard : l'ère des invasions, close depuis le XVI^e^ siècle après l'échec des tentatives guerrières de l'Europe, ne semble-t-elle pas, d'ailleurs, sur le point de se rouvrir par des procédés il est vrai nouveaux et plus pacifiques, mais qui, par là même, auront des effets plus durables et plus décisifs ?

Chacune de ces races avait apporté là son type, ses idées et ses coutumes, pour former par leur ensemble le *milieu marocain*. Au lieu de fusionner

en un peuple unique, sur ce sol montagneux et touffu, elles se sont simplement juxtaposées et ont conservé chacune leurs traits essentiels à peu près intacts, en se teintant seulement d'islamisation. Et pour l'observateur qui descend aux assises ethniques et aux fondements de l'organisation sociale toute vivifiée du souffle religieux, la société marocaine apparaît comme un immense assemblage de petites sociétés secondaires, une mosaïque de groupes et de clans de toutes espèces : familiaux ou sociaux, politiques ou religieux et économiques. Ce milieu demeuré fragmentaire en sa forme de « société polysegmentaire simple », constitue, par ses clans isolés et rivaux, un champ éminemment favorable aux querelles et aux luttes intestines. L'Islâm par ailleurs qui en pénètre tous les éléments, sans être assez puissant pour les unifier, contribue par sa propre dégénérescence et par le caractère sacré et intangible qu'il leur communique à les stabiliser dans leur évolution.

Sur ce morcellement de clans, une *autorité politique* pourrait du moins, comme en tous pays, exercer son influence bienfaisante : assurer l'ordre, développer la prospérité et tendre toute son action à fonder l'unité nationale. En est-il ainsi ou n'engendre-t-elle pas plutôt de nouveaux maux par son fonctionnement et ses abus? La nature toute particulière de la souveraineté chérifienne, d'essence avant tout religieuse, lui fournit pourtant des armes incomparables. Mais, n'est-ce pas un simple clan parmi tous les autres, arrivé au pouvoir à la faveur des circonstances et par son prestige religieux et dont toute l'organisation et l'activité administrative, judiciaire ou financière ne tendrait à user de son influence que comme d'un

moyen d'oppression pour exploiter la masse au seul profit égoïste des siens et des privilégiés qui le soutiennent ? Comment un tel régime pourrait-il se maintenir indéfiniment sur des populations déjà prédisposées aux querelles et aux luttes par divergences de races et par rivalités de clans et qu'il semble, par sa rapacité et son impuissance, acheminer fatalement vers la ruine économique et vers l'anarchie ! Est-il capable de porter remède par lui-même à des maux qui menacent la société marocaine de dislocation et où il peut sombrer lui-même, ou lui faut-il un concours extérieur ? Faudra-t-il alors bouleverser l'organisation de ce pays ou simplement essayer de tirer meilleur parti de ses institutions ; en un mot, quelle politique s'imposera et sera efficace : autant de questions dont la solution importe particulièrement à la France et qui ne peuvent être résolues sans une connaissance approfondie de la structure et de la vie marocaines ?

Ces abus, d'ailleurs, apparaissent encore plus regrettables et les remèdes plus urgents à qui connaît la *richesse économique* du Maroc. Merveilleusement doté de ressources naturelles de toutes sortes, comment pourrait-il en tirer parti ? Mille obstacles entravent leur utilisation : insécurité, manque d'outillage, procédés primitifs d'exploitation et cadres économiques immuables, situation monétaire et change désastreux, régime foncier abusif... Suffirait-il de tenter leur réforme particulière ou ne tiennent-ils pas plutôt, eux aussi, aux mêmes causes profondes que les bouleversements sociaux, à la nature même des institutions, ou du moins à leur fonctionnement ? Et ainsi, le seul souci du développement économique du

pays nécessiterait et justifierait l'œuvre de réforme. Le jour, dès lors, où une sage politique de rénovation aura porté remède à tous ces maux, de quel élan le Maroc ne prendra-t-il pas son essor économique? Aujourd'hui, malgré toutes ces entraves et tous ces dangers, l'exploitation agricole, industrielle et commerciale donne déjà d'assez brillants résultats et permet aux nations entreprenantes d'y exercer une activité fructueuse.

III. — DIFFICULTÉ DU SUJET ET MÉTHODE

Pénétrer ainsi la structure même de ce pays encore « muré » et « impénétrable aux choses nouvelles » (1), n'a pas été sans difficultés. Jusqu'à ces derniers temps fort peu connu, sinon par des récits de voyages restreints à la description de quelques régions (2), le Maroc n'a pu fournir matière qu'à de rares ouvrages d'ensemble (3) qui, d'ailleurs, se proposent la divulgation de renseignements pratiques plutôt que l'étude scientifique et générale des problèmes marocains. L'Empire du Couchant commence seulement à livrer un peu ses secrets aux explorateurs et enquêteurs de plus en plus nombreux, la plupart français (4), qui n'hésitent pas à affronter les difficultés ingrates et souvent les dangers les plus certains pour tenter d'en

---

(1) P. Loti, *op. cit.*, p. 357.

(2) Erkmann, 1885; Charmes, 1887; De Foucauld, 1888; Loti, 1890; Moulieras, 1895; De La Martinière, 1897...

(3) Cousin et Saurin, 1905; Wolfrom, 1906.

(4) Nous avons pris connaissance de rapports ou d'ouvrages ou d'opinions de voyageurs étrangers grâce aux publications du Comité du Maroc.

rapporter non plus seulement des pages d'une sensation étrange, mais des données scientifiques sur l'organisation sociale, politique ou économique de ces populations, afin d'en pénétrer enfin la vie même.

C'est à ces sources vives, dans les ouvrages de MM. Aubin, Lemoine, Gentil et surtout de Segonzac, l'illustre et hardi explorateur marocain, dans les rapports ou enquêtes d'une documentation si précise et si méthodique de MM. A. Bernard, G. Buchet, L. Brives, C. Fidel, Ch. René Le Clerc, D. Saurin, Cᵗ Ferry, Capitaine Flye de Sainte-Marie, L. Mercier, Capitaine Mougin et tant d'autres, dans les études sociales si compétentes et si érudites que les membres de l'Institut Marocain publient depuis 1905 dans les Archives Marocaines, que nous sommes surtout allé puiser nos éléments d'information.

On aperçoit sans peine la difficulté que nous avons eue presque à chaque pas d'édifier une théorie ou de dresser seulement un aperçu d'ensemble sur chaque question, au milieu d'une telle documentation dont la rigueur scientifique n'est pas partout égale et qui, toujours fragmentaire, est parfois divergente ou contradictoire (1). Nous avouons avoir été, à certains

---

(1) Ainsi sur l'importante question de la nature de la propriété en droit coranique l'ancienne théorie soutenue encore aux *Arch. Maroc.* (janvier 1906, VI, p. 244-251) et d'après laquelle le Sultan a un droit prééminent sur toutes les terres qu'il est donc libre de concéder, procède de la même erreur qui a amené les plénipotentiaires de Madrid ou d'Algésiras à consentir à la nécessité de l'autorisation chérifienne pour l'acquisition de terres par un Européen. — M. D. Saurin, au contraire, vient de publier une étude qui ouvre des horizons tout nouveaux sur cette importante question et dont nous aurons l'occasion de nous expliquer.

moments, assez hésitant. Nous avons alors contrôlé ces renseignements les uns par les autres, accordant la préférence à ceux qui cadraient le mieux avec les notions plus certaines déjà élaborées par la même méthode.

Quand il s'est agi de dresser nos statistiques de commerce, des difficultés imprévues nous attendaient : discordances souvent énormes entre les chiffres établis par les diverses nations (1), divergences non moins sérieuses entre publications françaises pourtant officielles telles que le Tableau général du Commerce et de la Navigation publié par la direction générale des douanes et les Rapports consulaires publiés en supplément au *Moniteur officiel du Commerce* (2). La plupart de ces variations s'expliquent, d'ailleurs, par les difficultés presque insurmontables de dresser des statistiques sérieuses au Maroc, avant 1905 : les consuls n'ont à leur disposition que les registres des douanes et ceux-ci « ne contiennent que les indications extraites des manifestes des Compagnies de navigation, c'est-à-dire la nomenclature des colis, avec mention du navire qui les a débarqués, sans que le poids (sauf les manifestes français), la valeur et la provenance réelle y soient spécifiés (3). » Dans ces conditions, l'estimation des quantités pour les marchandises importées, ou des

(1) Ainsi pour 1904 les chiffres anglais donnent : France 21 millions 7; Angleterre 43,4; Allemagne 13,7; — les chiffres français donnent respectivement : 22,7; 39,2 et 10,9.

(2) Importations de la France au Maroc en 1903 : Tableau général du commerce, 17,2; rapports consulaires, 18,6. — Exportations du Maroc en France en 1903 : Tableau, 13,8; rapp. consul., 5,6.

(3) Rapport de M. DE SAINT-AULAIRE pour 1901. Supplément au *Moniteur Officiel du Commerce* du 27 août 1903.

valeurs pour les denrées exportées ne peut avoir pour base que les indications bénévoles des Compagnies de navigation ou « les renseignements obligeamment fournis par les maisons de commerce ». Depuis 1905, comme nous le verrons au titre V, le service de l'Emprunt marocain, par ses contrôleurs installés à chaque poste de douane, se trouve en meilleure situation pour établir des statistiques sur des données moins incertaines. D'ailleurs, quand le régime prévu par l'Acte d'Algésiras fonctionnera régulièrement, les manifestes détaillés, exigibles désormais de tout capitaine de navire, fourniront des bases plus normales et plus exactes. Jusque-là, on comprend les divergences de statistiques, établies par des moyens d'investigation si rudimentaires et qui, classant les marchandises d'après le pavillon, favorisent les pays à puissante marine marchande (Angleterre et Allemagne). Et, si nous avons adopté les chiffres consulaires français, c'est que l'expérience, nous le verrons, les ont révélés plus modérés et plus près de la réalité que les autres.

Pour la France, il nous a fallu résoudre des difficultés spéciales, parce que son chiffre d'affaires comprend, outre son trafic maritime, celui qui s'effectue par Melilla et Ceuta, et son commerce terrestre par l'Algérie et par les frontières du Sud Marocain. Aucune statistique ne dresse ce bilan complet, et nous avons dû recourir à la gracieuse obligeance de M. C. Fidel, pour en donner un aperçu. En ce qui concerne le commerce algéro-marocain, en particulier, il nous a fallu, pour arriver à faire le bloc de ces échanges qui n'est publié nulle part, isoler d'abord le trafic maritime de l'Algérie, toujours englobé dans celui de la

France (1), puis l'ajouter aux chiffres du commerce par voie de terre et au transit en franchise.

Telle est l'étude que nous avons tentée et la méthode que nous avons adoptée pour la mener à bien et en résoudre les difficultés. Nous avons essayé, en cette sorte de monographie interne du Maroc, de combler une lacune dans la documentation marocaine, au moment où l'action politique qui accapare toute l'attention peut avoir besoin de se retremper à ces réalités permanentes et cependant trop peu connues du grand public. Et si, malgré notre souci d'enquête impartiale et notre soin à ne conclure que de faits nombreux, puisés aux sources les plus directes et, en l'état actuel, probants, notre travail, comme toute œuvre d'observation, est sujet à des retouches, qu'il nous soit permis d'en trouver une excuse dans les difficultés de l'étude nouvelle d'un milieu, dont la connaissance encore imparfaite ne s'appuie que sur une documentation fragmentaire et encore inachevée.

Notre tâche eût d'ailleurs été singulièrement plus ardue et notre ouvrage forcément tout autre, sans le concours toujours dévoué que, comme simple membre adhérent, nous avons trouvé depuis deux ans au Comité du Maroc, auprès de MM. Auguste Terrier, secrétaire général, et Ernest Vincent, secré-

---

(1) Nous avons retranché du commerce général fourni par le Tableau général et qui comprend le commerce maritime français et algérien, les chiffres du trafic par voie de terre. Il convient d'ailleurs de remarquer que jusqu'en 1904, ce commerce terrestre n'a pas été isolé dans les statistiques : ce qu'elles nomment jusque-là commerce terrestre, ce sont les chiffres du commerce spécial. Depuis 1904, la distinction est enfin opérée soit au *Bulletin de l'Algérie*, soit aux apports consulaires.

taire. Ils mirent largement à notre disposition : ouvrages, bulletins, statistiques et rapports sans lesquels notre documentation se fût trouvée réduite aux sources ordinaires d'information. C'est à leur obligeance que nous devons aussi de pouvoir publier en tête de notre ouvrage une carte du Maroc, destinée à rendre intelligibles et plus vivantes nos études. Qu'ils nous permettent de leur témoigner ici nos plus sincères remerciements et notre reconnaissance. Nous nous en voudrions de ne pas associer à ces remerciements M. C. Fidel, qui se mit gracieusement à notre disposition et M. le Bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Dijon, chez qui nous avons toujours trouvé l'accueil le plus empressé à nous communiquer les trop rares documents marocains de ses archives.

TITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

CHAPITRE PREMIER

Appellation géographique. — Situation et superficie

SECTION I

Appellation géographique

Maroc, Morocco, Marokko, Marruecos, termes sous lesquels Français, Anglais, Allemands ou Espagnols connaissent le pays chérifien, ne sont qu'une atroce déformation de la prononciation arabe de Merrakech, grande ville du Sud, mais se trouvent totalement ignorés des Marocains. Ceux-ci ne désignent couramment leur pays — autant du moins qu'ils en ont la notion — que par le nom de « El Gharb » (l'Occident), prononcé « El R'arb » et ne s'appellent eux-mêmes que « M'rarba » (Occidentaux). Cette appellation, du reste, ne correspond guère qu'à la partie du pays qui de Fès s'abaissant vers l'ouest, vers l'Océan, forme seulement le pays d'ordinaire soumis au Sultan. La véritable dénomination est plutôt celle des

Arabes lettrés : « El Maghrib » (l'Occident, l'Ouest) ou d'une façon plus colorée encore : « El Maghrib el Aqça » (l'Extrême-Occident), qu'ils prononcent soigneusement « El Mar'rib » (avec un i) « pour ne pas confondre ce terme avec son homogramme « El Maghreb » ou « El Moghreb » (moment du coucher du soleil) (1).

SECTION II

II. — Situation et superficie

Comme son nom imagé l'indique, le Maroc forme l'extrémité nord-occidentale du continent africain. Baigné au nord et à l'ouest par la Méditerranée (390 kil.) et l'Océan atlantique (1.300 kil.) qui lui font une ceinture maritime de près de 1.700 kil., au sud, un autre océan, le Sahara, des environs du cap Juby à la région des Ksour du Tafilelt et de Figuig, l'assiège sur un front de près de 1.300 kil. de ses flots de sable brûlant. A l'Est, au lieu de finir à sa frontière naturelle de l'oued Moulouia et de l'oued Guir, qui lui creusent un vrai fossé au pied des murailles abruptes de l'Atlas, il vient s'arrêter seulement vers l'Algérie, à une ligne frontière tracée artificiellement et d'une manière assez malencontreuse par le traité de la Tafna (18 mars 1845) : jalonnée d'une façon précise de l'embouchure de l'oued Kiss au point nommé Teniet Es Sassi, c'est-à-dire sur une longueur de 125 kil., elle se prolonge ensuite au sud vers Figuig, sur près de

(1) Mouliéras, *Le Maroc inconnu*.

1.000 kil., imprécise, sans démarcation territoriale, puisque, aux termes des art. 4 et 5 du traité, c'est la région des nomades et qu'une simple répartition d'influence sur les Ksour et les tribus suffit; enfin, plus au sud encore, comme il n'y a pas d'eau, que le pays est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue » (art. 6).

Ainsi délimité, le Maghrib apparaît comme un gigantesque trapèze d'environ 850.000 kil. carrés, dont la situation mondiale est éminemment favorable.

Aux portes de l'Algérie, il est appelé à se développer sous sa bienfaisante influence, qui s'infiltrera, au nord par la trouée de Taza ouverte entre la riche Oranie et les fertiles plaines subatlantiques, au sud par la trouée du Bechar où le rail algérien poussera avec la vie, la prospérité, en reliant les merveilleuses régions du Tafilelt, du Guir et de Figuig à l'Oranie et par là à l'activité méditerranéenne.

Par la frontière sud, les caravanes qui, emportant aux populations soudaniennes les denrées nécessaires à leurs besoins primitifs, s'enfonçaient jusqu'à cette mystérieuse Tombouctou et en revenaient chargées de poudre d'or, de gomme, de plumes d'autruche, d'ivoire et.... d'esclaves, reprendront bientôt les pistes momentanément désertées, à travers le Sahara désormais plus sûr et mieux connu, vers les peuplades dont les besoins et les facultés d'achat se seront accrus dans la sécurité et le bien-être progressif de notre occupation.

Et surtout, ouvert sur deux mers et à cheval sur le détroit qui les sépare, le Maroc se trouve placé dans des conditions exceptionnelles de développement

économique et appelé à un brillant avenir comme lieu de transit et d'escale : par sa façade nord, en effet, le Maroc s'abouche au bassin méditerranéen, ce centre d'activité unique au monde, et aux riches contrées côtières, tandis que par son immense rivage atlantique, il est prêt à nouer des relations jusqu'aux confins du monde, et que par le détroit de Gibraltar il tient le passage forcé des grandes voies maritimes internationales. Quel rôle, dès lors, le Maroc n'aura-t-il pas au jour prochain des voies circummondiales, qui déjà s'ébauchent sous nos yeux et qui ceintureront alors notre globe : l'une, route des détroits, qui, par Panama bientôt percé, Gibraltar, Suez, Aden, Singapour, Batavia, Australie, Nouvelle-Zélande, sera la grande voie commerciale maritime, vraie « ceinture dorée » de notre terre, et qui touchera le Maroc au détroit de Gibraltar; l'autre, qui des profondeurs de l'Amérique du Sud, prenant en écharpe le continent sud-américain, l'Afrique et l'Europe, viendra, par Pernambouc-Dakar-la Mauritanie - le Maroc - Tanger - Cadix, couper les autres grandes routes du monde au carrefour de Paris?... « Rêve lointain, peut-être ! évènements tout proches », croyons-nous avec M. Victor Bérard, et dont la réalisation, avant peu de générations, ouvrira pour le Maroc, si heureusement placé, une ère de prospérité et d'essor mondial.

CHAPITRE II

Unité géographique de l'Afrique du Nord

Le Maroc, avec ses étendues immenses et si favorablement situées, ne forme pas un tout complet au point de vue géographique. Il n'est qu'une partie d'un ensemble encore plus vaste : l'Afrique du Nord. Sans nier qu'il ne soit, selon l'expression de M. V. Bérard, une « réplique de l'Espagne » (1), nous pensons, en effet, qu'on ne peut le séparer du reste de l'Afrique Mineure (Algérie-Tunisie), et que c'est leur ensemble qui apparaît par sa constitution géologique, par son climat et ses ressources comme cette « réplique de l'Espagne », une « Ibérie africaine », un morceau du continent européen détaché par un pur accident géologique et qui, rejeté vers le Continent Noir, ne participe en rien de ses caractères.

Dans toute l'Afrique du Nord, on découvre une singulière unité de caractères orographiques, hydrographiques et climatologiques, sans parler ici de l'identité des races, pas plus que de la communauté des destinées historiques qui, pour une grande part, en fut la conséquence.

Ce sont bien, enserrés entre les deux océans d'eau et de sable, les mêmes plissements montagneux qui,

---

(1) V. Bérard, l'*Affaire marocaine*, p. 4.

du cap Bon sur la Méditerranée au cap Juby sur l'Atlantique, étirent leurs allongements parallèles, couvrant le pays à la façon d'un arbre gigantesque abattu, dont les racines plongeraient en Tunisie par l'Aurès et dont le tronc, tourmenté et aplati sur l'Algérie, étalerait la frondaison de ses rameaux touffus sur le pays marocain. Trois zones bien distinctes se trouvent ainsi déterminées dans toute l'étendue de la Berbérie, au Maroc comme en Algérie ou en Tunisie, par ce système orographique commun.

A ses pieds, d'abord, une zone saharienne : en forme de triangle s'effilant de l'Atlantique au golfe de Gabès, cette zone a les caractères généraux du désert où elle est taillée; mais, recevant des montagnes qui la dominent au nord, l'humidité bienfaisante des pluies condensées par ces sommets, des rivières superficielles qui en descendent ou des nappes souterraines, elle doit à ce voisinage la fertilité merveilleuse des oasis, vrais paradis de verdure, partout où l'eau sourd en permanence, et ailleurs, où l'eau ne roule que temporairement ou ne tombe qu'à de rares intervalles, une végétation herbacée éphémère, mais précieuse au pacage des troupeaux.

Une zone montagneuse ensuite : région de hauts plateaux courant de l'Atlantique au golfe de Gabès, encadrés de deux bourrelets parallèles, mais qui aux deux extrémités, en Tunisie et au Maroc, s'épanouissent en chaînes et chaînons multiples à travers d'innombrables vallées pour s'abaisser en gradins successifs jusqu'à la mer. L'importance des massifs montagneux et l'élévation des cimes assurent à cette région, sauf sur les extrêmes sommets et sur les pentes exposées aux influences brûlantes du sud,

l'abondance continuelle des eaux et de l'humidité si propices aux cultures, aux pâturages ou aux forêts.

Enfin une zone maritime, comprise entre le bourrelet nord du massif et la mer. Cette région, qui n'est en Algérie qu'une mince bande au long de la Méditerranée, s'étale en Tunisie et au Maroc et pénètre très avant entre les replis montagneux. L'eau y coule toujours en une multitude de rivières et de fleuves descendus de l'Atlas ; l'humidité et les pluies lui sont largement distribuées par la mer et les montagnes : c'est la région prédestinée des riches cultures et des pâturages.

Une pareille unité orographique à laquelle s'ajoute une similitude de situation maritime se double tout naturellement pour toutes les parties de l'Afrique Mineure d'un même régime climatologique et hydrographique : des cours d'eau dont les uns, issus des hauts plateaux, s'y perdent en des lacs ou en des méandres, et dont les autres, sortis des chaînes en bordure, s'élancent vers la mer ou vont s'épuiser et disparaître dans les sables du désert ; — un climat différent sans doute dans les trois zones, mais en général tempéré par le voisinage de la mer, surtout en Tunisie et au Maroc.

Ainsi l'Afrique du Nord révèle une unité puissante au point de vue géographique, englobant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc en un ensemble bien caractérisé, vaste quadrilatère irrégulier de plus de 3.400 kil. de long sur environ 400 kil. de large, véritable îlot arraché à l'Europe Méditerranéenne et isolé sur le continent africain.

CHAPITRE III

Caractères spéciaux du Maroc

Section I : Orographie ; § 1, zone montagneuse ; § 2, zone saharienne ; § 3, zone maritime. — Section II : Hydrographie. — Section III : Climat. — Conclusion.

Ce n'est pas à dire pourtant que l'on ne puisse découvrir au Maroc certains traits propres à lui donner une physionomie un peu à part dans l'ensemble de la Berbérie : situé à l'une de ses extrémités, au point où l'arbre montagneux épanouit la luxuriance de ses rameanx en une sorte de magique éventail de monts, de plaines et de rivières qu'il déploierait en l'inclinant au-devant de la mer prochaine, le Maroc occupe de cette Afrique la partie sans contredit la meilleure et la plus propice. Par l'altitude et l'étendue de son réseau, le relief marocain assure l'abondance des rivières et la fréquence des pluies ; par sa disposition en large éventail orienté vers la mer, il permet aux influences marines tempérées et humides de s'infiltrer jusqu'au cœur du pays dans les coulées des innombrables vallées ouvertes aux brises du large, tandis qu'il dresse au-devant des souffles brûlants du sud la muraille abrupte de ses hautes chaînes, audessus de ses glacis de plateaux arides.

Traçons donc à grands traits la description de ce système montagneux du Maroc qui lui vaut une situation hydrographique et climatologique spéciale, éminemment favorable à la prospérité agricole et au peuplement européen.

SECTION I

Orographie

La physionomie générale du Maroc est celle d'un formidable massif montagneux qui, dominant tout le pays, dresse vers le sud et le sud-est, ses escarpements vertigineux au-dessus d'une zone saharienne parsemée d'oasis, alors qu'il s'abaisse vers le nord et surtout vers l'ouest et le nord-ouest en gradins étagés jusqu'à une zone maritime particulièrement vaste et favorisée.

§ 1. — Zone montagneuse

La zone montagneuse est constituée par les énormes plissements de l'Atlas : trois grandes chaînes parallèles, mais soudées entre elles, courent de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. et couvrent le pays sous les noms de Grand Atlas, au centre, Petit Atlas, au sud, Moyen Atlas, au nord, celui-ci poursuivant sa ligne de crête, après l'unique trouée de Taza, en la recourbant au long de la Méditerranée, pour former les chaînons concentriques du Rif.

Ces massifs, mieux connus depuis les récentes et périlleuses explorations du marquis de Segonzac et de

M. Louis Gentil (1), sont eux-mêmes formés de rides sensiblement parallèles dans leurs grandes lignes. Ils portent des sommets dont les altitudes ne le cèdent en rien aux pointes vertigineuses de nos Alpes ou à leurs dômes étincelants. Plusieurs dont les flancs plaqués de larges taches blanches, aux éclats d'armure gigantesque, hérissent vers le ciel leurs pics casqués de neiges éternelles, composent à certains cirques marocains des fonds d'une impression grandiose et étrange.

Il faut suivre le marquis de Segonzac dans ses pérégrinations risquées à travers le Haut et le Moyen Atlas pour se faire une idée de la puissance de ces massifs et de l'élan de ces cîmes. Il faut à sa suite, remontant la haute vallée de l'oued Sebou, s'enfoncer en plein cœur montagneux, franchir les trois chaînes parallèles du Moyen Atlas, couvertes de forêts, pour arriver à la dernière qui, en formant l'ossature, porte à 3.000 mètres l'Ari Haïan d'où sort l'oued Sebou sous le nom d'oued Gigo, et le Djebel-Moussa ou Çalah à 4.000 mètres. Redescendu de ces flancs abrupts jusqu'aux sources inconnues de la Moulouïa, il faut se hisser à nouveau sur les pentes boisées du Haut Atlas, cette fois, et tenter l'escalade non sans danger de cet Ari Aïach (ou Djebel Aïachi) « qui porte le ciel » au dire des Berbères. Et là, dans la paix enivrante des cîmes de l'alpiniste parvenu au terme de ses efforts, il faudrait qu'il nous fût donné avec le marquis de Segonzac de contempler du haut des

---

(1) Segonzac (marquis de), *Voyages au Maroc*, 1899-1901.
Gentil (Louis), *Dans le Blad es Siba*, 1906.
Questions diplomatiques et coloniales, 1er avril 1905 : *La mission Segonzac dans le Blad es Siba*, par Aug. Terrier.

4.300 mètres du pic vierge Sidi bou Abbou le spectacle nouveau qui pour la première fois dévoilait au regard de l'homme le secret des chaînes mystérieuses de l'Atlas marocain.»

De cet Ari Aïach, véritable nœud orographique du Maroc, découvrant l'ensemble du relief, l'œil pouvait saisir le sens de ces énormes plissements, la régularité de leur orientation parallèle, leur tombée brusque vers le S. et le S.-E., leur abaissement graduel au contraire vers les plaines atlantiques, avec les profondes entailles de leurs vallées innombrables et divergentes ; il pouvait les voir s'articuler en des lignes de suture jusque-là ignorées, reconnaître et repérer jusqu'aux limites de l'horizon, à travers ce moutonnement infini de crêtes, de pointes et de pics, les grands sommets déjà entrevus : du Djebel Moussa ou Çalah qui à l'E., dans le Moyen Atlas, dresse à 4.000 mètres son aigrette toute blanche, à cet Aït Aïachi (ou Djebel Tamjourt) qui à l'O., dans le Haut Atlas fait étinceler à 4.500 mètres ses neiges éternelles.

Il semblerait qu'au milieu d'un pareil dédale montagneux les communications fussent singulièrement difficiles. Des rivages de la mer aux sommets, ou inversement, l'accès est facilité par l'heureuse disposition du massif, qui s'ouvrant en éventail incliné vers les côtes, permet de s'élever graduellement au fil des vallées.

Les difficultés n'apparaissent que lorsqu'il s'agit de prendre les chaînes en travers, de passer d'un versant à un autre, transversalement. Il n'y a de passage alors possible que par les cols (tizi). Pour être nombreux, ceux-ci ne sont pas pour autant d'un accès toujours

commode ni pratique, surtout pour les caravanes chargées. La plupart, en effet, ne s'ouvrent qu'à des altitudes trop élevées pour de grandes voies commerciales, simples ébréchures dans les hautes crêtes, qui ne peuvent livrer passage qu'à des convois de mules et de mulets, et, Allah ! sait seul au prix de quelles difficultés : de l'active région de Merrakech vers le Sous et de là vers le Sahara et le Soudan, ce sont dans le Haut Atlas les cols du Goundafi : Tizi'n Tagherout à 3.500 mètres, Tizi'n Ouichdan, et surtout col de Bibaoun, le seul qui par son altitude relativement facile (1.500 mètres) permette la traversée commode des caravanes de lourds chameaux. Vers les oasis de l'Oued Draa et de là au Tafilelt et au centre africain, s'ouvrent dans le Haut Atlas, des cols peu fréquentables, tous juchés à plus de 2 et 3.000 mètres (1). Si la région de Merrakech dans ses relations commerciales avec les pays du sud est aussi étrangement desservie, celle de Fès n'a rien à lui envier : son principal chemin de caravanes doit en effet, après s'être frayé passage à travers le touffu massif du Moyen Atlas au Tizi'n Tameragout, s'engager à nouveau dans les sentes escarpées pour franchir le Haut Atlas au Tizi'n Telremt à 2.200 mètres d'altitude.

Comparé à ces vrais sentiers de chèvres quelle belle et facile voie de pénétration et d'échanges ne semble pas cette trouée de Taza, unique brèche dans la ligne des crêtes continues qui du Moyen Atlas au Rif ceinturent le Maroc. Par ce seuil de 1.000 mètres elle per-

---

(1) Dans le Glaoui, les trois cols (Tizi'n) de Telouet, 2,600m, Tichka et Tamanet ; plus à l'Est le Tizi'n Tarkedit et le Tizi'n Tounfit par lequel M. de Segonzac redescendit en 1905 du Haut-Atlas.

met de passer de la vallée de l'O. Innaouen à celle de l'O. Messoun, du bassin de Sebou à celui de la Moulouïa, c'est-à-dire du royaume de Fez et du Rarb atlantique, « cœur du Maroc », à notre riche Oranie méditerranéenne.

Tel apparaît cet immense massif montagneux de l'Atlas avec ses grandes coupures, points de passage des envahisseurs aux temps passés, voies souvent difficiles des relations économiques.

§ 2. — Zone saharienne

A ses pieds, ce sont, au S. et au S.-E., sous l'aplomb de ses murailles, les plaines sahariennes balayées par les vents brûlants du désert, mais pourtant — mieux partagées à latitude égale que leurs voisines sud-algériennes — recevant assez d'eau de ces puissants massifs sous forme de pluies, de ruissellement superficiel ou de nappes souterraines, pour se parer à certaines époques d'une subite mais éphémère végétation herbacée, et même pour entretenir ces nids permanents de verdure et de fraîcheur, ces merveilleuses oasis, exagération des « huertas » de Murcie, « jardins de palmes et d'orangers, terres de doubles moissons et de cultures tropicales » (1).

§ 3. — Zone maritime

Au N. et au N.-O. s'étale la zone maritime, étagée du bord des flots aux escarpements graduels des monts, et tirant des mille torrents et rivières qui

---

(1) V. Bérard, l'*Affaire marocaine*, p. 8.

dévalent des profondeurs de l'Atlas la vie et la fécondité.

Resserrée au bord de la Méditérranée, où les ruisseaux se précipitent sans avoir le temps de s'élargir en vrais fleuves, elle y apparaît plutôt comme une succession de vallons côtiers. Mais « l'abondance des eaux, la douceur du climat et la luxuriante verdure en font un heureux pays » où le sol fertile a toujours nourri une surabondante population de montagnards indomptables » (1).

Épanouie, au contraire, au long de l'Océan, du cap Spartel au Sous, en de vastes plaines arrosées de nombreux et puissants cours d'eau et ouvertes aux influences marines, cette zone, dont la profondeur atteint plus de 200 kil. dans les bassins du Sebou et de l'Oum er Rebia, est un véritable joyau. Elle se prête aux cultures les plus variées ou aux gras pâturages, à mesure que l'on s'élève d'étage en étage, de la bordure côtière, par les plateaux échelonnés, jusqu'au fond des hauts vallons montagneux.

SECTION II

Hydrographie

Le Maroc, grâce à ce système montagneux puissant, se trouve plus abondamment arrosé que nulle autre partie de l'Afrique du Nord. De toutes parts, au sein des profondeurs de l'Atlas, jaillissent des sources dont les eaux qu'elles se dirigent vers la Méditer-

(1) V. Bérard, *L'Affaire marocaine*, p. 4.

ranée ou l'Océan, s'égarent sur place en des cuvettes sans issue, ou s'en aillent finalement se perdre dans les sables du désert, apportent partout sur leur parcours avec l'humidité bienfaisante la vie et la fertilité.

A vrai dire, point de grand bassin unique et vraiment typique, centre naturel où la civilisation aurait pu se concentrer et s'épanouir à l'égal de ceux de la Seine ou de la Tamise, mais une foule de rivières ou de fleuves dont quelques-uns seulement ont une réelle importance.

Au versant méditerranéen, de rapides ruisseaux côtiers qui, dans leur court trajet à la mer, n'ont pas l'espace de se développer en véritables fleuves : Oued Kert, Oued Martil, adorables vallons de verdure, de forêts ombreuses ou de cultures chatoyantes. Il faut classer à part cette Oued Moulouïa qui du pied de l'Ari Aïach dans les profondeurs du Haut Atlas déroule sur 400 kil. ses replis sinueux et draine par de nombreux affluents (O. Outad Aït-Izdeg, O. Messoun, O. Za...) les eaux d'un bassin immense, avant de se laisser, paresseuse, glisser dans les flots bleus de la Méditerranée. Au pied du rempart de l'Atlas, la Moulouïa, depuis sa source lointaine, est en effet exposée à l'haleine embrasée du désert et son cours, bien que la conduisant à la mer, rappelle plutôt les larges fleuves sahariens.

Sur le versant atlantique, de grands fleuves, d'abord aux allures de torrents, puis assagis et tortueux, descendus de l'Atlas, se taillent à travers les riches plateaux étagés des voies bruissantes et fraîches, pour gagner par les grasses plaines où s'étalent mollement leur course lente, les eaux profondes de l'Océan :

Oued Loukkos (ou Lekkous), le Lixus des Romains qui serpentait à travers le jardin des Hespérides aux fruits d'or.

Oued Sebou : grand fleuve qui de l'Ari Haïan, sous l'appellation d'O. Gigo, après avoir reçu l'Aïn Sebou dont il emprunte le nom, passe à proximité de Fès et s'en va après 450 kil. de cours, grossi d'affluents importants (O. Innaouen et O. Ouerra sur la rive droite, descendus du Rif; O. Redem et O. Beht sur la rive gauche venus du Moyen Atlas) finir dans l'Océan à l'ancien port de Mehedya, aujourd'hui misérable village de pêcheurs, demain sans doute grand port du Rarb. Son bassin qui draine les eaux de presque tout le Moyen Atlas et du Rif sera peut-être appelé en une certaine mesure à ce rôle économique et social des bassins de la Tamise et de la Seine : facilement accessible à la pénétration par le fleuve navigable probablement jusqu'aux portes de Fès, le plus riche du Maghrib, le plus peuplé, le plus fécond, tout semble en effet concourir à lui assurer cet avenir civilisateur (1).

O. Bou Regreg finissant entre Rabat et Salé; O. Oum er Rebia qui, avec ses affluents (O. El Abid...) descendus du cœur du Haut et du Moyen Atlas, forme un vaste bassin comparable à celui du Sebou pour la richesse et la fertilité des plaines qu'il traverse (son nom ne signifie-t-il pas « mère des pâturages » ?);

---

(1) En ce sens: Aug. Bernard, cours professé à la Sorbonne 1902-1903.

E. Fallot, dans *La solution française de la question du Maroc*, p. 17 et 18.

Rapport de la mission hydrographique au Maroc du lieutenant Dyé.

O. Tensift apportant, par ses irrigations, la prospérité au royaume de Merrakech; O. Sous, bordé de cultures et d'habitations » et qui forme « une large bande verte... d'une merveilleuse fécondité... où les jardins, les champs et les villages se pressent sans interruption » (1).

Il n'est pas jusqu'au versant saharien qui ne possède aussi ses grands fleuves; mais, vite épuisés par les vents desséchants et les sables assoiffés, ils ne roulent des eaux superficielles que dans leur haut cours, ou seulement au moment des grandes pluies et de la fonte des neiges dans l'Atlas; le reste est évaporé ou disparaît sous les sables pour former de vastes nappes souterraines d'où le forage artésien, s'il était pratiqué, les ferait remonter, apportant la vie à ce sol merveilleux, qui ne manque que d'eau pour épanouir sa fécondité.

De ces fleuves sahariens est l'O. Drâa, bien qu'il se jette à l'Atlantique. Sorti des flancs du Haut Atlas par les mille bras de ses sources et de ses affluents (O. Tidili, O. Iriri, O. Ouchchen, O. Dadès,...) devenant alors d'O. Idermi O. Drâa, il arrose une riche région de palmiers, puis tournant brusquement à l'ouest dans les sables, il va, s'épuisant peu à peu, finir sa course de 1.200 kil. dans l'Océan où il n'apporte des eaux qu'en hiver et à la fonte des neiges; véritable bassin saharien avec les palmeraies orgueilleuses de ses oasis, et les « maders » de son large lit. Ces surfaces irriguées sont d'une fécondité surprenante dès que l'eau arrive à les recouvrir un instant; c'est alors « une vraie fête, tout renaît, le lit du fleuve

(1) De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 190.

se couvre de laboureurs qui peuvent faire, lorsque les eaux sont arrivées au printemps, jusqu'à deux récoltes, en mars et en juin (chaque récolte demandant trois mois) » (1).

Plus à l'Est deux autres grands fleuves constituent vraiment le bassin saharien marocain : l'O. Ziz et l'O.Guir. Tous deux issus de l'Atlas, grossis d'affluents nombreux (O. Todra et O. Reris pour le Ziz; O. Bou Assan, O. Bechar et O. Zousfana, ces deux derniers descendant du Djebel Bechar, pour le Guir), après avoir apporté la fécondité aux riches régions du Tafilelt (O. Ziz) et aux oasis de Figuig et d'Igli (O. Guir) s'en vont, le premier sous le nom d'O. ed Daoura, l'autre d'O. Saoura puis Messaoua, se perdre également dans les sables aveuglants du Sahara.

A l'exposé d'un pareil système hydrographique, nous n'étonnerons pas en concluant avec De la Martinière que « nulle autre partie de la Berbérie n'est aussi abondamment arrosée que le Maroc... et qu'on l'a parfois appelée, non sans raison, la Normandie africaine » (2).

Malheureusement — et nous ne parlons ici que du versant atlantique — pour que ces fleuves servissent de voies de pénétration économique, ce pourquoi ils sembleraient tout indiqués, il leur faudrait être moins torrentiels, de débit moins irrégulier, et n'être pas obstrués par ces « barres » qui en rendent l'accès périlleux aux embarcations. A cet égard cependant — avec la Moulouia sur la Méditerranée — l'O. Sebou

---

(1) G. Wolfrom, *Le Maroc*, p. 37, 38.
(2) H. P. de la Martinière, *Le Maroc*.

paraît pouvoir devenir, après quelques faciles aménagements, une grande voie navigable (1).

En tous cas, au point de vue de la fertilité et de la richesse productive du sol, tous ces fleuves, si nombreux, contribuent à faire du Maghrib un pays particulièrement favorisé.

SECTION III

Climat

Ainsi, grâce à son relief puissant, le Maroc apparaît pour la distribution de ses différentes zones et pour l'abondance des eaux courantes, comme le Benjamin de l'Afrique Mineure. Cette même disposition orographique en éventail orienté vers l'Océan, jointe à la présence d'une ceinture maritime de plus de 1.700 kilomètres, concourt à doter le Maghrib, en dépit de la latitude et même de l'altitude, d'un climat dans ses grandes lignes plus uniformément tempéré et moins desséché que celui de l'Algérie ou de la Tunisie.

Les pluies dans la plus grande partie du pays — si on en excepte les régions sahariennes — sont suffisantes. Elles sont particulièrement abondantes vers le littoral : 0^m807 d'eau recueillie à Tanger en moyenne de 1890 à 1899, alors qu'Alger n'en recevait que 0^m621, Oran 0^m317 et le Cap Falcon 0^m191. Consultons les cahiers de notes publiés par le marquis de

(1) C'est ce qui résulterait des renseignements fournis par les premiers travaux de la mission hydrographique Dyé.

Segonzac sur son voyage au Rîf : ce ne sont que journées de pluies et d'orages (1).

La région saharienne elle-même doit à la présence des hauts massifs de l'Atlas, qui font office de puissants condenseurs, de recevoir à certaines époques des tombées d'eau bienfaisantes ; aussi y rencontre-t-on de vraies « richesses agricoles sous la même latitude que les steppes ravagées d'Igli, Ouargla et Touggourt ! (2) »

Ainsi, avec des différences d'intensité et de régularité, les trois zones maritime, montagneuse et saharienne, grâce au formidable massif marocain, reçoivent des précipitations d'eau bien supérieures aux autres contrées de la Berbérie : les régions maritime et montagneuse, en particulier, se distinguent par l'abondance et la régularité (octobre-mai) de ces pluies.

La température varie selon les zones et suivant l'altitude (climat saharien heurté, brûlant ou froid et sec — climat maritime doux et régulier — climat montagneux plus rude à mesure que l'on s'élève), mais elle apparaît dans son ensemble, même sur les versants méridionaux, comme bien plus modérée qu'en Algérie dans les régions correspondantes. Les zones maritime et montagneuse, toutes larges ouvertes aux influences marines des vents alizés réguliers grâce à leur heureuse orientation qui les protège au contraire des vents brûlants du sud, laissent les brises humides et les souffles attiédis baigner les plaines, et, gagnant les plateaux et les

(1) De Segonzac, *Voyages au Maroc.*
(2) Cousin et Saurin, *Le Maroc*, p. 28.

plissements montagneux, s'infiltrer jusqu'au cœur des massifs, et là procurer les douceurs et les bienfaits d'un climat tempéré et régulier (1) jusqu'à des altitudes qui d'ordinaire ne comportent pas pareille faveur.

Dans ces conditions on comprend que le climat du Maroc soit éminemment salubre : « Rohlf, qui a parcouru tout le nord de l'Afrique, dit qu'il n'y a nulle part trouvé de climat plus sain qu'au Maroc... ; toute la partie au N.-O. de l'Atlas a une température plus basse que ne le comporte la latitude (2) » ; « le climat du Maroc, dit De La Martinière, est très sain, les maladies épidémiques y sont rares. » Et cependant l'hygiène n'est pas particulièrement en honneur dans les villes et villages marocains, où s'amoncellent aux portes des mellah tous les immondices que nul ne se soucie de faire débarrasser.

CONCLUSION

Heureux mélange de plaines et de montagnes favorablement réparties sous des latitudes différentes et à des altitudes variées, le Maroc, abondamment

---

(1) La plupart des villes de la côte jouissent ainsi d'un climat merveilleux : Tanger, jadis chantée par A. Chénier, un de nos consuls au Maroc, pour le charme permanent de sa température, a d'après les statistiques scientifiques qui embrassent de 1880 à 1885 et de 1896 à aujourd'hui, comme moyennes : 13°03 en hiver, 16°23 au printemps; 23° en été, 18°67 à l'automne, soit une moyenne générale de 17°07. Mogador ne connaît pas de maxima supérieurs à 31°, et le thermomètre n'y descend guère au-dessous de 10° ; c'est, au dire d'E. Fallot, « un des plus merveilleux climats de la terre ».

(2) J. Machat, *La géographie physique au Maroc* (Revue générale des Sciences).

arrosé, doué d'un climat en son ensemble propice par la quantité et la régularité des pluies, la modération de sa température et sa parfaite salubrité, le Maghrib el Aqça réunit mieux que l'Algérie ou la Tunisie toutes les conditions de fertilité et de richesses agricoles qui en font réellement une « Normandie Africaine ». « Pays fortuné où l'Européen peut vivre, travailler et produire comme dans les parties les plus favorisées de notre vieux continent (1) », il ouvre ses immenses territoires sains et féconds au peuplement européen, à ce besoin d'essaimage qui chasse hors de nos frontières trop étroites les bras en excédent et les intelligences entreprenantes. Et pour ceux-là, pour ces hardis pionniers d'une invasion nouvelle dans l'histoire marocaine par son caractère pacifique et économique, attirés par la séduction de ses promesses et l'appât de ses richesses, pour eux, le Maghrib, réalisant les espoirs qu'ils ont mis en son avenir, ne fera pas mentir la sagesse arabe : « La terre est un paon, le Maroc en est la queue ».

---

(1) C[t] E. Ferry, *La réorganisation marocaine*, rapport au Comité du Maroc, *Bull. Afr. franç.* S. décembre 1905, p. 518.

TITRE II

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Les envahisseurs de l'Afrique du Nord

(xv^e siècle avant J.-C., xvi^e siècle après) : Tyr et Carthage, Rome, Vandales et Wisigoths, Arabes, Europe.

« L'histoire de l'Afrique Mineure n'est point l'histoire d'un peuple, c'est plutôt l'histoire des étrangers qui sont venus à diverses reprises tirer parti de cette terre (1). »

Des origines les plus reculées, où l'histoire à peine sortie des langes de la légende commence à jeter quelque lumière (xv^e siècle avant J.-C.), jusqu'au milieu du xvi^e siècle de notre ère, ce n'est, en effet, sur toute l'Afrique du Nord et sur le Maroc, dont la solidarité géopraphique l'oblige à partager les communes destinées, ce n'est qu'une ruée furieuse et ininterrompue d'envahisseurs dont les flots successifs, lâchés sur un élément indigène, apport des temps

---

(1) E. Cat, rapporté par A. Girault, *Principes de colonisation*, 2^e vol. p. 323-381.

préhistoriques, livrent des assauts de plusieurs siècles d'envergure :

Caravelles des mercantis de Tyr et de Carthage (1500-146 avant J.-C.) venant approvisionner aux riches plaines du Maghrib leurs opulentes cités, reines de la Méditerranée.

Légions superbes de la Rome républicaine puis impériale (146 avant J.-C.-428 après) entraînant derrière leurs armes victorieuses vers cette Mauritanie Tingitane le génie organisateur de ses colons et l'habileté de son négoce.

Hordes sauvages et barbares des Vandales et des Wisigoths (428-661) semant, pendant deux siècles, la ruine et la dévastation où fleurissait la civilisation romaine et byzantine, et ne laissant qu'un affreux cauchemar de feu et de sang.

Croissant vert du Prophète guidant durant neuf siècles (661-1550) à travers l'Afrique du Nord et, par l'Espagne, jusque dans les plaines de la Gaule, la formidable marée des fils de Mohammed, neuf siècles de chevauchées sanglantes pour imposer la foi d'Islâm et qui voilent l'œuvre de civilisation arabe, à certains moments pourtant brillante, d'un nuage d'épouvante ! Siècles de luttes dynastiques ensuite, entre conquérants arabes et prétendants berbères se disputant tour à tour le Khalifat : dynasties arabes qui repoussent victorieusement les assauts répétés, mais vains, des nègres du versant saharien, « accourus du Grand Désert, de leurs sables altérés ou de leurs maigres oasis, vers ces montagnes aperçues de loin, vers ces forêts et ces vergers, vers ce pays d'eau et de vivres (1) » ; mais

(1) V. Bérard, *op. cit.*, p. 15 et 16.

qui, détrônées bientôt par les blonds Berbères (1053-1550), ne reprennent définitivement le pouvoir qu'au milieu du XVI^e siècle dans la tourmente d'un nouveau tourbillon d'Arabes bruns venus des flancs sahariens par la trouée de Taza, vraie « Bouche du Maghrib » : dynasties de Chorfa, descendants de Mohammed par sa fille Fatma, Saadiens d'abord, Filali ou Hassani enfin, depuis 1666.

Siècles de carnage, où les Infidèles, ameutés derrière les Maures chassés des rives d'Andalousie de l'autre côté du Détroit, s'accrochèrent aux rivages marocains, mais, s'étant acharnés à la conquête du pays d'Islâm, virent avec leurs richesses englouties en ces folies guerrières, anéantir finalement leurs armadas : Espagnols rivés aux côtes depuis le XVI^e siècle ; Portugais s'épuisant depuis 1415 dans les plaines atlantiques, y jetant sans compter leurs trésors de l'Inde et du Brésil, jusqu'à cette désastreuse bataille des Trois Rois où s'écroula leur rêve, dans le massacre de 20.000 de leurs soldats et de leur roi dom Sébastien (4 août 1578) ; Anglais installés vainement pendant 22 ans à Tanger (1662-1684) et, moins fous, l'abandonnant plutôt que de se lancer en des expéditions sans fin.

Sombre et formidable mêlée, où le croissant vert, tout éclaboussé du sang des Croyants autant que de celui des Infidèles accourus à la curée vers cette proie facile que leur semblait le Maghrib, s'en fut au haut des minarets des saintes mosquées de Fès et de Merrakech se planter, sur le ciel pourpre des batailles, tout rouge.

Dès lors (1550), cessant de partager les destinées jusque-là communes de l'Afrique Mineure, le

Maghrib sous ses chorfa saadiens et filali, échappé à la nouvelle invasion (les Turcs) qui, déchaînée encore une fois sur la Berbérie, s'était arrêtée à ses portes, semblait suivre désormais une voie à part, en contradiction avec sa solidarité géographique.

CHAPITRE II

Résultats

Section I : Néant des invasions de Tyr et Carthage, de Rome, des Vandales et Wisigoths et de l'Europe. — Section II : Invasions arabes : Élément ethnique nouveau ; Ruines et massacres ; Civilisation littéraire et artistique : Sa décadence ; Islamisation générale : Solidarité musulmane, mais pas d'assimilation.

Que reste-t-il finalement de ces multiples invasions étrangères qui constituent jusqu'au XVI^e^ siècle l'histoire tout entière du Maghrib el Aqça? Que sont devenus, à ces contacts divers, l'élément primitif indigène et le pays lui-même ? De tous ces bouleversements et de ces convulsions extraordinaires, quelle est la résultante ?

SECTION I

Néant des invasions de Tyr et Carthage, de Rome, des Vandales et Wisigoths et de l'Europe

Des civilisations punique et romaine, balayées dans la tourmente vandale et wisigothe, à peine quelques monuments ou cités en ruines évoquent à l'esprit du voyageur qui, pensif, s'y attarde, le souvenir de lieux jadis florissants.

Des tentatives européennes, œuvres de guerrière

conquête, rien, semble-t-il, n'est demeuré de grand, ni de durable. Ah ! si, pourtant : au flanc des côtes méditerranéennes, quelques maigres coins de terre d'Islâm retenus aux mains des Infidèles, présides espagnols « moins campés qu'assiégés (1) » en leurs enceintes de prison ; au long de l'Océan, quelques châteaux-forts délabrés, vestiges des vaines forteresses portugaises, dont les échos, assoupis après la fuite de leurs armadas en déroute, ne résonnèrent plus que du douloureux halètement et des gémissements de détresse de ces milliers de captifs chrétiens, employés à leurs grands travaux par les sultans magnifiques (2) ; enfin — résultat le plus durable — la haine pour l'Infidèle entretenue et exaltée par ces siècles de contact violent !

SECTION II

Invasions arabes

Plus profonde fut la domination arabe : un élément ethnique nouveau était désormais installé dans les plaines d'Afrique à côté du Berbère indigène refoulé en ses montagnes. C'était la retombée des flots d'en-

---

(1) V. Bérard, p. 11.

(2) 25,000 Chrétiens captifs se trouvaient, paraît-il, ainsi employés à des travaux publics, à la mort du grand Sultan Moulay Ismaïl (1727) (Wolfrom, p. 23). En dehors des heures de travail, ils étaient enfermés dans des silos obscurs et sales, où quelques-uns restaient jusqu'à 10 ans sans sortir ; leur traitement était si barbare qu'il émut la pitié des religieux espagnols et français : l'œuvre des missions rédemptrices se créa pour leur rachat. (*Archives marocaines*, 1905, V, p. 235-264).

vahisseurs, dont une seule vague hurlante avait déversé plus d'un million de ces fanatiques Beni Hilal venus du Caire (1050).

L'Afrique du Nord tout entière avait été balayée durant ces siècles d'un vent de ruines et de clameurs guerrières. Elle en hérita une longue misère et en garde encore, avec le souvenir sombre les traces indélébiles et l'accoutumance aux haines et aux luttes intestines.

Et pourtant, ce nuage guerrier ne parvint pas à couvrir entièrement l'éclat d'une civilisation longtemps brillante et d'un art délicatement merveilleux, qui, venus d'Orient derrière le glaive du conquérant, s'en allèrent fleurir aux médersas fameuses de Fès et de Merrakech l'enseignement de leurs docteurs, ou élancer jusque sous le ciel andalou, cette merveille de Séville, la Giralda, fier pendant de la tour de Hassan à Rabat et de la Koutoubia de Merrakech (règne de Abou Youssef el Mançour, 1184-1199). Mais après un temps de splendeur, toute cette civilisation retomba, appesantie sous la torpeur morne de l'Islâm (1).

---

(1) Dans cette société en déclin, où l'on ne connaît plus l'effort physique ou mental, où l'Islâm dégénéré abandonne hommes et choses aux puissances dissolvantes, la brillante civilisation de jadis a sombré comme tout le reste, comme menace de se dissoudre cette société dirigeante elle-même. « Non seulement l'homme ne sait plus commander l'effort physique ou mental, écrit M. Chevrillon, p. 152, mais il semble incapable des formes élémentaires et spontanées de l'attention. Dans sa prunelle si vague, les choses se reflètent ou ne se reflètent pas : nul intérêt, nulle volonté d'apprendre et de se rappeler ne vient diriger et fixer son regard. »

Tout s'explique alors et la nullité de l'enseignement donné dans les écoles coraniques qui pourtant façonnent tous les jeunes cerveaux et la décadence de l'enseignement supérieur, celui de cette fameuse Karaouine, ce « cœur spirituel de la vieille Ifrikya », « héritière des grandes universités arabes du moyen-âge ». Ecoutons M. Chevrillon :

Si l'enseignement des universités rivales de Merrakech et de Fès continue à attirer de tout le monde musulman, étudiants et lettrés, pour en faire au retour des docteurs savants et saints, c'est à son

---

— « On aperçoit, écrit-il p. 284,... une confusion clamante d'enfants, tous assis sur le plancher et traversés d'un mouvement étrange, hochant ensemble, très vite, sans arrêt. Et rythmant cette agitation, la vociférération grêle et rapide, cent voix de fausset qui scandent à tue-tête et ressassent tout un matin la même sourate du Korân. Voilà comment, depuis les temps anciens, se forme chaque génération musulmane. Avec cette insistance mécanique s'enfonce en elle la sèche et précise, l'invariable empreinte qui la fait pareille à toutes les générations de l'Islâm ». — L'enseignement de Karaouine n'est aujourd'hui guère moins bas. A part leur fête annuelle de folies et d'amusements que font ces tolba ? Qu'est devenue cette science qu'autrefois on y enseignait, rapportée des royaumes d'Espagne ? M. Chevrillon, de la bouche même d'un fin lettré, du Ministre des Affaires étrangères avec qui il eut un long entretien raffiné, où l'on parla littérature, art, science ou histoire, reçut l'aveu de sa décadence absolue : « Mais Fès possède encore la Quarouyine, observe M. Chevrillon à son hôte éminent et à son collègue le Ministre de la Guerre. Est-ce que vraiment il n'y a plus d'astronomes parmi ses ulémas ? » Ils font signe que non. « Et les autres sciences arabes, la mathématique, la géographie, la chimie ? Est-il possible qu'elles soient aussi mortes que nous avons entendu dire ? » — « On étudiait encore tout cela à la Quarouyine, il y a cinquante ans, mais à présent, non, c'est fini ». Avec la même simplicité qu'ils ont parlé des savants d'autrefois, ils nous répètent que c'est fini ; même la vieille science qu'ils appellent encore *al djebr* est tout à fait délaissée. Et nulle réticence, nul geste de regret ; ils n'ont pas l'air de sentir là quelque diminution... » (A. Chevrillon, *Un crépuscule d'Islâm*, p. 264 et 265). Il faudrait lire encore dans Chevrillon en quelle obscurité sont tombées en particulier cette science de l'astronomie et de la cosmogonie autrefois si florissante (forme de la terre, rotation, mouvement des astres, distances, etc... p. 269-272) et cet art si merveilleux naguère de la musique mauresque, aujourd'hui figée immuablement. « Inventer de la musique ? Mais pourquoi faire ? fut-il répondu à M. Chevrillon. La musique mauresque existe, je l'ai tout entière dans un livre. Elle comprend cinquante-cinq motifs ; chacun dure deux heures avec sa variation. Quelquefois, dans certaines fêtes de plusieurs jours, on la joue tout entière ; mais cela est très long. La musique mauresque dure cent dix heures... » ! (Chevrillon, *op. cit.*, p. 168, 169).

rayonnement superbe de jadis qu'il le doit, car aujourd'hui tout y est bien dégénéré : science purement livresque, surannée d'ailleurs, glose pénible des textes des illustres devanciers, « pur psittacisme (1) ».

Quant à cet art arabe si fin, si délicat, où « l'emploi unique des combinaisons de la géométrie, l'absence de toute forme inspirée de la nature, des animaux ou des hommes, donnent à l'ensemble quelques chose d'austèrement pur, d'immatériel, de religieux (2) », il n'est plus aujourd'hui, en des mains malhabiles, qu'œuvre mercenaire, fade imitation sans vie et sans originalité, copie servile des modèles transmis par la tradition. Restent, il est vrai, à l'admiration des voyageurs et peut-être en types pour une rénovation artistique future, les monuments des siècles de splendeur : palais des sultans magnifiques et pompeux dans les villes impériales, avec leurs enceintes délabrées, inquiétantes et sinistres, saintes mosquées merveilleuses au luxe inouï et rare (3), portes murales,

(1) Aug. Bernard, *Rapport au Gouverneur général de l'Algérie*, (1904), *loc. cit.*

(2) P. Loti, *Au Maroc.*

(3) Ainsi ce sanctuaire de l'Islâm, cette fameuse Karaouine de Fès, entrevue par Loti : « sorte d'amas de mosquées, d'époques et de styles différents, c'est une ville de colonnes et d'arceaux de toutes les formes arabes. Tantôt des cintres lourds, écrasés sur des piliers trapus, se succédant en perspectives sans fin, avec d'innombrables lampes suspendues dans l'obscurité des plafonds ; tantôt des cours, inondées de soleil, à voûte de ciel bleu, entourées de hautes colonnes frêles et d'arcades, infiniment dentelées, d'un dessin toujours rare et exquis... » et, sur des cours pavées de faïence et de marbre, de petits kiosques s'avancent, rappelant en plus beau ceux de la « Cour des Lions » à l'Alhambra : « Ce sont les mêmes groupements de colonnes légères, soutenant d'indescriptibles arcades ajourées qui semblent faites d'une superposition patiente de pendeloques de givre ; le tout rehaussé d'un peu d'or, mourant sous la poussière des siècles, d'un

purs chefs-d'œuvre d'art raffiné et exquisement délicat (1).

Avec sa civilisation aujourd'hui assoupie, cette race nouvelle avait encore apporté à la Berbérie la religion du Prophète. Implantée dans le sang des mas-

---

peu de bleu, d'un peu de rose. Et, sur les montants tout droits, tout plats et d'une raideur voulue, qui séparent ces portiques festonnés, des couches de sculptures d'une finesse et d'un dessin inimitable s'étalent et s'enroulent, fouillés à des profondeurs différentes ; on dirait de vieilles dentelles de fées dont on aurait accroché là plusieurs doubles les uns par dessus les autres. Cela semble léger, légers tous ces kiosques, légers comme des petits châteaux qu'on aurait créés pour des sylphes dans des nuages, avec des facettes cristallisées de grêle et de neige ». (P. Loti, *Au Maroc*, p. 251, 252.)

(1) Cette porte à l'intérieur de Fès : « Une inimitable porte monumentale, plus belle qu'aucune porte de ville, qu'aucune porte de mosquée,... immense ogive enguirlandée des plus rares arabesques, des plus fines mosaïques », avec, au-dessus, « une série de petites ogives alignées et remplies chacune d'arabesques différentes, fouillées en broderie, en dentelle... et plus haut encore, un indescriptible couronnement en stalactites... absolument régulières et géométriques qui s'emboîtent les unes dans les autres, se recouvrent, se superposent en masses d'une complication extrême ; par endroits, on dirait les mille compartiments d'une ruche d'abeilles ; ailleurs, plus haut, cela semble des pendeloques de givre. Et l'ensemble de ces choses si soigneusement travaillées forme des séries d'arceaux d'une courbure charmante, festonnés merveilleusement ». (Loti, p. 243-245.)

Et cette autre porte à Meknès, au palais impérial, vrai bijou au milieu de la muraille monotone et délabrée : « Une merveilleuse porte de palais, toute brodée de mosaïques, s'ouvre comme une surprise... Cette porte qui fut celle du Sultan Moulay Ismaïl le Cruel, est une gigantesque ogive, supportée par des piliers de marbre et encadrée de festons exquis. Toute la muraille d'alentour, jusqu'en haut, jusqu'aux crénelures du faîte, est revêtue de mosaïques de faïence, fines et compliquées comme des broderies précieuses... Des rosaces, des étoiles, des emmêlements sans fin de lignes brisées, des combinaisons géométriques inimaginables qui déroutent les yeux... mais témoignent toujours du goût le plus exercé et le plus original, ont été accumulés là, avec des myriades de petits morceaux de terre vernissée, tantôt en creux, tantôt en relief, de façon à donner de loin cette illusion d'une étoffe brochée et rebrochée, chatoyante, miroitante, sans prix, qu'on aurait tendue sur ces vieilles pierres ». (Loti, p. 304-306.)

sacres et maintenue par les armes, cette foi nouvelle, exaltée ensuite par la nécessité de repousser l'Infidèle, est certes le plus profond bouleversement que l'invasion arabe ait fait subir à la race berbère : mieux comprise et peut-être moins déviée de la véritable orthodoxie, elle eût changé l'âme même de ce peuple ; mais, échappant dans son esprit à ces Berbères primitifs et ignorants qui n'y voient que l'extérieur des pratiques, les gestes, sans en découvrir le sens, elle se détourna bientôt de ses principes fondamentaux, pour verser dans un culte de marabouts et d'une foule de personnages réputés saints, absolument contraire à son essence. Cependant, même ainsi, l'introduction de l'islamisme est un évènement capital au Maghrib : sous la tiédeur religieuse habituelle de ces grands enfants ignorants et grossiers, couve depuis lors un feu dangereux. Au moindre souffle venu des rives lointaines de l'Océan et apportant, avec le bruit des navires de l'Infidèle qui se risque à débarquer, la rumeur des premières mêlées, voici que ce feu qui couvait se rallume, et, s'embrasant dans un grand éclat, dévale des monts aux vallées et balaye, en son tourbillon irrésistible, les téméraires assez fous pour s'être osés à la conquête en terre d'Islâm : histoire des siècles passés, sort de demain pour qui tenterait pareille aventure.

L'islamisme, en effet, bien que diversement intense en temps ordinaire, n'en constitue pas moins le seul lien entre tous les éléments ethniques du pays (autre résultat durable de la conquête arabe). Et, si cette solidarité — prélude peut-être d'une unité nationale future — particulièrement exaltée aux heures de menace de l'Étranger, arrive à grouper dans un même

sentiment de fanatisme surexcité toutes ces populations contre le Chrétien, elle a permis aussi aux conquérants arabes d'asseoir leur domination et, l'ayant laissé échapper, de la ressaisir : sauf une interruption de cinq siècles, ce sont ces conquérants qui commandent au Maghrib. Et si leur pouvoir politique s'est presque toujours arrêté aux limites des plaines, aux abords du pays berbère insoumis, leur caractère religieux de Chérif, de Prince des Croyants, Emir-al-Mouminin, leur a toujours donné sur ces Berbères islamisés, sinon l'autorité temporelle effective, du moins une précieuse influence.

Tels sont les effets durables de l'invasion arabe : le souvenir de ruines et de massacres — la renommée d'une civilisation et d'un art, aujourd'hui en décadence ou du moins en léthargie — l'islamisation de tout le Maghrib qui assure aux sultans arabes, souverains politiques et religieux, à défaut du pouvoir temporel sur l'élément berbère, une influence religieuse assez puissante pour grouper, au jour du danger, tous les éléments ethniques du Maghrib-el-Aqça sous l'étendard de la Djihâd contre l'Infidèle.

Mais, pas plus que les invasions antérieures, la domination arabe n'a pu réussir à assimiler vraiment la race berbère ; si dans les plaines et les villes, il s'est produit des mélanges de races entre Arabes, Berbères restés au pied des monts, Nègres importés du Soudan lointain, Européens captifs ou renégats, dans ses retraites sauvages et inviolées du Rif et de l'Atlas, où elle s'est retirée devant la marée montante des Arabes, la race berbère est restée à peu près pure. Et, n'ayant guère accepté ou plutôt subi des conquérants que l'islamisation, elle a su conserver intacts : son type,

sa langue, ses coutumes, son organisation familiale et sociale, son genre de vie et l'indépendance politique presque absolue.

CONCLUSION

Trois leçons de l'histoire : Vanité des tentatives violentes, Réveil du fanatisme, Échec fatal des invasions par les plaines maritimes de l'Ouest vers les montagnes.

C'est la rançon des conquêtes brutales et purement guerrières de laisser tout effacer d'elles, le jour où l'instrument de fer qui les imposa se trouve brisé : première leçon à méditer. Elle dégage sa haute moralité du succès incomplet de la conquête arabe, puisqu'elle n'a réussi, en somme, à introduire chez les Berbères que sa foi religieuse sans avoir jamais pu leur étendre sa domination politique, ni façonner sur une autre conception leur organisation et leur vie sociale, ni entamer leur langue ou leur type humain. Elle la dégage surtout de la vanité stérile des tentatives violentes européennes dont rien ne survit que la haine avivée au cœur du Croyant.

Une deuxième leçon s'impose dont il faut également faire profit : toute intrusion violente, guerrière de l'Europe a toujours eu pour résultat de réveiller le fanatisme endormi et de susciter à la résistance indigène, chaque fois, un nouveau chef, un nouveau Madhi, Envoyé de Dieu.

Une troisième leçon enfin, non moins claire que les autres, mérite la plus grande attention : toutes les tentatives de pénétration ou de conquête au Maroc, essayées par une autre voie que par le débouché de

Taza, la Bouche du Maghrib au-dessus de l'épanouissement des monts et des plaines, ont lamentablement échoué, et seront toujours condamnées au même insuccès fatal : la disposition géographique du pays en éventail ouvert vers les plaines de l'Ouest et du Nord-Ouest a pour conséquence forcée, à chaque pas de l'envahisseur du littoral vers les montagnes, de concentrer de plus en plus devant lui la résistance, au lieu de l'éparpiller (1).

C'est l'histoire des Espagnols depuis quatre siècles, des Portugais durant deux cents ans, des Anglais à Tanger pendant vingt-deux ans et des Nègres sur le versant saharien de l'Atlas. Ce serait celle de demain pour quiconque, aveugle devant ces enseignements de l'histoire, en renouvellerait la folie.

Or voici qu'après plus de deux siècles où le Maghrib n'avait plus connu d'invasions, alors que l'Afrique Mineure subissait la domination turque, puis la conquête française, voici que ce Maghrib semble à la veille d'une nouvelle pénétration, mais d'un caractère nouveau cette fois. Nos démocraties modernes épurent leurs procédés : abandonnant peu à peu les anciens, de violence et de conquête brutale, elles s'essaient à des méthodes nouvelles essentiellement

---

(1) « Devant l'invasion venue de la mer, la résistance indéfinie reculait lentement aux collines, puis aux montagnes, vers le haut des plaines et le fond des vallées. Chaque étape des étrangers dans l'Hinterland... concentrait devant eux les forces de la défense. Les nomades des plaines allaient demander appui aux montagnards. Dans le goulet du Rîf et de l'Atlas, une multitude de fanatiques et d'affamés finissait par se réunir qui, brusquement, redescendait en cyclone sur la plaine et la côte. Cette vague de retour balayait en une minute tous les obstacles patiemment dressés par les envahisseurs ». (V. Bérard, *op. cit.*, p. 12.)

pacifiques et éducatrices, qui seront aux temps prochains le rayonnement naturel de leur civilisation. Pénétrations qui, par leur caractère pacifique et surtout éducateur, ne soulèveront pas les mêmes résistances et auront alors des effets bien autrement profonds et durables.

Le nouvel occupant de l'Afrique du Nord, la France, s'apprête, en effet, à renouer la tradition éternelle. Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, la solidarité géographique de la Berbérie avait voulu que toute influence exercée sur une quelconque de ses régions s'étendît à tout son Empire. La France, se souvenant de cette tradition historique imposée par nécessité géographique, amorce déjà le rayonnement de son génie sur cette terre du Maghrib el Aqça pour tenter d'y rallumer à la flamme de sa civilisation aryenne le flambeau éteint des splendeurs passées, des siècles glorieux des Séville et des Cordoue, des mosquées saintes de Karaouïn à Fès et des Koutoubia de Merrakech.

L'histoire du Maroc sera ainsi de nouveau fondue, unifiée dans celle de l'Afrique Mineure, et justifiera une fois de plus ce que nous écrivions au début du Titre II, après M. Cat, que ce n'est point là l'histoire d'un peuple, mais plutôt celle des étrangers venus à diverses reprises tirer parti de cette terre.

Et, si l'on veut résumer à larges traits, qui en marquent la nature et le sens, l'histoire de cette terre africaine, « on y voit se suivre, dans un large rythme alternatif et s'y ruer l'une sur l'autre, en des combats qui ont au moins dix siècles d'envergure, les deux civilisations qui ont créé et constitué le monde méditerranéen, la Sémitique et l'Aryenne : Tyr d'abord,

puis Rome, les Arabes ensuite, puis la France (1). » Et ceci marque « la portée de notre installation récente » en Afrique Mineure.

A la veille peut-être d'une transformation du pays et de son évolution à la suite de la nouvelle pénétration qui s'annonce, il importe de tracer dans ses grandes lignes le tableau du milieu marocain tel qu'il résulte, jusque-là, de ses destinées historiques : ses éléments ethniques et sociaux, avec leurs types, leurs mœurs, leurs coutumes, leur mentalité, leur organisation sociale, religieuse, politique, et leur situation économique. Cadre trop vaste que nous voudrions remplir au cours des développements des titres III, IV et V, et dont les données historiques, sociales et économiques éclairent d'un jour singulier le problème international dont la solution s'oriente vers cette pénétration nouvelle.

---

(1) G. Hanotaux, *La paix latine*, p. 74.

TITRE III

LE MILIEU MAROCAIN

Au Maroc, comme en Algérie et en Tunisie, l'œuvre lente et progressive des siècles avait amené en contact sur cette terre des races et des civilisations différentes : sur un élément indigène primitif était passée la cohue des envahisseurs de races et de caractères divers. Au point de vue ethnique et des conséquences sociales ou religieuses susceptibles de modifier le milieu marocain, seule, avons-nous vu, la conquête arabe eut des effets durables et d'une certaine gravité; il ne reste à y ajouter que l'afflux d'un élément juif assez important et la présence de nombreux Nègres qui influèrent d'une façon assez large sur le type humain.

Quel fut au point de vue ethnographique, social et religieux le résultat de ce contact? Quel milieu cela composa-t-il finalement? La race indigène, disions-nous en fin du Titre II (1), si elle a été islamisée plus ou moins superficiellement et entraînée un instant dans le mouvement d'expansion de la civilisation

(1) *Cf.* page 74.

arabe qui avait rayonné en elle, néanmoins n'a jamais été assimilée. C'est ici le lieu de préciser les résultantes de ces actions et réactions multiples des diverses races sur cette terre d'Afrique.

CHAPITRE I

Ethnographie et vie familiale et sociale

Section I : Les altérations à la pureté des races. — Section II : Le problème des races. — Section III : Caractères distinctifs des différentes races. — Conclusion.

SECTION I

Les altérations à la pureté des races

Enchevêtrement de l'habitat; altération du type, du caractère, des coutumes et du genre de vie.

Sans parler ici de l'islamisation générale de tous les groupes ethniques au Maroc comme dans toute l'Afrique du Nord (1), les longs contacts et le travail du temps ont amené des modifications plus ou moins importantes à leur type humain et des changements plus ou moins profonds dans leurs coutumes et dans leur genre de vie.

Avec le temps d'abord, l'habitat de bien des tribus s'est trouvé bouleversé et, en certaines régions, leur enchevêtrement est inextricable. Les environs de Tanger et de Fès, par exemple, et tout le Rarb sont peuplés de fractions venues de toutes les provinces de l'Afrique du Nord : soit que les ancêtres, ayant pris part aux sièges de ces villes, soient demeurés

(1) L'étude de la Religion fait l'objet du chapitre III de ce titre III.

dans la banlieue après la conquête, soit que pour d'autres causes : volonté des sultans, querelles intestines, invasions, exode des Algériens lors de la conquête française, la carte politique du Maghrib ait été ainsi bouleversée.

Or, pareil enchevêtrement ne fut pas sans contribuer pour une large part à certains mélanges de races qui se sont produits, fusion plus ou moins complète et localisée, entre les envahisseurs et l'autochtone :

Au contact des Nègres du rebord saharien de l'Atlas, ou importés du Soudan comme esclaves ou comme janissaires des Khalifes, les races juive, arabe et berbère se sont peu à peu, en certains endroits, teintées de sang noir : Juifs de la région de Merrakech, dont « quelques-uns sont légèrement teintés (1) » par suite de mélanges antérieurs à l'islamisation; Arabes du Maroc occidental où les croisements sont particulièrement fréquents (2), Berbères du Rif ou de l'Atlas où plusieurs tribus ont la peau noire (3).

Les races arabe et berbère se sont, elles aussi, sur bien des points pénétrées. Il en est résulté, outre une altération du type qui a eu pour résultat de brunir chevelures et visages berbères, des modifications plus graves dans le caractère, les coutumes, le genre de vie de ces tribus : nombreuses sont celles qui, à ce contact intime et prolongé, ont abandonné leurs mœurs antérieures, pour se fondre avec la tribu absorbante : tribus arabes installées au cœur des

---

(1) P. Lemoine, *Mission dans le Maroc occidental*, p. 61-62.

(2) *Ibid.*, p. 60, 61.

(3) Hiaïna et Gsennaia du Rîf ont « la peau très noire »; tribus de la Haute-Moulouïa qui « ont la peau plus noire ». (Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 24, 30, 153).

montagnes et qui s'y sont berbérisées (1); tribus berbères restées au pied des contreforts montagneux ou dans les plateaux côtiers et qui se sont assimilées aux tribus arabes environnantes, au point, pour quelques-unes, de renier leurs ancêtres (2).

Dans les villes, au contact de tous les éléments hétéroclites qui y grouillent, la race arabe s'est si profondément altérée qu'elle a engendré une population tout à fait particulière, et à laquelle on a donné le nom de Maures : « ramassis de peuples qui sans doute parlent arabe, écrit M. V. Bérard, p. 27, mais où tous les musulmans d'Afrique et d'Asie, sans compter les captifs et les renégats du Soudan et de l'Europe, ont depuis douze siècles mélangé leurs races... Andalous, Soudanais, Algériens, Égyptiens, Arabes, Syriens, Turcs, tous les sectateurs du Prophète ont, tour à tour, déposé au Maghrib quelques bandes de fugitifs... Espagnols, Portugais, Provençaux, Italiens, etc., tous les méditerranéens ont fourni des esclaves et des femmes aux corsaires du roi de Garbe ; c'est

---

(1) A Reggou, dans le Moyen-Atlas, M. de Segonzac a rencontré « des montagnards, arabes d'origine et frères des Oulad el Hadj d'Algérie, mais braber par leurs alliances et incorporés aux Beni Ouaraïn » (Segonzac, p. 197).

(2) Riata qui, des hauteurs de Taza, tiennent la bouche du Maghrib : « Leur origine est berbère ; mais ils l'ont oubliée et se disent Arabes ». (Segonzac, p. 214).

Chiadma, H'ah'a, au sud de l'O. Tensift, « leur origine chleuh est incontestable et à peu près pure, mais leurs habitudes sont devenues celles des tribus arabes, dont elles parlent généralement la langue ». (P. Lemoine, p. 59).

Zemmour, agriculteurs et pasteurs, et Zaïan, puissante tribu riche par ses immenses troupeaux, de la haute vallée de l'O. Bou Regreg qui comme les Arabes voisins mènent, ainsi qu'aux âges bibliques, l'existence patriarcale, soignant leur bétail et cultivant des céréales au hasard de leurs pérégrinations ». (E. Fallot, p. 26).

de ce mélange innomable qu'est fait le peuple du Blad el Maghzen » (les Maures).

Enfin, un dernier phénomène, général à toute l'Afrique du Nord et à tous les pays de nomadisme, tend à modifier tous les jours le genre de vie des populations marocaines, arabes ou berbères, restées jusqu'ici nomades. On l'observe au Maroc comme en Algérie, où M. Jonnart le signalait récemment dans un discours aux Délégations algériennes : avec l'établissement progressif de la sécurité qui entraîne le bien-être, les tribus dessinent une évolution lente, mais de plus en plus marquée, à restreindre d'abord leurs immenses parcours derrière leurs troupeaux, puis à se fixer finalement sur un coin de terre choisi où, dans la paix assurée, elles se livrent à la culture plus étendue et plus intense, pour en faire bientôt leur occupation principale (1).

SECTION II

Le problème des races

§ I. La thèse de M. Edm. Doutté : Fusion actuelle des races ; inexistence historique de la race berbère. — § II. Intérêt du problème et réfutation de la thèse de M. Doutté : Noyaux de races persistantes en leurs traits essentiels ; existence historique et survivance d'une race berbère.

§ I. — La thèse de M. Edm. Doutté

Ce sont là faits importants par les altérations de type ethnique et les enchevêtrements ou fusions plus

(1) Déjà par exemple au Maroc, les tribus nomades de l'Ouest « ne changent plus qu'exceptionnellement le lieu de leur séjour » (E. Fallot, p. 26) ; de même à la frontière algérienne.

ou moins complets de mœurs et de coutumes entre les diverses races entrées en conflit au Maroc, comme dans toute l'Afrique Mineure. Aussi, reconnaissons-nous avec MM. Edm. Doutté (1), Et. Fallot (2), Cousin et Saurin (3) qu'il serait vain de vouloir établir aujourd'hui sur la diversité primitive des races — ce qui les supposerait encore pures — une classification scientifique rigoureuse et absolue de la population marocaine par groupes ethniques nettement tranchés et auxquels on s'efforcerait de découvrir des traits distincts et privatifs, comme type, caractère, mœurs et coutumes. Mais, pour abandonner ce critérium en ce qu'il aurait d'absolu, nous ne voyons pas la supériorité plus réelle de celui qu'ils proposent : « Mieux que l'origine ethnique, écrit par exemple M. Et. Fallot à la suite des études sociologiques de M. Edm. Doutté, le genre de vie, la nature et le degré de civilisation permettent des distinctions qui parlent nettement à l'esprit » ; et, fort de ce nouveau critère, il trace ainsi dans la population marocaine, les « distinctions qui parlent nettement à l'esprit » : « Il est impossible de confondre le sédentaire des villes, le nomade des grandes plaines, le montagnard des hautes régions et l'Israélite. »

§ II.— Intérêt du problème et réfutation de la thèse de M. Doutté

Cette classification, malgré qu'elle repose pour une grande part sur une observation exacte de la réalité,

(1) Edm. Doutté « Les Marocains et la Société marocaine. » *Revue générale des Sciences*, 1903.

(2) Et. Fallot, *op. cit.*

(3) A. Cousin et D. Saurin, *op. cit.*

(le « genre de vie et la nature et le degré de civilisation » contribuant à marquer à des coins différents les diverses populations d'un pays), ne nous semble pourtant pas, — « en l'état actuel de la science » qu'invoque M. Edmond Doutté lui-même, — réunir tous les éléments de certitude et d'évidence qui l'imposeraient à l'esprit aux lieu et place du critérium basé sur la persistance de la pureté des races et aujourd'hui faussé. D'une part, en effet, nous lui apercevons des difficultés d'application, et nous observons d'autre part des faits qui paraissent nous obliger à l'écarter dans son emprise intégrale, comme d'autres nous font rejeter le premier dans ce qu'il a également d'absolu et de général.

Où classerions-nous par exemple, dans les cadres où M. Edmond Doutté répartit les populations marocaines, les tribus sédentaires des plaines dont l'évolution vers le sédentarisme tend chaque jour à accroître le nombre, ou les tribus nomades de la montagne, comme les Beni Mgild visités par le marquis de Segonzac, et dont une partie seulement est fixée dans ses villages fortifiés, ses « tirremts », pendant que l'autre mène dans les hauts alpages de l'Atlas la vie nomade des pasteurs? Nous ne saurions assimiler ces nomades montagnards ni à leurs voisins sédentaires, ni aux nomades de la plaine, pas plus que les sédentaires de la plaine au groupe des sédentaires de la montagne ou des nomades des plaines. Car le genre de vie ainsi que la nature et le degré de civilisation diffèrent entre ces groupes, et par conséquent nous interdisent, au nom du critérium même de M. Edmond Doutté, pareilles assimilations.

D'autre part, les altérations de type ethnique et les

changements ou fusions de mœurs et de coutumes que nous avons relevés plus haut n'ont affecté — il faut le dire — que des portions restreintes de l'ensemble des populations marocaines : les plus fortes altérations se sont produites dans les plaines où les Berbères ont peu à peu fusionné avec les Arabes conquérants, et dans les villes et la région makhzen du Rarb, où les éléments arabes, au contact des foules sans cesse renouvelées d'arrivants, ont en quelque sorte mué pour apparaître finalement transformés en cette population maure si bigarrée d'origines.

Il est donc resté au sein de chaque groupe une sorte de noyau inattaqué, où la race se perpétue à peu près pure de tout mélange, semblable à ce qu'elle était primitivement. La population israélite, par exemple, sauf les quelques apports de sang teinté qui remontent à la période préislamique, est nette dans sa pureté primitive de race blanche. Des tribus arabes entières n'ont subi aucune altération ni de type, ni de coutumes ; tels ces Arabes de la vallée du Lekkous, tribus Tliq et Khlot, étudiés par MM. G. Salmon et Michaux-Bellair dans les *Archives Marocaines* (1905, vol. IV; 1906, vol. VI). Mais c'est surtout chez les Berbères retranchés au cœur de leurs forteresses du Rîf et de l'Atlas, que le voyageur découvre tous les traits d'une race restée vraiment intacte et sans mélange : Rifains, la plupart « au teint clair et coloré », aperçus par M. de Segonzac au marché de Djenada, dont « les yeux sont gris-verts ou bleus plus souvent que noirs », et dont les femmes aux « fins profils, à la peau blonde, ont de grands yeux très doux (1) » —

(1) De Segonzac, p. 47-49.

Beni Mgild de l'Atlas, où « la race est blonde, de ce blond roussâtre et comme délavé qui caractérise les Berbères » et où les hommes « ont la peau blanche sous le hâle et les rides (1). »

D'ailleurs, même chez les tribus où la race a subi, dans son type ou ses coutumes, des altérations, — si nous en exceptons quelques-unes, où la fusion, l'assimilation en un sens ou dans l'autre est à peu près complète — chez la plupart, nous sommes obligé de reconnaître que les traits de race n'ont pas tous été effacés, et que souvent, sous l'enveloppe nouvelle, se conservent des mœurs, des pratiques, des manières d'être et de penser, qui décèlent encore la lignée ethnique primitive.

Un exemple entre beaucoup : Les H'ah'a, importantes tribus des plaines atlantiques, entre Mogador et Agadir, et particulièrement connus de M. Edmond Doutté, sont classés par lui comme type des nombreuses tribus berbères d'origine, mais arabisées. Or, de la savante étude de M. Edm. Doutté, il appert très clairement que cette islamisation est, pour ainsi dire, toute superficielle. La conception berbère et primitive de la femme comme un être sacro-saint et par là dangereux, s'y est conservée en toute vigueur, ainsi qu'une foule de coutumes, d'usages et de rites, dont les caractères ne s'expliquent que par cette idée-là : séparation complète des sexes dès l'âge de puberté — qualité de « zouag » (asile inviolable) de la femme pour quiconque se réfugie vers elle, cherchant protection ou pour celui qui tenterait de porter la main sur elle — rites sacrés et solennels qui entourent nécessai-

(1) De Segonzac, p. 137.

rement le mariage et qui ont un caractère de purification et de désacralisation (1). La monogamie, vertu de la race berbère primitive, malgré l'islamisation, y est partout la règle rigoureuse et absolue, qui ne souffre même pas les concubines que permet le Coran, à défaut d'épouses multiples. Aussi la famille s'y maintient fortement constituée en sa forme communautaire et patriarcale, alors que chez maintes tribus arabes, elle a tendance à se désagréger. Enfin, il n'est pas jusqu'au goût et à l'attachement pour les institutions politiques à forme démocratique (administration par une djemà'a), que ces mal-arabisés ne s'efforcent de maintenir intacts comme leurs frères restés dans la liberté de leurs montagnes.

Si bien que — mises à part les quelques tribus complètement fusionnées ou profondément altérées, en général au pourtour montagneux, et la dégénérescence maure de quelques groupes arabes, — on peut dire que les races ont conservé en leurs grandes lignes leurs traits primitifs : ce sont bien, du reste, leurs oppositions irréductibles et non pas les simples divergences de « genre de vie ou de degré de civilisation », qui sont les causes profondes des luttes et des rivalités éternelles de toutes ces populations, juxtaposées mais non fondues sur le sol marocain. « On sent bien, écrit M. de Segonzac (p. 260), à la haine qui sépare le Chleuh, le Berbri, l'Arabe marocain, le Hartani, le Nègre soudanais, que l'agrégation de ces éléments disparates ne peut être que momentanée. L'unité nationale ne découle pas nécessairement de la communauté de religion ; dans le Sous,

(1) P. 104.

cette unification, œuvre laborieuse des derniers sultans, n'a été réalisée (?) que par la force de leurs armes, et ne survivra pas à leur fortune. »

Et si nous discutons ainsi ce problème, c'est qu'il n'a pas seulement l'intérêt spéculatif d'une dissertation d'école : il y va de l'existence même d'une race en la réalité de laquelle nous croyons, et de l'avenir que semblent lui réserver et son passé et sa vitalité persistante et ses qualités originelles. Si, en effet, M. Edm. Doutté et après lui MM. Et. Fallot, A. Cousin et D. Saurin, rejettent ce critérium des races, c'est que, comme il l'écrit : « la division en Arabes et en Berbères est vaine, parce qu'elle ne s'appuie sur aucun fait précis dans l'état actuel de la science, même au point de vue ethnographique (1) ». La survivance de la race berbère se trouve ainsi contestée, et non seulement sa persistance, mais son existence même au point de vue historique. Ce que nous appelons Berbères ne serait pas une race, n'en aurait jamais été une : « Ce mot de berbère, écrit M. Et. Fallot, n'est pas lui-même l'indice d'une unité de race... Il s'applique indistinctement à des populations d'origines très différentes, de sorte qu'en dernière analyse, il faut le traduire, pour être exact, par « tribus de toutes sortes, dont l'arrivée dans le pays est antérieure à celle des Arabes (2) ». Bien plus, M. Edm. Doutté a émis l'idée que les deux groupes arabe et berbère ne sont peut-être pas aussi distincts qu'on le croyait, au point de vue ethnographique et linguis-

---

(1) *Revue Générale des Sciences*, 1903.
(2) Et. Fallot, p. 26, 27.

tique, et qu'il y aurait surtout entre eux une différence d'islamisation (1).

Sans poursuivre une discussion technique qui sortirait, certes, des limites de notre étude, nous nous bornerons à appuyer notre opinion non seulement de l'autorité de noms tels que L. Rinn dans son ouvrage *Les Origines Berbères* ; E. Renan, dans son *Histoire des langues sémitiques* ; V. Bérard dans l'*Affaire marocaine*, de voyageurs compétents et consciencieux comme MM. de Segonzac et P. Lemoine, d'études aussi documentées que celles de la *Science Sociale*, mais aussi de faits qui, en toute bonne foi, nous font croire à l'existence d'une race berbère différente de l'arabe, race qui, ayant jalousement gardé intacts ses traits fondamentaux, persiste en tant que communauté distincte appelée probablement à un avenir national brillant dans toute l'Afrique du Nord. Ces faits sont l'existence d'une langue spéciale à tous les Berbères et qui leur donne une certaine conscience de leur unité nationale, et la persistance depuis les origines de caractères et de coutumes qui les différencient profondément d'avec les Arabes. Nous les verrons du reste en détail, en étudiant les particularités des diverses races marocaines. Qu'il nous suffise, en terminant, de constater avec M. P. Lemoine qu' « au point de vue pratique, il existe presque un abîme entre les deux populations (2). »

Ainsi, nous croyons à l'existence et à la persistance au Maroc — comme dans toute l'Afrique Mineure —

---

(1) Edm. Doutté. Une mission d'études au Maroc. *Bull. du Comité Afriq. franç.* ; S. 1901, p. 161-178.

(2) P. Lemoine, p. 59.

de races distinctes ayant conservé dans leurs lignes essentielles leurs principaux traits ethniques, familiaux et sociaux : race berbère et race arabe surtout, auxquelles sont venus se juxtaposer sans grands mélanges quelques autres groupes : Juifs, Maures, Nègres et, peut-être en tant que race primitive, Haratins. Mais cette classification que nous nous sommes efforcé de montrer plus réelle, plus exacte que celle de MM. Doutté, Fallot et Cousin basée sur une pure hypothèse sans données scientifiques certaines et irréfutables, doit s'accompagner des réserves que nous formulions au début (p. 85) : elle ne doit pas être prise dans les développements qui vont suivre avec une rigueur absolue et générale. Nous avons déterminé la part des altérations de type, des changements ou des assimilations de mœurs, de coutumes, chez nombre de tribus arabes ou berbères. Mais, ayant trouvé par de là ces modifications, qui affectent surtout les tribus de la périphérie maritime ou montagneuse, dans chaque groupe primitif un ensemble de caractères ethniques et sociaux distinct et resté intact, sorte de pierre augulaire non émoussée et qui constituerait l'assise solide et permanente de la race, nous y avons puisé la conviction de la coexistence au Maroc, comme dans la Berbérie entière, de plusieurs races, mais réparties dans des proportions différentes : leurs particularités ethniques et sociales méritent d'être relevées pour caratériser chacune d'elles. D'ailleurs, de leur juxtaposition est sorti, comme dans toute l'Afrique Mineure, un type de société dont l'originalité est un trait distinctif dans ce tableau du milieu marocain.

SECTION III

Caractères distinctifs des différentes races

§ I. Berbères. — § II. Arabes. — § III. Maures. — § IV. Nègres. — § V. Haratins. — § VI. Juifs.

Sur une population totale estimée, en l'absence de toutes données scientifiques, mais plutôt au-dessous de la vérité, à 10 ou 12 millions d'habitants (1), les trois quarts ou même les quatre cinquièmes sont de race berbère (2), soit 7 à 8 millions; le reste se répartit en Arabes 1 million, Maures 1 million et demi, Juifs 110.000, Nègres 150.000, Haratins et 15.000 Européens. Au total une population indigène au moins triple de celle de l'Algérie (4 millions et demi).

§ I. — Les Berbères

1° Type; 2° Langue; 3° Origines; 4° Histoire; 5° Caractère, mœurs et coutumes. — Conclusion

1° *Type.* — Chevelure blonde, peau blanche sous le hâle et les rides avec des yeux gris-verts ou bleus sous des sourcils épais, les hommes puissamment charpentés et comme taillés à la hache, respirant une force bestiale, indice d'une vitalité robuste; les femmes,

---

(1) 9 millions pour A. Cousin, p. 33; 10 millions pour *Science Sociale*, p. 269; 8-10 millions pour Wolfrom, p. 71; 10-12 millions pour Fallot, p. 23; 13-19 millions pour V. Bérard, p. 21.

(2) Les 2/3 pour Cousin et Wolfrom; les 3/4 pour Fallot et Bérard; les 4/5 pour E. Ferry et la *Science Sociale*.

quelques-unes jolies avec de fins profils, une peau blanche légèrement ambrée ou blonde, et de grands yeux très doux, la démarche souple et le corps tout entier tatoué de dessins en quadrillages réguliers (1); le Berbère ressemble dans sa pureté primitive à un véritable Gaulois, au point que certains ne seraient pas éloignés d'y voir des frères de race : simple hypothèse d'ailleurs et qu'une ressemblance physique ne suffit pas à justifier, à notre sens. Rien, en effet, reconnaît M. Edm. Doutté lui-même, ne permet de conclure à cette assimilation, pas même l'existence au Maghrib de cavernes, de monuments mégalithiques, de dolmens, d'inscriptions rupestres analogues à ceux de l'ancienne Gaule, car « nous ne savons ni quelles populations habitaient ces cavernes, ni quelles races ont élevé les monuments mégalithiques, ni quels artistes ont gravé les dessins du Sous et de l'Oued Noun (2). »

2° *Langue.* — Au reste, des différences linguistiques profondes séparent ces deux groupes venus d'Asie par des chemins différents : la langue berbère s'arrêta aux limites de l'Espagne (3), de la Gaule et de l'Italie, devant l'afflux en sens inverse des Pélasges, Kimris ou Celtes par le nord de la Méditerranée. Cette langue berbère, très différente également de la langue arabe, semble, d'après les travaux de L. Rinn et de E. Renan, issue en une parenté très étroite des dialectes de l'Asie centrale « conservés par ces peuples

(1) M. de Segonzac, *passim*.

(2) Edm. Doutté, *Revue Générale des Sciences*, 1903.

(3) Les Basques d'Espagne ont ainsi conservé en Europe un idiome parent de cette langue berbère qui couvrit le pays (Humboldt, *Essai sur la langue basque*).

d'une extrême ténacité dans leurs opinions et leurs mœurs (1) ». Elle est, aujourd'hui encore, sous la diversité superficielle des dialectes, le langage commun de toutes les populations berbères de l'Afrique du Nord : langue tamazirt, non écrite, et qui tend à donner à ces éléments dispersés une vague conscience de leur unité de race, prélude d'une notion qui germera peut-être un jour de son unité nationale pour ce peuple qui nomme déjà tous ses membres d'une appellation commune : les imaziren (2).

Type primitif largement conservé, langue originelle demeurée intacte et commune, d'autres traits, dont quelques-uns d'apparence secondaire, costumes portés traditionnellement depuis des siècles (3), habitations primitives toujours les mêmes (4), mais surtout singulière unité de caractère et de mœurs,

(1) E. Renan, *Histoire des langues sémitiques.*

(2) Imaziren (berbères), pluriel d'amazir, au féminin tamazirt.

(3) Hommes : djellaba pour les piétons, sorte de longue blouse à manches et capuchon en laine, coton ou drap ; selham pour les cavaliers, sorte de burnous ou longue pèlerine. — Femmes : haïk ou hendira, longues pièces d'étoffe qui se portent comme un plaid, les deux coins épinglés sur la poitrine, « striées de raies de couleur, dont la forme rectangulaire et les dimensions restent à peu près invariables, mais dont les nuances changent pour chaque tribu » ; et « targiouin » jambières à damier tricolore bleu, blanc, rouge qui guêtrent les jambes ; pas de voile.

(4) Keïma ou vaste tente berbère en poil de chèvre ou de chameau pour les nomades où s'entassent avec la famille, les provisions, le matériel et les animaux domestiques, tentes auxquelles s'ajoutent de plus en plus, à mesure que la tribu se sédentarise, des demeures grossières mais plus stables ; — et pour les sédentaires, des maisons en pierre trapues, massives qui ne recherchent quelque élégance que dans le sud, groupées en dchour ou village de la montagne, la plupart fortifiés en « tirremt » ou possédant un « agadir » château-fort (dans le Sous), sortes de greniers communs analogues à ceux d'Algérie, où à l'abri des incursions pillardes la population conserve son grain et ses provisions, chacun dans une sorte de cellule particulière (De Segonzac, *passim* ; Et. Fallot, p. 28, 29).

achèvent par leur puissante originalité de donner à cette race berbère les traits d'un véritable peuple vivace. Mais ceux-ci ne sauraient se comprendre si on ne les rattachait aux origines et à l'histoire de la race tamazirt dont ils sont la lente cristallisation.

3° *Origines.* — D'où viennent ces Imaziren qui, répandus dans toute l'Afrique du Nord, couvrent au Maghrib, avec leurs sept ou huit millions de représentants, près des quatre cinquièmes du territoire ; et comment y sont-ils arrivés? Problème non pas spéculatif, mais réel, puisqu'il a trait à la genèse vivante et progressive des caractères de ce peuple.

Les Berbères de l'Afrique du Nord sont venus des plateaux d'Asie, par la voie de l'Égypte, puis du Sahara et non par la rive européenne de la Méditerranée, ni même par la Lybie. L'impossibilité d'un pareil trajet ressort de la nature même de ce désert : 2.000 kilomètres de solitudes affreuses à en interdisaient suffisamment le passage à des masses aussi nombreuses que celles des Berbères. On a pu émettre l'hypothèse qu'ils auraient, comme les Celtes, les Kimris et les Pélasges, traversé l'Europe, en suivant, de l'Est à l'Ouest, les côtes méditerranéennes jusqu'en Afrique : hypothèse également à rejeter, croyons-nous.

Elle se heurte d'abord à des faits qui la condamnent. Comment expliquer que sur cette route Est-Ouest, d'Asie en Europe, où les autres flots d'envahisseurs (Pélasges...) ont laissé tant de traces de leur passage, seuls les Berbères n'en auraient laissé aucune ; alors qu'on peut suivre, au contraire, leur route inverse d'Afrique en Europe à des foulées certaines et

nombreuses, et qui vont s'arrêter, d'Ouest en Est, dans la Gaule et l'Italie. Il est d'ailleurs établi que l'Afrique du Nord était déjà fort peuplée quand l'Europe restait encore presque déserte.

Et puis, les caractères de ces deux groupes d'envahisseurs sont bien trop dissemblables pour qu'on puisse leur assigner une même route de pérégrinations : organisation spéciale de la famille (la filiation s'établissant chez les Berbères, en général, par la mère, chez les autres, par le père) ; langues si particulières et dont les limites territoriales indiquent avec évidence les deux sens de marche opposés (la langue tamazirt, arrêtée à l'Espagne, aux Gaules et à l'Italie, en face des autres à l'Est, marque un clair jalonnement de la marche berbère d'Afrique en Europe et non d'Europe en Afrique); genre de vie différent enfin : Celtes, Kimris et Pélasges au contact des régions plantureuses et fertiles qu'ils traversaient deviennent, avant tout, des agriculteurs s'attachant au sol d'une manière indéracinable, au fur et à mesure de leurs conquêtes ; les Berbères, au contraire, ne rencontrant que des espaces à demi déserts, restèrent longtemps de purs caravaniers, en quête de commerce, ne faisant de culture que d'une façon subsidiaire dans leur course vagabonde; aussi, ne purent-ils résister à la poussée profonde des premiers, lorsque passés en Europe, ils eurent éparpillé leurs forces, sans se river en même temps au sol. Une étude publiée récemment aux *Archives Marocaines* (1905, IV, p. 55) n'établit-elle pas, par des documents scientifiques certains, l'arrivée au Maroc d'une tribu berbère, les Ketâma non par la route d'Europe, mais par celle de l'Aurès et de Constantine, étape sur sa route d'Asie.

Mais l'hypothèse que les Berbères seraient venus en Afrique par l'Europe se heurte non seulement à ces faits qui tous indiquent la voie inverse, elle se bute surtout à l'impossibilité où l'on serait alors d'expliquer la genèse des caractères profonds de cette race, alors qu'au contraire tout s'explique naturellement et logiquement avec la thèse de l'arrivée des Berbères par la route africaine du Sahara.

Il semble aujourd'hui établi qu'il faut rechercher les ancêtres des Berbères d'Afrique dans les caravaniers iraniens, alors seuls intermédiaires du grand commerce entre les centres asiatiques dispersés, et qui jouaient un rôle analogue à celui de nos navigateurs modernes. Continuellement en quête de nouveaux débouchés pour écouler leurs produits et recharger leurs convois, ils se lancent au loin à la découverte de nouveaux centres ; arrivés en Egypte, ils poussent d'étape en étape à travers le Sahara, couvrant bientôt de leurs pistes toute l'Afrique comprise entre la Méditerranée, l'Atlantique, le Soudan et la Mer Rouge.

Comment pouvaient-ils ainsi étendre avec sécurité et succès le rayon de leur activité ? Les méthodes employées et qui furent imposées par la nature de leur industrie et par des nécessités géographiques, font précisément saisir sur le vif la formation des caractères mêmes de ce peuple.

Cette vie de pérégrinations lointaines ne leur fut possible que grâce à l'appui qu'ils trouvèrent auprès de certains groupements religieux puissants, et dont les chefs, après leur avoir fourni des renseignements précieux sur les pays à parcourir, les couvraient encore au loin de leur protection tutélaire. Mais il

leur fallait surtout un appui plus journalier, plus permanent: ils le trouvèrent dans la famille. Celle-ci, pour servir à ces fins utiles, s'adapta de bonne heure et nécessairement aux conditions de vie errante de ses caravaniers: toujours par les pistes, la famille les suivit, au moins de région en région, de façon à leur constituer un milieu de protection, de repos et de ravitaillement. C'est ainsi qu'elle devint nomade. La plupart du temps absents, il était nécessaire que leurs familles restassent fortement agrégées, afin de constituer des noyaux, des groupes assez forts dans leur isolement, pour subsister seuls, pour se défendre et procurer à leurs chefs de retour un abri sûr. La famille devint ainsi communautaire, c'est-à-dire groupa, sous l'autorité patriarcale du chef, toute la descendance par les mâles et tous les biens.

C'est forts de ces appuis, renseignés et protégés par des associations religieuses, suivis — de loin — par leurs familles devenues nomades et fortement constituées, que les caravaniers se lancent à travers le Sahara vers les régions nord-africaines. La nécessité de parcourir les vastes étendues peu hospitalières du désert les obligea à une méthode de progression qui eut les conséquences les plus graves sur les caractères de ce peuple, en l'orientant peu à peu dans une voie nouvelle.

Il fallut à travers le Sahara jalonner pour ainsi dire la route de points de halte et de ravitaillement, nécessaires pour la marche en avant comme pour le retour. Choisissant donc les points d'eau (alors meilleurs et plus nombreux qu'aujourd'hui en ce désert qui se dessèche), le caravanier y installe sa famille, la femme comme chef avec les enfants, des esclaves et

des serviteurs, pendant qu'il poursuit sa route. Et sur les longues pistes d'Asie à l'Atlantique, toute l'Afrique s'émaille de centres de colonisation prospères.

Or, tandis que les caravaniers continuent ce métier errant, leurs colonies, occupées d'abord uniquement à la garde du point d'eau et à cultiver le peu de produits indispensables à leur subsistance et au ravitaillement des convois, prennent à la longue, au contact de ces travaux agricoles même restreints, des habitudes et des goûts presque sédentaires et paysans. Elles se déshabituent, en tous cas, de la vie nomade que mènent toujours les chefs caravaniers. Vite prolifiques, elles sont bientôt obligées d'essaimer. Il se répand ainsi dans toute l'Afrique du Nord et en particulier au Maroc, derrière les caravaniers, une masse de plus en plus nombreuse de colons : femmes, esclaves, enfants et même adultes que l'industrie paternelle en déclin ne suffisant pas à occuper laisse en surcroît dans les centres de colonisation : essaims déjà orientés vers l'agriculture et le sédentarisme, jusqu'ici d'une façon bien timide, mais chez qui ces germes se développeront.

Au Maroc, ces essaims s'abattent sur un pays dont la configuration physique et le climat vont faire naître chez eux d'autres caractères encore. Le sol par sa riante fertilité prête à l'indolence. Là, ces colons toujours peu enclins aux rudes travaux agricoles peuvent se contenter de jouir des produits spontanés de la nature (cueillette des fruits, élevage sans soins du petit bétail), en y joignant une petite culture purement complémentaire de leurs moyens d'existence (orge, pois, fèves et légumes), et, si cela ne suffit pas, demander le reste à la maraude et au

pillage : dérivatif naturel pour ces activités disponibles. D'autre part, le pays extrêmement coupé favorise au fond de ses vallons solitaires la multiplication des familles en tribus, issues chacune d'une même souche, mais séparées ainsi les unes des autres. A l'intérieur de chacune d'elles, le sentiment de l'indépendance né de son état d'isolement et de la fierté de son groupe, ainsi que la nécessité d'une collaboration mutuelle constante pour son entretien, sa défense, la direction de son activité, ont imposé dès le début le souci et le goût d'une organisation à caractère démocratique, où chacun avait sa part du travail commun.

Que sont alors devenus ces groupes berbères au Maroc ? Quels caractères ont-ils finalement acquis ? Seule, la thèse que nous soutenons sur les origines de la race berbère, sur sa formation première et le milieu qu'elle a rencontré, permet d'expliquer et de comprendre l'histoire de cette race au Maroc et l'orientation actuelle persistante de ses caractères essentiels.

4° *Histoire.* — Entraînés à la suite du chef arabe Tarik de l'autre côté du détroit, en Espagne, dès les premières mêlées contre les Infidèles, les Berbères convertis à l'Islâm dirigèrent ensuite eux-mêmes le mouvement d'expansion arabo-berbère vers l'Europe, sous leurs sultans Almoravides et Almohades. Ce fut la période d'expansion brillante où la civilisation arabe ayant rayonné sur la race berbère vit son éclat accru de cet apport. Mais bientôt ils s'éparpillèrent jusqu'au cœur des Gaules, sans avoir derrière eux la base ferme de résistance d'une terre exploitée et à laquelle ils se fussent ancrés, si déjà ils eussent été de vrais paysans rivés au sol. Ils durent plier sous la poussée

irrésistible de ces paysans venant d'Asie au long du bord septentrional de la Méditerranée, Celtes, Pélasges, Kimris. Ceux-ci, en effet, dans leur marche graduelle, après chaque nouvelle vague guerrière poussant sa lame plus avant, s'accrochaient au sol d'une manière indéracinable par sa mise immédiate en culture, et finirent fatalement par leur faire repasser le Détroit. Le déclin de la civilisation arabo-berbère suivit cette régression mondiale, due à ce qu'ils n'étaient pas encore de vrais paysans. Ce fut un retour de plus en plus marqué à la barbarie primitive, accompagné de la défaite définitive de la race berbère détrônée du Khalifat par l'Arabe conquérant, et pourchassée des plaines aux repaires des montagnes (1). Expansion puis régression qui ne s'expliquent parfaitement, que par la formation première de la race que notre thèse a exposée : par le

---

(1) Subissant la loi des peuples envahis, les Berbères ont abandonné les villes et les plaines où peut règner en maître l'envahisseur, pour se replier vers les refuges montagneux. Ils occupent ainsi les énormes massifs de l'Atlas et du Rif, s'épandant même en longues coulées le long des contreforts souvent jusqu'aux bords des plaines.

Zaïan, Beni Mgild, Aït Youssi forment le nœud du Moyen et du Haut Atlas, avec leurs trois grands caïds indépendants le Çoff (ligue) des Braber. De ce centre ils s'allongent dans toutes les directions : vers le N.-O. par les puissantes tribus des Zaer et des Zemmour jusqu'à Rabat-Salé ; vers le N.-E. jusque dans le Rif par les Riata qui occupent Taza ; vers le S.-E., jusqu'au Tafilelt (les Aït Atta) ; vers le S. et le S.-O jusqu'au Sous, à l'O. Drâa et à la Seguiet el Hamra.

Cette situation, grâce à la disposition orographique du pays, leur vaut de tenir ainsi la clef de toutes les grandes voies de communication du Maroc : route du Rarb (Fès) à Oujda et Oran par Taza (Riata) ; route directe Fès-Merrakech (par les Zemmour) ; route de Merrakech avec le Tafilelt ou le Sahara marocain par le Sous et les passages du Haut et du Petit Atlas (peuplés de tribus berbères). Si bien que ces vaincus semblent plutôt les premiers maîtres du pays, puisque, tenant toutes les routes, ils sont libres de les fermer ou de les ouvrir à leur fantaisie.

morcellement berbère en tribus, en clans isolés et sans cohésion, par la misère dans laquelle tombèrent ces populations que leur petite culture a peine à entretenir et que l'industrie commerciale en déclin des caravaniers ne suffit plus à enrichir et par la prolification toujours croissante de cette race malgré la pauvreté survenue. Le recul de la civilisation vers un retour aux habitudes barbares, rudes et violentes a toujours été fatale en effet dans les périodes de prolification et de misère.

5° *Caractères, mœurs et coutumes,* — Il en va de même de ses caractères, de ses mœurs et de ses coutumes. Nous avons vu comment la famille, fortement constituée, était devenue communautaire et nomade, et comment ce dernier caractère allait s'affaiblissant de plus en plus, à mesure qu'avec l'agriculture se développe le goût du sédentarisme.

Nous savons la place que les circonstances firent attribuer à la femme dans la direction et la surveillance des centres de colonisation en l'absence des maris caravaniers. Elle y prit, outre des habitudes de travail qu'elle a conservées, une importance sociale et économique qui explique et sa liberté d'allure si différente de la femme arabe (1) et le rôle souvent brillant ou bienfaisant joué par des femmes berbères dans leurs tribus, et la filiation des enfants par la mère (matriarcat) qui subsiste encore en bien des points, et surtout la pratique de la monogamie générale

(1) Jamais voilées : elles ne l'étaient pas pour cultiver les centres de colonisation. « Elles circulent librement ; elles causent même avec l'Européen dès que s'est dissipée la crainte qu'inspire toujours un nouveau venu... » (P. Lemoine, p. 60).

avant l'islamisation et qui a persisté chez certaines tribus (les H'âh'a par exemple, de la côte Atlantique). Ces traits correspondent aussi au concept de la femme, être sacré et dangereux, qui se retrouve, nous l'avons vu (p. 88), chez toutes les populations primitives et qui est resté intact parmi les Berbères : chez les H'âh'a étudiés par M. Edm. Doutté, cela éclaire une foule d'usages et de coutumes autrement obscures, notamment les rites si particuliers du mariage (1).

---

(1) Le mariage pour être parfait, outre le consentement des parties devant témoins (dans certaines tribus, c'est devant la djemâca, et l'acte en est dressé par adoûl), exige l'adduction de l'épouse chez le mari et la consommation réelle du mariage, le tout accompli en certains rites sacrés. Il y en a toute une floraison, variable selon les tribus et dont il est très délicat, en l'état actuel des connaissances sociologiques, de donner la signification détaillée et ferme. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, étant donné le caractère sacré et dangereux que les primitifs attribuent à la femme, le mariage est considéré comme chose redoutable et se trouve dès lors entouré de rites qui tous ont un caractère de purification et de désacralisation :

« La fiancée, femme sacrée, est purifiée de toutes façons et plus ou moins cloîtrée. » (Doutté, p. 3). Avant le mariage, elle procède à des soins de toilette « qui feront époque dans sa vie ». Chez les tribus de la vallée du Lekkous, la fiancée se rend au bain accompagnée des jeunes filles du village et poursuivie par les gamins qui leur lancent des pierres. Après avoir jeté dans l'eau des brins de menthe sauvage qu'elle a dû cueillir en route, elle se lave, avec toutes ses compagnes, dans ce trou creusé à proximité du village et au fond duquel on a allumé du feu pour que l'eau versée ensuite soit chaude. (*Arch. Maroc.* janv. 1906, VI, p. 219-243). On lui teint alors les cheveux au henné ; on lui en applique aussi aux mains et aux pieds, ainsi que du kohl aux yeux, pendant que les femmes chantent et battent des mains.

« On la mène au fiancé sans qu'elle touche terre et couverte de voiles, deux caractéristiques des personnes sacrées » (Doutté, p., 3). On l'habille solennellement au-dessous d'un haïk tendu, sans qu'elle doive rien faire, ni bouger. « Dès cet instant, elle ferme les yeux et reste immobile, absolument inerte, sans parler et sans laisser paraître aucune expression sur son visage ; elle restera ainsi... tout le temps que durera la noce... c'est-à-dire pendant 7 jours. » (Doutté, p. 5). Le fiancé lui aussi s'isole de ses parents, il ne devra pas revoir

L'origine et le goût des institutions démocratiques — qui caractérisent d'une manière encore aujourd'hui si originale les tribus berbères — ne se comprennent pas sans cette vie dans les centres de colonisation, qui associait nécessairement à l'œuvre commune de mise

---

son père avant un certain nombre de jours ; de même que la mariée, le sien. Après l'échange de répliques chantées entre les parents du marié venus chercher la fiancée et les siens, celle-ci, en larmes, se laisse enfin ravir et, couverte de voiles et d'un burnous dont on lui rabat le capuchon sur la tête, est placée sur une monture, pendant que le cortège se met en marche, au milieu des chants, des coups de fusil, des musiques, vers la demeure du fiancé.

« A l'entrée de la maison nuptiale, on place des rites de propitiation » (Doutté, p. 3). Après que la fiancée a goûté d'une tasse de lait dont le reste est porté au fiancé sur la terrasse, et qu'on lui a jeté par-dessus la tête des amandes, des dattes, du henné, de l'alun, de la graine de harmel, on la descend enfin de cheval malgré les protestations simulées des parents ; puis, dans le couloir de la maison, on lui lave le pied droit sur une des pierres du foyer apportée tout exprès. C'est sur cette même pierre que, plus tard, elle s'accroupira au moment d'accoucher. (Doutté, p. 7 et 8). Un jeune homme prend alors la fiancée sur son dos et la porte à la chambre nuptiale, pendant que d'autres lui enlèvent son bouquet de basilic, son poignard.

« Un acte aussi dangereux est censé n'être accompli qu'à regret, d'où simulacre de rapt ou de combat entre les deux familles et résistance héroïque de la femme contre l'époux, au moment où celui-ci veut faire acte de virilité. » (Doutté, p. 3).

La consommation du mariage doit en effet avoir lieu la nuit même de l'arrivée de l'épouse : le mari entre ; ils se jettent une poignée de sel, retirent leurs chaussures et font le simulacre de se battre. Mais les choses se passent d'une manière plus brutale chez certaines tribus : la fiancée est déposée au milieu de l'obscurité dans la tente désignée, sur une natte. Arrive alors le fiancé, accompagné de ses « ouazara » (sa cour qu'il a choisie parmi ses amis). Ayant tranché une corde de la tente et jeté son sabre, il entre seul et « se précipite sur sa fiancée comme une brute ; et il s'engage alors des luttes innomables ; si le mâle triomple, tout est parfait ; mais s'il est battu, ce qui arrive, il va chercher un de ses ouazara avec l'aide de qui il attache la malheureuse en lui liant la main droite au pied droit, la main gauche au pied gauche. L'ouzir s'en va, laissant la femme ainsi ficelée et renversée sur le dos, réduite à l'impuissance ou à peu près. Si, malgré cela, le mâle est encore trop faible, les complaisants ouazara viennent et emportent sur la natte la fiancée hors du douar, et là

en valeur du sol, de garde et de défense du point d'eau et des approvisionnements, toutes les activités et tous les concours : germes d'administration libre de ces centres par les essaims qui se dispersèrent sur tout le Maroc et qui s'y développant, y fleurirent en des institutions démocratiques que nous verrons.

Comment aussi expliquer autrement que par les premiers pas de la race dans le milieu marocain, cette bigarrure de tribus et de clans rivaux et en lutte perpétuelle qui caractérise encore la race berbère ? Isolées dans leurs colonies sahariennes, puis au fond de leurs replis montagneux de l'Atlas marocain, les familles berbères, nous l'avons dit, s'y multiplièrent en clans, en tribus fermées, sans lien aucun avec les

---

l'attachent en l'écartelant, pieds de là, mains de l'autre à des piquets de tente ou à des racines, et la livrent ainsi au mari qui, s'il n'arrive pas à triompher, n'a vraiment qu'à y renoncer; tout cela est très brutal et très révoltant ; mais ici cela ne révolte personne, pas même les femmes qui trouvent ces pratiques toutes naturelles et n'en éprouvent aucun sentiment de dégoût. » (*Arch. Maroc.* janv. 1906, VI, p. 219-243). Le lendemain, le mari sorti, les femmes envahissent la demeure et « s'emparent des linges souillés que l'on estime être la preuve de la vertu de la mariée » (Doutté, p. 6) ; chez les tribus du Lekkous, les femmes se jettent sur la chemise maculée et l'étalent devant la tente « en signe indubitable de virginité », en même temps qu'elles dansent autour un « hadjoui » effréné.

« Enfin, après la consommation du mariage, des rites analogues aux « rites de sortie » des sacrifices, empêchent les époux de revenir trop tôt et trop simplement à la vie commune. » (Doutté, p. 3). Mari et mariée restent un temps assez long sans revoir leur père : la mariée parfois jusqu'à ce que toute trace de henné ait disparu, c'est-à-dire trois ou quatre mois. Cette coutume, connue sous le nom d'« avoidance », est générale chez tous les peuples primitifs.

Des rites analogues accompagnent tous les actes marquants de la vie familiale : naissance, circoncision, mort.

(D'après Edm. Doutté : L'organisation domestique et sociale chez les H'âh'a. *Bull. du Comité de l'Afriq. franç.*, S. janvier 1905, p. 1-17, et Salmon et Michaux-Bellair : « Deux tribus arabes de la vallée du Lekkous » *Arch. Maroc.*, janv. 1906, VI, p. 219-397).

tribus voisines : si pourtant, mais des relations belliqueuses et violentes pour défendre jalousement par les armes leurs institutions démocratiques contre un voisin menaçant, ou pour compléter leurs ressources par la maraude et le pillage à main armée, dérivatif naturel à l'activité de ces populations encore insuffisamment enclines au rude labeur de la production agricole.

Le goût et les habitudes de guerre, acquis autrefois à mener la vie des grands chemins et à défendre les centres de colonisation, se perpétuent ainsi chez cette race en dépit de son évolution marquée vers une vie de plus en plus sédentaire et vers une plus grande activité agricole. Ces paysans aujourd'hui presque complètement fixés à leur sol, au fond de leurs vallons fertiles ou sur les pentes de leurs massifs boisés, conservent les vertus guerrières de la race des temps nomades de son arrivée. Considération à méditer pour qui rêverait d'une nouvelle intrusion violente au Maghrib ; surtout si l'on songe que ces populations restées militaires auraient aujourd'hui, pour défendre non pas tant leur foi que leur indépendance et leurs institutions libres, un armement moderne (1), redou-

(1) Les tribus berbères du Rîf comme de l'Atlas sont, de l'avis unanime des explorateurs qui ont pu s'en rendre compte, toutes très bien armées de fusils modernes, introduits en contrebande par le Rîf ou par les côtes du Sud, et de provenance allemande, anglaise ou espagnole pour la plupart : Mauser acheté au Rîf de 80 à 90 douros ; Remington, 40 à 50 douros ; Martini-Henry ; Gras. Chaque Rîfain ou chaque Berbri a son fusil et ses munitions : Ouvrons au hasard le livre de « *Voyages* » de M. de Segonzac, p. 107 : « Les Bou Rouzzin (fraction des Beni Mtir de l'Atlas) sont armés pour la plupart de fusils Gras », — p. 165 : « Les Aït Aïach (dans le Haut-Atlas) sont riches et peuvent mettre en ligne 1.500 fusils » — p. 216 : « Tous les hommes (Riata, près de Taza) sont armés de Rémington et portent

table le jour prochain où l'usage leur en sera devenu familier.

Conclusion. — En résumé, que faut-il donc de plus à ce peuple amazir pour qu'on s'accorde à le reconnaître enfin pour une vraie race distincte et vivace ? Communauté et persistance du type et de la langue, similitudes durables de costume et d'habitat, communauté surtout d'origines et de doctrines historiques, « mêmes besoins d'autonomie locale, de vie en communautés indépendantes, en cités à la mode des anciens Grecs » (1), unité d'évolution vers une vie sédentaire et de plus en plus paysanne : ne sont-ce pas là des titres suffisants ? Est-il nécessaire d'y

---

des ceintures garnies de cartouches métalliques »; — dans le Rîf, ce marché de Djenada (p. 46, 47) : « Ce qui donne à ce marché sa physionomie particulière, c'est la forêt mouvante des canons de fusils qui domine cette foule. Tous les hommes sont armés de l'ancien Remington de l'armée espagnole, mousqueton, carabine ou fusil ». Souvent même les plus pauvres ont leur fusil à eux, tels ces Aït Feska de l'Atlas « très misérables » et dont beaucoup, au dire de M. de Segonzac « n'ont pour tout vêtement qu'un burnous », mais qui cependant arborent « tous des fusils Martini Henry ou des Remington ». — Heureusement que ces masses n'ont aucune notion de tactique et ne savent pas tirer de cet armement tous ses effets terribles : ignorant l'usage de la hausse, n'usant que de détestables cartouches chargées de mauvaise poudre de contrebande espagnole, leurs batailles continuelles sont peu meurtrières, malgré leur ardeur, leur furie ; car dans la griserie de la poudre cela dégénère « en une exaltation dangereuse qui enlève toute conscience et tout jugement » et qui, par là, nuit au tir. Mais vienne le jour peut-être prochain où tous ces Berbères auront appris enfin le maniement et l'usage redoutable de ces armes nouvelles dans les exercices de tir de leurs nombreuses confréries, sous les leçons de leurs « moqaddem er remât » (maîtres de tir), (*Arch. maroc.* janvier 1906, VI, p. 398-407), ce jour-là l'envahisseur trouverait devant lui une masse inexpugnable de peut-être deux millions de combattants, dispersés certes, mais tous instruits dans l'usage de leurs armes et tous animés du même souffle d'indépendance pour la défense de leurs libertés.

(1) M. V. Bérard, p. 29.

ajouter les traits profonds du caractère, de l'âme même de cette race, qui tranchent si violemment sur ceux des autres éléments marocains, et qui lui assureront probablement l'avenir d'un grand peuple?

De caractère plus rude et plus grossier que l'Arabe, enveloppé dans les ténèbres d'une complète ignorance, sauf quelques esprits ouverts et cultivés, le Berbère préfère chercher dans la rapine le supplément de ressources que son peu d'ardeur paysanne et — il ne faut pas l'oublier, — l'insécurité continuelle ne lui permettent pas encore de trouver dans une exploitation plus vigoureuse du sol fécond ; il entretient ainsi son humeur batailleuse et ses interminables luttes qui ne sèment que désordre, anarchie et finalement misère générale sur son existence toujours précaire et sans une lueur de bonheur (1).

Mais caractère plus franc, plus loyal (2), érigeant le respect de la foi jurée en une sorte de vertu nationale (3), prenant malgré tout des habitudes de

---

(1) « Sont-ils heureux ? se demande M. de Segonzac (p. 148)... Il semble bien que ces existences grises, sans grandes joies, sans peines profondes, soient tissées d'une commune misère ; que l'uniformité de leurs vêtements écrus ne soit pas seulement l'emblème de leur égalité, mais encore le symbole de leurs existences pareillement incolores. — Ils n'ont pas d'argent, le riche est à peine moins besogneux que le pauvre ; mais ils ont des forts et des faibles, et le joug du fort est souvent arbitraire, toujours odieux et brutal !... J'ai cherché vainement chez eux un « *toubib* » (médecin). Le malade se couche, il se cache pour souffrir, comme font les bêtes. Il sait qu'aucun secours, aucune pitié ne viendront le soulager. — Les seuls bonheurs qu'ils connaissent sont ceux qu'on goûte « sur le dos d'un cheval, ou entre les seins d'une femme ». Joies brèves auxquelles ils n'apportent nulle délicatesse, nul raffinement : « La fantasia dure sept minutes, l'amour sept secondes, le malheur tout le reste de la vie ».

(2) *Cf.* p. 117.

(3) « La parole d'un Berbri est une chose si sacrée, écrit M. de Segonzac, p. 115, que la promesse d'un seul engage toute sa tribu. Aussi s'en-

stabilité et de travail, il paraît n'attendre qu'un peu de sécurité pour accentuer son évolution forcée et tirer enfin parti, comme un vrai paysan, de son sol fertile et de ses ressources variées.

Ce sont là des qualités sérieuses pour une race et qui semblent l'appeler à un grand rôle social, économique et politique. Ces populations berbères, plus loyales que les Arabes, moins atteintes par le contact d'une administration makhzénienne corruptrice, moins fanatiques (ce qu'on prend pour de l'exaltation religieuse dans leur accueil parfois farouche, n'est plutôt que crainte pour leurs biens et leurs institutions libres à l'égard de l'étranger usurpateur) (1), moins déprimées par l'Islam dégénéré, plus sensibles aux considérations d'intérêt comme le sont toutes les masses paysannes, seront plus facilement accessibles à l'influence européenne et par conséquent appelées à évoluer plus tôt vers le progrès.

Que cette influence se présente avec prudence, respectueuse avant tout des institutions démocratiques dont ces Berbères sont à juste titre jaloux, avec bonté et un certain désintéressement pour

---

gage-t-on toujours avec certains rites ». Deux égaux échangent leurs selham, de façon que si l'un viole la foi jurée, l'autre fait teindre le selham en couleur voyante et raconte partout le parjure ; ou bien ils se lient par le geste sacré des premiers disciples du Prophète, en entrecroisant les doigts des mains droites. Un inférieur s'engage envers son maître en se prosternant le front contre terre, les bras croisés derrière le dos ou les mains croisées derrière la nuque ou le fusil posé en travers de la nuque. Le supérieur promet protection à son serviteur en lui recouvrant la tête d'un pan de son burnous.

L'usage des « zettat » dérive de cette vertu berbère : sortes de protecteurs qu'un personnage influent accorde — moyennant rétribution — à celui qui veut voyager dans le pays où s'étend son influence, et qui suffisent à lui assurer la sécurité.

(1) *Bull. Afr. fr.*, S. déc. 1905, p. 554.

se gagner ainsi les sympathies (1) et qu'elle sache par ses procédés mettre en jeu l'intérêt de ces populations à son œuvre (2). A ces conditions, croyons-nous, elle réussira à faire progresser la race tamazirt dans sa voie propre, en conformité de son orientation séculaire, c'est-à-dire vers une stabilisation complète

---

(1) « Ma surprise a été grande, je l'avoue, écrit M. L. Gentil dans l'avant-propos de l'ouvrage qu'il vient de publier sur son dernier voyage en Blad es Siba, lorsque je me suis trouvé en face de ces musulmans... de rencontrer chez eux, d'une manière générale, des sentiments de générosité et de reconnaissance auxquels je ne pouvais m'attendre... Dans les Aït Tameldou, le bon Si Abdallah ne m'a-t-il pas donné des gages de son amitié parce que je lui étais sympathique, et parce que je m'étais montré généreux, moi pauvre hère, qui lui avais laissé en cadeau un bol de quelques sous, notre unique ustensile de cuisine ? » Et cette déclaration, au retour, d'un des trois hommes qui l'avaient accompagné, et à qui il n'avait pas révélé sa qualité de « roumi » : « Je ne crois pas que tu sois musulman, me dit-il, parce que je ne connais pas de musulman qui puisse se donner autant de mal dans l'unique but de s'instruire ; mais j'ai vu que tu étais bon avec moi, avec mes coreligionnaires, je ne me souviendrai que de cela et te considérerai à l'avenir comme le meilleur de mes amis ». Aussi, conclut M. L. Gentil : « Je crois qu'il serait possible d'aller n'importe où et d'y faire des observations de toutes sortes ; il suffit pour cela d'inspirer à ces braves gens une certaine confiance, et d'opposer à leurs protestations le calme et la douceur ». *(Bull. Afr. franç.* S., déc. 1905, p. 554, 555).

(2) A cet égard l'exemple de l'Algérie nous est fort efficace. Le Berbère, en effet, « se fait de jour en jour une notion plus nette et un souci plus profond de son intérêt », écrit M. V. Bérard, p. 30. Quand l'Arabe songe au mariage, dit le proverbe marocain, il demande : « Est-elle de bonne maison ? » « Est-elle blanche ? » demande le Hartani ; « Est-elle riche ? » demande le Chleuh. Aussi le Berbère n'a-t-il plus pour tous les infidèles la même haine impartiale, que leur conserve l'Arabe. Depuis qu'il fréquente l'Algérie française, le Berbère établit une très grande différence entre les peuples de la chrétienté, entre le mendiant espagnol et le crésus français, entre le vendeur de Londres ou de Hambourg et l'acheteur d'Alger ou de Marseille. Depuis quelques années surtout, il constate par une expérience de chaque jour, que l'Algérie et la France lui peuvent être une source de revenus abondants et assurés. Avant peu, il arriverait à cette conception justifiée par les faits que ses intérêts et les nôtres sont de tous points solidaires ».

et vers une exploitation étendue et intensive des richesses naturelles du sol marocain. En même temps qu'elle lui procurera ainsi la prospérité matérielle, la pénétration européenne, par l'instruction et l'éducation lente, prudente et progressive, rallumera, à n'en pas douter, le flambeau de la civilisation ancienne chez le peuple berbère.

Or si une nation paraît désignée pour remplir ce rôle d'éducateur prudent et compétent, c'est bien la France qui, par « la réputation de bonté et de désintéressement à l'égard des Musulmans du Nord de l'Afrique », a su déjà se gagner d'universelles sympathies, au point que « les habitants — pris en dehors de toute passion politique — accepteraient de s'unir à leurs frères d'Algérie (1). »

Ce peuple alors, prééminent par sa prospérité, par sa civilisation retrouvée, la fera rayonner sur les autres races marocaines ; et le pouvoir politique, la direction des destinées du pays, échappés à ses exploiteurs dégénérés et impuissants (2), tomberont naturellement en ses mains. Puis, ayant pris peu à peu conscience de son unité nationale à travers toute la Berbérie, ce jour-là, cette grande et forte race, rappelée à la vie par l'œuvre bienfaisante de la France, se trouvera capable de gérer elle-même ses destinées, et sera prête à jouer dans le monde, et en particulier dans le bassin méditerranéen, le grand rôle auquel elle semble appelée par sa vitalité robuste, ses qua-

---

(1) C'est l'aveu spontané que M. L. Gentil, avec une satisfaction compréhensible, a recueilli de la bouche même de chefs du Sud de l'Atlas marocain. (*Bull. Afriq. franç.*, S. déc. 1905, p. 555).

(2) *Cf.* note 1, p. 69, d'après A. Chevrillon.

lités nationales et son apprentissage, ébauché au cours des siècles, des libertés publiques.

§ II. — Les Arabes

Origines et Histoire; Type; Vie : mœurs et coutumes, caractère; Conclusion

Venus d'Orient, au long de l'Afrique du Nord et de ses rives méditerranéennes, les Arabes abordèrent le Maghrib par le revers oriental. Pendant qu'un flot, par la vallée de la Moulouïa et du Guir, s'en allait à travers les oasis sahariennes atteindre, par les maders du Drâa, le rivage atlantique, égrenant ainsi au pied de l'Atlas une longue bande de bédouins arabes, le gros de l'armée, ayant franchi la Moulouïa (681) et remonté l'O. Messoun, déboucha au seuil de Taza, au-dessus de l'épanouissement des montagnes et des plaines marocaines : balayant alors au galop de ses chevaux tout l'éventail des vallées jusqu'à l'Océan, il coupa la résistance des indigènes, rejetés à droite et à gauche dans les montagnes. C'est l'histoire des neuf siècles de chevauchées sanglantes des conquérants arabes, depuis les premières marées de 681 et de 1050 jusqu'à la conquête des Chorfa saadiens (1550). Au cours de ces siècles, la race arabe, avec l'aide des Berbères, avait sous la poussée de son prosélytisme religieux, épanoui jusqu'en Espagne, en Gaule et en Italie, l'éclat de sa civilisation. Mais, refoulée définitivement au Maghrib, après la reprise de Grenade par les Chrétiens (1492), elle dut se cantonner dans les plaines, là où ses armes étaient capables de l'imposer et de la maintenir, se glissant en quelque sorte entre

les masses berbères qui, épandues en longues coulées sur les contreforts des montagnes, venaient affleurer jusqu'aux basses vallées. Elle occupe ainsi, en majorité les basses régions : sur le versant atlantique, le royaume de Fès, ce Rarb du riche bassin de Sebou (Beni Hassan, Chérarda, Hyaoua, etc.), le royaume de Merrakech, vaste triangle avec Mogador et Merrakech à la base et Rabat-Salé au sommet (Châouia, Doukkala, Rehamna, Abda, Ahmar, etc.), et quelques villes avec leurs banlieues ; sur le versant oriental et saharien, la longue traînée des tribus nomades, nos voisines d'Algérie (Angad, Doui Menia, Beni Guil, Oulad-Djerir), puis, concurremment avec les Braber ou les Haratins, les régions du Tafilelt et du Drâa jusqu'à l'Atlantique.

Dans cet habitat de plaines, plus exposée aux contacts successifs des arrivants, la race arabe a subi, nous l'avons vu, plus d'atteintes, plus d'altérations que la race berbère (1). Néanmoins, elle constitue bien encore une race distincte où de nombreux groupes ont conservé, avec le type ancien et la langue, la plupart des habitudes et des mœurs et le caractère d'autrefois (2).

Le type, plus fin que chez les Berbères, est franchement sémitique : teint brun, cheveux, barbe et yeux noirs, visage allongé et nez proéminent, le corps bien pris en général, élancé, sous le haïk des piétons qui laisse deviner des cedria ou des bedaïa (vestes, gilets) aux couleurs éclatantes, ou sous le lizâr

(1) *Cf.*, p. 27, 28.

(2) Tels sont, par exemple, les deux tribus Tliq et Khlot de la vallée du Lekkous, étudiées par MM. Salmon et Michaux-Bellair, dans les *Arch. maroc.*, 1905, vol. IV ; 1906, vol. VI.

des femmes enroulé sur un cafetan de drap aux riches teintes, comme sous le double selhâm des cavaliers, flottant avec ses glands de soie : une allure générale de distinction et de noblesse, caractéristique de la race.

La plupart, restés nomades à mener la vie pastorale des temps anciens où la culture n'a qu'un rôle complémentaire, vivent sous la tente (kheima) faite de poil de chèvre ou de chameau ou du tissu végétal d'une plante sauvage (berouâq, autrement dit l'asphodèle). Vaste tente carrée qui n'est, en réalité, qu'une sorte de toiture à pans retombants sans toucher le sol, l'espace libre d'un mètre environ de hauteur étant garni par une espèce de muraille formée de petites bottes d'une plante appelée bechmeik et reliées entre elles par de la paille, de façon à former comme une natte qu'on installe et qu'on enlève en la roulant. Mais, à mesure que le cercle des pérégrinations se resserre, que ces nomades tendent de plus en plus à prendre des habitudes sédentaires, cet habitat volant se complète, presque partout aujourd'hui, d'habitations rudimentaires plus stables : nouàla, bît, qaboûsa, huttes ou maisonnettes grossières, faites de briques séchées au soleil, de torchis, de roseaux tressés, et recouvertes de joncs ou de branchages entrecroisés. Ces diverses habitations, sans hygiène et sans confortable, groupées en cercle par famille, sous l'autorité patriarcale de l'ancêtre, forment les douars arabes.

La vie des douars, comme l'habitation ou la nourriture de ces nomades (1), est généralement misérable et précaire.

(1) Couscouss de drâ (sorte de maïs), pain de drâ, rarement de blé, cuit sur le feu, sans four, le tout arrosé de petit lait toujours

L'insécurité y est telle que, malgré la précaution d'établir en général le douar au milieu d'une ceinture de figuiers de Barbarie, où l'on ne ménage que quelques passages, on doit, pour la nuit, parquer le bétail au milieu des tentes, dans une sorte de vaste enclos entouré d'un large et profond fossé. Les chefs de keïma, oisifs la journée, passent les nuits au seuil de leurs tentes, le fusil à la main, pour veiller à la protection des troupeaux, des femmes et de ceux qui ont peiné toute la journée pour eux.

Aucune solidarité au sein de ces agglomérations, mais, au contraire, des divisions intestines, des haines et des jalousies, âprement avivées par une existence à nu, une promiscuité de tous les instants, où tous les actes et tous les secrets sont exposés à tous les yeux, à toutes les interprétations comme à toutes les cupidités.

Aucun respect de l'autorité, parce que celle-ci, loin de leur assurer la protection et le bien-être, les opprime, les écrase de son despotisme égoïste et les pressure à merci ; aussi, au lieu de l'ordre bienfaisant, règne l'anarchie funeste.

Ce tableau, que nous empruntons aussi impartialement que possible, à l'étude de MM. Michaux-Bellair et Salmon sur les tribus arabes Tliq et Khlot de la vallée du Lekkous, donne une idée du degré de misère et de précarité où sont réduites les populations

---

aigre « leben » ou d'eau pure, forment la nourriture courante, même pour les moins pauvres. La viande et le thé n'apparaissent que lorsque le chef reçoit un hôte distingué : et c'est alors, non pas tant par sentiment d'hospitalité, que pour manger soi-même et pour éblouir l'hôte par une réception dont il colportera ensuite au dehors l'amabilité et l'opulence.

arabes, et qui touche parfois à la détresse la plus affreuse (1).

On découvre sans peine les causes d'un pareil état, si désastreux au point de vue économique comme au point de vue politique ou social, pour peu que l'on réfléchisse aux caractères de cette race, à ses mœurs et à son organisation.

La vie nomade a marqué ces populations de tares funestes. Qu'importent au nomade, en effet, l'instruction et le travail, pour paître ses troupeaux ou gratter la terre qui produira, sans effort, le peu de ressources complémentaires qu'il en attend ; que lui importe la prévoyance, le canton de pâture parcouru et le petit cercle de culture épuisé, il lève sa tente, et, poussant devant lui ses troupeaux, sa seule richesse, se met en quête vers l'espace infini des plaines d'un nouveau coin fertile et herbeux, et toujours ! Ces tares d'ignorance, d'oisiveté et d'imprévoyance expliquent, par la misère économique et l'abaissement moral où elles plongent ces populations, leurs instincts pillards pour compléter par la rapine les ressources qu'elles n'ont pas le sens ni la volonté de demander à leur travail, et la traîtrise, si générale que le marquis de Segonzac a pu, opposant le Berbère à l'Arabe, écrire très justement ceci (page 96) : « L'Arabe est plus

(1) La famine n'est pas rare en ces pays sans voies de communication. Loti n'a-t-il pas vu, en 1889, « des femmes demi nues, à quatre pattes sous des mulets, grattant la terre avec les ongles, pour trouver les grains qui restent de leur orge et de leur avoine ». (Loti, p. 72). En 1905, le spectacle n'est-il pas plus hideux encore, que nous rapportent les *Arch. maroc.* (janvier 1906, p. 278): « Une nuée de pauvres gens, des femmes principalement, se précipitèrent sur les tas de fumiers des montures (de l'ambassade française montant d'El Araïch à Fès), pour ramasser des grains d'orge dans le crottin, et en faire du pain ».

noble, plus hospitalier, mais il est traître. Il mange avec son frère et le tue en sortant du repas. Le Berbère est grossier, rude, mais fidèle. Il mange avec un étranger et se fait tuer pour lui en sortant du repas. » Un dernier trait complète ce caractère arabe de son influence également néfaste : l'Arabe, par sa foi ardente, par la place que tiennent, en sa pensée, le respect du Prophète et la pratique de sa religion, apparaît comme « un chevalier maigre et pieux..., détaché des biens de ce monde..., et qui passe son temps à rêver croisade et service d'Allah (1). » Il n'a donc pas, comme le Berbère paysan, cette espèce de ressort utilitaire qui le rend accessible à l'emprise européenne.

Avec de tels caractères il faudrait à ces populations une sage et forte organisation politique et administrative qui, les maintenant dans l'ordre, leur procurerait au moins un minimum de sécurité et de bien-être. Par malheur, dans les douars aucune autorité ne s'exerce réellement ; les chefs en sont le plus souvent réduits à l'impuissance et ne peuvent même pas faire rentrer les impôts : on vit au jour le jour, on vole impunément son voisin, chacun se faisant à peu près justice à soi-même.

Si du moins une organisation familiale, solide et saine y suppléait ! Mais l'ancienne organisation patriarcale de la famille qui, malgré ses défauts, était un élément d'ordre et de vie sociale, tend d'une façon générale à se désagréger : l'ancêtre règne encore par son âge, mais les enfants s'émancipent et vont planter leurs tentes en dehors du cercle familial. L'édifice

(1) V. Bérard, p. 29.

craque donc un peu partout. Il n'en restera bientôt plus debout que les parties précisément pourries, malsaines et qu'il eût été préférable de voir disparaître : la polygamie coraniquement légitime de quatre épouses et le concubinage illimité qui procurent au chef, outre la satisfaction de ses désirs, l'accroissement — par les enfants plus nombreux — des bras nécessaires à l'exécution des travaux auxquels il les emploiera pour augmenter sa richesse, ont pour résultat de placer la femme à un rang tellement inférieur, que son influence familiale (1) et son rôle social sont à peu près nuls.

Conclusion. — En résumé, ces populations arabes ont en général conservé dans leurs grandes lignes, avec le type et la langue, les mœurs et le caractère des ancêtres, et forment toujours une race, race profondément distincte des Berbères malgré leur islamisation. Et si, comme le peuple berbère, la race arabe évolue de plus en plus vers le sédentarisme, il lui manque pour en recueillir comme lui les bienfaits, les qualités qu'il possède et qui en feront un grand peuple.

Au lieu de la vertu paysanne de travail qui, sous les apparences actuelles de rapines et de razzias, — fruit de l'insécurité, — est au fond de l'âme berbère et s'y développe de jour en jour ; au lieu du souci primordial et de plus en plus éclairé de son intérêt matériel qui, dans l'esprit du Berbère, l'em-

(1) La femme n'est pour son maître arabe qu'un instrument de plaisir, et pour le reste, une domestique, véritable bête de somme, que l'on accable de tous les travaux pénibles et grossiers.

porte déjà sur toutes autres considérations, même religieuses ; au lieu des aspirations vers un régime démocratique dont le Berbère, malgré des abus d'application, continue néanmoins le long apprentissage et dont il connaîtra certainement un jour les bienfaits, l'Arabe, paresseux et imprévoyant, porté par goût plutôt vers les régimes aristocratiques et absolus, ne rêve que service d'Allah et guerre sainte, dût son intérêt en souffrir. Cette idée suffit à emplir sa pensée et aveugle son esprit. Une pareille mentalité condamne pour longtemps encore la race à la stagnation dans sa misère, et reste un sérieux obstacle à la pénétration européenne.

§ III. — Les Maures

Produit bizarre de toutes les races (1) qui se sont entrechoquées dans le Rarb marocain, le Maure par le tempérament spécial qu'il a puisé à ces origines hétéroclites, est bien, lui aussi, le représentant d'une race distincte.

Fixé généralement à la ville, il déploie dans les petits commerces ou les petites industries des qualités de finesse et d'habileté remarquables. Dès qu'il a réussi à amasser un certain pécule, comme en outre il est généralement instruit, son ambition est de se faufiler à quelque poste lucratif de l'administration makhzénienne : secrétaire, amin, imâm, cadi, officier, caïd, pacha, ministre, etc. A ces fonctions il apporte ses qualités commerciales de souplesse, de

(1) *Cf.*, p. 83.

ruse et d'intrigue, auxquelles il n'a qu'à joindre l'orgueil du citadin enrichi, la fatuité de l'être instruit et raffiné qu'il se croit et la morgue du bureaucrate, pour être un parfait fonctionnaire... marocain : toujours en intrigues, son unique souci est d'exploiter ses subordonnés et le pays au profit du clan makhzénien, sans négliger son propre bénéfice.

C'est ainsi une race importante non pas tant par le nombre que par ses moyens d'influence : fournissant au Makhzen presque tous ses personnages administratifs, militaires ou religieux, elle a su dans ces emplois amasser des fortunes et se trouve posséder la plus grosse partie des capitaux. Elle forme l'élite intellectuelle du Maroc et se targue d'être dépositaire de la civilisation arabe d'antan. Mais, dans quelle décadence ne l'a-t-elle pas laissée tomber (1) ! Ce clan makhzénien sera certainement l'élément le plus hostile à la pénétration européenne : détenteur des postes lucratifs et de l'autorité, il ne conçoit son exercice, selon l'esprit du clan, que dans son intérêt égoïste, sans aucun souci de l'intérêt général. Par « ruse supérieure de civilisé » et par les « expédients d'uue politique traditionnelle », il a su jusqu'ici « dominer plusieurs millions de barbares, en tirer de quoi nourrir (ses) besoins héréditaires de luxe et de paresse » et entretenir « la pourriture de ce pays » dont il vit (2). Il verra toujours dans toute intervention européenne, dans tout projet de réformes et de remèdes aux abus, une menace directe pour ses intérêts qui exigent non seulement le poste, mais

(1) *Cf.*, p. 70.
(2) A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 194, 195.

l'exercice de l'autorité sans un contrôle qui en extirperait les abus profitables. Mais si les anciens ont pu faire durer ce régime de corruption et d'exploitation et le soutiennent encore, il semble bien que la jeunesse maure actuelle, sans énergie, et abandonnée à l'énervement des paresses sensuelles, doive bientôt, pliant sous ce fardeau, succomber à la poussée fatale du Berbère (1).

§ IV. — Les Nègres

On se rappelle leurs assauts infructueux du Maghrib par le versant saharien pour conquérir le pays (2). Assez nombreux aujourd'hui au Maroc (150.000 environ) (3), les Nègres marocains sont d'origine soudanienne, directement importés comme esclaves ou comme gardes des sultans, descendants d'esclaves, ou venus d'eux-mêmes se fixer au Maroc, au revers saharien de l'Atlas. C'est au temps du grand sultan Moulay Ismaïl, contemporain de Louis XIV, que la Garde Noire fut instituée, et que ses Nègres se virent appeler Bokhari, du nom de Sidi Bokhari, sous le patronage de qui elle fut placée. Le commerce des noirs est à présent en décadence, depuis l'occupation par la France des régions où s'approvisionnaient les trafiquants : oasis du Sahara et Soudan jusqu'à Tombouctou. Il n'a cependant pas complètement disparu, et, grâce à certains pourvoyeurs comme ce dangereux

---

(1) *Cf.* A. Chevrillon, p. 194, 199 et 260.

(2) *Cf.* p. 64.

(3) Il ne faut pas oublier non plus que la présence de ces nègres au sein des populations marocaines, a eu pour résultat de teinter de sang noir bon nombre de tribus arabes ou berbères.

Mâ el Aïnin, le Chérif Bleu, les marchés du Sud se trouvent encore parfois approvisionnés. La situation de l'esclave au Maroc n'est d'ailleurs guère inférieure à celle de la femme arabe : domestique ou travailleur, il est en général traité avec douceur, et fait en quelque sorte partie de la famille, d'autant que s'il s'agit d'une négresse, « elle est la plupart du temps l'une des femmes du maître, souvent même sa femme favorite » (1). L'abolition de l'esclavage ne s'impose donc pas au Maroc d'une manière brusque : il est doux, et ce serait troubler d'une manière trop soudaine l'organisation de vie et de travail de la classe aisée. Il est au reste en train de s'éteindre de lui-même : ses principales sources de recrutement se ferment, et les libérations sont fréquentes que beaucoup de maîtres font, à leur mort, d'une partie de leurs esclaves.

§ V. — Les Haratin

Le Hartani est-il un descendant d'esclave noir affranchi, comme on le croyait jusqu'ici ? N'est-il pas plutôt l'ancien propriétaire des oasis que l'envahisseur, l'en ayant dépossédé, l'oblige aujourd'hui à travailler pour son compte ? Répandus sur tout le versant Sud de l'Atlas, au Sous, dans l'O. Drâa et l'O. Guir, les Haratins, bien qu'ayant la peau noire des Nègres, paraissent former une race à part, ni nègre, ni berbère. Ils s'efforcent du reste par des mariages avec les femmes les plus blanches d'arriver à décolo-

(1) P. Lemoine, p. 64.

rer peu à peu leur type. « Ils semblent, dit M. Doutté, représenter les débris d'une race ancienne répandue sur une vaste superficie dans l'Afrique du Nord, à une époque où le Sahara septentrional n'était pas le pays desséché qu'il est devenu depuis » (1).

§ VI. — Les Juifs

Une dernière race complète la bigarrure de l'ethnographie marocaine : les Israélites. Venus en deux groupes, l'un très anciennement, avant la destruction du Temple de Jérusalem, l'autre d'Europe du XIII^e^ au XV^e^ siècle, ils ont conservé au Maroc, comme partout ailleurs, l'intégrité de leur race, leur type et leur organisation en communautés s'administrant elles-mêmes (2). Ils sont aujourd'hui 110.000 environ, dispersés à travers tout le Maroc. Ils sont surtout nombreux dans les villes et les ports, où ils détiennent comme négociants ou courtiers la plus grande partie du commerce. Mais, jusqu'au cœur des massifs montagneux, ils ont réussi à installer leurs petites industries ou à traîner de marché en marché leur balle de colporteur.

Profondément méprisés de la population musul-

---

(1) *Revue Générale des Sciences*, mars 1903.

(2) Pourvu qu'ils restent parqués au mellah et paient la djezia, le Sultan ne s'immisce pas dans leur organisation. La communauté est dirigée par le grand rabbin, véritable cheikh el Yaoud (cheikh des juifs), assisté d'un conseil de trois rabbins et de quatre marchands. Il exerce une sorte de pouvoir théocratique conforme à la loi mosaïque, « il règne, il emprisonne, il inflige des amendes ». (A. CHEVRILLON, *op. cit.*, p. 219).

mane, pour qui le juif est moins qu'un chien (1), ils sont, dans les villes, obligatoirement parqués dans un quartier spécial. Ce Mellah, véritable ghetto, est entouré de hauts murs, au pied desquels les Musulmans établissent le dépôt des immondices de la ville, avec interdiction de rien déblayer (2), et, souvent (3) ils ne peuvent en franchir la porte que tête et pieds nus, et dans un costume noir. Viennent-ils à passer devant une mosquée, ils doivent descendre de monture, retirer leurs babouches et faire un grand détour. Dans l'intérieur du pays, ils sont obligés, pour pouvoir commercer avec quelque sécurité, de se placer sous la protection d'un puissant personnage, dont ils deviennent, eux, leurs familles et leurs descendants à perpétuité, les véritables « serfs ». Ils payent à ce protecteur les « redevances arbitraires » qu'il leur impose et « subissent tous ses caprices, sans autre ressource que de se racheter, ou de s'enfuir (4). »

---

(1) Question de race et de religion, raisons d'ordre sanitaire aussi, comme l'exprime très joliment le Coran : « Mange chez le juif ; ne couche pas chez lui ; couche chez le chrétien, ne mange pas chez lui » (d'après P. Lemoine, p. 61).

(2) « Et devant leur entrée de ville, est le dépôt général des bêtes mortes (une galanterie qu'on leur fait) : pour arriver chez eux, il faut passer entre des tas de chevaux morts, de chiens morts, de carcasses quelconques, qui pourrissent au soleil, répandant une odeur sans nom ; ils n'ont pas le droit de les enlever, et il y a grand concert de chacals le soir sous leurs murs. — Dans leurs rues étroites, étroites à ne pouvoir passer, ils n'ont pas le droit non plus d'enlever les immondices rejetées des maisons ; pendant des mois s'entassent les os, les épluchures de légumes, les ordures, jusqu'à ce qu'il plaise à un édile arabe de les faire déblayer moyennant une grosse somme d'argent ». (P. Loti, *op. cit.*, p. 267. *Cf.* aussi A. Chevrillon, p. 201).

(3) Ce régime tend à disparaître dans les villes de la côte, où le mellah n'existe plus guère.

(4) Et. Fallot, p. 34, et *Arch. maroc.*, janv. 1906, vol. VI, p. 399-401.

Malgré ce mépris, on les tolère, en général, et on les utilise, parce qu'on trouve leurs services indispensables : négociants ou courtiers, ils sont les intermédiaires forcés entre les musulmans et le « Roumi », que ceux-ci s'efforcent de repousser, tout en ayant besoin de ses produits. Quelques-uns ont même su par le négoce ou par d'habiles prêts usuraires, se constituer des fortunes. On comprend alors comment « dans un pays où la justice s'achète, où l'amitié des représentants du pouvoir tient lieu de droit, ils ont acquis, grâce à leurs richesses, une grande influence (1). »

Comme ils ont tout à gagner à une rénovation du pays, ce sont des éléments acquis d'avance à la pénétration européenne, dont ils seront même les agents habiles et actifs. Par malheur, l'état de décadence et d'abjection religieuse, morale et intellectuelle où la masse est enlizée et maintenue par ses dirigeants qui en profitent (2), la paralysera pour longtemps encore dans le rôle auquel elle semble pourtant destinée (3).

---

(1) Et. Fallot, p. 34.

(2) Jaloux de leurs privilèges, de leur véritable théocratie, ils sont ennemis de toute innovation et de tout relèvement. Les écoles de l'Alliance, par exemple, qui viennent heureusement concurrencer la nullité de l'enseignement des écoles rabbiniques, ne rencontrent de la part des rabbins que « haine, mépris, résistance ». (A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 219, 220).

(3) Aux vexations du mellah s'ajoutent la pauvreté sordide et la révoltante malpropreté des masures et du quartier où grouille la masse entassée, et l'anémie de la race par des mariages trop apparentés et précoces à l'excès. (*Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 217, 218). Pour comprendre cette situation abjecte, il faut savoir dans quel état d'ignorance les écoles rabbiniques laissent croupir ces populations ! Et l'on s'explique également alors leur décadence morale et religieuse. « La religion n'est plus qu'une vaine observance des pratiques extérieures du culte, mais sans esprit religieux », sans morale : « Ils ne se conforment en rien, écrit de Foucauld (p. 395, 398), aux

Depuis quelques années, il est vrai, de grands efforts sont faits par les coreligionnaires d'Europe, pour le relèvement intellectuel et moral des Juifs marocains. L'Alliance Israélite Universelle a entrepris cette grande œuvre en créant des écoles qui sont des modèles et des œuvres d'apprentissage. Les résultats sont déjà appréciables : la population scolaire de plus en plus nombreuse y apprend, avec la langue française, qui a été choisie comme le meilleur instrument d'éducation générale, l'enseignement éclairé des maîtres sortis de l'Ecole Normale Israélite d'Auteuil. Ces jeunes esprits, vite européanisés, répandront ensuite cette influence civilisatrice et française autour d'eux. Il se forme ainsi peu à peu des éléments qui seront, dans un avenir prochain, par leur esprit ouvert et leur faculté d'assimilation, aussi bien dans les sciences que dans les affaires commerciales, de précieux auxiliaires pour la pénétration française au Maroc ; il s'impose seulement une certaine prudence motivée par le mépris où le musulman tient encore le juif.

---

devoirs de morale que prescrit leur religion : non seulement ils ne les suivent pas, mais ils les nient... Sans qualités et sans vertus, plaçant le bonheur dans la satisfaction des sens, et ne reculant devant rien pour l'atteindre, ils se trouvent heureux et se croient sages ». Bien plus, cette religion a même dévié vers des superstitions d'origine berbère : « Le culte des saints, si particulier à l'Islâm, au Maghrib, a également pénétré le judaïsme : il y a dans la plupart des cimetières israélites de l'intérieur, des rabbins et des saints dont les tombes sont considérées comme miraculeuses. Les dévots israélites y vont en ziara, ainsi que font les musulmans auprès des Koubbas, et y apportent leurs malades... » (*Journal des Débats*, 2 juin 1903. *Cf.* aussi Et. Fallot, *op. cit.*, p. 33, 38 et A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 200, 223).

CONCLUSION

Les diverses races qui se sont entrechoquées au Maghrib n'ont donc pas réussi à y fusionner; elles ont conservé, à part quelques altérations et quelques mélanges plus ou moins profonds et localisés, leurs caractères généraux, originels et distincts. Ces races, simplement juxtaposées, ne se sont ni soudées, ni unifiées. Et cette juxtaposition, à elle seule, a de déplorables effets. C'est une cause permanente de rivalités et de querelles sans fin, un motif d'impuissance pour l'autorité gouvernementale, et finalement un obstacle à la formation d'une nation véritable sur ce coin de terre d'Afrique. Or, il se trouve que ces résultats pernicieux sont encore renforcés du fait de l'organisation sociale.

CHAPITRE II

Organisation sociale proprement dite

Type de société « polysegmentaire simple »; Famille; Clan; Tribu; Groupement de Tribus; Conclusion

Chacune des races, loin de former, au point de vue social, un groupe harmonieux et fondu, est elle-même composée de la juxtaposition à plusieurs degrés de groupements distincts. Ce phénomène général à toute l'Afrique du Nord est la caractéristique d'un type de société que l'on a appelé « polysegmentaire simple », où les populations, au lieu de fusionner en une nation, sont, au contraire, réparties en une foule de petites sociétés à structure simple, et en quelque sorte étagées.

A la base, l'élément sinon primitif, du moins qui tend à devenir primordial, est la famille (ikhs), comprenant la descendance par les mâles avec leurs épouses : famille communautaire qui tend à se désagréger chez certaines tribus arabes, mais qui, en général, reste fortement constituée, stricte et fermée, élément puissant en face de toute autorité, et où le pouvoir est concentré aux mains de l'ancêtre. Certaines familles jouent, dans la tribu et dans le clan, le rôle de porte-bonheur. Chaque tribu, chaque clan (en certaines régions au moins, chez les H'âh'a par

exemple) a sa famille d'inflâs, choisie pour sa réputation de vertu, de générosité, son caractère noble et son souci de l'honneur. En toutes occasions, elle passe obligatoirement la première, au point que l'on n'entreprendrait aucun acte collectif avant qu'elle en eût donné le signal (1).

La réunion de plusieurs familles (ikhsan) alliées ou apparentées forme le clan (jmâ'a ou djemâ'a), deuxième échelon de cette organisation sociale en gradins. Le clan, que l'on croit le groupe élémentaire de ces sociétés, a une vie spéciale, des institutions propres : il a sa mosquée, son cimetière particulier, une h'orma personnelle, c'est-à-dire un honneur propre à la violation duquel est attachée la sanction de la vendetta ; il s'administre lui-même par un cheikh et une djemâ'a (assemblée des adultes du clan), dont les attributions varient selon le degré de soumission au sultan.

La tribu (qbila ou qabila, au pluriel qbaïl), troisième échelon, n'est que le groupement de tous les clans de même origine familiale. Elle est donc conçue par ses membres comme une immense famille ayant, croient-ils, un « ancêtre éponyme, c'est-à-dire qui donne son nom à la tribu (2) » : Aït Aïci, fils de l'Aïci, Ida ou Guelloûl, fils de Guelloûl, Aït Youssi, etc.

---

(1) Première à la guerre, première à payer les impôts, première à labourer, à moissonner, en tête d'un pèlerinage, etc. C'est là une institution dont le caractère magique, comme le remarque M. Edm. Doutté, est indéniable. Ne peut-on pas voir là, en effet, par les origines probables de cette coutume, quelque chose d'analogue à ces rois-dieux des civilisations primitives, dont tous les actes sont liés à la marche des événements humains comme des phénomènes naturels ». (Edm. Doutté, *Bull. Afr. franç.*, S. janv. 1905, p. 11).

(2) Doutté, p. 10.

Elle manifeste surtout sa personnalité dans ce qu'on pourrait appeler les affaires extérieures du groupe : rapports avec les autres tribus, questions d'alliances, de limites, et surtout questions d'armement et de guerre.

Le dernier échelon enfin, est formé de l'assemblage de plusieurs tribus, réunies sans que l'on puisse découvrir entre elles de liens de famille ou autres, et constitue le groupement social supérieur. Sa personnalité est cependant si faible qu'aucun vocable n'a été affecté à la qualifier. Ce sont eux, et non pas des tribus isolées, que désignent les appellations comme les H'âh'a, les Chiadma, les Chaouïa, les Doukkala, les Beni Mtir, les Beni Mgild, les Zaer, les Zemmour, les Djebala, etc... Vrais agglomérats de tribus groupées en plus ou moins grand nombre sous une appellation commune.

C'est l'ensemble de ces groupements sociaux supérieurs résultant, chacun, d'une série d'éléments inférieurs étagés qui, par leur juxtaposition constituent la société marocaine, sans qu'il y ait entre eux ni fusion, ni assimilation. Tout ce que l'on pourrait découvrir de supérieur, ce seraient les groupements ethniques. Mais, même arrivé à ce point, nous nous trouvons toujours en présence d'un morcellement irréductible qui, comme nous l'avons signalé précédemment à la page 128, crée une sérieuse entrave à l'action de l'autorité et à l'établissement de l'ordre dans le pays et lui interdit de former une véritable nation.

« En réalité, comme l'écrivait dernièrement et d'une façon à la fois imagée et fort exacte, le marquis de Segonzac, le Maroc n'est qu'une mosaïque de tri-

bus indépendantes, à peine agglomérées (1) » ; image qui apparaîtra encore plus réelle, si l'on songe qu'à ce morcellement social se superposent des fractionnements politiques, administratifs et économiques, dont ce n'est pas ici le lieu de parler : çoffs ou leffs politiques qui divisent chaque tribu, chaque clan en deux partis rivaux, variables au gré des évènements ; khoms et kanoûn, circonscriptions fiscales pour la répartition et le recouvrement de l'impôt ; corporations qui morcellent artisans et commerçants en des groupes fermés où se conservent les traditions de métier.

Au total, cet émiettement des populations marocaines en groupes distincts, où s'entrechoquent toutes les rivalités de races et d'intérêts, toutes les jalousies et les ambitions de clans, a pour résultat d'immobiliser cette société fragmentaire dans des querelles sans fin et en des luttes stériles et dans la stagnation politique et économique. Et cela la mène à l'anarchie et à la misère, et la ferme aux influences bienfaisantes de la pénétration étrangère (2).

Cependant, ces groupements sociaux qui, dans

---

(1) *Écho de Paris*, 30 août 1907, *Moulay Hafid et ses lieutenants*, par le marquis de Segonzac.

(2) Tous ces groupements, et notamment le groupement familial en forme communautaire, s'ils sont en eux-mêmes des éléments indiscutables d'ordre public, se trouvent en fait, pour une grande part, cause de misère et d'anarchie. Ils maintiennent en effet de toute la force de résistance de leurs cadres, un état de stagnation économique et politique : ils perpétuent un régime de rivalités et de luttes vaines et ruineuses de clan à clan, sur lequel ne règne que l'égoïsme d'un pouvoir oppresseur ; ils annihilent l'initiative individuelle par la sujétion perpétuelle à l'autorité patriarcale du chef de famille ; ils maintiennent une ignorance à peu près absolue dans ce milieu où l'instruction est inutile pour continuer la même et invariable vie. Il en résulte, au point de vue économique surtout,

leurs cadres vivaces, embrigadent en quelque sorte la société marocaine à tous ses degrés ont, du moins, un mérite : au milieu du désarroi général des tribus et des clans en lutte et de la désorganisation politique, que nous verrons, ce sont eux qui, malgré tout, maintiennent encore un fonds d'organisation et empêchent seuls la société de s'effondrer dans l'anarchie, au sens absolu du mot.

Une aspiration commune paraît pourtant constituer à travers cette organisation fragmentaire de populations un lien qui les rapprocherait et leur donnerait la cohésion que la diversité des races et le morcellement social semblent leur interdire. La religion islamique depuis des siècles s'est épanouie sur tous ces groupes. Sa puissance aurait-elle vraiment réussi à les fusionner ?

---

que ces populations se trouvent dans un état notoire d'infériorité. Elles accueilleraient donc avec un juste sentiment d'hostilité toute innovation qui serait la cause d'un bouleversement subit, fort préjudiciable à leurs intérêts.

CHAPITRE III

Organisation et vie religieuse

Puissance de l'Islâm : Ses éléments et son action ; Conclusion

Depuis les premières invasions arabes (661), l'Islâm règne en maître sur toutes les populations du Nord de l'Afrique qui, de gré ou de force, durent en subir le joug. « Fils de l'Asie, il avait parcouru rapidement le nord de l'Afrique et, ramassant dans ses bagages je ne sais quels débris de la civilisation byzantine, il s'était jeté sur l'Europe. Mais là, au bout de son prodigieux élan, il avait rencontré une autre civilisation également fille de l'Asie, héritière plus directe de Byzance, la civilisation aryenne et chrétienne, et il avait dû s'arrêter. Refoulé lentement sur l'Afrique, il s'y était établi pour des siècles (1). » Mais il enserre encore l'Europe de son croissant dont les pointes, qui touchent au Bosphore et à Fès, sont réunies par Alger, Tunis et Tripoli.

Quelle est cette force nouvelle qui, aux heures saintes de la prière, faisant tourner tous les visages et incliner tous les fronts vers cette terre lointaine et sacrée où repose le corps du Prophète de Dieu, semble avoir d'une même pâte pétri la mentalité de

(1) G. Hanotaux, *La Paix Latine*, p. 89.

ces millions de musulmans de toutes races ? Où puise-t-elle cette puissance, et dans quel sens agit-elle ?

Puissance de l'Islâm : Ses éléments et son action

§ I. Dogme et pratique. — § II. Personnages et groupements religieux

Chez ces populations grossières, que fallait-il à une religion pour réussir à s'implanter et devenir un élément primordial d'influence ? Nomades, communautaires et ignorants, ces peuples primitifs n'avaient ni le loisir, ni les facultés de s'adonner aux méditations profondes et subtiles d'une religion trop compliquée et trop idéalisée, ou de songer à se doter d'organismes politiques et sociaux véritables. Ce qui leur convenait, c'était une religion qui, par la clarté sans ambages de son dogme et de ses pratiques, réglât, en même temps que les rapports de l'homme avec Dieu, les rapports divers des hommes entre eux dans tous les domaines de l'activité, sans élever de barrières trop rigides à leurs instincts encore près de nature et sans heurter leurs coutumes dont le communautarisme formait la base. Il fallait, en second lieu, à cette religion une organisation assez forte pour embrigader sous l'influence de personnages bien déterminés ou dans les cadres puissants de groupements réguliers tous les éléments disparates de l'islamisation nouvelle et les maintenir dans une orthodoxie absolue de fait et d'esprit.

Or, si par les caractères et la portée de son dogme et de ses prescriptions pratiques, l'Islâm répond aux

besoins de ces populations, l'absence en quelque sorte complète d'agents et de groupements officiels organisés et uniformes est une grave lacune dont il a subi les contrecoups fâcheux.

§ I. — **Dogme et pratiques appropriés à l'état et aux besoins de ces populations : universels et impératifs, naturels et suffisants.**

« La religion islamique, écrivait le 3 janvier 1888, à un Européen qui avait manifesté le désir de se convertir, le Cheik-ul Islâm de Constantinople, chef du clergé musulman de Turquie (1), a pour base la foi en l'unité de Dieu et en la mission de son prophète le plus cher, Mohammed ». Il faut y ajouter la foi au Livre Sacré le Coran (Qorân) inspiré par Dieu et aux Livres Saints qui en découlent (2), la foi aux anges et au jugement dernier, puisque ce sont choses révélées au Coran. Ces cinq principales vérités forment le dogme.

Quant au culte à rendre à Dieu, il consiste essentiellement pour l'homme, « tiré du néant », à adorer son créateur en honorant ses ordres et en compatissant à ses créatures. Mais comme l'intelligence humaine est impuissante à découvrir la plus digne

(1) Cheik-ul-Islâm, dans le *Journal des Débats*, 8 janvier 1888.

(2) Les Écritures Saintes obligatoires comprennent : — le Coran, inspiré de Dieu à Mohammed par l'ange Gabriel, et composé de 114 chapitres ou sourates. — La Sounna, ou ensemble des traditions rapportées par les compagnons du Prophète et transcrites dans certains recueils (le plus connu est celui d'El Bokhari). — L'Idjmah ou unanimité des docteurs sur un point religieux. — Le Qias, ou raisonnement par analogie. — Enfin, quoique certains auteurs seuls le déclarent obligatoire, le Raï ou opinion spéciale d'un docteur.

manière de remplir en fait ce devoir, Dieu « dans sa clémence » lui a révélé par ses prophètes la véritable religion, les meilleures pratiques, les devoirs qu'il suffira de remplir.

Le premier devoir consiste à « confirmer en conscience cette foi et à l'avouer par la parole en répétant le verset qui l'exprime : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est son Prophète ».

La prière, cinq fois par jour, précédée chaque fois d'une ablution et aux heures fixées par une tradition qui s'adaptait à la vie nomade de jadis (1), doit, d'un bout à l'autre du monde musulman, faire fléchir tous les genoux et courber tous les fronts dans la direction de la terre sacrée du Prophète. Et c'est le deuxième devoir : « Prière qui part de La Mecque et, dans une prosternation générale, se propage en traînée lente à travers toute l'Afrique..., pour ne s'arrêter qu'en face de l'Océan, dans ces extrêmes dunes sahariennes où l'Afrique elle-même finit (2). » Au signal donné par un pavillon blanc qui monte au minaret, « comme une réponse subite, à tous les minarets des autres mosquées, d'autres pavillons blancs apparaissent : — Allah Akbar ! — Un immense cri de foi aveugle retentit sur la ville tout entière. — Allah Akbar ! A genoux, tous les croyants ! à genoux dans les mosquées, à genoux

---

(1) La première prière, celle du fedjer (entre l'aube et l'aurore) habituait, dit Erkmann (p. 88, 89), à se lever de bonne heure pour seller les animaux et partir dès l'aurore; celle du milieu du jour correspondait au dîner; celle de l'Aseur (après-midi) venait après la sieste, au moment de repartir; celle du Moghreb se faisait à l'arrivée à l'étape, au coucher du soleil; et celle d'âcha, à la fin du crépuscule, était l'heure du repas du soir.

dans les rues, à genoux au seuil des portes, à genoux dans les champs : c'est l'heure sainte de Moghreb !.. (1). »

Mais en dehors de ces heures il est inutile de prier; la vie nomade n'en laissait point le loisir : on peut seulement égrener un de ces chapelets à 99 grains sur chacun desquels on énumère une qualité de Dieu.

Si avec cela le croyant distribue chaque année la quarantième partie de ses biens aux pauvres (ce qui, outre l'aumône que pratique largement le musulman aux nécessiteux, aux prisonniers et surtout aux personnages et institutions religieux, s'est transformé en un impôt coranique, zekkat); s'il observe le jeûne obligatoire du Rhamadan (pratique à laquelle les musulmans sont le plus attachés, et la dernière qu'ils abandonnent), et, autant du moins que ses moyens et son état le lui permettent, s'il accomplit une fois dans sa vie le pèlerinage de La Mecque, pour en revenir « hadj », il aura satisfait à toutes les exigences essentielles de sa religion, et pourra compter aller jouir un jour des délices que lui a promises le Prophète en son paradis, au milieu de ces jardins merveilleux et abondamment arrosés, où il trouvera des vierges aux yeux noirs exemptes de toute souillure.

L'Islâm apportait donc à ces populations primitives avec un dogme clair, formel, sans obscurité prêtant à des discussions, et sans subtilité exigeant des efforts d'intelligence, un culte net, précis, dont il suffit d'observer les prescriptions impératives, sans rien de plus. Sur le grave problème du libre arbitre, de la puissance divine envisagée par rapport à la liberté

(1) P. Loti, *au Maroc*, p. 195-198.

humaine, question capitale sur laquelle toutes les religions et toutes les philosophies se sont efforcées d'apporter une solution, l'Islâm se range à la solution qui prête le moins aux hésitations et aux discussions chez ses adeptes : tandis que par son dogme essentiel de la Trinité, où l'une des trois personnes est à la fois Homme et Dieu, le Christianisme « porte l'homme, par une pente insensible, vers l'action qui peut l'approcher de Dieu puisque... les ponts ne sont pas coupés..., le Dieu farouche de Mahomet laisse sa créature rouler dans l'espace selon la ligne inflexible d'une loi une fois dictée, sans autre ressource que la prière et l'invocation résignée du nom unique qui est la seule espérance (1) ».

D'ailleurs, avec la même précision formelle, le Coran règle, pour ces peuples primitifs et nomades, tous les rapports d'homme à homme ou avec la société qu'ils n'eussent pas eu le loisir ni l'habileté de fixer en des institutions spéciales. Le Coran, avec ses dérivés également saints, est le livre sacré et universel qui, ayant offert à réaliser un type de société définitif en ses rouages désormais complets et immuables, en pénètre toutes les institutions familiales et sociales, politiques et économiques en les imprégnant d'esprit religieux (2).

---

(1) G. Hanotaux, p. 102, 103.

(2) Dans la famille, réglant les droits et devoirs de chacun, il attribue à l'homme une autorité absolue sur la femme dont il fait plutôt une esclave qu'une compagne, et sur la descendance, consacrant par là la forme communautaire de la famille; — bien des prescriptions sont inspirées par un souci très louable de l'hygiène en ces pays : circoncision, ablutions, recommandations de se coucher tout habillé, de conserver jambes et pieds nus, de s'abstenir d'alcool, etc...., — en matière de justice, il est à la fois le Code civil, pénal et commercial

Dans tous ces domaines l'Islâm se présentait comme la religion de la nature, et par conséquent convenait à ces primitifs dont il ne bridait pas, d'une manière rigoureuse et exagérée, les instincts. « Il ne s'est montré ni absolu au point de vue spirituel, ni impitoyable au point de vue corporel ; il s'est tenu dans une moyenne humaine, tenant un compte exact de ces deux éléments et pouvant ainsi, mieux que toute autre religion, s'unir étroitement à la nature de l'homme ».

Enfin, loin de heurter chez ces peuples les fondements de leur état social, il les affermissait au contraire, notamment par la consécration religieuse de l'organisation en familles communautaires qui en était la base.

C'est grâce à cette correspondance du dogme et des prescriptions pratiques avec la nature humaine et avec les mœurs de ces peuples primitifs, que l'Islâm s'est répandu parmi eux, et les a alors poussés dans les voies de la civilisation et de la perfection intérieure : il leur apportait des règles de conduite intime et, en même temps que des principes, des organismes d'action extérieure, qui firent fleurir les vertus familiales et donnèrent aux royaumes une organisation régulière. « Tel a été l'Islâm, conclut le journal *Al-Moayad :* une sorte d'éperon qui a stimulé l'ardeur

---

qui s'impose à l'application du Cadi, pour l'usage de qui on en a même extrait des recueils de droit, dont le plus répandu est le Mokhtaçer de Sidi Khelil ; — en matière politique, il fait du Sultan, descendant du Prophète, le serviteur de sa Loi écrite, et par là l'érige en même temps que souverain temporel, en chef avant tout religieux ; il enlace donc d'une façon indissoluble le temporel et le spirituel sur la tête du Sultan-Chérif. — (*Cf.* aussi A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 149-176 et note 1, p. 111.)

des musulmans et les a poussés aux grandes entreprises, leur servant de flambeau pour éclairer leurs actes et leurs esprits (1) ».

§ II. — Personnages et groupements religieux

I. Religion sans Église ; II. Personnages religieux ; III. Confréries

I. *Religion sans Église*

Si Mahomet a ainsi jeté les bases d'une religion éminemment appropriée aux besoins et à la mentalité des populations sur lesquelles elle allait étendre son rayonnement, par contre il ne l'a pas enfermée dans les cadres d'une organisation officielle qui en eût, avec l'orthodoxie, maintenu l'unité et l'esprit même : ayant fondé une Religion, en réalité il n'a pas organisé une Église. Cette lacune, qui s'explique par l'un des caractères constitutifs du dogme islamique, n'en a pas moins de bonne heure révélé des inconvénients et contribué, comme nous allons le voir, à la déviation et à la décadence de l'esprit religieux.

L'Islàm, basé « sur la profession personnelle de la foi plutôt que sur la simple adhésion à un credo col-

(1) Journal musulman *Al-Moayad* rapporté dans G. Hanotaux, p. 126, 127. — Il est même arrivé que de cette morale, obscurcie comme toute la religion, on n'a bientôt plus retenu pour les exagérer que les licences commodes aux instincts de nature. La recherche du plaisir sensuel, coraniquement légitime, est alors devenue le souci unique et dégradant, surtout chez les Maures, citadins oisifs qui ne songent qu'à mener une vie de paresseuse jouissance en harmonie avec leurs somptueuses demeures (*Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 112-116 ; 156 et suiv. ; 171-176).

lectif (1) », est une religion essentiellement individualiste, où pour aucun des actes religieux il n'y a besoin d'intermédiaire entre Dieu et les fidèles : l'enfant naît musulman, sans nécessité d'aucune formalité religieuse pour lui conférer ce titre ; l'Infidèle qui veut devenir Croyant n'a qu'à formuler, sans l'intervention de personne, la profession de foi en l'unité de Dieu et en la mission de son Prophète ; pour contracter mariage, l'homme et la femme s'engagent seuls en présence de deux témoins ; on prie tout seul et dans les lieux qu'il vous plaît ; la rémission des péchés s'implore directement de Dieu sans confession à personne ; à la mort, les voisins doivent en conscience ensevelir le corps et l'inhumer ; tout musulman peut le faire, sans l'assistance d'aucun personnage religieux. En un mot, « l'intervention du prêtre n'est nécessaire à aucun moment de la vie des musulmans, ni à sa naissance, ni à son mariage, ni à sa mort (2) ». Seules la prière publique et la prédication, qui doivent se faire toutes les semaines, nécessitent un prêtre dans cette religion ; mais à ce rôle suffisent le muezzin, qui de son minaret appelle à la prière, et l'imâm qui la préside à la mosquée en y donnant l'instruction religieuse. Ce sont là les seuls cadres réguliers qui, s'ils suffisent au rôle restreint de l'intervention du prêtre dans la vie religieuse musulmane, ont été impuissants (3) à maintenir l'unité de la foi et à sauvegarder son esprit.

---

(1) Et. Fallot, p. 58.

(2) Et. Fallot, p. 59.

(3) Le recrutement, d'ailleurs, de ce clergé, n'offre aucune garantie, ni de savoir, ni d'honorabilité. On choisit généralement, avec l'agrément de la Djemâ'a, et pour un an (cependant le poste est sou-

Alors en effet que les sectes dissidentes, Ouahabites d'Arabie, Mozabites et Jerbiens de l'Afrique du Nord, réalisaient chez elles cette organisation officielle, les rites orthodoxes de la secte Sonnite, et en particulier le rite Malékite qui règne au Maroc et en Algérie, restaient dans l'inorganisation primitive. Dans ces pays la désignation des personnages religieux semblait résulter d'une façon assez claire de la bénédiction divine (baraka) ou du sang du Prophète ; on s'en contenta, et l'attente ne fut pas trompée, car il y en eut toute une floraison. Mais comme cela n'arrivait pas à donner à la masse des fidèles la cohésion d'une église, il se forma peu à peu, au gré des circonstances, des groupements religieux bientôt innombrables. Personnages et confréries dont l'influence, bien qu'entretenant la foi, eut pour elle et pour le pays de déplorables conséquences.

II. *Personnages religieux*

1° La « Baraka » divine; 2° Influence des Chorfa de leur vivant; 3° Influence après leur mort; Conclusion

1° *La Baraka divine* (Ouâli : chérif, marabout, bahloul, medjoub.) — Pour guider vers ses destinées religieuses le troupeau sans chefs officiellement investis de cette mission, le Coran semblait désigner

---

vent héréditaire), un simple taleb de Qorân, c'est-à-dire un taleb (étudiant) sachant lire et écrire le Qorân qu'il sait par cœur (c'est le summum de l'instruction des tolba !), mais ne sachant en dehors de cela ni le comprendre véritablement, ni lire autre chose. Ce taleb devenu imâm, fqîh mouchârit, n'est en général pas marié; en tous cas il n'habite pas avec sa femme, ce qui ne veut pas dire que ses mœurs soient très pures (d'ap. *Arch. Maroc.*, janv. 1906, VI, p. 320-328, sur deux tribus arabes du Lekkous).

d'abord les descendants du Prophète, puis tous ceux que par leurs vertus Dieu marquait, à des degrés divers, d'un caractère sacré distinctif. Ce troupeau timoré s'est donc abandonné à tous les personnages qui ont surgi en se présentant comme marqués du doigt de Dieu. La baraka divine (bénédiction) d'ailleurs, en ces pays où la sainteté s'acquiert par mille moyens et, fixée une fois sur une tête, se transmet héréditairement comme une sorte de titre de noblesse, quels que soient en fait les mérites et la valeur du nouveau titulaire, cette baraka s'étend non seulement aux chorfa (ou cheurfa, pluriel de chérif), descendants de Mohammed, mais encore, plus ou moins intégrale, sur tous ceux qui par leur zèle religieux (1), leur science (2), leurs bonnes œuvres, leurs pratiques mystiques ou ascétiques (3) ont mérité cette faveur ; elle couronne même ceux qu'une folie ou une imbécillité (bahloul) tournant volontiers à la furie (4) ou à l'extase semblent marquer d'une prédilection d'Allah ! On comprend sans peine la foule

(1) Soit en combattant l'Infidèle, à la Guerre Sainte; soit par la prédication et la formation de saints et fervents disciples.

(2) Tel ce Sidi Yoûsouf qui ayant écrit une foule de livres, en laissa à sa mort, quatre magasins remplis (*Arch. Maroc.*, 1905, III.)

(3) Sidi Tâher, confiné dans la dévotion, resta, dit-on, 50 ans sans qu'on pût le voir rire (*Arch. Maroc.*, 1905, III.) — Et Sidi Mouhammad, surnommé Al-Bekkay (le pleureur) qui n'a pas cessé de pleurer depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa mort... sur les péchés des fils d'Adam ! (*Arch. Maroc.*, janv. 1906, VI, p. 355.)

(4) Une barque française ayant été pillée et capturée par les Rîfains, et l'équipage massacré à l'exception d'un matelot auvergnat, raconte Wolfrom (p. 128), celui-ci, dans sa frayeur, « avait perdu la tête, écumé, gesticulé et injurié les Rîfains qui, devenant pleins de respect pour celui qu'ils prirent pour un fou, c'est-à-dire pour un saint, lui laissèrent la vie sauve et l'entretinrent dans leur douar aux frais de la communauté » où il est resté entouré de vénération!

d'Ouâli de toutes sortes (1), qui tous, vrais ou faux, sincèrement religieux ou ambitieux exploiteurs, se sont levés pour conduire ces peuples dans les chemins sacrés de la foi, mais qui ont aussi profité et profitent encore de son ignorance et de sa naïve crédulité ; car la mission religieuse n'exclut pas, bien au contraire, l'influence, les privilèges et les profits. Et ceux-ci, loin de s'éteindre à la mort du titulaire, se perpétuent pour ses descendants, accrus de toute la vénération que l'on porte au tombeau de leur ancêtre. De tous, les chorfa sont les plus importants et les plus caractéristiques : et l'étude (2) de l'influence qu'ils exercent de leur vivant, du culte vivace dont ils sont l'objet après leur mort, nous permettra de saisir le caractère néfaste de l'action de tous ces personnages sacrés sur le pays au point de vue religieux, politique et réformateur.

2° *Influence des Chorfa de leur vivant* (origines, preuves, éléments de leur influence : droits de noblesse et sainteté, privilèges ; richesse ; ascendant moral ; rôle religieux, social et politique). — Les chorfa sont tous les descendants du Prophète Mohammed par sa fille Fâtma-az-Zohrâ, de son union avec Alî ben Abî Tâleb (ou de l'union de la fille de Fâtma avec Abdallah ben Dja'far). Il en naquit deux fils, sources des deux grandes branches de chorfa, Hasan et Hosain, dont des descendants régnèrent et

(1) Saints ou sur le chemin de la sainteté : marabout (anciennement combattant pour la foi, aujourd'hui terme général) bahloul (simple d'esprit), medjoub (celui qui est en extase), chérif (descendant de Mohammed).

(2) D'après les savants travaux de M. G. Salmon (*Arch. Maroc.*, 1905, III, n° 1) « Les chorfa Filala et Djilala » et n° 2 « Ibn Rahmoûn ».

règnent encore sur le Maroc, Moulay-Abd-el-Aziz étant un descendant de la branche Hasan.

Mais le jour où à la possession de ce titre s'attachèrent des avantages ou des possibilités d'avantages, c'est-à-dire le jour où les chorfa Filâla (xvii[e] siècle) basèrent leur droit au Khalifat sur leur origine chérifienne Alîde, les autres chorfa, notamment les Idrisîdes, se présentèrent pour faire valoir leurs mêmes droits au Sultanat, ou du moins pour obtenir en compensation des privilèges. Tous, vrais ou faux, accoururent. Ce fut une véritable curée. Il devint urgent de discerner parmi eux les vrais des faux, et pour cela d'exiger la preuve incontestable de leur généalogie chérifienne.

Celle-ci se trouve établie soit par « dhâher » (actes du souverain qui, accordant à une famille un privilège quelconque en raison de sa qualité chérifienne, constituent la preuve de cette origine) ; soit par « rousoûm » (actes de notoriété établis par les « naqîb » des chorfa ou par de simples cadi (ou qady) en présence de témoins et qui fixent la généalogie des personnages qui les font dresser). Ce sont ces dhâher ou ces rousoûm que portent en sautoir, en des étuis de fer-blanc, les chorfa en quête d'aumône.

D'ailleurs pour écarter tous les titres faux dressés par quelque cadi complaisant, les grandes familles chérifiennes eurent l'idée, à la fin du xvii[e] siècle, de faire établir des traités généalogiques sur des bases sévères, et qui sont un véritable inventaire de leur caste. Les sultans eux-mêmes s'en préoccupèrent, le Prophète n'avait-il pas dit : « que Dieu maudisse tout intrus parmi nous et tout apostat à notre famille ? » Et l'un d'eux, Moulay Ismaïl, voulant se rendre compte

de l'importance de la caste chérifienne, chargea l'un des chorfa les plus notoires, Ibn Rahmoûn, d'en dresser le répertoire complet. Celui-ci, après avoir parcouru le Maroc en entier, en quête de dhâher et de rousoûm, contrôlant les registres des naqîb, rejetant avec fureur les actes apocryphes, traitant de menteurs et vouant à la géhenne les propriétaires de ces titres de mauvais aloi, réunit une vraie collection d'arbres généalogiques authentiques en son ouvrage, qui fait autorité absolue : *Choudhoûr-adh-dhahab fî khaîr nasab.* « Les parcelles d'or, sur celui qui est d'une origine indiscutable. » (1105 de l'Hégire, 1693 après J.-C.). Ceci n'a du reste pas arrêté l'éclosion toujours féconde d'innombrables prétendus chorfa, parmi ces populations primitives et crédules, où il suffit d'un peu de science livresque ou d'une allure quelconque de zèle religieux ou de mysticisme, pour être baptisé chérif ou marabout, sans autre information (1).

Tous les chorfa, de leur vivant, exercent une

---

(1) C'est au point que certaines régions semblent vraiment une terre de chorfa : chez les Djebala, raconte M. de Segonzac, tout homme des tribus Beni Arous et Beni Zeroual se dit descendant du Prophète et par conséquent chérif, quoiqu'il soit assez malaisé de comprendre comment les Berbères peuvent établir une filiation chérifienne ! Ils réalisent ainsi la prophétie de Fâtma-az-Zohra « Chaque prophète a eu ses apôtres ; les miens dans l'avenir seront les Berbères... »

« Cette pléthore entraîne une dépréciation, une démonétisation de titre sacré de chérif. Dans les Djebala comme à Fès et au Zerhoun où les Drisiin pullulent, comme au Tafilelt, peuplé de Chorfa filali, comme chez les Medghara et dans la vallée du Reris, les descendants du prophète et les marabouts ne jouissent d'aucune immunité ni d'aucun prestige. On m'a conté, ajoute M. de Segonzac, comme une aventure courante, l'assassinat de deux cheurfa (chez les Slès). De même encore les Beni Messara et les Rezaoua attaquent et pillent les cheurfa d'Ouezzan ; ils se vantent de vendre un jour prochain les chérifas sur leurs marchés. » (De Segonzac, p. 290, I.)

influence dont l'intensité et le cercle varient suivant leur renommée. Ils la doivent aux droits et privilèges dont ils jouissent, aux richesses qu'ils ont su accumuler de leurs profits, et à l'ascendant moral et religieux, politique et social que leur réputation et leur puissance leur procurent.

Par le seul fait de leur descendance du Prophète, la noblesse et la sainteté sont leur apanage : or c'est parmi cette noblesse marocaine que se recrute toujours le vrai Prétendant au Khalifat. Celui qui réussit n'est que le plus chanceux d'entre ses pairs, et sur le trône du Khalife, il reste avant tout Chérif, c'est-à-dire souverain spirituel, ce qui n'est pas l'élément le plus à dédaigner de sa puissance. Leur piété et leur zèle religieux, leurs vertus éclatantes ou leur science, ou celles de leurs ancêtres dont ils bénéficient quelle que soit leur propre conduite, sont la cause de leur réputation de sainteté (1). Quelques-uns, très rares, parviennent, à force de vertu ascétique, à se faire reconnaître comme des « Pôles » de l'Islâm, véritables saints supérieurs, détenteurs de la baraka divine : quatre seulement jouissent au Maghrib de cette sainte renommée. De cette noblesse et de cette sainteté, découle pour les chorfa le droit d'être aimés par les Croyants (2), d'être gardés et

(1) Si celle-ci se mesurait à la longueur du nom, nul doute qu'il n'obtînt la palme, ce chérif du XVII[e] siècle, chef des chorfa Qaderyn, et dont M. G. Salmon fait passer à la postérité le nom illustre : « Mouhammad ben Mouhammad ben Mouhammad ben Alî ben Yousouf ben Ahmed ben Charaf ad-Dîn ben Mouhammad ben Siradj ad-Dîn ben Ibrahîm ben abd al-Qâder al-Djilany ben Câlih ben Moûsa ben Abdallah ben Moûsa al-Djaun ! »

(2) « Aimez Dieu parce qu'il vous a nourri de ses bienfaits, disait le Prophète ; aimez-moi pour l'amour de Dieu, et aimez les gens de ma maison pour l'amour de Dieu. »

respectés (1) et d'être à l'abri de tout dommage en leurs personnes et en leurs biens (2).

Outre ces droits de noblesse et de sainteté avec leurs corollaires, les chorfa bénéficient en tout ou partie, selon leur importance, de privilèges souvent fort étendus et qui sont un élément primordial de leur influence et de leur richesse.

Soustraits à la justice normale, ils bénéficient d'une juridiction de faveur. Leurs différends sont portés devant un des leurs, le « Naqîb », chérif de leur famille désigné d'un commun accord et reconnu par le sultan, et qui a compétence d'un caïd.

La plupart jouissent d'une exemption totale ou partielle d'impôts. C'est un dhâher du sultan qui seul peut créer ce privilège, d'ailleurs fréquent (3).

D'autres faveurs, en même temps qu'elles sont des privilèges, expliquent les fortunes souvent considérables de certains chorfa et leur grande influence.

Non contents d'exempter d'impôts certaines familles chérifiennes, les sultans, pour récompenser les services rendus (4) ou par calcul politique (5), leur ont

(1) « Gardez Mouhammad dans les gens de sa maison. » (Paroles du Prophète).

(2) « Fâtma est un morceau de moi-même, quiconque l'irrite, m'irrite... Celui qui tuera quelqu'un de ma postérité n'aura plus jamais droit à mon intercession. » (Paroles du Prophète).

(3) « On ne réclamera de lui, porte le dhâher des Quâtra d'El Qçar, aucun des impôts ordinaires, des droits de marché et autres corvées, des taxes d'usages... quiconque lui demandera quelque chose sera châtié. » (*Arch. Maroc.*, 1905).

(4) En Guerre Sainte, notamment à propos de la bataille des Trois Rois.

(5) Ces faveurs intéressent les chorfa bénéficiaires au maintien du Sultanat de la famille régnante, parce qu'une autre pourrait leur retirer ce privilège, et par là le Sultan les maintient dans une sorte de dépendance, la concession étant révocable à sa volonté.

fréquemment accordé des concessions d' « azîb ». Par un dhâher toujours révocable, le sultan abandonne ainsi à un chérif et à ses descendants certains droits sur une de ses terres, droits dont l'étendue varie selon l'espèce d'azîb créé. L'azîb, quel qu'il soit est, aux mains du bénéficiaire, inaliénable ; il est de plus généralement « horm » ou « zouag », c'est-à-dire terrain sacré et de protection inviolable, le premier réservé aux Croyants, le deuxième accessible même aux Infidèles. Que ces actes du souverain soient parfaitement conformes aux règles et à l'esprit du Coran, il est permis d'en douter fortement (1). Dans tous les cas, au point de vue politique et social, les azîb constituent autant de petits fiefs (2) indépendants de l'autorité centrale à laquelle ils sont soustraits, pour être placés hors du droit commun. Quelle que soit, en effet, l'espèce d'azîb concédé, il apparaît toujours comme un démembrement des droits de souveraineté et un morcellement de l'autorité régulière (concession de la terre et de ceux qui l'habitent avec tous les droits y attachés (3) — concession des produits seule-

---

(1) *Arch. Maroc.*, 1905, V, n° 1, p. 72-99.

(2) Les azîb sont assez nombreux et importants, témoin ce relevé des *Arch. Maroc.* (1905, V, p. 82-88 et 95-97), seulement pour deux petites tribus de la vallée du Lekkous ; les azîb dans ces deux tribus comprennent : 424 fusils ; 37 chevaux ; 3.710 habitants ; 12.900 moutons ; 4.005 bœufs ; 387 juments.

(3) C'est l'azîb par excellence et le plus usité. Le Sultan abandonne au bénéficiaire absolument tous ses droits sur la terre, les habitants, les produits, les impôts. Le chérif est en tout substitué au souverain régulier comme maître absolu : par lui-même ou par son moqaddem il tient sous son autorité sans limite chacun des azzâba qui lui sont msellemin (livrés comme de vrais esclaves), et qui, logés, nourris, habillés par le chérif, ne peuvent pas quitter l'azîb, mais peuvent être prêtés ; il leur fournit les semences ; assure la protection de l'azîb ; réunit et vend les récoltes et produits divers ; il perçoit les

ment de la terre — concession des impôts seuls — concession des habitants sur une terre appartenant déjà au chérif), et pour le chérif privilégié comme une source de bénéfices et par conséquent de richesse et de puissance.

Cette richesse s'accroît d'ailleurs des libéralités généreuses que les fidèles ne manquent pas de faire aux chorfa dès leur vivant. Beaucoup n'ont même que cela pour vivre : dans les régions où fleurit le chérifisme à outrance, le type du chérif famélique n'est pas rare, et quand l'un d'eux vous aborde d'un « Ana chérif » « je suis chérif » cela peut se traduire, dit M. Wolfrom (p. 127), par : donne-moi quelque chose (1) ! Leur rayon d'influence varie selon leur renom. Ceux dont la zone tributaire est assez étendue ne manquent pas chaque année d'entreprendre une tournée de quêtes, « ziara », dont le produit est souvent considérable, tant les populations mettent d'empressement à apporter leur offrande, surtout si

---

impôts aux lieu et place du Sultan : achour, dahera, sokhra, zakât, hadya ; il a une part plus ou moins large dans la succession des azzâba ; il juge, par son moqaddem, les différends des azzâba, à charge d'appel devant le naqîb des chorfa de la famille et de dernier ressort devant le Sultan.

(1) « Une bande affamée de cheurfa du Tafilelt nous fait escorte, écrit M. de Segonzac (p. 149). Tout le monde est chérif au Tafilelt, et cette noblesse héréditaire donne à chacun le droit de vivre aux dépens du commun des fidèles. Les cheurfa se réunissent par groupes, parcourent les tribus voisines, mendient, rançonnent ou pillent. On estime à 2.000 le nombre de ces pèlerins faméliques et dangereux. Ils ne sont ni vénérés, ni redoutés, on les méprise plutôt, mais on les héberge ; ils donnent en échange quelques amulettes, on écoute les nouvelles qu'ils colportent ; on leur fait écrire les lettres, les actes : ils sont agents politiques et commerciaux. Quelques-uns prêchent en ce moment la Guerre Sainte contre la France malgré la défense du Sultan. »

le chérif est particulièrement vénéré (1). Les libéralités par testament sont également très fréquentes; et c'est œuvre pie que de donner tout ou partie de ses biens à un chérif ou de les constituer en habous (2) à la zâouya qu'il dirige. Si l'on ajoute à ces profits les revenus parfois énormes des propriétés particulières du chérif et ceux des zâouyas qu'il dirige, on concevra sans peine la fortune extraordinaire dont plusieurs sont dotés (3) et qui en fait de puissants personnages.

---

(1) La ziara est une offrande généralement collective en nature ou en argent. Les notables assemblés discutent les conditions du présent à faire : une part paiera la mouna à laquelle le chérif a droit et qui consiste à le nourrir à son passage, en lui envoyant toutes les victuailles possibles, l'autre sera l'offrande proprement dite : un tel apportera un mouton, un autre de l'orge, du bois, etc., les autres donneront ensemble telle somme d'argent. Elle est remise solennellement avant le départ. Tout chérif a droit à la ziara, mais son importance varie selon la richesse des régions (l'Algérie passe pour une bonne tournée : une ziara a rapporté à un chérif plus de 50.000 fr. dans le Sud-Oranais, où il faut d'ailleurs la permission du Ministre de France à Tanger et celle du Gouverneur de l'Algérie), et selon l'influence du personnage (vénération plus ou moins grande; affiliation à plus ou moins de confréries du pays). Le chérif qui accompagnait M. de Segonzac a ainsi recueilli au cours de sa tournée : « une dizaine de chevaux, une trentaine de mules et une dizaine de mille francs tant en argent qu'en nature. » (De Segonzac, p. 84.)

(2) « Le habous est la donation de l'usufruit d'une chose, pour une durée égale à celle de la chose, la nue-propriété demeurant au donateur même éventuellement. » (O. Houdas; Habous, Grande Encyclopédie). Il faut ajouter que généralement cette donation est faite dans une intention pieuse à une œuvre religieuse : confrérie, zâouya, mosquée... La nue-propriété devient inaliénable aux mains du donateur, car elle est attribuée à Dieu.

(3) Ainsi le chérif de Tameslouhat dont M. Paul Lemoine écrit (p. 51): « Il est réputé l'homme le plus riche, mais aussi le plus économe du Maroc. On lui attribue 500.000 pesetas de rente dont il ne dépense certainement pas 5.000 »; et cet autre, Si Mekki, entre Mogador et Saffi, qui « joint à son prestige de chérif l'autorité d'un grand propriétaire terrien; il a des terres bien cultivées, des charrues bien attelées... » (p. 26); et la famille chérifienne d'Ouezzan, si riche avec son fief d'Ouezzan et ses nombreux azîb.

Favorisés de droits et de privilèges quasi régaliens, souvent puissants de grandes richesses, les chorfa, tels les Idrisides de Fès (1), exercent en outre en tous domaines, par leur ascendant moral et religieux, une influence parfois sans pareille qu'ils doivent à une réputation de noblesse et de sainteté qui peut aller jusqu'au don miraculeux.

Dans le domaine religieux, on les consulte, on les écoute, on recourt à leur intercession souvent miraculeuse (2); des disciples accourent se placer sous leur sainte direction; on les entoure, de leur vivant, d'une vénération qui est presque déjà un culte, tant les démostrations en sont idolâtres (3); on

(1) *Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 136, 137.

(2) Les habitants d'un village vinrent trouver un jour Ben Machich, lui disant : « Nous n'avons rien pour manger avec ce pain. » Il leur répondit : « Allez à un étang qui se trouve là-bas, et mangez votre pain après l'avoir trempé dans l'eau de l'étang, cette eau est de miel »... ; lorsqu'ils le portèrent à leur bouche, ils constatèrent qu'il était bien enduit de miel. » (*Arch. Maroc.*, 1905, III, p, 124, 125.)

(3) C'est le cas, par exemple, pour les membres de la famille d'Ouezzan dans le Rîf et dans tout l'Atlas des braber : « En apercevant la caravane à laquelle s'était joint l'explorateur, écrit M. Eug. Etienne dans la préface au livre de M. de Segonzac (p. viii), des Berbères de l'Atlas, croyant avoir affaire à une colonne du Sultan, couraient aux armes ; mais bientôt, reconnaissant la mahaffa ou litière du chérif et son escorte, ils se précipitent à ses pieds avec les démonstrations d'une dévotion qui a tous les caractères d'un véritable culte. » — « Ce n'est pas une sinécure que d'être chérif en ce pays de foi ardente, écrit M. de Segonzac (p. 82, 83) (chez les Braber). Dès l'aube, quand il paraît sur le seuil de sa tente, Moulay Ali (qui pourtant n'est pas le chef de la famille d'Ouezzan, mais un simple membre) est assailli par les fidèles accourus », qui « lui baisent les mains, les pieds, embrassent le bas de ses vêtements; des vieillards se permettent de longues et paternelles accolades... Chaque tribu a ses démonstrations particulières : les Zemmour arrachent le toupet du cheval pour en faire des reliques; les femmes berbères font toucher au chérif une de leurs breloques familières qui devient un fétiche ; des hommes lui donnent leurs khîts bruns, des femmes leur ceinture de laine grise ou leur hendira... Quand la foule est trop nombreuse, ceux qui ne peuvent atteindre le chérif avec la main, le touchent avec leur bâton ou leur fusil, ou bien encore ramassent

les voit à la tête des confréries puissantes (1) et des riches zâouyas.

Dans le domaine social, le chérif est souvent appelé

---

une pierre à laquelle ils font une marque, la lancent sur le chérif et s'efforcent de la rattraper. Leur fanatisme va plus loin : on raconte que Moulcy Abd es-Salem, chérif d'Ouezzan, faillit être tué par les Beni Mgild, qui voulaient l'enterrer sur leur territoire afin que la tombe du grand saint sanctifiât leur tribu.»

Cette vénération vraiment idolâtrique se traduit encore par des réjouissances, des fêtes que chaque tribu, chaque fraction où il passe, organise en son honneur : le jeu de la poudre (De Segonzac, p. 100) : « des cavaliers Beni Mtir forment notre cortège. Ils galopent autour de nous, se groupent en goum et se déploient en éventail, avec une merveilleuse rapidité. Puis, égayés dans la plaine, ils figurent une mêlée remplie d'incidents, de cris, de coups de fusil, de combats individuels qui mettent en valeur le souplesse des chevaux et l'adresse des cavaliers. » Chez les Beni Mgild (p. 154) : « Tous les cavaliers de 20 kil. à la ronde sont accourus pour exécuter devant le Chérif le « jeu de la poudre et des chevaux... » — Danses, chants et musique (p. 88) : « Les femmes viennent processionnellement, portant des bannières faites d'un foulard noué au bout d'un roseau. Elles youlent, chantent; l'une d'elles improvise une sorte d'hymne qui célèbre les vertus de l'hôte sacré :

« Tu es la baguette d'argent sous qui les chevaux bondissent; »
« Tu es la théière fumante et nous les verres, inutiles sans toi. »

Et ses compagnes reprennent en chœur « Que Dieu bénisse notre Seigneur »... — (p. 134) : « Le soir... les Aït Bittraouin ont organisé des chants, un haïdouz. Le haïdouz est le mode de chansons le plus répandu chez les Braber. Les hommes et les femmes forment un cercle, debout, serrés épaule contre épaule, hanche contre hanche. On rythme le chant en frappant dans ses mains ou sur un grand tambourin rond, le « bendir »... La musique berbère... se préoccupe du rythme plus que de l'harmonie... On se balance en chantant; on fléchit les genoux en soulevant le talon de terre et en ondulant les reins d'avant en arrière. Cette danse est impudique... Les Braber semblent y prendre un plaisir extrême. Les femmes surtout en sont folles. Elles ont revêtu pour cette fête leurs plus riches toilettes, leurs plus beaux bijoux : chemises de toile ou de mousseline blanche, enroulées deux fois autour du corps et serrées à la taille par une large ceinture, et, par-dessus, la hendira qu'on ôte pour danser... Tout le luxe du costume réside dans la coiffure. Les cheveux, séparés en deux nattes, sont relevés en catogan et enveloppés d'un ou plusieurs foulards de toile ou de soie... Un grand collier d'argent à trois ou quatre rangs de pièces et de pendentifs ajourés et gravés couvre toute la poitrine et tombe jusqu'à la ceinture... »

(1) Tels les chorfa d'Ouezzan, chefs de la grande confrérie des

à apaiser les différends, à régler les discordes entre tribus ou fractions ou entre particuliers.

Une bataille avait éclaté entre deux fractions des Beni Mtir, où le marquis de Segonzac se trouvait en compagnie d'un chérif ouezzani, avec vols de troupeaux, morts et blessés des deux côtés; on apprend la présence du chérif parmi l'une d'elles: l'autre, reconnaissant alors « son erreur sacrilège, une ambassade est en route pour venir implorer le pardon et discuter les conditions d'une trêve. Moulay Ali reçoit les envoyés et prêche la concorde », finalement, il réussit. « De toutes les prérogatives d'un chérif, conclut M. de Segonzac (p. 112), la plus haute est celle de pacificateur, de juge suprême, d'arbitre. L'autorité que lui confère la piété des fidèles ne repose que sur la foi religieuse commune; il ne dispose que d'une sanction morale bien faible, la bénédiction ou la malédiction. Pourtant, dans ces pays braber qui ne reconnaissent aucune autorité, il ne se trouve presque personne pour résister aux arrêts d'un chérif vénéré. »

Dans le domaine politique, par leur ascendant religieux, par la puissance de leur richesse, tous les chorfa, dans un rayon plus ou moins étendu, sont capables d'exercer une influence. Pour beaucoup même elle s'étend à des pays où le sultan n'oserait aventurer ni un caïd, ni un soldat. Dans ces régions, les chorfa peuvent seuls circuler en sécurité; seuls ils peuvent aller aux informations, répandre des nou-

---

Taïbia; ceux de Tamegrout, chefs de la confrérie des Naceria puissante dans l'O. Drâa, le Sous, l'O. Dadès, l'O. Idermi et de la riche zâouya de Tamegrout.

velles ; seuls, ils sont à même d'entamer des négociations (1) avec les chefs indépendants du Rîf, de l'Atlas : négociations d'alliances, de trêves, de soumission, de libération de prisonniers (2), etc... Aussi, les sultans n'ont garde de négliger ces influences pour leur politique envers les tribus. Ils ont des chorfa dévoués à leur cause ou d'autres qu'ils vont jusqu'à pensionner (3), en plein pays braber, par exemple, pour en obtenir des informations et pour agir sur les tribus ; mais, la plupart sont assez puissants de fortune ou d'influence pour rester complètement indépendants (4) ; d'autres même ont de tels titres généalogiques qu'ils se considèrent, à bon droit, comme les égaux du sultan, et que, s'ils écoutaient les acclamations impériales qui, d'un bout à l'autre du pays braber s'élèvent à leur passage, ils pourraient se poser en prétendants seuls légitimes au khalifat contre le sultan usurpateur (5). Ils

(1) *Cf.* De Segonzac, *passim*.

(2) Ainsi, les interventions fréquentes des Chorfa d'Ouezzan, à la demande de la France, pour négocier la libération de prisonniers européens (affaire Varley-Perdicaris, mai 1904) ; affaire des deux officiers anglais capturés par les gens de Valiente et libérés sur intervention d'un chérif d'Ouezzan, oct. 1905. (*Livre Jaune*, n° 363).

(3) « Je pourrais citer, dit M. de Segonzac (p. 85), tel chérif, domicilié dans une des plus turbulentes tribus berbères, qui nous a dit confidentiellement recevoir un traitement annuel du Sultan pour jouer un rôle politique dans sa région ».

(4) Ils se trouvent souvent seuls à exercer une influence réelle sur de vastes régions rebelles à toute autre autorité : De Demnat, par exemple, dans le Haut-Atlas, au col de Tîfnout, habitent des populations berbères réfractaires à toute autorité, et où seuls deux chorfa exercent une influence religieuse et politique. (De Segonzac, *Bull. Afr. franç.*, S. juin 1905, p. 205-210).

(5) La maison d'Ouezzan offre seule un arbre généalogique absolument sans vide depuis le Prophète ; elle apparaît donc comme plus légitimement désignée pour le Khalifat que les Filâli régnants, car leur généalogie présente, dit-on, une lacune. Aussi la maison d'Ouez-

semblent, il est vrai, avoir renoncé à faire valoir ces droits au trône, pour se contenter d'une reconnaissance tacite de leur suprématie par la branche régnante, chaque nouveau sultan venant solliciter d'eux la baraka divine dont ils sont détenteurs : sorte d'investiture accordée ainsi par la maison chérifienne d'Ouezzan aux sultans Filâli régnants.

3° *Influence après leur mort* (Culte des tombeaux). — Loin de disparaître à la mort du chérif, la puissance et l'influence dont il jouissait, se transmettent avec ses titres de noblesse et de sainteté à ses descendants. Elles augmentent même souvent d'intensité de toute la ferveur du culte qui est désormais rendu à son tombeau. La famille du chérif reste ainsi groupée pour la garde jalouse du tombeau de l'ancêtre : elle est sûre d'y perpétuer l'influence du défunt, et, surtout, elle est assurée de vivre tranquillement des libéralités des pèlerins accourus vers la qoubba (simple coupole au-dessus du tombeau) ou la mosquée qui abrite le corps sacré et vénéré. En dehors des visites journalières, l'affluence à ces tombeaux est particulièrement nombreuse et les profits élevés, le jour de

---

zan étend-elle son influence sur presque tout le Blad es Siba, soit sur les deux tiers du Maroc, et dans toute l'étendue du pays braber, le Chérif d'Ouezzan, chef de la famille, est considéré comme le vrai Sultan et appelé de tous les vœux au Khalifat. Partout des allusions, des appels plus ou moins déguisés à ce droit au sultanat, des acclamations significatives accueillent le chérif de la maison d'Ouezzan avec qui voyagait M. de Segonzac dans l'Atlas : chez les Beni Mgild, on lui déclare : « Nous ne voulons plus de sultan filâli (c'est un juif qui a vendu le Tafilelt aux Français) ; nous voulons un sultan Drîsii », branche dont descend la maison d'Ouezzan (De Segonzac, p. 138). Chez les Aït Izdeg, pendant des heures entières on acclame le chérif en des termes réservés au Sultan. « Dieu te donne la victoire — ô mon maître — Ainsi-soit-il ! » (De Segonzac, p. 179).

leur fête annuelle (moûsem). Il en est qui attirent des foules de presque tout le Maghrib, tant est universelle la renommée du chérif défunt. Celui de Moulay Idris, fondateur et patron de la ville de Fès (1), est l'objet d'un culte presque national.

On y vient prier le saint pour son salut, pour la rémission de ses péchés, pour quelque intervention miraculeuse ; certains sont même réputés avoir des spécialités (2). Ceux qui ont à redouter quelque violence ou l'action de la force publique pour un crime ou un délit, trouvent auprès d'eux un asile inviolable, un « horm » où aucune autorité n'osera porter la main sur eux (3). Ces pieux pèlerinages et ces saintes visites doivent d'ailleurs se faire en obser-

---

(1) La puissance de son souvenir commande et rythme toute la vie de la cité mystérieuse et spirituelle de Fès, dont il reste le souverain invisible, « le fondateur, le vénéré, le saint, le clairvoyant, le Chérif aux vertus immortelles..., dont le nom plus évoqué, plus adoré que celui d'Allah, obsède les cerveaux fahsis, comme celui de Shiva les cerveaux hindous à Bénarès. Mouley Idriss ! Combien de millions et de millions de fois le tout-puissant vocable a-t-il été murmuré au cours des siècles... ! Mouley Idriss ! psalmodie le mendiant par terre, dont se lèvent les mains pitoyables ; Mouley Idriss ! supplie le malade couché parmi les passants sur la poudre de la route ; Mouley Idriss ! appellent les enfants qui jouent à se poursuivre ; Mouley Idriss ! s'écrie le voyageur...» (A. Chevrillon, *op cit.*, p. 136, 137).

(2) « On va prier, par exemple, au tombeau de Sidi Yacoub pour se marier, à celui de Mouley Ibrahim pour avoir des enfants, etc... » (Paul Lemoine, p. 60).

(3) Il en est de même des édifices religieux (mosquées, zâouyas, marabouts), des cimetières, de la femme chez certaines tribus (les H'âh'a par exemple), des canons (simplement zouâg). Le zouâg, c'est-à-dire la protection, peut même suivre le mezaouag (l'individu protégé) en dehors du lieu inviolable, s'il emporte par exemple avec lui les tablettes sacrées (louhât) où sont des versets du Coran, ou le manteau (zîf) qui recouvre le tombeau du saint. C'est le transport de zouâg.

vant certains rites (1), si l'on veut en obtenir toute l'efficacité.

Conclusion (Leur action sur le milieu marocain et la pénétration européenne).— Influents pendant leur vie de leur situation spéciale de privilégiés, du levier puissant de leurs fortunes et de l'attirance de leur réputation sainte, continuant, après leur mort, à faire rayonner cette influence par leurs familles et par le culte qui auréole leurs tombeaux, quelle action exercent finalement tous ces personnages religieux sur le pays marocain?

Au point de vue religieux, il est incontestable que par la vénération générale qu'ils inspirent, par les disciples qu'ils forment, par les conseils, la prédication, la direction religieuse qu'ils exercent, eux et leurs

(1) Le pèlerin qui désire entrer à la mosquée du chérif où se trouve le mausolée, doit avancer son pied droit au moment où il va y pénétrer, en prononçant ces paroles : « Je cherche refuge en Dieu l'immense, en son visage généreux et en son antique puissance, contre Satan le lapidé ! Au nom de Dieu ! Il n'y a de puissance ni de force qu'en Dieu ! A la volonté de Dieu ! Il n'y a de force qu'en Dieu ! O Dieu ! Accorde le bénéfice des prières à notre Seigneur Mouhammad, à la famille (donc ici au chérif en question) de notre Seigneur Mouhammad, et à ses compagnons, et accorde-leur le salut ! O Dieu ! Pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les portes de ta miséricorde ! » Puis le pèlerin, arrêté à la porte, demande en son cœur l'autorisation d'entrer. — Quand il veut entrer à la qoubba, le pèlerin avance son pied droit aussi, commence la tahya (salut au saint), puis fait deux légers rak'at (prosternation). Il s'approche ensuite de l'Imâm, du côté des pieds, afin d'arriver du côté de la porte de la loge du prédicateur; il avance pour arriver au meilleur endroit de la qoubba afin de se présenter au saint. Puis il doit se prosterner à distance de deux ou trois coudées du tombeau; ne doit solliciter ni fonctions publiques, ni jouissance de ce monde, mais seulement de contempler le prophète et de voir ses péchés pardonnés. Pour se retirer le pèlerin avance le pied gauche et dit : « O Dieu ! pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les portes de ta grâce ». (*Arch. maroc.* 1905, III, p. 413-430).

familles, sur leurs « clients », par le modèle réel et sincère pour quelques-uns d'élévation religieuse qu'ils offrent à la masse, par le culte vivace et profond qu'ils suscitent autour de leurs tombeaux, il est incontestable que les chorfa et autres personnages religieux contribuent puissamment à entretenir le flambeau de la foi.

Mais, en raison de leur nombre et de leur souci égoïste, ils aboutissent à morceler cet élan religieux en autant de petits centres fermés. Au lieu d'allumer un brasier général de foi ardente, qui animerait tous ces peuples d'un même souffle vibrant d'unité religieuse, ils entretiennent une multitude de petits feux isolés dont les flammes rivales, si haut que quelques-unes puissent monter, n'arrivent pas à éclairer ces populations de la puissante lumière d'une foi unique, qui les guiderait de l'unité religieuse vers l'unité nationale.

Bien plus, non contents d'émietter la foi, ils l'ont fait dévier vers un culte anthropolâtrique absolument étranger à l'esprit du Coran. La vénération qui, de leur vivant, entoure les marabouts et les chorfas de démonstrations souvent idolâtriques, le culte superstitieux dont leurs tombeaux sont ensuite l'objet, marquent une déviation très caractéristique de l'Islâm dans toute l'Afrique du Nord. Ce peut être pour la France une cause de sécurité pour son empire musulman, si elle sait accentuer cette particularisation (1). En tous cas, la religion islamique s'en

(1) Ce culte des saints marabouts et chorfa, dégénérescence toute particulière à l'Afrique du Nord, se trouve être par conséquent une cause de scission de plus en plus profonde avec le reste du monde islamique. Une politique musulmane avisée doit s'efforcer d'accen-

trouve obscurcie dans sa pureté primitive et s'achemine sur la voie d'une décadence certaine. Quand une religion laisse ainsi voiler ses principes de vie par un culte tout de pratiques extérieures, elle s'abaisse bien vite et nécessairement à n'être plus qu'un ramassis de superstitions vaines et idolâtriques.

Au point de vue social, chaque famille chérifienne ou maraboutique avec le noyau de clients qu'elle a réussi à grouper autour d'elle, superpose à l'enchevêtrement déjà inextricable des groupes sociaux et politiques (tribus, clans, familles, çoff), sa propre cellule, vrai centre de vie pour les adeptes qui viennent s'y alimenter. Et leur ensemble ajoute ainsi à l'émiettement de la société marocaine.

Au point de vue politique, les familles chérifiennes et maraboutiques forment une caste privilégiée, soustraite à la juridiction de droit commun et aux charges du pays, bien plus, bénéficiant souvent de véritables démembrements de la souveraineté (azib). La plupart, du reste, forment des centres d'attraction indépendants du pouvoir central, et dans leur zone d'influence se trouvent être la seule autorité. Plusieurs, par leur puissance, pourraient traiter d'égal à égal avec le Sultan. Au total, un morcellement du pouvoir en une infinité de petits cercles fermés, jaloux de leur influence et rivaux, et qui sont autant de forteresses que le Makhzen aurait à empor-

---

tuer cette scission par tous moyens: soutenir les personnages religieux influents, leur donner le plus de relief possible; entourer du plus d'éclat que l'on pourra, quelque sanctuaire fameux de notre Afrique du Nord, Tunis par exemple, pour faire peu à peu dévier vers lui les foules qui tendent aujourd'hui leur rêve et leur pensée vers La Mecque. Suivons l'exemple de la Perse qui a réussi.

ter le jour où il se déciderait à étendre son autorité sur le pays.

Au point de vue de l'avenir du Maghrib, dans la voie des réformes par la pénétration européenne, ces clans privilégiés apparaissent comme un sérieux obstacle. Pour défendre leurs prérogatives fructueuses, il est à craindre qu'ils ne soulèvent contre toute tentative de rénovation, la masse crédule dont ils excitent le zèle religieux pour mieux l'exploiter. Cependant, quelques-uns de ces chorfa, et non des moins puissants ni des moins influents, d'esprit plus éclairé, semblent déjà mieux comprendre leur intérêt véritable comme les besoins et l'avenir fatal du Maghrib. Ils ont banni toute hostilité, surtout si l'œuvre des réformes était entreprise par la France voisine et musulmane : chorfa d'Ouezzan, par exemple, protégés français depuis 1884 et sincèrement dévoués à la France (1), chérif de Tameslouhat (2), au sud de

(1) Les services qu'ils ont rendus à la France ne se comptent plus. Le chef actuel, Mouley el Arbi, dépositaire de la baraka, est fidèlement attaché à la France. Son fils, Mouley Taïeb, successeur probable de la baraka, avec qui M. de Segonzac s'est également entretenu, « rêve de voyager, de visiter la France surtout ». (De Segonzac, p. 75).

(2) « Ennemi juré du Sultan, protégé anglais, il aspire, déclare M. P. Lemoine, qui fut son hôte à la fin de 1904, à devenir protégé français.... il appelle de tous ses vœux la prépondérance européenne au Maroc. Très bon administrateur lui-même, il admire notre système de gouvernement et regrette profondément l'état d'anarchie qui règne dans son pays; très économe, il est scandalisé des sommes énormes gaspillées à la Cour de Fès. C'est au nom de la paix qu'il voudrait que la protection de la France s'étendît sur le Maroc parce que, dit-il, en attendant, des hommes sont journellement tués, volés ou mis en prison ». (P. Lemoine, p. 51, 52). Ce chérif qui fut pour lui « un véritable ami et qui est de tout cœur dévoué à la France » a, dans une lettre de sa main, autorisé M. de Segonzac à « déclarer qu'il met toute son influence au service de la France ». (De Segonzac, Pénétration économique du Sud-Marocain, *Bull. Afr. franc.*, S. juin 1905).

Merrakech, à la fortune immense, et l'un des plus influents du Maroc, après ceux d'Ouezzan.

§ III. — Confréries

I. Origines et organisation ; II. Action religieuse et sociale et pénétration européenne

1° *Origines et organisation évolutives.* — L'inorganisation officielle de la religion de Mahomet en Église avait ainsi permis la floraison d'une pléthore de personnages religieux de tous rangs, qui avaient réussi à se tailler des parts d'influence dans la masse des populations marocaines. Mais ces cercles d'attraction autour de la personne d'un chérif ne comportaient pas des liens assez puissants ni assez permanents ; il fallait aux besoins de cohésion et de mysticisme qui animent toutes les masses religieuses des liens plus intimes, plus durables, plus journaliers. De ces deux besoins naquirent peu à peu des confréries religieuses qui tressèrent à travers tout le Maghrib le réseau serré de leurs mailles.

Comment se sont-elles formées et organisées ? Quel esprit religieux et quelles pratiques sont les leurs ? Qu'en a recueilli le pays ?

Ce ne sont pas des organismes artificiels et créés de toutes pièces selon une règle précise posée dès l'abord, mais au contraire le fruit, par une œuvre lente et progressive, de l'état social de ces peuples.

Dans son état social encore primitif, le Maroc est un assemblage de petites sociétés innombrables. Elles se sont toutes plus ou moins pénétrées d'influence religieuse, surtout depuis l'époque où les sultans qui

entretenaient des relations trop étroites avec les chrétiens furent renversés par les chorfa. La situation était favorable à l'éclosion de confréries religieuses : sous la poussée du besoin de cohésion et de mysticisme plusieurs groupes de ces petites sociétés évoluèrent naturellement vers une forme de plus en plus religieuse, jusqu'à former une véritable confrérie, sans qu'on pût d'ailleurs fixer avec précision le moment exact de ce terme. La confrérie apparaît donc comme l'épanouissement dernier d'une lente évolution, souvent imprévue au début, de groupes divers : corporations (1), groupements d'individus originaires d'une même tribu (2), familles de chorfa (3).

---

(1) Dans une corporation, par exemple, à chaque réunion l'Amîn récite une prière, la religion pénétrant toute la vie marocaine. Si dans ses fonctions il a su gagner le respect de tous, s'il a une légère teinte de science coranique et s'il sait lire et écrire, pour peu qu'il devienne mystique en vieillissant, le voilà baptisé par l'entourage : Bâ (père), fqîh (savant), ou même chîkh ; on vient lui demander conseil ; on lui obéit ; les compagnons s'assemblent journellement chez lui, apportant leur obole, sucre, thé, beurre... qui seront consommés en commun. Autant d'occasion de prières accompagnées peu à peu de réflexions de l'amîn vénéré. Voilà donc, — évolution toute naturelle — « un chef reconnu et obéi par des adeptes qui se réunissent périodiquement autour de lui, prennent ses conseils, et font sous sa direction une prière spéciale,... fournissent des contributions en nature ou en argent qui servent à accorder l'hospitalité aux adhérents ». Est-ce déjà une confrérie ? On ne sait pas au juste... D'ailleurs la corporation de métier n'arrive dans ces conditions à se transformer qu'exceptionnellement en confrérie ; elle reste en tous cas toujours peu nombreuse, limitée aux membres de la corporation ; enfin, le chîkh disparu, elle risque bien de sombrer avec lui par la nomination d'un nouvel amîn.

(2) Des individus d'une même tribu, fixés en dehors du territoire originel, éprouvent le besoin de s'unir autour de quelque personnage influent pour éviter d'être inquiétés ou maltraités. L'évolution de ce groupement en confrérie est assez rare ; il n'aura quelque chance de s'opérer que si le chef protecteur est un personnage religieux et sait profiter habilement de quelque circonstance favorable.

(3) Des disciples se groupent autour d'un chérif à la renommée de

Les confréries au Maroc germèrent ainsi en nombre considérable. Bien peu, il est vrai, arrivèrent à percer et à prendre une réelle importance. Mais chez toutes, l'organisation n'a jamais été prévue à l'origine ; l'évolution du groupement, d'abord inconsciente, a mené à la confrérie tout naturellement, au gré des circonstances et sans plan conçu au préalable. D'autre part, cette organisation tardive et progressive n'a jamais au Maroc la rigueur du régime des confréries d'Orient. Le Berbère indépendant et ombrageux répugnerait à des règles trop étroites ; il n'est d'ailleurs pas exclusif et s'arrange parfaitement d'appartenir à plusieurs groupes à la fois ; les chefs eux-mêmes n'ont pas l'idée de tracer avec rigueur des cadres trop rigides à leurs sociétés. Aussi, tout est imprécis dans une confrérie marocaine : « pas d'obligations rigoureuses pour les adeptes, pas de règles bien fixes pour les admissions (1). »

---

sa sainteté ou de son savoir ; si le noyau s'accroît et si les circonstances sont favorables, le chérif aura constitué avant de mourir un groupement d'adeptes qui n'est peut-être pas encore une confrérie, à laquelle il ne songeait d'ailleurs nullement au début, mais qu'un de ses descendants pourra vivifier plus vigoureusement et organiser finalement en vraie confrérie. Ou bien, — et c'est le cas le plus fréquent, — une famille chérifienne mise en vedette par les circonstances, en aura retiré quelque profit, si elle consacre alors cet argent à aménager le tombeau de l'ancêtre, à améliorer les locaux des hôtes (zâouya), la foule des pèlerins va s'accroître. Si le chef a alors l'idée de s'attacher les hôtes de marque par des mariages habiles, la famille va se trouver étendue, ramifiée ; et la confrérie insoupçonnée au début ne sera pas loin d'exister. Si le chef de la famille est doué de sens politique, il organisera plus méthodiquement son groupe jusque-là inconsistant, il provoquera des affiliations nouvelles et de plus en plus nombreuses en dehors du cercle de la famille. « La confrérie aura ainsi le nombre ; sa réputation s'étendra et aussi ses revenus ». (D'ap. *Bull. Afr. franç.*, S. nov. 1904).

(1) *Bull. Afr. franç.*, S. novembre 1904, *Confréries religieuses maroc.*, par ***.

Il en résulte que ces confréries nombreuses sont en général peu fortes et peu puissantes. Aux premiers chocs, la charpente mal assemblée fléchira et risquera de s'effondrer : qu'il survienne, par exemple, des circonstances défavorables, que des confréries rivales surgissent avec un renouveau de foi religieuse, que le chef vienne à manquer de zèle éclairé pour son œuvre ou d'énergie, et la confrérie verra bientôt pâlir son astre.

Quelques-unes cependant, par suite de circonstances heureuses, sont réellement fortes et plus puissamment organisées. Ce sont celles, en général, que le Makhzen a soutenues à l'origine ou auxquelles il continue son appui : les Aïssaoua et les Taïbya, par exemple. Il a sollicité leur influence pour étayer son pouvoir aux heures de danger, et les a fait ainsi évoluer en organes politico-religieux. Chez elles, l'organisation est devenue plus complète ; elle a perdu son caractère familial pour s'adapter aux besoins plus étendus ; outre le chef de la confrérie, qui réside à la zâouya mère, on y rencontre souvent un conseil qui prend en main la direction si le chef est hors d'état de l'exercer, un administrateur des biens nommé par le Makhzen, des « moqaddem » ou représentants locaux auprès de chaque groupe d'adeptes, en un mot, un vrai Makhzen en réduction.

Mais aucune, au Maroc, n'est assez puissante pour n'être pas exposée à un coup fatal de la part du Sultan. Celui-ci, en effet, n'oublie pas ses origines ; il se rappelle que sa famille a constitué pendant longtemps un de ces groupements locaux avant d'arriver à conquérir enfin le pouvoir. Laisser subsister en dehors de son emprise une confrérie puissamment

organisée, véritable État dans l'État puisqu'elle aurait la même constitution : même origine, même composition, mêmes principes directeurs, serait donc une imprudence dont le trône serait le prix. Et s'il laisse à ses agents locaux le soin de surveiller les groupements secondaires, toute sa vigilance et toute son habileté se concentrent sur les confréries puissantes et que les circonstances mettent en vedette.

A leur égard sa politique est nette : les diriger ou les briser. Il essaie d'abord de les pénétrer et d'en prendre la direction ; il y réussit la plupart du temps : les Aïssaoua en sont un exemple. Mais s'il éprouve de la résistance, il met tout en œuvre pour arriver à abattre le futur rival. C'est ainsi qu'il parvint, en excitant les ambitions des branches cadettes, à semer la discorde dans la confrérie des Derqâoua au Tafilelt jusque-là très unie, mais qui lui était devenue hostile, et à la morceler en plusieurs tronçons désormais inoffensifs ; il a essayé de même, avec un succès partiel seulement, de saper l'influence et la puissance de la maison d'Ouezzan, favorable à la France et chef de la grande confrérie des Taïbya, en flattant des branches cadettes, en lui suscitant des difficultés de toutes sortes pour ses biens d'Ouezzan et d'ailleurs.

2° *Action religieuse et sociale et pénétration européenne.* — Finalement, quelle action exercent ces confréries au point de vue religieux et social, et que peut-on en craindre ou en espérer pour l'œuvre réformatrice de la pénétration européenne ?

Les confréries répondent aux deux besoins religieux de cohésion et de mysticisme. D'une part, en effet, quoique l'organisation soit moins rigoureuse qu'en

Orient, elles créent entre les « khouân » (frères) des liens de solidarité et d'aide mutuelle, et sont un appui et une protection permanents fort utiles dans un pays où les faibles sont sans défense. Elles apparaissent comme de véritables Églises ; elles en ont toute l'organisation : lieux de culte (mosquée, qoubba...), chefs obéis comme directeurs spirituels (1) et répandus dans tous les centres d'adeptes, mais dont les principaux vivent à la « zâouia ». Cet établissement qui renferme le tombeau du saint patron, comprend à la fois une mosquée pour les exercices religieux, une école où l'on enseigne à ânonner le Coran, et une espèce d'hôtellerie pour donner l'hospitalité aux adeptes et distribuer des aumônes aux indigents, le tout entretenu par la générosité des fidèles. D'autre part, ces confréries stimulent les aspirations mystiques ; elles les exaltent même parfois à l'excès grâce à un culte qui, s'adressant au santon de la confrérie par des pratiques tout extérieures, arrive à dégénérer en une sorte de démence religieuse... ou diabolique (2).

---

(1) Il ne faudrait cependant pas comparer, comme on l'a fait, ces confréries aux congrégations catholiques. Quel rapport il y a-t-il, en effet, « entre des moines qui sont célibataires, vivent en commun, portent un costume spécial et qui n'ont pas d'autre occupation que celle qui leur est assignée par leur supérieur, et les Khouan, qui vivent dans le monde, sont mariés et exercent chacun la profession qui lui convient ». (E. Fallot, p. 61, 62).

(2) Chaque confrérie a son culte spécial, ses pratiques rituelles propres pour honorer son saint patron. Toutes cependant ont pour effet de resserrer les liens qui unissent les Khouân, d'aviver leur foi en l'exaltant jusqu'à un degré qui varie selon les confréries. Dans toutes, les adeptes, réunis généralement à la zâouya, arrivent à l'exaltation religieuse : la récitation des prières rituelles de la confrérie commence d'abord ; elle se continue dans un accompagnement de musiques diverses : bendir (grand tambour de basque),

Mais si ces confréries entretiennent et avivent la foi musulmane, comme nous l'avons vu des chorfa, elles brisent aussi le sentiment religieux en une infinité de petits centres de ferveur, et dénaturent l'Islâm par une religion toute de pratiques extérieures

---

qaṣba (grande flûte en roseau), tebîla (deux petits tambours en terre cuite de taille différente et tendus de peau de chèvre), tabal, r'aîta, etc...) dont la cadence s'accentue peu à peu, s'accélère, se précipite jusqu'à la frénésie d'un rythme vraiment diabolique. Les assistants, empoignés par cette cadence énervante, fiévreuse qui entraîne leurs invocations rituelles dans son vertige, arrivent aisément à un état de surexcitation religieuse qui, selon les confréries, s'arrête à l'extase, simple hâl d'hadra, ou se termine (chez les Djilâla par exemple), en un hâl diabolique, appelé « hadrat el melloûk » (présence des possédés); tous les assistants en proie à un démon quelconque se lèvent alors malgré eux, sautent et dansent à la cadence, crient, rient, hurlent, pleurent, jusqu'à tomber en des convulsions atroces qui les roulent à terre, véritables crises épileptiques. (D'ap. *Arch. maroc.*, janv. 1906, VI, p. 328-338). — Les scènes les plus typiques et les plus horribles se passent chez les Aïssaoua et chez les Hamâdcha.

« Deux bandes d'Aïssaoua sont venues, écrit M. de Segonzac (p. 156), avec bannières et reïta, donner une séance au chérif. Tous ces pauvres détraqués, épileptiques, convulsionnaires, nous ont donné le répugnant spectable de leurs hystéries mystiques. On a dû doubler la garde du camp.

Ils sautent côte à côte, à pieds joints, avec une singulière flexion des genoux et des reins, un balancement de tête affolant, et cette répétition caractéristique des noms d'Allah, pendant que le tara et la reïta font rage... Ils se croient métamorphosés en bêtes; les uns mugissent et lancent des coups de griffes dans le vide, d'autres bondissent à quatre pattes; un nègre qui se croit transformé en chameau broute gloutonnement, de sa bouche sanglante, des cactus épineux; un autre se croit panthère et se jette sur une spectatrice; un autre encore a ramassé un bloc de grès et s'en est frappé si furieusement le ventre et la tête qu'on a peine à le ranimer. Sans cesse il se produit des crises d'épilepsie ou d'hystérie, des convulsions folles. Ce spectacle horrible est accompagné d'une ritournelle étourdissante, térébrante, martelée de coups de tara toujours plus rapides, plus trépidants, qui donne le vertige. Cette musique exerce un effet d'hypnose sur les fogra; car il faut, disent les Aïssaoua, que le khouân finisse par tomber de délire ou de fatigue... Le comble de l'horreur fut le repas de ces fauves. Mouley Ali leur fit donner un moutou

et en quelque sorte fétichistes. L'orthodoxie des confréries est certaine ; mais elle consiste surtout à laisser de côté le dogme réel, les vérités du Coran que l'on ne discute pas et qu'on ne cherche même pas à expliquer, la morale et le culte véritables que l'on découvrirait dans les livres saints. Elles dévient toute l'activité religieuse vers la vénération d'un saint particulier. Et ces cultes spéciaux et variés (prières, rites, pratiques de toutes sortes), sont en leur forme et en leur esprit la négation même du Coran : culte des saints vraiment anthropolâtrique et fétichiste, déformation de l'Islâm bien caractéristique du Maroc et de l'Algérie.

Ces nouveaux centres d'influence ajoutent ainsi leur morcellement attractif et leurs rivalités à la superposition déjà extrême des clans sociaux, entre lesquels les populations marocaines embrigadées sont tiraillées en tous sens.

Ces groupements, qui sont autant d'obstacles à l'action du gouvernement, obligé de déployer à leur encontre une politique savante de finesse et de force, d'attirance et de perfides menées, ont toujours été et sont encore des centres d'hostilité à la pénétration

---

vivant, un moqaddem l'égorgea et bondit en arrière. Ce fut alors une ruée insensée de tous ces malheureux sur cette bête pantelante. En un clin d'œil elle fut déchirée, écartelée, des débris d'entrailles volèrent, chacun mordait à pleines dents dans ces chairs fumantes, tirait à poignée des lambeaux de viande : une petite fille lapait des flaques de sang, une femme arracha un œil et le mangea. Rien ne peut donner une idée de cette scène immonde, écœurante, révoltante. Une demi-heure plus tard, les fogra barbouillés de sang avaient repris leur danse, coude à coude, sur deux rangs qui se tournaient le dos ; chacun brandissait un débris de mouton, un os sanglant ou un morceau de peau, et, par instant, le mordait encore rageusement... »

réformatrice de l'Europe. Pour continuer l'exploitation lucrative, que la rénovation européenne leur paraît menacer, les chefs sont amenés à entretenir le sentiment religieux, à l'exciter par un culte idolâtrique : exaltation dangereuse qui, à l'instigation intéressée et égoïste du chef menacé dans ses profits et son influence, pourra de nouveau être dirigée contre l'intrus réformateur.

Cependant le danger s'atténue du fait même du morcellement infini des confréries et par conséquent de leur puissance. Leur intérêt bien compris a déjà fait apercevoir à quelques-unes combien elles avaient à gagner à vivre en bonne intelligence avec la France, qui peut fermer aux tournées de ziâra (quêtes) leur zone la plus fructueuse : l'Algérie. Aussi, comme celles d'Algérie qui évoluent de plus en plus largement vers la soumission, après nous avoir combattus violemment, pour quelques-unes du moins, les confréries marocaines suivraient probablement le même mouvement le jour où la France étendrait réellement au Maroc son œuvre rénovatrice. Des chefs d'importantes confréries sont déjà acquis à l'idée de rénovation pacifique et prudente du pays et à l'action de la France : chorfa d'Ouezzan et leur confrérie puissante de Taïbya ; chérif de Tameslouaht, de la grande confrérie des Derqâoua, qui n'aspire qu'à l'action française pacifique ; et, notamment dans le Sud Marocain, une foule d'autres chorfa ou chîkh, chefs locaux de confréries, dont « les territoires nous sont ouverts et la bonne volonté acquise (1) ». D'autres, beaucoup d'autres, au dire de M. de Segonzac, seraient

(1) De Segonzac, *Bull. Afr. franç.*, S. juin 1905, p. 207.

facilement gagnés à ces idées : deux chorfa de la région sauvage et indépendante de l'Atlas, entre Demnat et le col de Tifnoût, et chefs de confréries, sont les disciples du chérif de Tameslouaht, ami sincère de la France ; rien de plus facile que de les gagner peu à peu à notre cause par cette influence. D'ailleurs presque tous « ces établissements religieux sont besogneux, et, ajoute M. de Segonzac, le proverbe berbère ne dit pas en vain : « Il n'est sanctuaire que n'ouvre une clé d'or (1) ».

Cette œuvre d'attirance progressive des chefs et des confréries aux idées de rénovation pacifique et de pénétration par la France doit faire l'objet des plus grands efforts. Elle est d'une nécessité primordiale pour l'avenir de l'action française, étant donné l'influence, malgré tout considérable, qu'exercent les confréries sur la mentalité des masses et les périls d'une opposition générale éventuelle de tous ces groupements. L'œuvre n'est pas impossible ; elle consistera surtout dans l'utilisation d'influences diverses que l'on fera agir et réagir, ricocher. Elle sera peut-être longue, mais avec moins d'éclat et moins de difficultés de toutes sortes que d'autres moyens, elle arrivera plus sûrement à ses fins : façonner par son emprise intime et profonde une mentalité qui en son ensemble paraît disposée à l'évolution progressive du pays, sous l'influence française. Et pour cela méditons le proverbe berbère que nous citions plus haut avec le marquis de Segonzac : « Il n'est sanctuaire que n'ouvre une clé d'or ».

---

(1) De Segonzac, *Bull. Afr. franç.*, S. juin 1905, p. 208.

CONCLUSION DU CHAPITRE III

1° Caractères généraux de cette puissance d'Islâm; 2° Sa force et le sens de son action

1° *Caractères généraux de cette puissance d'Islâm* (éléments de force, causes de faiblesse et tares ; panislamisme ? fanatisme marocain ?). — De l'ensemble de cette étude du dogme et des pratiques, des personnages et des groupements religieux, il nous faut dégager les caractères essentiels de la puissance d'Islâm pour mettre en lumière et en comprendre les effets : serait-elle vraiment le lien assez général et assez solide qui, des éléments sociaux et politiques morcelés des populations marocaines, rassemblerait le faisceau en une véritable nation ? Et condamnerait-elle donc ce peuple, par une opposition irréductible à toute espèce de tentative de rénovation, à l'éternelle torpeur de son immuable stagnation ?

L'Islâm pénètre toute la vie des populations musulmanes, puisque le Coran est le livre sacré et universel. Le milieu marocain : individu, famille, clan, tribu, confrérie, makhzen et sultanat (1), tout est en quelque sorte imbibé d'esprit religieux. Cet esprit qui aux origines avait été le stimulant de toute l'activité musulmane, l'éperon de la civilisation arabo-berbère, jusqu'à la réalisation intégrale du type de société définitif que présentait le Coran, a

(1) C'est ce qui explique la forme théocratique des sociétés musulmanes et le caractère d'autocratie absolue du pouvoir chérifien ; puisque le Sultan est le descendant du Prophète, il est souverain à la fois spirituel et temporel.

été entretenu par le zèle — intéressé — des personnages religieux et des nombreuses confréries. Les liens qu'il crée sont irréductibles : l'Islâm ne connaît pas d'apostats. Cette foi est aveugle et indiscutée et c'est un élément de force : le Prophète n'a-t-il pas dit : « O Croyant, lorsque tu vois les incrédules entamer la conversation sur ces enseignements, éloigne-toi d'eux... » L'Islâm est encore vivace, malgré un certain ralentissement forcé, car il gagne tous les jours par le monde de nouveaux adeptes : après la Chine qui lui a donné 45 millions de ses fils, voici le Japon (1) qui révèle l'analogie frappante de sa religion avec celle de Mahomet, voici l'Afrique du Sud anglaise et le Sierra Leone qui s'ouvrent à l'expansion musulmane.

Cependant au Maroc se révèlent des signes indubitables de tiédeur et même d'indifférence religieuse que tous les voyageurs ont pu noter : la tiédeur des Rîfains et l'indifférence des Braber sont signalées par le marquis de Segonzac à chaque page (2) ; le Sous,

---

(1) Une revue japonaise *Chiochima* établit l'analogie frappante entre la religion du Japon et l'Islâm, au point de vue des croyances et des rites, du culte et de la morale. (*Arch. maroc.*, 1905, III, p. 446).

(2) « Il semble bien à les entendre (les Rîfains), dit M. de Segonzac, p. 287, à voir leur attitude dans les mosquées, que leur foi soit singulièrement tiède, que toute leur religion se borne aux pratiques extérieures et au culte des saints » p. 291, 292) . — « L'ignorance et l'indifférence religieuse des Braber de l'Atlas sont proverbiales. Leurs voisins arabes disent d'eux : « Ils font leurs ablutions avec du sable et récitent la Chehada en tamazirt ! » Ils n'entendent rien au Coran, ni aux prières. Leur religion se borne aux pratiques du culte extérieur. Ils sont inaccessibles aux doctrines des confréries spiritualistes ou mystiques. Les jongleries, les prodiges des thaumaturges, les extases des théosophes les laissent étonnés mais insouciants. Ils ne comprennent pas l'arabe, et toutes ces mômeries ne sont pour eux, suivant l'irrévérencieuse expression d'un Beni Mgild, que des diable-

lui-même, l'O. Drâa et la Seguiet el-Hamra, ces foyers de zèle religieux sont, d'après M. de Segonzac, singulièrement attiédis. Il est vrai que sous la menace de l'étranger, ce feu couvert de cendre pourrait peut-être se réveiller.

Mais la flamblée ne serait probablement pas immense ; ce serait plutôt une série de petits foyers isolés qui jetteraient des flammes courtes, sans arriver à se joindre en un embrasement général. Comme nous l'avons déjà fait observer, en effet, l'Islâm, pour n'avoir pas eu dès l'origine une Église fortement organisée avec ses agents et ses cadres réguliers, s'est morcelé sous l'influence des personnages et des confréries qui ont surgi, en une infinité de petits centres peut-être fervents, mais isolés par les rivalités intéressées des chefs et par des cultes spéciaux à chacun. Ce culte d'ailleurs a fait dévier la foi musulmane en une sorte de caricature fétichiste dont les traits grossiers ont masqué et probablement effacé à jamais la vraie figure de la religion islamique (1) :

---

ries ! Les Brabers sont superstitieux. Ils ont une vénération très grande pour leurs marabouts locaux dont le pouvoir spirituel est souvent doublé d'un pouvoir temporel illimité.

(1) L'esprit de la religion islamique, voilé et déformé par ces pratiques, est aussi ignoré des lettrés que de la masse illettrée.

Pour ces derniers, Dieu est un être tout puissant mais inaccessible, redoutable avant tout et pouvant, au gré de ses passions, nous faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Heureusement qu'il n'est pas insensible à certains procédés qui, gagnant ses bonnes grâces, assurent le salut : N'y a-t-il pas quantité de saints vivants ou morts et qui tous ont leur spécialités auprès du Seigneur ? N'y a-t-il pas des sorciers et des devins qui, par des talismans appropriés, savent prévenir les dangers ? N'y a-t-il pas des centaines de sanctuaires où l'on peut prier aveuglément ? N'y a-t-il pas toutes sortes de formules mystérieuses qui nous rapprochent de Dieu ? N'y a-t-il pas une grande variété de confréries qui toutes sont des voies vers le Para-

culte tout de pratiques extérieures dont l'étrangeté jure avec le véritable esprit de la religion du Prophète ; culte anthropolâtrique qui marque un recul dégradant de l'Islâm monothéiste vers des pratiques polythéistes des temps anciens.

---

dis et qu'il suffit de suivre ? — Pourvu qu'il exécute toutes ces pratiques, le pauvre musulman peut tout se permettre, se passer toutes ses fantaisies, commettre tous les actes imaginables, s'il a soin d'effacer ensuite dans l'esprit du Seigneur leur mauvaise impression par quelqu'une de ces pratiques bien appropriées.

La conception que le lettré se fait de la religion n'est guère différente. Connaissant par cœur tout ou partie du Coran, il sait ainsi la lettre de sa religion, sans en avoir pénétré l'esprit. Sa conception en est seulement plus étroite et plus formaliste. Orgueilleux de cette vaine science, il se croit sur la voie du salut ; aussi laisse-t-il aux ignorants les pratiques vulgaires et quelquefois grossières et violentes ; lui, il a d'autres pratiques plus fines, plus relevées, plus méritoires : récitation de textes sacrés qu'il connaît ; pratique, d'un formalisme ponctuel, de l'extérieur de sa religion ; certains actes et certaines formules agréables à Dieu et qu'on a mille occasions d'accomplir ou de prononcer : entend-il sur le marché vendre à l'encan quelque recueil de prières, vite il se précipite sur le sacrilège pour l'en empêcher et le fait jeter en prison. Il est sûr d'avoir mérité le ciel. (*Arch. maroc.*, janv. 1906, VI, p. 423-435).

Ce formalisme a déteint sur toute la mentalité de ce peuple, surtout dans les centres religieux : Fès... Son idéal et son admiration ne vont qu' « à la forme stricte, insensible et hiératique ; c'est son idée de perfection.. celle que lui-même s'exerce à réaliser en des postures de silence et de recueillement. » Ainsi, « c'est l'apparence que les rigoristes exigent du Sultan. Plus sphinx encore que ses sujets et plus reclus, voilé toujours de candeur liliale et symbolique de sa foi plus pure, qu'il ne profère que les paroles sacramentelles, qu'il ne sorte des triples enceintes... que pour bénir, dispenser d'un geste unique et mesuré sa baraka de Chérif, et présider, face à la Mecque, impassible et blanc, les ecclésiastiques assemblées de son peuple ! » Alors le peuple de Fès s'émeut à la vue de « cette silhouette mince de cavalier qui ne bouge pas, voilée plus bas que les étriers de blancheur et de mystère... ; et devant ce vêtement lilial des purs, devant cette impassibilité du Saint qui ne communique plus qu'avec Allah, toute cette multitude s'exalte. » (A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 139, 245).

2° *La force et le sens de son action* (unité nationale? Immuable stagnation? Politique à suivre). — Comment dans ces conditions l'Islâm pourrait-il créer entre les éléments si disparates et rivaux de la société marocaine une intimité assez universelle et assez puissante pour les entraîner tous d'un même souffle ardent vers une action commune de quelque envergure? Comment surtout cet Islâm attiédi presque partout, émietté en la multitude de ses groupements, dénaturé de sa pureté et de sa grandeur primitives et vivantes en une religion d'ignorance et de formalisme grossier, comment lui serait-il donc possible de rallumer au-dessus de ses fidèles, qu'il a laissés retomber dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur et dans la torpeur paresseuse d'une existence désormais sans énergie vitale, le flambeau éclatant de son antique civilisation, et les guider, cette fois, à sa lumière unique, vers les destinées d'une nation (1)!

---

(1) La société marocaine semble en déclin vers une dissolution lente mais fatale, du moins dans les milieux fortement islamisés et dans les cités comme Fès où l'on ressent partout une sorte d'oppression religieuse, dans une atmosphère de couvent (*Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 131, 137, 138, 143-146....) C'est que dans cet Islâm, aujourd'hui dégénéré, on n'a retenu pour les exagérer que les mauvais côtés de son dogme et de sa morale. — Le Coran par son dogme universel impose la réalisation d'un certain type de société et d'un certain état d'âme; tout y est « cristallisé suivant une certaine loi » immuable et l'ensemble forme un tout définitivement complet, sans addition ni modification possibles. L'élan brillant et civilisateur de jadis s'explique par la nécessité de réaliser ce type de société musulmane; mais, la forme atteinte, l'énergie s'est épuisée, sans objet. La seule chose qui importe est de faire durer sans changement cet ordre établi, malgré ses vices et ses tares; et ceci explique l'hostilité musulmane à toute espèce d'innovation : elle ne fait pas partie de l'univers islamique, révélé au Coran et que Dieu a créé intégral et une fois pour toutes. En dehors de cela, aucune activité; « le principe de vie qui suscite et maintient une société s'est retiré » de ce peuple.

Effort également impossible, et qui, pour les mêmes causes, lui semble interdit, de déchaîner contre toute tentative de pénétration européenne une opposition générale et irréductible.

On a parlé d'un danger panislamique, vaste réveil

C'est la stagnation absolue des choses, des individus et des institutions, bien proche du déclin, car « à la force qui assemble et construit ont succédé les puissances qui dissolvent ». Dégénérescence religieuse, décadence des arts, des sciences et des lettres, abus politiques, dislocation sociale, tout en résulte et s'enchaîne. « L'apathie de cette foule est bien celle de la vieillesse qui déjà s'immobilise dans le repos définitif après toutes les tâches de la vie, qui n'aspire qu'à ne remuer plus, qu'à ne penser plus, qu'à ne parler plus... Vieillesse non des individus, mais de la race, non des vies particulières, mais de cette longue vie totale qui depuis tant de siècles dure... » Et ceci crée une harmonie singulière entre ce peuple en léthargie et son décor, ses cités en ruines, ses habitations mystérieusement closes, son costume avec ses voiles « où chaque figure perd son caractère individuel et momentané, se généralise, se solennise », vêtement où s'affirme « un parti pris de lenteur, de retenue, de secret... comme dans ces maisons de chaux qui tournent le dos à la rue, vieux logis aveugles où la vie se retranche, méfiante, pour se taire et se dissimuler. » On dirait ainsi que l'Islâm, après avoir suscité et réalisé son type de sociétés, les abandonne ensuite, privées du principe vital de l'effort, aux seules forces d'inertie et bientôt aux puissances lentement destructrices. — La morale, du moins en son « éthique sexuelle..., loin de retenir, contrôler, diriger, pousse l'homme aux satisfactions immédiates et simples », en faisant de la recherche du plaisir sensuel non seulement une licence permise, mais le but hautement religieux de la vie. « De ce ressort central de la vie qui, dans les sociétés de civilisation chrétienne, par un engrenage si nombreux et délicat, commande des actions telles que l'on n'y reconnaît plus rien de sa fin primitive, de ce tout-puissant ressort, rien ici ne procède que de physiologique... Nous sommes là devant une religion dépourvue de ces vieux éléments ascétiques qui forment encore à notre insu le fond de notre idéal et dirigent nos vies, malgré tout, vers autre chose que le plaisir, — devant une morale qui, loin d'inciter l'homme à se dépasser soi-même, l'abandonne comme une chose à l'action des forces d'inertie, et n'accoutume sa volonté qu'à se mouvoir suivant des lignes de moindre résistance. » Privée de ce stimulant, de ce souci du perfectionnement, l'âme s'endort dans une léthargie funeste ; « non seulement l'homme ne sait plus commander l'effort physique ou mental, mais il semble

qui d'Afrique en Asie soulèverait tous les éléments musulmans pour restituer à l'Islâm son ancienne gloire et sa splendeur passée, spirituelle et temporelle. Danger imaginaire, croyons-nous avec M. L. G. Binger (1). Une pareille entreprise ne pourrait se réaliser que par la coalition des forces islamiques, coalition des États musulmans organisés (Maroc et Turquie) ou des forces religieuses (sultans, confréries, agents divers). Or pareille cohésion apparaît comme impossible et chimérique. D'ailleurs ces forces vives se trouvent contrebalancées par des éléments d'arrêt, de décadence et de scission : arrêt forcé prochain dans l'expansion de la religion musulmane ; décadence provenant des tares qui, comme une lèpre, rongent l'Islâm (esclavage, polygamie, ignorance, morale d'abandon au plaisir sensuel... ; et, scission qui, se

---

incapable des formes élémentaires et spontanées de l'attention. Dans sa prunelle si vague, les choses se reflètent ou ne se reflètent pas : nul intérêt, nulle volonté d'apprendre et de se rappeler ne vient diriger et fixer son regard.» Oisiveté morne et désœuvrée, indolente paresse et luxueuses jouissances, telle est l'existence journalière de ce peuple, du moins et surtout des hautes classes makhzéniennes. Toute l'âme de l'Islâm ne vient-elle pas lui dire tout bas « la vanité du travail, la dignité de ne point agir ni remuer, la monotonie souveraine du temps où tout se dissout en silence, avec lenteur, en beauté, les délices enfin de ces heures qui passent absolument vides composant de leur suite et de leur néant tout l'être de ce peuple torpide qui se tapit dans ses voiles pour se taire et les savourer » ! — Ne comprend-on pas alors, comment cet instinct égoïste de souveraine paresse et de jouissance, qui seul survit à l'instinct social disparu, entraîne forcément « l'universelle improbité » et tous les maux politiques, sociaux ou économiques sous le faix desquels cette société aujourd'hui anémiée et pourrie semble, en son déclin, si l'on ne tente pas d'y rallumer une nouvelle étincelle de vie, vouloir sombrer dans un irrémédiable crépuscule. (*Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 120-176).

(1) L. G. Binger, directeur des affaires de l'Afrique au ministère des Colonies : *Le péril de l'Islâm.*

dessinant de jour en jour entre, d'une part l'Afrique du Nord adonnée exclusivement au seul culte des saints marabouts et chorfa, et le reste de l'Islâm d'autre part, doit être encouragée de tout notre pouvoir pour notre sécurité politique.

Dans le domaine restreint du Maghrib, l'Islâm est-il du moins en situation de rendre impossible toute tentative de pénétration réformatrice ? Nous ne le croyons pas. Non pas que nous fassions bon marché de la résistance que ne manquera pas de susciter la foule, alarmée pour ses intérêts, des privilégiés de toutes sortes et des confréries ; mais nous avons déjà montré que cette opposition n'était ni générale ni irréductible, et nous savons à quelles conditions nous pourrions peu à peu la faire tomber.

Nous n'ajouterons ici pour terminer qu'une remarque générale dont nous avons trouvé l'expression détaillée dans une étude des *Annales Coloniales*, sous la signature du baron Carra de Vaux (1). L'erreur courante est de se figurer l'Islâm comme immuable depuis ses origines et en face de toutes les situations, et par conséquent inconciliable avec tout essai d'innovation. Rien de plus faux cependant : au cours de ses quatorze siècles d'existence et d'expansion à des contrées immenses et diverses, l'Islâm a subi des modifications, des diversifications par la nécessité de s'adapter aux temps et aux lieux sous peine de voir sombrer son empire. Rappelons-nous ce merveilleux effort de l'élite

(1) *Annales coloniales*, 1er juin 1904, p. 246-241 *(L'Islâm — caractères historiques — ligne de conduite à en tirer*, p. le baron Carra de Vaux).

musulmane pour recueillir et s'assimiler la science (philosophie, mathématique, astronomie, musique) et les arts des Grecs et des Byzantins, de la Perse et de l'Inde, qu'elle alla ensuite, à travers l'Afrique, répandre jusque dans notre Europe, où elle éclaira de son flambeau les civilisations encore embrumées. L'Islâm n'est-il pas allé puiser aux couvents chrétiens de la Syrie et de la Perse ce mysticisme qu'il ne connaissait pas à l'origine, mais qui, par sa conformité avec l'âme orientale, fit germer jadis la vie monastique, l'ascétisme, la contemplation, et la foule des confréries religieuses. Enfin cette déviation même de la religion musulmane au Maroc et en Afrique du Nord en un culte des saints si étranger à sa doctrine première, n'est-elle pas, en somme, une forme d'adaptation à un milieu nouveau : milieu berbère qui avait conservé sous le vernis superficiel et d'ailleurs partiel des civilisations punique, romaine ou byzantine un vieux fonds de pratiques superstitieuses et fétichistes.

Si l'Islâm n'est donc pas ce bloc de granit inattaquable que l'on se représente souvent, si au contraire il nous apparaît de son histoire comme fait d'une pâte plus malléable, pourquoi répugnerait-il aujourd'hui à toute adaptation nouvelle ?

A condition de respecter ses principes essentiels et ses institutions, notamment le Chérifat, cette forme religieuse de son gouvernement, la France nous semble particulièrement en situation d'entreprendre l'œuvre pacifique de rénovation marocaine : sa situation géographique de voisine algérienne ; son expérience et sa compétence acquises en Algérie, en Tunisie, dans toute l'Afrique islamisée, et qui en font

une vraie puissance musulmane ; les sympathies précieuses qu'elle possède déjà de grands chefs religieux et de puissants groupements ; celles qu'il lui est si facile d'acquérir et que nous avons notées : tout la désigne pour ce grand rôle.

Il lui faudra d'abord s'efforcer de déshabituer le cerveau musulman du rêve qui le hante d'une communauté islamique qui n'attendrait pour se réaliser un jour que le triomphe du panislamisme. La seule idée de cet avenir — bien que chimérique, nous l'avons vu — autorise néanmoins toutes les tentatives et toutes les révoltes des fanatiques et des Madhis. Pour cela, usant de persuasion, on fera comprendre aux musulmans par l'exemple des réalités concrètes et présentes qu'ils peuvent avoir autant de bonheur, de satisfaction et de justice qu'ils n'en auront jamais dans l'avenir lointain et mystérieux où apparaîtrait ce « Maître de l'Heure. » A l'exemple de ce qui s'est fait en Perse, on s'efforcera aussi d'accentuer les divergences qui tendent déjà à scinder l'Afrique du Nord du reste de l'Islâm, en encourageant le développement de ce culte des saints et en augmentant le prestige d'une ville sainte de notre Afrique Mineure, Tunis par exemple, pour en faire le centre islamique de ces populations au lieu de La Mecque.

La France devra s'efforcer ensuite de tirer ces peuples de l'ignorance, cause de bien des misères, en même temps que de bien des préjugés hostiles, et de rallumer en cette société abandonnée en son déclin aux seules influences dissolvantes le sentiment de l'effort et de l'énergie vitale qu'elle a perdu. En Égypte et en Russie, renouvelant l'effort intellectuel des ancêtres par un réveil scientifique et littéraire

déjà brillant, tout un jeune Islâm renaît, avide de s'assimiler nos sciences et d'entrer dans le courant de notre civilisation. Cet exemple permet d'espérer le même réveil pour les populations marocaines sous l'action civilisatrice de la France qui leur rappellera la parole oubliée du Prophète : « La recherche de la science est une obligation pour tout musulman et toute musulmane » (Hadith).

A ces conditions, la France peut espérer le succès. Elle trouvera probablement devant elle l'opposition des clans privilégiés, mais elle sait comment la faire tomber. D'ailleurs dans la masse indigène, bien que tout entière pénétrée d'esprit religieux, le fanatisme — à moins d'excitations politiques extérieures, il est vrai toujours à craindre — est tout à fait exceptionnel. Dès lors elle ne semble pas devoir être hostile à une rénovation pacifique du pays où elle a tout à gagner et qui sera pour elle une véritable libération.

Et cet Empire du Soleil Couchant, ce sombre Moghreb goûté si étrangement en ses heures finissantes par ses poètes (1), et qui semble chaque soir s'effacer à jamais en un dernier crépuscule, connaîtra bientôt, après les angoisses des ténèbres enveloppantes, les joies claires du réveil dans une aurore nouvelle.

---

(1) P. Loti, *op. cit.*; A. Chevrillon,, *op. cit.*

TITRE IV

ORGANISATION POLITIQUE

GÉNÉRALITÉS. — Nature du gouvernement makhzénien : État marocain; Makhzen et Sultan (clan militaire, nomade et religieux); Chérifat (pouvoir spirituel et pouvoir temporel, Blad el Maghzen, Blad es Siba); Esprit de clan (formule de gouvernement).

Le milieu marocain, en sa forme polysegmentaire, nous est apparu comme une véritable mosaïque de petits groupes ethniques et sociaux, sur l'enchevêtrement desquels le souffle religieux d'Islâm, impuissant à faire fermer l'unité féconde, n'a fait que surajouter le réseau de ses propres groupements. Cette société fragmentaire, disséminée en des régions géographiques elles-mêmes distinctes, simple émiettement en clans entremêlés mais rivaux, n'est pas davantage concentrée sous la direction impulsive d'un organe central et unique de gouvernement. Ce n'est donc que par une pure fiction diplomatique que l'on appelle ce pays « Empire du Maroc », et que l'on décore son sultan du titre pompeux de « Majesté Chérifienne ! » Fiction dangereuse pour notre politique, si elle n'en apercevait pas le vide, et si, tenant pour réelle cette vaine image qui offre au regard le mirage d'un empire théocratique et d'une nation fortement

unie par sa foi commune, elle prenait cette chimère comme directive de son action. A aucun titre, le Maroc ne saurait constituer un véritable État.

A la tête, il y a bien un organe de gouvernement, le Makhzen, avec un chef, le Sultan. Mais ce n'est, parmi la foule des groupements marocains, qu'un clan analogue aux autres et qui tient de la tradition et des origines dynastiques son triple caractère de clan militaire, nomade et religieux.

Les anciens caravaniers touareg, abandonnant le transport commercial pour l'expédition militaire, fondèrent des empires en Asie et en Afrique du Nord. Ils furent obligés, pour les maintenir en cohésion, d'être avant tout des chefs militaires, et de se transporter continuellement d'un bout à l'autre de leurs domaines, pour y guerroyer ou y réprimer quelque révolte : caractère militaire et nomade, qui persiste encore de nos jours, où Sultan et Makhzen sont toujours prêts, à la tête de quelque mehalla, à courir le pays d'une capitale à une autre.

Quand les chorfa remplacèrent les dynasties berbères (1550), ils firent de leur prestige religieux le principal appui de leur pouvoir politique ; militaire et nomade, le gouvernement makhzénien devint ainsi surtout religieux, ce qu'il est resté depuis. Ce caractère religieux est en effet aujourd'hui primordial : la source unique du pouvoir du Sultan est sa qualité de chérif, descendant du Prophète. S'il continue à être militaire et quelque peu nomade, c'est par la nécessité de maintenir et de défendre son pouvoir. Celui-ci apparaît donc essentiellement comme un Chérifat demeuré militaire et nomade par origines historiques et par nécessité pratique. Une telle nature

de souveraineté entraîne des conséquences très caractéristiques.

Le Chérifat constitue une forme théocratique qui réunit, sur la tête du Sultan chérif, le pouvoir temporel au pouvoir spirituel en une alliance indissoluble. C'est un fait qui, par son importance capitale, s'impose à toute action politique européenne au Maroc.

Le clan chérifien, arrivé au trône et s'y maintenant par la puissance militaire et surtout par le prestige religieux, son pouvoir se trouve soumis à toutes les causes de variation de ces deux soutiens. Il a sans doute à sa disposition, outre la force militaire commune à tous les gouvernements et qui affermit son empire, la ressource précieuse de l'influence religieuse, dont la royauté déborde bien au-delà des frontières plus restreintes de l'autorité politique temporelle. Mais celle-ci, exposée à tous les aléas, à toutes les fluctuations de la puissance militaire, en hérite une situation singulièrement précaire. Étendue à tout le pays aux temps des armées fortes et des chefs énergiques (Ahmoravides, Almohades, et même Moulay Ismaïl au XVIII^e^ siècle), cette autorité se contracte, se retire sous les sultans faibles et qui négligent leur armée. Le prestige religieux lui-même, pour faire rayonner plus au loin son influence, n'en comporte pas moins des risques et des causes de variations ; il se voit concurrencé d'abord par le culte général au Maghrib de mille autres saints personnages, puis par les titres aussi authentiques et aussi purs d'autres familles chérifiennes qui, bien que ne les faisant pas toujours valoir, n'en restent pas moins un élément avec lequel il faut compter et une menace

éventuelle. Il en résulte que l'autorité temporelle du Sultan ne s'étend pas à tout le pays, mais seulement jusqu'où ses armes sont assez fortes pour en imposer le respect : c'est le Blad el Makhzen, variable d'étendue au gré de sa puissance militaire. Au delà, dans le pays insoumis, Blad es Siba, le Sultan, méconnu comme chef politique, est en général reconnu, mais à des degrés très divers, en sa seule qualité de suzerain spirituel, de Chérif descendant du Prophète.

Enfin, simple clan arrivé au pouvoir, le Sultan et son Makhzen ont naturellement étendu à tout le pays soumis l'organisation et l'administration égoïste du clan. Organisé, avant tout et uniquement, dans l'intérêt exclusif de ses membres, il ne conçoit, n'organise et n'exerce le pouvoir que comme une force à sa disposition pour tirer de ses subordonnés le plus de profits possible pour lui. Nul souci de l'intérêt général, aucune idée de consacrer sa puissance et ses ressources au bien du pays, de rendre en services généraux même les plus élémentaires (ordre, sécurité, justice, bien-être et prospérité), un peu de ce qu'il prélève, n'anime ce clan que l'Islâm dégénéré a marqué de son égoïsme dissolvant de paresse et de jouissance (1). La formule la plus claire que l'on puisse donner d'un tel gouvernement, dominé uniquement par l'esprit de clan, est celle que M. Poinsard a énoncée dans une étude de la *Science Sociale :* « Tirer le plus possible des populations par n'importe quels moyens, et leur rendre aussi peu que faire se pourra (2). » Toute l'organisation makhzénienne tend

(1) *Cf.* Titre III, chap. III, p. 178.

(2) Poinsard, *La France au Maroc,* Science sociale, fév.-mars 1905, p. 303-322.

ainsi, non pas à doter le pays de rouages et d'institutions dans le dessein de lui procurer dans l'ordre et la sécurité, le développement du bien-être et de la prospérité générale, mais uniquement à le couvrir d'un réseau administratif, pour en tirer le plus de ressources, le plus d'argent possible au profit égoïste du clan : Sultan, cour, armée. C'est cette notion qui éclaire toute l'administration politique, judiciaire et financière que nous allons examiner en Blad el Makhzen, avant de rechercher si celle du Blad es Siba, sous des dehors différents, n'aboutit pas au même résultat.

CHAPITRE PREMIER

Blad el Makhzen

Généralités. — Section I : Organisation politique et administrative. — Section II : Organisation judiciaire. — Section III : Organisation financière. — Conclusion.

GÉNÉRALITÉS

Composition et étendue

Comme éléments, le Makhzen comprend, groupé autour du clan du Sultan et des familles fidèles qui l'ont porté au pouvoir et l'y maintiennent en lui fournissant toute l'armée de ses fonctionnaires, un noyau de tribus, les unes guîch, les autres de naïba, selon qu'elles acquittent leurs charges en hommes (contingent militaire permanent) ou en argent (impôts divers, notamment la « naïba »).

L'étendue de ce pays soumis à la fois au pouvoir temporel et spirituel du Sultan varie d'ailleurs continuellement, et il est bien difficile, sinon impossible, d'en fixer les limites : avec un Sultan énergique et habile, disposant d'une armée solide et sûre pour tenir toujours en haleine les tribus en courant le pays en tous sens, le Blad el Makhzen recule ses frontières (c'était le cas du sultan Moulay Hassan, père d'Abd el Aziz). Mais vienne un Sultan faible, timoré, avec

une armée désorganisée et infidèle et qui, ne promenant pas ses armes à travers les tribus, est ignoré d'elles, le Blad el Makhzen se resserre, se réduit devant leur révolte et leur émancipation croissantes (c'est le cas d'Abd el Aziz). A titre d'indication — mais sans qu'il y ait là rien de définitif — on peut donner comme tribus soumises et comme régions makhzen : d'abord les quatre grandes tribus guich fidèles ; Cheraga, Oudaïa, Cherarda (autour de Fès) et Bouakhar (à Meknès), qui fournissent exclusivement le contingent militaire permanent ; puis quelques tribus nouaïb (pluriel de naïba) : Rehamnah, Ahmar, Abda, Menahba, Harbil, dont la loyauté est moins sûre et qui supportent tout le poids écrasant des impôts. Le territoire makhzen comprendrait ainsi : le royaume de Fès et celui de Merrakech séparés par les tribus rebelles Zemmour et Zaïan, et que réunit à peine une étroite bande côtière vers Rabat ; puis le Sous repris en mains il y a peu d'années, avec le Tafilelt, berceau de la famille Filâli régnante, mais qui se détache de plus en plus. Ces régions entrecoupées par les immenses espaces du Siba sont à peine reliées par de rares îlots isolés munis de postes de garde (Oujda, Taza, Azrou, Sefrou) et par des colonnes mobiles, mehalla fantômes, qui osent à peine sortir de leurs kasbah. Ce domaine modeste de quelque 200.000 kilomètres carrés et d'environ 4 millions d'habitants en face des 600.000 kilomètres carrés et des 7 à 8 millions d'habitants du Siba, est d'ailleurs makhzen d'une façon souvent plutôt nominale et illusoire, en tout cas sans fidélité sûre. Sous le règne jusqu'ici effacé de Moulay Abd el Aziz, il s'est même singuliè-

rement restreint. Et en réalité l'autorité complète et effective du jeune Sultan ne s'étend plus guère que sur quelques villes de l'intérieur et sur quelques ports. A la banlieue même de Fès ou de Tanger les tribus se sont détachées : à une portée de fusil des remparts commence le Siba. Voici même qu'à l'insurrection du Rogui (1), et à la rébellion de Raissouli,

---

(1) Bou Hamara, l'Homme à l'ânesse, n'est qu'un imposteur. De son vrai nom Djilali ben Dris Elyousfi Ezzerhouni, de la tribu des Ouled Yousef, après quelque temps passé à l'armée, puis comme secrétaire du Khalifat à Fès, passe en Algérie où l'on prétend qu'il vécut misérablement à tailler des burnous. Toujours est-il que, rusé et astucieux, il rêva d'une situation bien autrement relevée : affectant des allures prophétiques, il prêche les doctrines de Chadhouly, un des grands saints de l'Islâm, recrute ainsi des disciples et se fait nommer moqaddem de l'ordre des Chadhoulya. Il rentre alors au Maroc, où il se fait passer pour chérif, et même, — grâce à une ressemblance marquée — pour le frère du Sultan, Mouley Mohammed qui en réalité était emprisonné à Fès. Il se met alors à prêcher la révolte contre le Sultan dont il revendique le trône ; ses allures religieuses, sa ressemblance avec Mouley Mohammed, le mécontentement général contre le Sultan à la suite de ses compromissions avec les Chrétiens et de ses gaspillages onéreux (1901-1902), l'espoir de pillages fructueux derrière lui, entraînent à sa cause une grande partie des tribus du Rîf et de l'Est marocain, avec Taza comme point de ralliement. Avec des fortunes diverses, tantôt en progrès, tantôt en recul, Bou Hamara mène campagne depuis la fin de 1902, tenant en échec les mehalla du Makhzen, sans se faire réciproquement bien du mal. (*Cf. Livre Jaune* 1905, p. 48-111). Qu'il arrive au succès, à s'emparer du trône chérifien et à s'y maintenir, cela semble tout à fait invraisemblable : jamais les grandes familles chérifiennes rivales de celles du Sultan, mais impuissantes à le renverser à cause de leur isolement jaloux, ne tolèreraient un intrus, un simple Djilali ben Dris, non chérif, au Khalifat sacré. Et c'est cette opposition éventuelle et latente de tous les clans chérifiens, bien plus que toutes les mehalla désertées du Sultan, qui sont un obstacle insurmontable à la vaine tentative du Rogui. Cependant, il faut compter avec tous les hasards auxquels le dénuement financier absolu et la défection croissante de ses soutiens habituels exposent le Sultan. Qui sait, incapable de ravir pour lui, faux chérif, le sceptre et de le conserver, le Rogui ne serait peut-être pas tout à fait impuissant à renverser le trône filâli ? Un coup de force ne saurait être déclaré malgré tout

s'ajoute le soulèvement bien autrement dangereux du Sud Marocain, de ce royaume de Merrakech jusque-là fidèle et de l'Atlas berbère : Moulay Hafid, propre frère de Moulay Abd el Aziz, sous la poussée des tribus en révolte, s'est levé en rival et, appuyé des grands caïds de l'Atlas et de la côte atlantique, s'apprête à lui disputer le Khalifat. Que surgira-t-il de cette anarchie et que reste-t-il du Blad el Makhzen à l'heure présente ? quelques villes et quelques tribus fidèles, quelques chefs dévoués et une armée désorganisée ! Bien peu pour tenter la reconstitution d'une couronne ! Cependant un peu d'énergie sauverait peut-être le Sultan : qu'il se montre enfin aux tribus qui jusqu'ici l'ignorent ; qu'il emploie ses dernières ressources à recruter un contingent solide et parcoure le pays. Il ne pourra y gagner que du prestige et des soumissions. Et si dans sa détresse politique et financière, instruit enfin par une dure expérience, il ne voit de salut que dans l'appui et le secours de la France, il peut être sûr que son aide sera efficace et qu'elle saura mettre en œuvre toute son influence (2)

---

irréalisable de la part d'un rival qui serait entreprenant, contre un souverain sans ressources, sans armée solide et presque abandonné de sa caste. Mais le résultat le plus pernicieux de cette révolte est sans contredit le trouble qu'elle apporte dans une vaste région autrefois prospère, aujourd'hui ruinée et désorganisée: la grande voie commerciale Fès-Oujda-Marnia-Tlemcen se trouve coupée par les bandes soulevées à l'appel du Prétendant. Sans direction, elles pillent et razzient à leur aise et en toute impunité (nous le verrons plus loin pour Taza). Les marchés algéro-marocains, au contrecoup de ces troubles et de cette insécurité, subissent une crise qui, depuis 1902, a fait descendre le chiffre des échanges de plus de 16 millions en 1901, à 11 en 1902, 10 en 1903 et 7 en 1905, pour ne se relever que faiblement en 1905 et 1906 à 8 et 10 millions, à la faveur de l'éloignement du Rogui de la frontière, vers les parages de Melilla et Mar-Chica.

(2) Le marquis de Segonzac, après deux entrevues avec le Sultan à

pour sauver son trône en ménageant une réconciliation entre deux frères, rivaux mais sans haine, qui n'aspirent probablement qu'à faire la paix.

SECTION I

Organisation politique et administrative

§ I. Gouvernement central. — § II. Gouvernement local. — Conclusion.

Si les organismes politiques et administratifs suffisaient au bonheur d'un peuple, le Blad el Makhzen aurait lieu d'être satisfait. Rien n'y manque : autour du Sultan se presse la foule des hauts fonctionnaires et des agents subalternes qui composent le gouvernement central ; dans les provinces l'impulsion et la vie de celui-ci devraient se transmettre par les mille bras des fonctionnaires locaux. Ce n'est donc pas par l'absence ou l'insuffisance d'organes et d'agents de gouvernement que pèche l'organisation makhzénienne, mais par ce néfaste esprit de clan qui gâte le recrutement du corps des fonctionnaires, en pervertit le fonctionnement et en fausse l'orientation.

§ I. — Gouvernement central

I. Le Chérif. — II. Le Makhzen.

I. Le Chérif. — A la tête du gouvernement central, le Sultan, en sa qualité de Chérif, cumule le pouvoir

---

Rabat, vient de partir dans le Sud, vers ses amis, Moulay Hafid, caïd de Glaoui, caïd de Goundafi, etc... pour leur faire entendre des paroles de sagesse et de réconciliation.

temporel et le pouvoir spirituel. Souverain théocratique absolu comme le Prophète dont il descend, il doit seulement appliquer et développer les principes inscrits au Livre Saint, et se considère comme le seul « Grand Imâm » légitime, celui de Constantinople n'étant qu'un usurpateur. Et pourtant sa généalogie chérifienne, nous l'avons dit, présenterait une lacune, alors que d'autres familles peuvent invoquer une lignée absolument pure et sans discontinuité (Ouezzan) ; le caractère religieux qui fait du Makhzen moins un gouvernement politique ou militaire qu'une sorte d'État Pontifical, un Chérifat, explique l'histoire entière du Maghrib, repoussant les assauts successifs des envahisseurs qui prétendaient faire œuvre durable en dehors du Chérif et contre lui. La leçon qui s'en dégage est claire : au Maroc, État chérifien, et non pas comme d'autres États musulmans, gouvernement surtout militaire, rien ne peut se faire que pour le Chérif et en son nom.

II. Le Makhzen. — Autour de lui, le Sultan a groupé, pour l'assister, des éléments civils et militaires.

1° *Fonctionnaires civils.* — L'élément civil se compose d'abord de tous les hauts fonctionnaires de la Cour qui, sous des noms divers, remplissent les fonctions de conseillers et de ministres, et forment ce qu'on appelle ordinairement le Makhzen (1). Cette

(1) Grand Vizir (Fqîh el Kebir) ou grand jurisconsulte, homme de confiance du Sultan qui s'en remet à lui des soucis du Gouvernement ; — Allaf (sorte de ministre de la guerre) ; — Ouzir el Bahr (ministre de la mer, c'est-à-dire des affaires extérieures, avec un

fine fleur makhzénienne se recrute à peu près exclusivement dans certaines familles qui en ont en quelque sorte le privilège, le monopole. A cette Cour où tout s'achète, on peut supposer à quel prix d'or s'acquièrent ces places éminentes et si lucratives qu'il suffit d'une ou deux générations pour amasser dans une famille de véritables richesses. On comprend alors l'indolente vie de luxe somptueux et raffiné que peuvent mener ces hauts dignitaires, comme leur maître le Sultan, dans le mystère de leurs demeures parfaitement harmonieuses avec leur conception musulmane de l'existence, véritables palais enchantés, « séjours délicieux, réductions terrestres du paradis de Mahomet (1) ». Mais on comprend aussi, par de pareilles dépenses somptuaires, les besoins d'argent sans cesse grandissants de ces personnages, de cette Cour, du Sultan, et la cupidité qu'ils apportent à leurs fonctions.

Au-dessous d'eux une foule d'agents subalternes (secrétaires...), recrutés pour leur instruction et leur finesse parmi les Maures, complètent l'élément civil de l'organisation centrale et expédient toute la besogne administrative. Quoiqu'ils ne fassent pas originairement partie du clan personnel du Sultan, son influence les gagne vite et les absorbe rapidement (2).

---

délégué à Tanger) ; — Amin el Oumana (ministre des finances, avec des collaborateurs spéciaux pour recettes et pour dépenses) ; – ministre de la justice ; — chambellan, etc..., sans compter la foule des gens de la maison du Sultan.

(1) Cᵗ Edm. Ferry (La réorganisation marocaine) *Bull. Afr., Fr.*, S. déc. 1905, p. 521.

Cf. aussi A. Chevrillon, *op. cit., passim.*

(2) « Ils s'enrôlent dans un clan nettement défini, qui les absorbe

Ainsi tout le gouvernement central apparaît comme uniformément dominé par l'esprit de clan sous l'influence dissolvante de l'Islâm en déclin et comme assez complètement organisé en ses rouages divers pour faire durer le dur régime d'exploitation dont il vit.

2° *Armée.* — Malheureusement l'élément militaire, qui est la seule force sur laquelle il pourrait appuyer son œuvre, est en pleine décadence. Sous les grands sultans d'autrefois, l'armée puissante et disciplinée et d'une certaine valeur militaire, permit d'affermir leur autorité sur la plus grande partie du pays : armée de métier composée de mercenaires (nègres Bokhari et tribu des Oudaïa, venus du Sous et du Tafilelt), sujette à des révoltes prétoriennes, mais instrument solide quand la main qui dirigeait était ferme ; c'était alors un gouvernement d'allure militaire. Au milieu du siècle dernier, dans le tumulte des luttes et des rivalités, il s'effrita et fut « remplacé par un gouvernement de marchands et de docteurs d'Islâm (1) », qui crurent augmenter sa puissance militaire en élargissant les bases de son recrutement. Cessant d'être une armée de métier bien tenue en main et aguerrie, pour devenir une sorte de contin-

totalement, mais leur procure des avantages sérieux. D'ailleurs quelle soit l'origine des fonctionnaires marocains, dit Aubin, l'existence même que doivent mener la plupart des gens du Makhzen les déracine, les coupe de tout contact avec leur tribu ou leur ville d'origine, pour les rattacher exclusivement à l'institution dont ils dépendent... L'horizon se rétrécit ; tout ce qui est extérieur disparaît et les gens makhzen n'ont plus d'yeux que pour cette collectivité puissante, maîtresse de leur situation et de leur fortune ». (*Science sociale*, fév.-mars 1905, p. 308).

(1) Cᵗ Edm. Ferry, *op. cit.* p. 520.

gent national levé au hasard et disparate, en ce pays qui n'est pas une nation, la cohésion s'en alla avec l'esprit militaire : et il ne reste plus au Sultan qu'un instrument impuissant et sans valeur.

L'armée, cavaliers et fantassins, se recrute d'abord dans les tribus « guîch » qui sont astreintes, en échange de leur exemption d'impôts, à fournir au Sultan des cavaliers en permanence et à se tenir toujours prêtes à prendre les armes pour lui. Puis, selon les besoins, les tribus de « naïba » sont appelées à envoyer au Sultan leurs « harka » de cavaliers ou d' « askar » (fantassins) pour renforcer le noyau du guich. Elle comprend en outre un corps de Bokhari, descendants des Nègres importés du Soudan par les Sultans pour leur garde noire, mais aujourd'hui bien réduits en nombre ; enfin les « Mechouara », garde particulière du Sultan chargée du service du palais. Tous les cavaliers, au surplus, peuvent être chargés, sous le nom de « Mokhazni », de toutes sortes de besognes administratives.

Le recrutement, en fait, s'opère dans toutes les tribus où il est possible de lever quelque contingent. Il se fait absolument sans règles et sans garanties : on incorpore qui l'on peut, sans examen quelconque, et pour une durée illimitée. On arrive à lever ainsi une masse hétéroclite, où il n'est pas rare de voir à côté de vieillards de tout jeunes enfants (1). Au total

(1) Ainsi la harka, que fournissent les tribus de naïba, était autrefois formée des notables de la tribu qui s'équipaient eux-mêmes, emmenaient leurs serviteurs pour combattre aussi avec eux et des bêtes de charge pour transporter tentes et bagages. C'était une harka bien montée, bien équipée et ne coûtant rien au Trésor, ni à la tribu. Cela dura tant que les expéditions furent fructueuses et peu dange-

l'armée comprendrait, d'après M. Ch. René-Leclerc (1), environ 20.000 fantasins réguliers et 25.000 irréguliers des tribus de naïba, répartis en « tabors », sortes de bataillons de 200 à 1.000 hommes, commandés chacun par un « caïd er reha » (colonel), et divisés en « mia » ou compagnies qui ont à leur tête chacune un « caïd el mia ». Il faut ajouter à ces effectifs 10.000 cavaliers du guich et 4 à 5.000 artilleurs. Cela formerait un total assez imposant. Mais il ne faut pas oublier que ce sont là des chiffres tout à fait fictifs et qui n'existent guère que sur le papier. Une très minime partie seulement de ces troupes sont sous les armes.

D'ailleurs que valent-elles au point de vue militaire? Rien ou bien peu : mal équipés, médiocrement armés, la plupart de chassepots, mal nourris, ne touchant leur solde que lorsqu'il plaît à Allah, laissés sans instruction ni exercices militaires dans l'inertie la plus complète (2), ces soldats forment une troupe

---

reuses; mais aujourd'hui que les grandes razzias se font rares, que le makhzen plus avide garde pour lui la plus grosse part, et que les tribus résistent plus énergiquement, les notables s'abstiennent personnellement. Ils ont continué, un certain temps, d'envoyer à leurs frais leurs serviteurs à la harka; puis plus rien. Si bien qu'aujourd'hui la tribu entière est obligée de lever un impôt pour équiper le contingent demandé : on ne trouve à enrôler que de pauvres hères faméliques, vieillards ou infirmes, on les envoie ainsi à la mehalla du Sultan : mal montés, mal armés, mal équipés, sans ressources, sans valeur aucune (*Arch. Maroc.*, 1905, IV, p. 133-149.)

(1) Ch. René Leclerc « Armée Marocaine » (*Bull. de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1905.)

(2) « Cette mehalla (de Selouen, dans le Rîf), écrit M. de Segonzac (p. 38-41), est le temple de l'oisiveté : jusqu'à midi personne n'y bouge »; ses 500 hommes sont « occupés uniquement au service d'escorte des convois de ravitaillement, quand ils ne sont pas en maraude, occupés à piller les voyageurs et à rançonner les habitants... Les soldats se consternent de désœuvrement dans leur mehalla,

sans aucune espèce de valeur ou d'esprit militaire. Avec un tel recrutement et une semblable organisation, ils n'ont aucune connaissance exacte de l'usage des armes modernes, ni discipline, ni cohésion, aucune notion de tactique (1). Dénués d'esprit militaire et réduits à la misère, par l'incurie gouvernementale ou les prévarications des chefs qui les laissent sans solde, ils n'ont de ressources pour vivre que de petits métiers qu'ils s'en vont exercer en ville, le troc de leur uniforme ou de leurs armes (2) et surtout la maraude et le pillage ou la désertion.

L'expédition donne libre cours à leurs instincts. Ils n'ont alors qu'un souci : faire du butin par tous moyens et sur n'importe qui, ennemis ou amis (3).

---

n'ayant d'autre tâche que l'emploi de bourreau, ni d'autre passe-temps que le métier de brigand... Leur camp se meurt d'inaction et de misère. »

(1) Au siège de Tetouan en 1903-1904 par les Djebala, les défenseurs avaient un canon, mais ne savaient pas s'en servir : braqué n'importe comment, l'essentiel était qu'il partît à seule fin de faire du bruit pour effrayer, sans s'inquiéter si le boulet risquait de tomber sur les défenseurs au moment d'une sortie; s'il arrivait qu'il ne partît pas, les soldats émus y voyaient la preuve de la sainteté du chef de leurs adversaires (*Arch. Maroc.*, 1905, III, p. 266-300).

(2) « Pourtant aujourd'hui encore (ceci se passe à Taza, à la mehalla du Sultan), des hommes courent, vendant à la criée les inutiles fusils et leurs vestes couleur de sang. Ils vendent ces choses avec une sorte d'acharnement, pour n'importe quel prix, avec des insultes, des moqueries pour le Makhzen impuissant et menteur. Leur haine éclate au grand jour... » (Isabelle Eberhardt, Oujda) (*Dépêche algérienne*, 1904).

(3) « Ce qui les intéresse, écrit M. Joly (*Arch. Maroc.*, 1905, III, « Le siège de Tetouan par les tribus des Djebala », p. 289), c'est de toucher la prime affectée à chaque tête rapportée et, à défaut d'ennemis, ils ne se font point faute de couper la tête à quelque camarade tombé à leurs côtés. » Et p. 292 : « La guerre pour eux n'est que prétexte à butin, et leur objectif principal étant le pillage, la victoire ou la défaite leur importent fort peu au fond... ils s'estiment heureux seulement quand ils peuvent rapporter quelque chose. Chaque

Aussi la présence d'une mehalla chérifienne est-elle un véritable fléau pour la région où, comme une nuée de sauterelles, elle s'abat ; fléau bien plus redoutable pour les habitants qu'elle vient protéger, mais qu'elle rançonne, pille et réduit à la misère, que pour l'ennemi qui sait échapper à sa poursuite sans ardeur. « Les soldats du Sultan, écrit M. de Segonzac (p. 38) ont ici, comme partout au Maroc, la réputation d'être les pires bandits de la contrée ». « Seigneur, disent les Rifains, écrit-il ailleurs (p. 48), envoie-nous la grêle qui ravage nos moissons ou les sauterelles qui détruisent nos récoltes ; mais préserve-nous des soldats du Makhzen, qui éventrent nos femmes, violent nos enfants, coupent nos arbres et brûlent nos maisons. Ils ont décimé la tribu des Beqqouïa et ravagé si complètement ses champs que pendant dix années la terre ne nourrira pas les survivants. » Si l'on ajoute enfin que les désertions de plus en plus nombreuses, à mesure que les soldes se raréfient, réduisent tous les effectifs à n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes, on aura une idée de cette triste armée du Sultan à l'heure actuelle (1).

---

fois que l'un d'eux avait fait une prise, il venait la mettre en sûreté quelque part, voire même dans la ville, malgré son éloignement du lieu du combat, puis retournait prendre part à la bataille en quête de quelque autre chose. Dans le chemin il perdait évidemment la notion du lieu où pouvaient se trouver ses compagnons, mais il ne s'en inquiétait nullement.

(1) « Une garnison d'une centaine d'hommes occupe la Qaçba, écrit M. de Segonzac à propos de Djenada, p. 46 ; on me dit que la solde y est perçue (par les chefs, mais non par les soldats) pour 1.200 hommes. »

Le capitaine Mougin trace un tableau typique de ces mehalla, à propos de celle d'Oujda qu'il a pu observer particulièrement, y étant chef de la section militaire française : « En juillet 1903 débarquait à

Recrutement bigarré et sans garanties, organisation lamentable ; rongée par l'inaction, abandonnée sans solde à l'indiscipline et à ses instincts pillards, minée par la désertion, telle nous apparaît l'armée marocaine, si tant est qu'on puisse décorer du nom d'armée ces contingents fantômes et sans valeur. L'instrument si nécessaire au Makhzen pour imposer aux tribus son régime d'exploitation lui fait ainsi défaut, brisé qu'il est en ses mains impuissantes. Et l'on comprend l'impossibilité pour le Sultan, non pas même comme certains de ses prédécesseurs de songer à étendre son royaume, mais seulement de maintenir sous son autorité ce qui était jusque-là soumis. Aussi assiste-t-on au démembrement progressif du Blad el Makhzen par la rébellion croissante des tribus et au suggestif spectacle d'un Sultan, souverain absolu, Chérif et Roi, grand Khalife et grand Imâm, ne pouvant venir à bout avec ses mehalla d'opérette d'un Bou Hamara, l'homme à l'ânesse, prétendant sans grand prestige et sans puissance bien terrible, ou d'un Raissouli, simple brigand détrousseur de grands chemins qui veut jouer au pacha ! Que peuvent dès lors espérer ces mehalla, contre l'insurrection du Sud

---

Nemours, puis au Kiss (pour Oujda), une mehalla d'environ 1.200 fusils... Mais cette pauvre mehalla s'est fondue... Les désertions se firent rapides, la solde n'était pas payée, les vêtements n'étaient pas distribués. Sans argent, sans effets, sans vivres, manquant d'organisation avec des chefs sans autorité, les hommes abandonnèrent le camp. Pour vivre, ils durent se faire marchands, domestiques, vagabonds et surtout voleurs. Les trois quarts de l'effectif ont aujourd'hui disparu... Et nous ne parlons que de la garnison fixe d'Oujda. Que dire alors des pauvres gens qui forment les deux mehalla, opérant dans la région depuis plus de deux ans.. ? » (*Bull. Afriq. fr.* S. juillet 1906, p. 225, 226.)

et contre les armes autrement redoutables du Sultan rival ?

Et, puisqu'on tente une réorganisation marocaine et qu'on veut — avec juste raison — la faire au nom du Sultan pour consolider son autorité, il ne faudrait pas négliger, bien que cela ne figure point au protocole des réformes, la réfection de l'armée makhzénienne. Sans elle, l'autorité du Sultan, que l'on prétend restaurer, s'effondrera complètement dans l'anarchie des tribus, et entraînera dans sa ruine l'œuvre fragile des réformes désormais sans fondements. Il y a bien, depuis de longues années déjà, diverses missions militaires chargées en principe de cette tâche : mission anglaise et mission italienne à Fès, espagnole à Tanger, allemande à Fès et surtout mission française à Fès, Tanger, Oujda et Rabat. Mais leur rôle est trop restreint (1) et trop contrarié par le mauvais vouloir et les méfiances du Makhzen, pour arriver à des résultats appréciables. A peine si les contingents qu'à Fès et Tanger on veut bien mettre à la disposition des instructeurs français, tranchent un peu, par une meilleure tenue et par un commencement d'instruction et de manœuvre, sur la masse. Il faudra, si l'on veut aboutir à forger réellement un instrument solide pour l'œuvre des réformes par le Sultan, accroître les pouvoirs des instructeurs européens : leur donner surtout un contrôle sur le fonctionnement et l'organisation de la troupe, de façon que mieux équipée, touchant régulièrement sa solde, elle puisse s'instruire et se

(1) Instruction seulement des troupes mises à leur disposition quand on le veut bien, sans aucun pouvoir de direction, de contrôle sur la solde, l'équipement, etc.

perfectionner. Elle sera alors, aux mains du Sultan, une arme sûre et puissante pour l'œuvre de rénovation du pays et, en attendant, pour le maintien et la restauration de son autorité sur les tribus où ses fonctionnaires sont souvent en situation précaire, quand ils n'en sont pas chassés.

§ II. — Gouvernement local

I. Dans les tribus. — II. Dans les villes.

Le gouvernement central étend son action de clan dans les tribus et dans les villes par la foule de ses agents et organes divers. Plus nombreux en ville, ils seraient partout suffisants à maintenir l'autorité, s'ils n'apportaient à leurs fonctions ce pernicieux esprit de clan. C'est lui qui gangrène toute l'administration makhzénienne et, provoquant la rébellion des tribus opprimées, exigerait qu'ils eussent à leur disposition une force armée très solide et très sûre.

I. DANS LES TRIBUS

1° Gouverneur. — 2° Tribus guîch. — 3° Tribus nouaïb. — 4° Concentration des caïdats.

1° *Gouverneur.* — A la tête de chaque tribu règne un gouverneur qui, sous le nom de caïd (qaïd), pacha (bacha) ou amel, représente le Sultan et y exerce à peu près tous les pouvoirs. Le Sultan est libre dans son choix, cependant, il est de son intérêt de le faire porter sur un personnage influent de la tribu, un riche propriétaire, par exemple. La place, d'ailleurs, comme toutes les fonctions makhzéniennes, est au

plus offrant. Souvent même, elle doit être rachetée, en cours de charge, pour satisfaire à l'avidité de tous les personnages supérieurs, qui y trouvent profit en retenant chacun le plus qu'ils peuvent de ces prébendes. Sinon le Makhzen provoque des surenchères et chasse l'ancien titulaire. L'agrément du candidat par le Sultan est accompagné de la remise, contre argent, bien entendu, d'une qoubbâ ou tente ronde de luxe, pour les déplacements du caïd, d'un tâba ou cachet en argent, enfin du dhâher ou lettre chérifienne de nomination. La lecture de ce dhâher à la mosquée ou sur la place constitue toute la prise de service du nouveau caïd; aucune remise d'archives, de lettres officielles, de renseignements sur les affaires en cours, entre le nouveau titulaire et l'ancien; celui-ci n'a qu'à se cacher ou à fuir s'il ne veut pas être inquiété ou jeté en prison. Après avoir nommé ses agents subalternes : khalifa ou suppléant, chaîkh pour chaque fraction de tribu, fqîh, comme secrétaires, et mokhazni ou cavaliers gardes et estafettes, le caïd est prêt à exercer ses pouvoirs militaire, judiciaire et financier.

Il lève les contingents militaires pour son maître et peut être appelé à les commander ; il juge les affaires criminelles et de police, les affaires civiles sommaires, celles où un Européen est en cause comme demandeur contre un indigène, et toutes celles qu'il a pu usurper sur la compétence des cadi ; mais, son principal rôle, qui éclipse les autres et qui est, en ce régime de clan, sa raison d'être, est le rôle financier. Toute la politique makhzénienne ayant pour but unique de soutirer le plus possible à ses administrés, le caïd est dans l'alternative cruelle : ou bien, de pressurer sa tribu pour

envoyer de l'argent à la Cour afin d'être maintenu, mais alors risquer voir la tribu se révolter ; ou bien ménager sa tribu, mais, ne satisfaisant pas aux exigences du Makhzen, se faire révoquer. Toute l'habileté consiste à trouver le juste milieu. On s'explique alors que tout soit prétexte à perceptions : affaires judiciaires, questions militaires, impôts proprement dits. Perceptions arbitraires, d'autant plus fréquentes et d'autant plus lourdes qu'il lui faut pourvoir aux besoins de tous les personnages de la Cour avant ceux du Trésor, sans compter, pour se récupérer des débours d'acquisition de la charge, les siens propres. Pressuration et concussion sont les traits caractéristiques de ce pouvoir dont la formule élégante a été, d'ailleurs, cyniquement proclamée par Si Feddoûl R'arnît, qui doit être encore Grand Vizir : « Il faut maintenir les tribus dans la misère, pour les maintenir dans la soumission et enrichir le Makhzen. »

2° *Tribus guîch* (cadres militaires). — Quels sont les organes administratifs de la tribu au-dessous du gouverneur ? Il faut distinguer entre les tribus guîch et les tribus nouaïb (pluriel de naïba).

Dans les tribus guîch, au-dessous du caïd, aucune organisation administrative n'existe. Les cadres d'organisation militaire suffisent : caïd er reha, caïd el mia. De quelle utilité serait pour le Makhzen de lancer sur ces tribus, qui sont exemptes de tous les impôts de souveraineté, toute la meute coutumière de ses limiers financiers, fonctionnaires de tous rangs ?

3° *Tribus nouaïb* (cheikh et djemâ'a ; répartition

des pouvoirs). — Les tribus de naïba soumises, au contraire, à toutes les charges, sont embrigadées dans le réseau administratif makhzénien. Chaque fraction ou sous-fraction est administrée par un cheîkh (ou chaîkh, ou chîkh) ; et chaque douar a sa djemâ'a, du moins dans les tribus qui ont pu conserver cette institution démocratique (1). Le cheîkh, autrefois nommé par la djemâ'à, l'est aujourd'hui par le caïd, mais le résultat ne change guère ; comme la djemâ'a, il est la plupart du temps obligé de le choisir parmi les personnages influents de la fraction ou parmi les candidats qu'ils imposent, et qui seront, en leurs mains, de véritables hommes de paille. La répartition des pouvoirs entre cheîkh et djemâ'a varie selon le degré d'assimilation de la tribu ; autrefois, comme encore chez les Braber insoumis, le cheîkh n'était que l'exécuteur des volontés de la djemâ'a ; aujourd'hui, il gouverne avec l'aide de deux ou trois notables et ne consulte l'assemblée que pour les questions importantes : notamment, la répartition des multiples et lourdes charges qui pèsent sur la tribu de naïba. La répartition et la perception des impôts constituent ainsi la principale fonction de ces agents et de ces organes. L'évolution semble d'ailleurs se poursuivre vers la diminution constante des pouvoirs de la djemâ'a, jusqu'à sa disparition prochaine.

4° *Concentration des Caïdats.* — Une autre tendance se dessine également dans cette organisation des tri-

(1) Cette assemblée des hommes adultes se tient ordinairement sur le tas de fumier du village (zebbâla), à moins que le soleil trop ardent ou la pluie trop forte n'oblige à s'abriter à la mosquée.

bus. Le désir, pour le Haut Makhzen, de s'enrichir en trafiquant des charges publiques et, en même temps, de satisfaire les appétits de sa clientèle pour se l'attacher, l'a poussé, surtout sous le dernier Sultan, à créer sans cesse de nouveaux postes lucratifs.

Le bénéfice est double pour les heureux titulaires et pour lui qui se fait payer royalement. Ce morcellement du pouvoir est une des principales causes de l'anarchie qui désole le Blad el Makhzen. Impuissants à faire rentrer les impôts, la plupart de ces petits caïds se sont vu rappeler à Fès et emprisonner. C'est alors que certains caïds plus énergiques ont acheté au Sultan le caïdat de ces tribus en refus d'impôts, pour les obliger *manu militari* à s'en acquitter. Ceux qui ont réussi ont continué cette « double opération d'achat des tribus auprès du Makhzen et de mise à la raison des dites tribus (1) ». Il se forme ainsi peu à peu sur les ruines des anciens caïdats émiettés et anarchiques, de grands fiefs où des chefs énergiques et puissants réussissent à établir une paix relative (2). Mais ces grands caïds, dont la puissance pourrait rendre jaloux le Sultan, s'émancipent de plus en plus de la tutelle makhzénienne. A tel point

---

(1) P. Lemoine, *op. cit.*, p. 74.

(2) Tels sont dans l'Atlas occidental et le rivage atlantique les quatre grands caïds d'Abdi, de Goundafi, de Glaoui et de M' Tougui. Le premier qui est du pays makhzen commande aux Abda et Doukkala; le deuxième a annexé à son domaine le Guellouli et l'Amismiz et bientôt le Mzougui au sud de Merrakech; le troisième, le plus grand seigneur du Sud marocain, a annexé tout le Mesfioua; le quatrième a annexé les Ida ou Içarn. Dans le Sous, la même concentration s'est opérée : au lieu de soixante-dix caïds comme autrefois, le Sous est aujourd'hui aux mains de trois grands caïds : Goundafi, Guellouli, et surtout Hammou, pacha de Tarondant (De Segonzac, p. 305, 306).

que si cette concentration des caïdats, en une sorte de grande féodalité, a pour heureux effet de ramener un peu d'ordre parmi ces tribus, elle sera un sérieux obstacle à l'œuvre de reconstitution de son Blad el Makhzen par le Sultan.

II. DANS LES VILLES

1° Khalife. — 2° Caïd. — 3° Cadi. — 4° Mohtasseb. — 5° Oumana.

1° *Khalife.* — Si l'on met à part le représentant direct du Sultan (Khalife) qui, dans certaines villes, Oujda, Merrakech, est censé surveiller l'administration du caïd, mais qui, en réalité, ne s'occupe que de veiller aux relations des tribus environnantes et de régler leurs différends, l'administration des villes est répartie entre quatre espèces de fonctionnaires : caïd, cadi, mohtasseb et oumana.

2° *Caïd.* — Le caïd (amel, pacha) a des fonctions spéciales dans les villes : c'est lui qui en principe a tous les pouvoirs, même judiciaires, puisqu'il ne laisse au cadi que les affaires du chr'â. Il juge les affaires entre Européens et musulmans, et, pour les procès commerciaux, peut renvoyer devant une sorte de jury. Il a la police générale de la ville. Il commande ainsi, non seulement aux chefs de quartier qui, chacun dans leurs quartiers isolés le soir par de lourdes portes que l'on verrouille, exercent les fonctions de commissaires de police, mais encore au chef du guet, chargé de faire la tournée de ville, et à l'arifa, femme chargée de la police féminine. Il peut faire jeter en prison à peu près arbitrairement et y laisser morfondre sans secours et sans nourriture le prison-

nier malgré ses justes réclamations, s'il n'a pas au dehors des amis assez puissants pour obtenir à prix d'argent son élargissement (1).

3° *Cadi.* — Ce juge, nommé par le Sultan ou plutôt par le Grand Cadi de Fes, est le fonctionnaire le plus indépendant : il est payé directement par les oumana sur le produit des biens habous. Sa compétence ne s'étend plus guère qu'aux questions de propriété immobilière et de succession.

4° *Mohtasseb.* — Le mohtasseb, sorte de prévôt des marchands, est nommé par le Makhzen à qui il achète très cher sa charge très fructueuse. Il a un double rôle économique très important : il a d'abord la police des marchés, où il contrôle les marchandises et fixe les prix de certaines denrées indigènes (viande, pain, charbon), et peut ordonner comme moyens de coercition : la bastonnade sur la plante des pieds, la marque sur les marchandises de mauvaise qualité, le jet à la mer ou la confiscation au profit des pauvres, l'emprisonnement ; il a, d'autre part, la surveillance des corporations ; il agrée leur amin, juge des différends entre patrons et ouvriers, entre acheteurs et vendeurs. Ses profits, dans les grandes villes, sont considérables ; chacune de ses opérations (vérification des poids et mesures...) est l'occasion d'une perception en nature ou en argent. Le mohtasseb, par son pouvoir de contrôle et de réglementation des marchés et des corporations,

---

(1) Erkmann, *Le Maroc Moderne*, p. 136-148.

apparaît comme un personnage dont le rôle peut être décisif pour ou contre la vie économique de la ville.

5° *Oumana.* — Des Oumanas de toutes sortes, chargés de perceptions d'impôts, complètent l'organisation urbaine : Oumana el Diouana (des douanes), choisis parmi d'honorables commerçants, et chargés de la liquidation et de la perception des droits de douane, ainsi que de l'affectation des produits ; — Amin el Mestefed, chargé d'encaisser les impôts indirects (droits de portes, meks ou droit fixe sur les marchés, régies) et d'administrer, de concert avec les Oumana el Diouana, les maisons appartenant au Makhzen ; — Nâdir ou Nâder, amin désigné pour l'administration des biens habous et l'entretien des mosquées, et qui paie sur ces produits tout ce qui se réfère à la justice ou au culte ; — Bou-Mouared, amin qui recueille les successions vacantes et, sur les produits, couvre les frais d'inhumation des étrangers et des pauvres.

En résumé, une administration urbaine fort ingénieuse et dont les rouages s'adaptent parfaitement aux conditions sociales du pays. Tout y serait parfait, sans les abus qui, comme dans tout le Blad el Makhzen, tiennent à cette orientation néfaste de toute l'action administrative vers la satisfaction exclusive des appétits du clan.

Conclusion. — C'est en effet l'idée qui se dégage de toute cette étude de l'organisation politique du pays soumis, et que nous avions annoncée comme la directive de l'activité générale du Makhzen. L'organisation politique et administrative, rouages et

agents, est suffisante et bien appropriée aux besoins et à l'état des populations; malheureusement l'esprit de clan a tout gâté. Il a engendré: la vénalité des charges, pour emplir les caisses des hauts personnages du clan; — la prévarication à tous les degrés pour se récupérer des postes qui coûtent fort cher sans recevoir de traitements, et pour s'enrichir; — la multiplication enfin des caïdats et des emplois lucratifs de toutes sortes. Une telle conception du pouvoir a entraîné un régime d'arbitraire et de pressuration tyrannique : les tribus mécontentes se soulèvent contre les chefs makhzéniens. Ceux-ci se trouvent impuissants par suite du morcellement de l'autorité (morcellement des chefs, morcellement des ressortissants, les uns privilégiés, les autres disséminés sur un autre territoire) et de l'abaissement intellectuel et moral où les a plongés le déclin de l'Islâm. Et comme ils n'ont plus à leur apathie décadente les secours indispensables d'une armée solide et sûre, ils ne peuvent plus aujourd'hui imposer aux populations le terrible joug du clan makhzénien et ne pourront guère demain le réimposer aux grands caïds émancipés.

SECTION II

Organisation judiciaire

1° Loi. — 2° Compétence. — 3° Cadi et chr'â. — 4° Caïd. — 5° Kessâb, fellah et qaououâma. — 6° Jugements et frais. — Conclusion.

1° *Loi Malékite et coutume* (àrf, âda, câïda). — Au Maghrib, la loi qui s'impose à toutes les juridictions est la loi coranique malékite, c'est-à-dire celle du

rite malékite dans la secte sonnite, et qui comprend outre le Coran, la Sonna, l'Idjmah, le Qias et le Raï. L'ensemble forme les Écritures Saintes dont on a extrait des recueils juridiques très utiles au Cadi (le Mokhtacer de Sidi-Khelil est le plus usité). Mais cette loi écrite a été modifiée et complétée par des usages qui l'ont adaptée au Maghrib, à ses besoins et à son milieu. Cette adaptation lente, progressive et en évolution continuelle forme la coutume, àrf ou àda pour l'ensemble du Maroc, câïda pour les villages ou les régions, coutume qui a le gros inconvénient de n'être pas écrite, malgré qu'elle doive être appliquée constamment par les autorités judiciaires (1).

2° *Compétence. — Ratione personæ*, la règle est la compétence du tribunal du défendeur. Il n'y a d'intéressant à noter que le cas d'Européens : un Européen demandeur poursuivra l'indigène défendeur devant la juridiction indigène, mais si celui-ci est « protégé », c'est devant le tribunal consulaire de la nation protectrice qu'il devra le citer, puisque la qualité de protégé le soustrait aux atteintes des autorités normales. Défendeur, l'Européen sera appelé devant le tribunal consulaire (deux notables présidés par ministre ou consul) par l'indigène, mais seulement après que celui-ci aura été présenté au consul par son pacha. Enfin, comme en pays de capitulations les Européens sont censés résider non à l'étranger, mais en terre nationale, un demandeur

(1) *Cf.* Cousin et Saurin, p. 191-206. — Wolfrom, p. 107-111. — G. Salmon (Contribution à l'étude du droit coutumier du nord-marocain, dans *Arch. maroc.*, 1905, III, p. 331-412. — Cᵗ Mougin (Oujda), *Bull. Afr. franç.*, S. juillet et août 1906.

domicilié hors du Maroc ne devra pas assigner un Européen du Maroc devant les tribunaux de sa mère-patrie, mais devant son tribunal consulaire au Maroc.

Ratione materiæ, le vrai juge est le cadi ; la règle : un juge unique pour tout tribunal. Mais certaines affaires échappent au cadi soit légalement, soit à la suite d'empiètements de la part d'autres personnages avec qui il partage ainsi l'autorité judiciaire.

3° *Cadi et Chr'â* (nomination et situation, juge unique, compétence et procédure). — Le Cadi, choisi par le grand Cadi de Fès parmi les Adoul les plus anciens et les plus réputés, d'une « moralité irréprochable » et d'une « science éprouvée », et dont les conditions de capacité, les droits et les devoirs sont tracés avec un soin tout particulier par les docteurs de l'Islâm, est certainement par ces conditions spéciales de bon recrutement et par son caractère à la fois judiciaire et religieux, le personnage le plus respecté de la société marocaine. Il en est d'ailleurs aussi le plus indépendant, touchant à peu près seul un traitement régulier, mais directement sur le produit des habous locaux, et le seul qui jouisse à peu près d'une sorte d'inamovibilité. Comme son ressort est souvent fort étendu (une et quelquefois plusieurs tribus), il a des khalifats qu'il délègue, et qui, comme lui, se déplacent pour aller tenir le chr'â dans les tribus, en des sortes d'audiences foraines. A lui seul, il compose tout ce tribunal ; mais il a des aides : des adoul, à la fois greffiers, notaires..., chargés de toutes les écritures et qui consignent les déclarations des parties, les débats et le jugement en des écrits authen-

tiques; des âoun, huissiers audienciers, et des oukil, mandataires qu'il a agréés.

Sa compétence s'étend aux affaires civiles, commerciales et criminelles; mais en fait, il ne juge plus guère : au criminel que les affaires délicates ou importantes et au civil les affaires de propriété immobilière et de succession. Tout le reste — du moins dans les villes — a été usurpé par le caïd. Cependant les affaires commerciales, dès qu'il y a contestation de la créance, sont en général renvoyées par le caïd devant un jury spécial (1) ou permanent de commerçants, sorte de tribunal de commerce qui juge selon la coutume et qui s'appelle l'Orf tajar ou Arf tajar (la coutume des commerçants) (2). Devant le cadi la procédure est engagée par la citation directe adressée devant témoins à l'adversaire de se rendre immédiatement et en personne devant le cadi; elle est écrite. La décision du cadi est susceptible d'appel devant un autre, ce qui a rarement lieu; elle est exécutoire sur-le-champ si l'on ne fait pas appel (bastonnade, prison, saisie).

4° *Caïd* (pouvoirs réguliers, usurpations). — A l'origine, compétent seulement pour juger d'une manière rapide les affaires de police et les affaires criminelles de peu d'importance, surtout quand un Européen y était demandeur, le caïd a empiété, plus ou moins selon les régions, sur les pouvoirs du cadi; c'est un supplément de profits pour lui. Il a ainsi

(1) A. Bernard (Une mission au Maroc, *Bull. Afr. franç.*, S. oct. 1904, p. 226).

(2) Ch. René-Leclerc (Le commerce et l'industrie à Fès, *Bull. Afr. franc.*, S. août 1905, p. 301).

accaparé en plus de ses attributions normales : les affaires commerciales, qu'il peut renvoyer devant un jury, et la plupart des affaires civiles. La procédure y est extrêmement sommaire : le caïd tranche après avoir entendu les parties et fait exécuter sur-le-champ.

5° *Kessâb, fellah et qaououâma pour les affaires agricoles.* — Les affaires agricoles, celles qui sont par exemple relatives aux associations agricoles, et qui sont en principe de la compétence des cadi, sont en fait abandonnées par eux (vu la difficulté d'y appliquer les coutumes si compliquées et si difficiles à connaître), à des spécialistes qui possèdent à fond l'àrf et la câïda : arbitres ou experts. Les arbitres agricoles, kessâb (pour les affaires d'élevage), fellah (pour les autres affaires), sont nommés parmi les notables connaissant la coutume, soit par la tribu elle-même, à raison de cinq ou six par tribu et agréés tacitement par le Makhzen, soit par celui-ci et agréés par le cadi ; ils s'appellent alors : cheikh el fellaha, cheikh el kessaba. — Les experts qaououâma sont choisis par le caïd parmi les cultivateurs ou les jardiniers, pour estimer les dommages en cas de contestation. — Les parties en désaccord peuvent se rendre directement devant les arbitres, ou devant le cadi ou le pacha qui les y renvoie : après s'être entourés de tous renseignements, les arbitres rendent leur décision conformément à la coutume; l'appel peut en être porté devant le cadi ou le caïd, sinon, c'est l'exécution immédiate à laquelle le caïd prêtera main-forte. Quant aux experts, après avoir sur les lieux estimé le dommage, ils se rendent avec les parties devant le caïd qui tranche d'après l'expertise.

Il n'est pas rare, enfin, de voir des indigènes en différend préférer à la justice le serment que l'un d'eux fera, sans témoins, à jour et heure pris, dans un lieu saint quelconque, marabout, ouâli, pour reconnaître ou non le fait contesté.

6° *Jugements et frais.* — Devant toutes ces juridictions indigènes les jugements sont institués et rendus sans frais. Mais il y a de nombreux faux-frais qu'il faut régler à l'amiable parce qu'ils ne sont pas tarifés. C'est un véritable marchandage, et l'on ne s'en tire guère qu'à demi écorché (1).

Conclusion. — En somme, la justice marocaine est méticuleusement réglée et organisée : ses rouages sont suffisants et adaptés aux besoins et aux conditions sociales du pays. Elle offre des garanties en général satisfaisantes pour les justiciables, même européens. Il reste à souhaiter seulement qu'en dehors d'une amélioration du régime des prisons et de la suppression des abus et de l'arbitraire de la justice répressive du caïd (2), on se décide à codifier les coutumes si compliquées, si peu connues des justiciables et des juges et qui sont pourtant d'une application journalière et générale. Et surtout, que le

---

(1) Etrennes au mokhazni qui accompagne l'Européen chez le pacha; paiement à forfait aux adoul, aux oukil; louage des bêtes qui ont servi à transporter sur les lieux, etc...

(2) Sur l'arbitraire des emprisonnements, le dur régime de la prison et la vénalité des autorités policières, il faut lire les révélations qu'en faisait en 1885 (Erkmann, *Le Maroc moderne*, chap. III, p. 136). Rien n'a changé depuis: l'histoire est d'hier, que rapporte M. Chevrillon (p. 295), de cette « cheikha », la plus illustre chanteuse de Fès, que l'autorité jette à tout instant en prison pour se faire grassement payer chaque fois sa mise en liberté.

cadi conserve jalousement ce qui lui reste de compétence contre les empiètements du caïd, homme politique, car c'est encore lui qui, par sa science et son indépendance, offre aux justiciables le plus de sécurité et les meilleures garanties.

SECTION III

Organisation financière

§ I. Ressources. — § II. Emploi. — Conclusion

Raison finale de toute l'organisation makhzénienne : application de la formule du clan.

Toute l'organisation gouvernementale du Makhzen, avons-nous dit, tend non pas à procurer au pays l'ordre et la prospérité par le jeu de ses institutions dans le sens de l'intérêt général, mais uniquement à le couvrir du réseau de ses mille bras, qui iront puiser dans chaque coin l'argent, tout l'argent que réclame le clan pour maintenir sa domination et continuer sa vie de luxe et de jouissances. La politique financière apparaît donc comme le principal et l'unique souci du Makhzen, la raison finale de toute son organisation. Aussi, est-ce particulièrement en ce régime financier que nous allons voir fleurir la formule du clan que nous donnions au début du titre IV : « Tirer le plus possible des populations par n'importe quels moyens, et leur rendre aussi peu que faire se pourra. » Pressuration de la masse et concussion des fonctionnaires dans la collecte de l'argent ; malversations et gaspillages égoïstes et

inutiles dans l'emploi des ressources, tout procède de cette formule.

§ I. — Ressources

I. Impôts : 1° Étude des divers impôts ; 2° Caractères et conséquences de l'administration fiscale ; 3° Aggravation depuis 1880. — II. Revenus divers et expédients. — III. Remèdes d'Algésiras.

Le Makhzen tire ses ressources principalement des impôts, mais aussi de revenus divers et d'expédients.

I. LES IMPOTS (1)

1° *Étude des divers impôts*

A) Nature et assiette. — *B*) Répartition et perception.

A) Nature et assiette. — Les impôts marocains se divisent en impôts religieux, impôts de souveraineté et impôts administratifs ou indirects.

a) Impôts religieux. — Les trois impôts religieux : achour, zekkat (ou zâkat) et hedia (ou hadya) sont dus par tous les musulmans et par eux seuls, même par les personnages religieux, à moins d'exemption formelle, d'ailleurs assez fréquente. L'achour (un dixième du revenu) et la zekkat (2 fr. 50 pour 100 du capital) forment l'aumône légale qui devrait être versée aux pauvres, le Sultan n'étant dans le recouvrement qu'un intermédiaire entre eux et Allah. Ce n'est donc pas un véritable impôt, mais une sorte de devoir moral pour tout musulman. D'ailleurs, en

(1) Bibliographie : Cousin et Saurin, *Le Maroc*, p. 117-130. — Wolfrom, p. 111-117. — *Arch. maroc.*, 1905, I, p. 67 ; IV, p. 133-149 ; V, p. 1-133. — Tardieu, *La Conférence d'Algésiras*, p. 114-120.

fait, le capital et le revenu agricoles, étant seuls susceptibles de facile évaluation, sont aussi les seuls atteints. Les négociants s'y trouvent presque soustraits : on s'en remet à leur conscience pour se taxer et remettre leur aumône aux pauvres ! La hedia est un don, autrefois gracieux, aujourd'hui tarifé à 1.000 « midkal » par tribu, que l'on fait au Sultan à l'occasion des trois grandes fêtes religieuses de l'année (1). Les Infidèles qui sont sous la domination musulmane, c'est-à-dire les juifs, ne sont pas admis à l'honneur des impôts religieux : ils paient la « djeziat », sorte d'impôt de capitation pour rachat de leur personne et du cinquième de leur terre, en exécution de la sourate VIII qui attribue le cinquième du butin à Dieu.

b) Impôts administratifs. — Les impôts administratifs sont des impôts indirects assez nombreux : droits de douane à l'importation et à l'exportation et que nous étudierons au titre V ; droits de quarantaine et droits sanitaires sur les navires dans les ports ; droits d'octroi ou de portes (âfer), applicables aux étrangers et qui sont perçus une seule fois, à l'entrée des villes, sur les marchandises à raison de 6 réaux par charge de chameau, 4 par charge de cheval ou de mule, 2 par charge d'âne : tarifs qui sont abaissés pour les denrées provenant de la campagne marocaine et supprimés pour certains objets (paille, herbe, racine de palmier, charbon de bois et légumes frais);

(1) El-Mouloud, anniversaire de la naissance de Mahomet ; El-Achoura, le premier de l'an des musulmans, jour où Dieu a protégé dix prophètes ; Aïd el-Kebir, grande fête en l'honneur de la délivrance d'Ismaël.

droits de régie mis en adjudication tous les trois ans et qui monopolisent ainsi le tabac à priser, indigène ou non, le tabac indigène à fumer et le kif; enfin divers droits de vente et de marché qui doivent très problablement varier selon les villes, parce que ceux que citent par exemple les capitaines Mougin et Pandori pour Oujda ne coïncident pas tout à fait avec ceux qu'étudie M. Ch. René-Leclerc pour Fès; on peut dire qu'ils comprennent, avec des variantes, ceci : d'abord des droits de marché ou de gomerat (1) qui sont un prélèvement en nature sur chaque marchandise vendue; puis, des droits sur la vente des animaux et de certaines marchandises « en nekas » (2); un autre nekas payé par tous les négociants marocains en gros et très élevé, 18,75 pour 100, à Fès du moins (3) ; des droits sur les ventes à la criée, au taux de 5 pour 100, à Oujda (4).

c) Impôts et redevances de souveraineté. — Les impôts et redevances de souveraineté ne sont dus que par les tribus nouaïb et encore parmi elles, nombre de privilégiés y sont soustraits, comme nous le verrons plus loin. Ces charges sont très nombreuses et très lourdes : *Naïba* (impôt pour la jouissance du sol cultivé et habité et par conséquent établi d'après le nombre des attelées de labour et d'après l'étendue de l'habitation; c'est le principal) ; — *R'erâma* (rede-

(1) Capitaine Mougin (Notice sur Oujda); Cap. Pandori, des douanes de Tlemcen (Le service des douanes au Maroc), dans *Bull. Afr., Franç.*, S. août 1907, p. 206-208.

(2) Ch. René-Leclerc, *Bull. Afr. Franç.*, S. août 1905, p. 303. — Cousin et Saurin, p. 120-121.

(3) Ch. René-Leclerc, *op. cit.*, p. 303.

(4) Cap. Pandori, *op. cit.*, p. 207-208.

vance en remboursement des dommages commis sur le territoire de la tribu : vol, meurtre..., la tribu en étant collectivement responsable) ; — *Daera* (amendes collectives infligées à la tribu pour vol ou meurtre d'un étranger) ; — *Sokhra* (commission à laquelle ont droit les mokhazni porteurs d'ordres officiels) ; — *Moûna* (obligation de fournir des vivres aux fonctionnaires et aux voyageurs porteurs de lettres de moûna délivrées par le Sultan) ; — *Harka* (obligation de fournir au Sultan un contingent de cavaliers (1 par 10 tentes ferradya) et de fantassins, (askar) pour renforcer le noyau du guîch, lors des expéditions militaires. Nous avons vu comment elle avait dégénéré en un impôt levé par la tribu sur tous ses membres pour équiper un contingent disparate et sans valeur militaire) ; — *Idâla* (nécessité de fournir, en cas de besoin, un contingent pour la garde des frontières) ; — *Assâsa* (obligation de fournir des gardes de nuit aux voyageurs qui campent auprès des douars ou dans les « nzâla » ; mais les habitants se récupèrent en faisant payer aux voyageurs ce service).

B) Répartition et perception. — Telles sont l'assiette et la nature de ces nombreux impôts. A propos des charges de souveraineté — qui sont les vrais impôts — se pose la question de leur répartition et de leur perception, qu'il nous faut examiner, si nous voulons saisir sur le vif les procédés makhzéniens de gouvernement.

a) *Exigences du Sultan, des caïds et des cheikh ; répartition en djemâ'a : taxations arbitraires.* — Le Sultan réclame aux caïds la somme qu'il lui faut ; le

caïd dans sa tribu répartit cette somme demandée entre les fractions d'après le nombre de tentes imposables (keîmâ ferrâdya), pour la naïba par exemple; enfin, dans chaque fraction le cheikh, en séance de la djemâ'a, opère la répartition du fardeau entre les tentes, d'après les bases de chaque impôt : d'après le nombre des attelées de labour (zouja) pour la naïba, puisqu'elles sont censées correspondre à la surface de terre cultivée. Cela semble fort naturel et très équitable.

Comment cela se passe-t-il en réalité? D'abord, à chaque échelon la somme réclamée s'accroît parce que, au retour, il faudra pouvoir en garder une bonne part : si bien que lorsque le sultan a réclamé 100, le contribuable a certainement dû verser 1.000! (1). Puis, l'assiette de l'impôt qui paraît très simple est en réalité vague et flottante : la répartition est opérée par le caïd d'après un nombre de tentes imposables fixé autrefois, mais qui depuis a varié; les unes se sont multipliées, d'autres ont disparu : le cheikh est obligé de procéder à une nouvelle répartition plus exacte. Comment ensuite imposer chaque tente? d'après le nombre de ses attelées de labour; mais pour ce travail comme pour le premier, ni la djemâ'a, ni le cheikh, ni le caïd, n'ont de registre où seraient consignés et tenus à jour le nombre des tentes imposables et leur importance, c'est-à-dire l'assiette même

---

(1) « Si l'Empereur, écrivait Narcisse Cotte en 1860 dans (*le Maroc Contemporain*, p. 186), et cela est resté l'histoire d'aujourd'hui, demande 1.000 piastres, le pacha demande autant de fois 1.000 piastres qu'il a de caïds sous sa dépendance; les caïds autant de fois cette somme qu'ils ont d'administrés présumés assez riches pour la donner... »

de l'impôt. Aussi les discussions à la djemâ'a sont-elles l'occasion de scènes vraiment épiques d'injures, de vociférations et de menaces, pour aboutir finalement à une taxation approximative, incertaine et rarement équitable. L'arbitraire fleurit tout particulièrement dans les tribus où il n'y a plus de djemâ'a pour discuter les exigences du caïd et des cheikh.

b) *Levées arbitraires et écrasantes* (exactions à tous les échelons). — L'arbitraire dans la taxation n'est d'ailleurs que le pendant du régime de bon plaisir et d'exactions de toutes sortes qui se manifeste lors de la perception et dans le cheminement de l'argent.

Ces impôts qui devraient être perçus annuellement, le sont en réalité autant de fois que les populations peuvent le supporter; et les sommes réclamées chaque fois sont aussi élevées qu'on peut les exiger sans amener la révolte. Si bien qu'en fait les perceptions ont lieu chaque mois, et que tribu de naïba signifie « taillable et corvéable à merci! » C'est que le makhzen (Sultan, Cour, fonctionnaires de tous rangs) est insatiable, lui qui considère le pouvoir uniquement comme une source de profits et d'enrichissement; c'est aussi que l'argent réclamé et réellement versé par le contribuable avant d'arriver à la caisse du Sultan ne passe pas impunément par tant de mains !

Les levées sont opérées par les cheikh assistés de « djary » (coureurs). Avant de tomber au Trésor (Bît el-Mal) l'argent franchit tant d'échelons, à chacun d'eux l'occasion est si tentante pour ces fonctionnaires qui tous ne sont là que pour s'enrichir : s'il faut s'étonner, c'est bien qu'il en arrive encore quel-

que chose à la caisse chérifienne ! Quand les djary ont, en guise de rémunération, retenu une part des sommes qu'ils viennent de percevoir; quand les cheikh ont prélevé sur la somme remise par les djary de quoi pouvoir affermir leur influence sur les douars; après que les caïds ont largement empli leurs caisses sur le contingent qui leur passe en mains, et que tous les grands personnages de la Cour se sont taillé chacun la plus large part dans le gâteau, vraiment c'est miracle qu'il en parvienne encore des débris jusqu'au Trésor! Celui-ci, frustré chaque fois de la plus grande partie de ce qu'il réclamait, réitère, on le comprend, ses exigences, ordonne de nouvelles levées, et toujours!...

Taxations et perceptions arbitraires et écrasantes, exactions à tous les degrés, tel est le spectacle de ces impôts marocains.

2° *Caractères de cette politique fiscale*

Triomphe de l'esprit de clan. — Conséquences.

Il en résulte, d'une part, que les populations makhzéniennes sont véritablement écrasées sous le poids d'impôts de plus en plus âpres, pressurées par des agents rapaces jusqu'à la limite de leurs ressources ou de leur patience ; et cependant, d'autre part, le Trésor du Makhzen est toujours à peu près vide ! Double résultat néfaste d'une politique fiscale qui mène le pays à la ruine et à l'anarchie par l'impuissance du Makhzen sans ressources, en face de la rébellion croissante des tribus accablées ! Il n'est pas difficile d'apercevoir les causes profondes d'un pareil état, pour peu que l'on réunisse, pour les embrasser d'un

seul coup d'œil, les abus et des vices que nous avons signalés au cours de cette étude : avidité générale et concussion chez tous les fonctionnaires makhzéniens, existence d'une multitude de privilégiés dont les exemptions retombent de tout leur poids sur le reste des contribuables.

Du moment que l'on forme clan bien organisé et que l'on détient le pouvoir sur une masse étrangère, il s'agit d'en user pour le plus grand profit du clan, en tirant à lui tous les bénéfices, tandis qu'on fait retomber sur la masse tout le poids écrasant des charges.

Pour mener, selon l'idéal dégénéré de l'Islâm, notre vie de luxe et de jouissance en nos palais somptueux et peuplés de femmes aux riches parures, pour amasser une fortune, aujourd'hui source de puissance, et qui demain, si les revers arrivent, nous permettra de continuer la même existence, demandons de l'argent aux tribus, toujours et insatiablement de l'argent, se dit chacun des personnages du Makhzen, depuis le modeste cheikh jusqu'au Sultan tout-puissant. Pendant que son flot passe à notre portée, puisons à pleines mains, puisons à ce Pactole béni, sans souci de ceux qui, en aval, attendent tous sa même vague dorée.

Et puisque nous sommes le clan, à nous et à nos alliés tous les privilèges, et que les charges retombent sur tout ce qui nous est étranger (1).

---

(1) C'est ce qui explique que les lourdes charges fiscales, au lieu d'être réparties sur toutes les populations marocaines, ne pèsent que sur une partie infime et précisément la plus misérable. En effet : presque tout le Blad es Siba y échappe (4/5 du pays) et dans le reste

3° *Aggravation de la situation financière depuis 1880*

Les deux essais de Tertib (1881, 1901).

Malgré tout, jusqu'en 1880, ce régime assura tant bien que mal au Sultan des ressources à peu près suffisantes. Mais depuis, la situation financière s'est singulièrement aggravée pour le Trésor, à la suite des tentatives de réformes fiscales, mal étudiées, qu'entreprit inconsidérément le Sultan : deux tentatives qui, toutes deux, furent malheureuses.

En 1881, comme il en avait obtenu le droit à la

---

une foule de privilégiés sont soustraits à l'impôt ou même le perçoivent pour leur propre compte :

Les tribus *Guîch* ne paient que les impôts coraniques, mais aucun des impôts de souveraineté ;

Les *Négociants* se sont à peu près soustraits aux impôts religieux, vu la difficulté d'estimer leurs revenus ;

Les *Addâra*, gardiens des adîr du Sultan, exemptés d'impôts.

Une foule de personnages plus ou moins religieux :

Bedâoua (âniers du Prophète), exemptés de tous impôts et charges. Cependant ce privilège s'émiette sous l'avidité des autorités devant la fortune de ces 45 douars de caravaniers ;

Zouâya, douars habités par des descendants de quelque saint personnage ou d'ancien combattant pour la foi (marabouts, ouâli...), exemptés de tous impôts de souveraineté, et qui paient achour et zekkat non pas au Makhzen, mais à leurs chefs. Ce privilège tend à disparaître.

Marabouts, si nombreux au Maroc, exemptés ou cherchant à se faire exempter des impôts ;

Chorfa, non moins nombreux. La plupart ont reçu un dhâher d'exemption d'impôts. Bien plus, beaucoup ont obtenu le privilège de percevoir pour eux les impôts sur une région (azîb) ;

Les *Mosquées* et les Confréries religieuses avec leurs *zâouya*, innombrables et souvent riches en biens, sont exemptes d'impôts ;

Enfin, les *Européens* et les *protégés indigènes*, qui échappent jusqu'en 1880 aux impôts marocains.

(L'art. 11 du traité du 28 mai 1767, avec la France, stipule qu'ils « seront libres de toute imposition et charge personnelle »). (*Livre Jaune*, 1880, p. 174).

Conférence de Madrid, il édicta un Tertib (30 mars), dont le principal souci était d'assujettir les Européens et les indigènes protégés à l'impôt agricole au même titre que les indigènes ordinaires, bien que la base n'en pût être dans le principe religieux. Ce Tertib établissait ainsi trois impôts : sur les produits agricoles (dîme), sur les animaux domestiques employés, sur les marchandises transportées, et que devaient payer indistinctement, Marocains, Européens et protégés. Mais, soit difficulté de lever taxe sur les étrangers? Soit crainte de voir les consuls constamment s'immiscer dans l'administration marocaine, sous prétexte de participer à la levée de ces impôts ? Ou antipathie des Musulmans à associer les Infidèles à l'honneur d'acquitter l'aumône coranique ? Quoi qu'il en soit, le Tertib ne fut jamais appliqué, et l'on revint aux anciens impôts ; mais cela avait éveillé, parmi ces masses pressurées, des espoirs d'affranchissement, qui rendirent désormais les recouvrements plus difficiles.

En 1901, même essai de Tertib, pour le même motif. Il s'y mêlait aussi, il est vrai, le dessein caché de l'Angleterre de régénérer alors le Maroc, pour le fermer ainsi à l'influence française. Ratifié par les puissances seulement le 23 novembre 1903, ce Tertib créait, aux lieu et place des impôts coraniques, à la charge des Marocains, Européens et protégés, un impôt sur les animaux domestiques, sur les terrains et attelées de labour, sur les vergers et jardins, « égal pour tous, exclusif de tout autre, soustrait dans sa perception à l'arbitraire des gouverneurs, réparti et levé par un corps spécial d'oumana et d'adoûl, avec le concours des consuls en ce qui concerne les étran-

gers. C'était là, poursuit M. Tardieu, une véritable tentative de révolution financière, supprimant l'impôt coranique, le mieux accepté de tous, abolissant les privilèges religieux les plus traditionnels (puisque tout le monde y eût été soumis, alors que la plus grande partie des personnages religieux jouissaient d'exemptions plus ou moins complètes d'impôts; ces dhâher semblaient bien révoqués par le Tertib), substituant le droit régalien au droit religieux dans un pays où l'idée religieuse est la seule base de l'autorité politique; autant de raisons pour qu'il fût inapplicable (1). » L'Europe, d'ailleurs, en donnant son consentement, avait bien stipulé, comme elle l'a renouvelé à Algésiras, qu'Européens et protégés ne seraient astreints en fait au paiement de ces taxes qu'autant que les Marocains les acquitteraient eux-mêmes réellement.

La résistance à laquelle se heurta cette réforme trop subite et mal venue, en empêcha toute application. Et comme le Sultan, par une imprudence inouïe, avait négligé, depuis 1901, de percevoir les anciens impôts coraniques, il est arrivé que depuis cette époque, le Sultan est dans la situation déplorable et fort précaire de ne plus toucher régulièrement d'impôts : ne percevant ni les anciens qu'il a négligés et qu'on ne veut plus payer, ni les nouveaux qu'il n'a pu imposer. Situation critique, où le Makhzen n'a plus pour vivre, au dire même de Ben Sliman, ministre des affaires étrangères, « que les réserves et les recettes douanières (2). » En effet, que reste-t-il

(1) Tardieu, *La Conférence d'Algésiras*, p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 119.

encore à sa disposition comme ressources? Divers revenus peu importants, l'emprunt et les expédients des heures de crise et d'embarras financier, car les réserves dont parlait Ben Sliman en 1902 se sont vite épuisées.

II. REVENUS DIVERS ET EXPÉDIENTS

Insuffisance des revenus divers. — Emprunts et frappe de monnaie : aggravation de la situation financière et politique. — Situation critique.

Un certain nombre de ressources variées mais bien modiques s'essayent à ne pas laisser complètement tarir le Trésor du Makhzen. Mais, en s'y mettant toutes, elles n'arrivent à faire ruisseler que quelques rares paillettes bien insuffisantes à combler tous les vides (1).

Aussi le Sultan n'a plus d'autres moyens que de recourir aux expédients financiers toujours extrêmement dangereux : frappe de monnaie et emprunts (2). Mais d'une part ils ont le sérieux incon-

---

(1) Successions en déshérence; part dans certaines successions, au rang d'héritier âçab; produits de la vénalité des charges; excédent de revenus des biens habous des mosquées et institutions religieuses; revenus des biens du Makhzen assez nombreux (beaucoup d'immeubles dans les ports; des terres...), mais mal administrés (les loyers sont dérisoires, n'ayant pas été augmentés depuis l'origine).

(2) De 1902 à 1905, on pourrait suivre au *Livre Jaune*, par les dépêches de nos représentants au Maroc, l'aggravation parallèle de la situation financière et politique du Sultan: les premiers embarras datent des imprudences de 1901 et 1902, où le Sultan, subissant l'influence anglaise, se lance inconsidérément dans les innovations, édicte le Tertib, néglige de percevoir les anciens impôts, et gaspille le Trésor et ses réserves. La révolte du Prétendant (fin 1902), le trouve sans ressources pour y faire face. Et lorsque Bou-Hamara menacera Fès puis Oujda, gagnant à sa cause le Rîf et l'Est maro-

vénient d'aggraver à mesure la situation financière parce que, de ces procédés qui ne sont qu'une source anormale de revenus, l'un oblige à affecter en garantie certaines sources de recettes et les meilleures, tandis que l'autre, en multipliant bien au-delà des

---

cain, il ne suffira point au Sultan de faire appel au concours loyal et désintéressé de la France qui lui facilitera le transit de ses troupes et de ses munitions par l'Oranie, et lui fournira gracieusement artilleurs et canons sollicités, il lui faudra pour remplir ses caisses recourir trois fois à l'emprunt (Gautsch (France), octobre 1902; Cassel et Stern (Angleterre), avril 1903; Espagne, juillet 1903; tous trois de 7 millions et demi et à 6 °/₀) (*Livre Jaune,* 1905, nos 32, 56, 110); puis, les emprunts devenant difficiles, c'est la série des émissions de monnaie (azîzi), les prêts obtenus en les gageant sur cette monnaie nouvelle pour la valeur seulement de son métal argent (janvier 1904, *Livre Jaune,* 1905, nos 135, 137); mais comme les bénéfices escomptés sont diminués de toute la dépréciation que subit cette monnaie et comme le change menace le pays d'une ruine économique à brève échéance, un nouvel et sérieux emprunt devient indispensable, coûte que coûte: par l'entremise de la France, implorée par le Sultan en personne, on négocie cet emprunt avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, représentant un consortium de banques françaises (*Livre Jaune,* 1905, nos 138, 140, 169, 170). Cet emprunt du 12 juin 1904, du montant de 62 millions et demi, 5 °/₀, remboursable en 36 ans et pris ferme à 80 °/₀, a comme garantie privilégiée la totalité du produit des douanes (et en cas d'insuffisance, tous les revenus du Maroc), sur lequel chaque jour on prélève 60 °/₀ pour le service de l'emprunt. Un Délégué Général des porteurs, par ses agents installés à chaque port, opère ce prélèvement et exerce le droit de contrôle et d'enquête sur les services de la douane. Le consortium obtient en outre un droit de préférence pour les emprunts futurs (à égalité de conditions), pour l'achat ou la vente d'or et d'argent et pour la frappe de monnaie, ainsi qu'une promesse de Banque d'État. Ces 62 millions et demi ne procurent d'ailleurs au Trésor que 25 millions et demi, puisque 22 millions et demi servent à rembourser les emprunts antérieurs, 2 millions à garantir le service des intérêts, et que ces 62 millions et demi n'ont été pris ferme qu'à 80 °/₀. Aussi le Sultan, de nouveau à court d'argent en 1905, négocie avec des banques allemandes un emprunt de 10 millions de marks, à 6 °/₀ (août 1905). Cette opération, conclue en violation par le Sultan de l'art. 33 du contrat d'emprunt de 1904 (droit de préférence du consortium) et en violation non moins flagrante par l'Allemagne des engagements réciproques, pris à l'accord franco-allemand du 10 juillet 1905, de s'in-

besoins la monnaie, amène avec sa dépréciation un change désastreux pour le pays. D'autre part, ils entraînent une aggravation parallèle de la situation politique : les tribus que l'on tente de pressurer pour couvrir ces frais se révoltent un peu partout, le Prétendant surgit dans l'Est et menace Fès, et l'on n'a pour faire face à ces soulèvements qu'une armée rongée par l'indiscipline et la désertion et un Trésor bientôt vide après chaque opération.

Ainsi ces expédients néfastes, ces emprunts à jets continus, coûteux et anormaux et qui deviennent de plus en plus difficiles faute de garanties, conduisaient le Maroc à une ruine financière certaine, entraînant pas à pas la ruine politique et la ruine économique. A peine remis à flot par l'emprunt plus sérieux de 1904, le Maroc était retombé dans l'enlizement financier.

Sa situation critique explique à la conférence d'Algésiras les instances pressantes des délégués marocains

---

terdire toute politique active à Fès jusqu'à la conférence, fit l'objet de longues négociations entre Paris et Berlin, l'Allemagne soutenant que ce n'était pas un véritable emprunt, mais une simple avance de banque en compte-courant et de courte durée. L'accord du 28 septembre 1905 reconnaît au consortium français le droit d'y participer pour moitié, et d'y intéresser les banques espagnoles et anglaises (*Livre Jaune*, 1905, nos 296-299; 301-304; 306-307; 309-310; 351-352). — Au total, le Maroc se trouvait ainsi grevé à la fin de 1905 d'une dette publique de 75 millions de francs, en l'espace de trois ans. Depuis, le Sultan a eu encore recours à l'emprunt: 2 millions en 1906; et maintenant aux avances prévues par la Banque d'État depuis qu'elle fonctionne (1907): 1 million pour le voyage de Rabat. En septembre 1907, il a même envoyé un délégué négocier à Paris un nouvel emprunt pour lequel il offrait, dit-on, en gage ses bijoux personnels, estimés à une quinzaine de millions, en même temps que dans les entrevues de Rabat avec le ministre de France il pressait notre gouvernement de lui faciliter ce secours financier urgent dans sa détresse.

pour faire adopter de nouveaux impôts à la charge des étrangers, et le souci de l'Europe de relever les finances du Sultan pour sauver par là son Empire de la ruine politique, et de lui fournir les ressources indispensables pour engager les réformes.

III. REMÈDES D'ALGÉSIRAS

Le système fiscal et douanier. — Banque d'État. — Situation présente et avenir.

Il s'agissait de consolider et d'accroître les sources de revenus existantes du Makhzen et, si possible, d'en créer de nouvelles pour faire face aux réformes toujours onéreuses au début. La Conférence, sans méconnaître l'urgence de remèdes, ne se laissa néanmoins pas entraîner, et avec toute raison, à la refonte générale du système fiscal telle que la projetaient les délégués marocains. Ceux-ci espéraient, par la multitude des impôts nouveaux qu'ils proposaient sur tous les commerces et industries, présents et futurs, faire supporter aux Européens seuls tout le fardeau des charges de leur pays.

Elle refusa d'abord de prendre parti dans la question d'ensemble de la fiscalité marocaine autrement que par des conseils et des précautions : sur la question capitale du tertib ou des anciens impôts, elle laisse le Sultan complètement maître et libre d'en décider. Elle renouvelle seulement, pour le cas de mise en vigueur du tertib, les conditions du règlement de 1903 pour son application aux Européens et protégés, et en profite pour préciser et étendre le droit des étrangers à l'achat de propriétés au Maroc,

droit de l'art. 11 de la Convention de Madrid illusoire jusqu'ici (1).

Sans donner autrement suite aux suggestions marocaines de taxes de toutes sortes sur les postes, télégraphes, téléphones, l'électricité, etc., la Conférence consentit cependant quelques impôts nouveaux. Mais ces concessions sont plutôt théoriques; et, en tout cas, elles sont soumises, pour le jour où la réalisation s'en produirait, à des conditions strictes d'application et d'affectation (2). Tous ces impôts, jusqu'ici éventuels, ne s'appliqueront aux Européens qu'autant que les Marocains dans les mêmes cas les acquitteront réellement aussi; du reste, la plupart ont une affectation spéciale déjà déterminée, à des services et à des travaux municipaux ou locaux (3). Par conséquent ces taxes nouvelles, jusqu'à présent platoniques, le jour où elles fonctionneront, n'iront pas en masse et sans garanties grossir le Trésor chérifien.

Il fallait donc lui procurer, dans un autre domaine, l'aide indispensable qu'il réclamait. Convaincue qu'un seul revenu était utilisable et sûr, les douanes, tant pour accroître les ressources du Sultan que pour amorcer les réformes, la Conférence consacra ses soins à une revision des tarifs douaniers (4) et à une

---

(1) *Acte général d'Algésiras*, art. 59 et 60.

(2) Principe d'une taxe sur les constructions urbaines, de taxes sur certaines industries, professions ou commerces, de droits de timbre sur contrats et actes authentiques, de droits de mutation, de droits de statistique et de pesage, de droits de quais et phares, etc.

(3) *Acte général d'Algésiras*, art. 61, 65.

(4) 1° Création d'une surtaxe spéciale de 2, 50 °/₀ *ad valorem* (art. 66) sur tous les produits importés, mais avec affectation spéciale de ce revenu aux travaux si urgents des ports pour y améliorer

réorganisation de l'administration douanière dans le sens de l'exact paiement des droits et de la répression de la fraude et de la contrebande (1). Les recettes du Trésor s'en trouveront sûrement améliorées; et celui-ci se voit déchargé en tous cas d'une partie des travaux d'aménagement des ports, puisqu'ils s'exécuteront à l'aide du produit de la surtaxe douanière spéciale.

Ces améliorations financières eussent été incomplètes et inefficaces sans le couronnement apporté par la Conférence : la création d'une Banque d'Etat. Le fonctionnement de cet organisme si indispensable procurera assez rapidement un assainissement de la situation monétaire, compromise par les pratiques du Makhzen (2), et contribuera au relèvement du

---

les conditions du commerce et de la navigation, et gestion en un compte distinct par la Banque d'État; 2° Diminution des droits d'exportation sur certaines marchandises (art. 67), ce qui augmentera le trafic; 3° Facilités pour l'exportation du bétail (art. 68) et pour le cabotage (art. 69); 4° Revision promise des droits d'ancrage et de stationnement (art. 70).

(1) Toute une série de mesures adoptées (art. 77-105 de l'acte) tendent à prévenir et à réprimer les fraudes et la contrebande douanières et par conséquent à ne pas laisser frustrer les caisses de la douane : 1° nécessité du dépôt par tout navire et dans les 24 heures, d'une copie de son manifeste, très détaillé, sous peine de sanctions sévères (amende, saisie); 2° nécessité, pour dédouaner, de faire une déclaration également très détaillée sur espèce, qualité, poids, nombre, mesure, valeur des marchandises, sous peine de doubles-droits et de confiscation; 3° réglementation du cabotage : un certificat de sortie ou la consignation des droits, selon la marchandise; 4° réglementation du paiement des droits : mode d'estimation, fixation des valeurs par une « Commission des valeurs » en douanes qu'on crée; 5° haute surveillance sur le fonctionnement des douanes par un « Comité des douanes »; 6° prise en charge par la douane des marchandises remises à ses magasins, et sa responsabilité; 7° répartition entre le Trésor, les indicateurs et les agents ayant opéré, des produits de la vente des marchandises saisies.

(2) Grâce à son monopole d'achat des métaux précieux, de frappe

pays en régularisant les pratiques fiscales et financières du Sultan (1) et en lui fournissant les moyens d'engager les réformes (2). Tout le monde y trouvera profit : le Sultan dont les revenus mieux gérés seront, s'il le veut, à l'abri des gaspillages, et qui trouvera à la Banque les avances nécessaires ; le pays, dont la situation économique se relèvera parallèlement, et l'Europe qui verra d'un œil satisfait les réformes s'engager grâce à des ressources correspondantes.

En résumé comment apparaît, dès lors, la situation financière du Makhzen ?

Les anciens impôts et le tertib continuent d'être irrecouvrables : le Sultan, sans armée suffisante, est obligé de transiger avec les rares tribus qui ne refusent pas complètement toutes contributions ; dans quelques autres ses mehalla se risquent parfois, mais de moins en moins, à aller lever quelque imposition de guerre. Seuls les droits de régie, les droits de marché et surtout les douanes fournissent, peut-on dire, de réels revenus à peu près réguliers ; mais il ne

---

et de refonte des monnaies, d'émission des billets (art. 32 et 37 de l'acte d'Algésiras).

(1) Puisque la Banque sera le trésorier payeur de l'Empire, recevant l'excédent du produit des douanes et les autres revenus, au gré du Sultan ; assurant le service des emprunts futurs pour lesquels elle aura droit de préférence ; consentant au Makhzen des avances en compte-courant, etc... (art. 33-36). Et peut-être arrivera-t-elle aussi à montrer au Makhzen par son exemple, par les habitudes qu'il prendra à ce contact journalier, la nécessité et l'utilité de méthodes plus régulières dans l'établissement des recettes et des dépenses qui jusqu'ici se font au hasard, sans qu'il y ait aucun budget de dressé.

(2) La Banque doit en effet ouvrir pour dix ans un crédit, au maximum des deux tiers de son capital, destiné précisément à l'engagement des réformes les plus urgentes : police, travaux (art. 35 de l'Acte).

faut pas oublier que la plus grosse partie du produit des douanes est directement affectée et par privilège au service de l'emprunt de 1904.

Quant aux nouveaux impôts décidés à Algésiras, nous savons qu'ils sont encore à l'état de principe et que d'ailleurs leurs recettes ont reçu pour la plupart des affectations spéciales en dehors du Trésor chérifien.

La situation financière du Sultan reste donc fort précaire en fait et pour un certain temps. Il peut cependant, depuis la Conférence, d'abord obtenir de la Banque des avances, gagées en bons du Trésor, sans avoir à recourir désormais aux expédients néfastes d'autrefois (1), et puis surtout il peut escompter des améliorations progressives vers un avenir plus favorable, quand l'exécution des réformes aura assuré au pays le minimum de sécurité et d'ordre pour que la Banque d'État soit à même de fonctionner efficacement, et pour qu'on puisse tenter l'essai de quelques-uns des impôts nouveaux et réaliser les améliorations douanières prévues. Les évènements semblent malheureusement reculer, sinon compromettre cet espoir. Au surplus, à quoi servent actuellement les faibles ressources qui tombent encore au Trésor chérifien ?

---

(1) La Banque n'étant alors pas encore constituée (au cours de 1906), le Sultan a dû recourir à l'emprunt (2 millions), et aux expédients : en avril 1906 il a fait opérer le retrait de la monnaie de billon à perte pour les porteurs d'un tiers sur la valeur nominale, ce qui, ajouté à la dépréciation antérieurement consacrée de 10,7 °/₀, porte leur perte à 22,63 °/₀. Passé un délai de trois jours, les pièces restées en circulation perdirent 50 °/₀ de leur valeur nominale, et le Sultan se réserva le droit de remettre en circulation à ce nouveau taux les pièces qu'il avait retirées !

§ II. — Emploi des ressources

Application de la formule du clan. — Aucune affectation d'intérêt général. — Profit exclusif du clan : Sultan et cour, Makhzen, armée, politique dans les tribus ; malversations.

Nous venons de voir comment le clan makhzénien s'entendait à appliquer la première partie de sa formule d'action gouvernementale : tirer le plus possible des populations et par tous moyens. Il nous reste à montrer très brièvement — car ce sont les mêmes procédés et les mêmes vices — avec quelle même impudence il en applique la seconde : rendre aux populations aussi peu que faire se pourra.

De cet argent qui a pu arriver jusqu'au Bît el-Mal (Trésor) malgré les prévarications qui à chaque degré, depuis la perception, en détournent une partie, il ne retourne rien, sous aucune forme, aux populations. Le Makhzen n'assure avec ces ressources aucun service public, ne crée aucune œuvre d'intérêt général, n'effectue pas de travaux utiles au pays (ni écoles, ni hôpitaux ; ni routes, ni ponts, ni ports : en un mot, aucun outillage économique même rudimentaire et aucune œuvre sociale). Il ne lui procure même pas les garanties élémentaires d'ordre et de sécurité qui sont la fonction essentielle et la primordiale raison d'être de tout gouvernement.

Tout est dépensé et uniquement au profit du clan. Et, dans le cheminement de l'argent du Trésor à chacun de ses emplois, règnent la même concussion, les mêmes malversations qu'à l'aller, de la collecte de l'argent au Trésor. Trois objets principaux égale-

ment égoïstes suffisent à absorber toutes les ressources.

L'entretien du Sultan, de la Cour et en général de tout le Makhzen est le premier souci. C'est aussi la cause capitale de gaspillage, si l'on songe à l'insatiabilité de tous ces personnages avides de s'enrichir et d'assurer leur vie raffinée et indolente de faste et de jouissances.

L'armée est le second motif de dépenses. Autrefois les sultans clairvoyants, comprenant comment elle était le principal instrument de leur puissance, y consacraient de larges revenus. Aujourd'hui, leur successeur la néglige imprudemment et n'y affecte que de maigres subsides qu'il laisse gaspiller et détourner de leur destination par ceux qui en ont le maniement (1). L'armée n'est plus qu'un corps en ruines, au moment où ce régime d'oppression ne pourrait plus se maintenir que par sa force.

La politique du Makhzen dans les tribus absorbe le reste des disponibilités, car sans elle le Sultan ne pourrait se maintenir au pouvoir. Il s'agit, appliquant la maxime : « diviser pour régner », d'acheter le concours des tribus ou leur neutralité, d'entretenir jalousement leurs divisions en clans rivaux et par conséquent impuissants (çoff ou leff politiques) que

---

(1) La prévarication sévit là comme dans toutes les autres affectations de l'argent. « Les puissants, écrit le capitaine Mougin dans sa *Notice sur Oujda*, p. 127, se paient d'abord sur l'argent ramassé à grand'peine et sur celui qu'envoie Si Torrès, de Tanger. Ce qui reste, et il faut voir ce que c'est, va aux petits. Il en résulte que ces messieurs ne manquent de rien, alors que les troupes ont des arriérés de trois semaines à trois mois de solde. » Nous avons vu, en étudiant l'organisation de l'armée, des garnisons d'une centaine d'hommes compter à la solde pour un effectif de 1.200 !

l'on soutient et que l'on va jusqu'à armer les uns contre les autres. Il faut avouer que le Makhzen est passé maître en cette politique machiavélique : il sait habilement jouer de son prestige religieux et distribuer de-ci de-là quelques discrètes subventions à des caïds ou à des chorfa. Il recrute ainsi en plein pays siba des agents d'informations, de négociations et de surveillance qui attisent savamment les querelles stériles. De cette façon il arrive à empêcher tout groupement, toute coalition de tribus, sans cela puissantes, et qui serait un danger pour lui (1). Mais cette politique d'égoïsme sauvage n'a-t-elle pas pour résultat criminel d'entretenir les haines, les désordres, en un mot l'anarchie dans tout le pays, ou même de les y faire germer de propos délibéré (2) ?

Conclusion. — Et ainsi : taxations et perceptions arbitraires et écrasantes, sources de révoltes et d'anarchie, affectation exclusive des recettes aux besoins et aux plaisirs du clan makhzénien, prévarications et gaspillages à l'aller comme au retour de l'argent entre les mains des agents de tous ordres,

---

(1) « Sa politique, écrit M. de Segonzac (p. 302, 303), consiste à fournir des subsides aux chefs des tribus... Outre ces précautions militaires et pécuniaires, le Makhzen entretient chez les Braber des agents secrets qui le renseignent sur l'état du pays. Ces agents sont pour la plupart des marabouts et des chorfa. Le Sultan se sert de leur influence pour entretenir les Braber dans un continuel état de guerre intestine qui les rend incapables de toute cohésion, et partant de toute action contre l'empire chérifien. » — « Le makhzen comme à l'ordinaire, écrit-il (p. 108), entretient l'inimitié qui règne de temps immémoriaux entre ces deux clans (Beni Mtir). Il arme et appovisionne en munitions les Bou Rouzzin auxquels il confie la police de la route officielle du Tafilelt par Meknès et Azrou. »

(2) C'est le cas de la révolte du Sous habilement entretenue, pour le fermer aux Européens, comme dangereux (*Cf.* De Segonzac).

l'organisation et les pratiques financières du Makhzen sont bien l'application la plus typique de la formule d'action gouvernementale de clan que nous avons énoncée au début. C'en est aussi la plus désastreuse : à cette situation précaire malgré tout du Makhzen, s'ajoute la rébellion croissante des tribus qui grossissent de plus en plus la masse du Blad es Siba. Mais comment s'en étonner !

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le syndicat makhzénien des privilégiés et la masse des opprimés en révolte. — Remèdes. — Makhzen et France.

Nous sommes bien en présence d'un gouvernement de clan, militaire et religieux, pour qui le pouvoir n'est qu'un moyen de profits personnels, sans notion ni souci de l'intérêt général. Toute son organisation politique, militaire, judiciaire ou financière, complète et suffisante en ses rouages appropriés au pays, ne tend malheureusement qu'à une seule fin : arracher le plus possible aux populations pour le clan, sans lui rien assurer en retour. Ce fructueux Makhzen du Sultan, des chorfa et de tous « les heureux ou habiles qu'une faveur temporaire appelle aux fonctions lucratives (1) » forme une vaste oligarchie savamment organisée et « régulièrement autorisée à exploiter et à dépouiller ce qui ne peut s'y opposer ». Il faut entendre par là, la masse des « victimes résignées et impuissantes de cette exploitation, ceux qui portent

(1) Cᵗ Edm. Ferry, *La réorganisation marocaine, passim*; ainsi que les citations suivantes.

tout le poids des impôts et fournissent des hommes aux levées militaires, mais ne satisfont à ces charges que dans la mesure où l'on subit ce que l'on ne peut empêcher. » A tel point, ajoute le Cᵗ Edm. Ferry, que l'on a, « au milieu des populations du Blad el Makhzen, cette impression que rendait le général Dupuy, quand le 19 août 1798, peu de temps après le débarquement de l'armée française en Égypte, il écrivait... « Nous avons trouvé ici des scélérats — les beys et les mameluks — qui ne laissaient au peuple que la chemise ». Les beys et les mameluks du Maroc actuel sont le Sultan et les fonctionnaires du Makhzen. Chacun d'eux est insatiable. Le Makhzen est une hiérarchie du vol, de la corruption, de la prévarication, et, à chaque échelon de cette étrange hiérarchie, c'est une sorte de surenchère. Le Sultan et ses pseudo-ministres dépouillent les caïds et les oumana ; ceux-ci dépouillent leurs administrés et, chacun une fois pourvu, on se dépouille entre soi. »

De ce régime d'exploitation éhontée de la masse par un clan privilégié, dont les abus aggravent la situation précaire en face de l'anarchie qui gagne toutes les tribus excédées d'une tyrannie stérile, se dégagent la nécessité de porter remède prompt et énergique, et l'impuissance du Makhzen ou sa mauvaise volonté à se faire son propre médecin (1).

---

(1) « Ils ne sont que quelques-uns, écrit M. Chevrillon (p. 194), quelques familles qui, par leur ruse supérieure de civilisés, les expédients d'une politique traditionnelle, ont su jusqu'à ces derniers temps dominer plusieurs millions de barbares, en tirer de quoi nourrir leurs besoins héréditaires de luxe et de savante paresse. Les voilà les vrais adversaires des réformes, ceux qui, vizirs ou pachas, par leurs concussions et rapines, entretiennent la pourriture de ce

Ces remèdes devront consister non pas à bouleverser tous les rouages de l'organisation marocaine ou à en créer de nouveaux, puisqu'ils suffisent, nous l'avons vu, au pays et lui sont adaptés, mais à orienter leur fonctionnement dans le sens de l'intérêt général dont il faudra faire germer la notion. Commençant alors par restaurer les finances, on consacrera les ressources à forger un instrument fortement trempé, une armée solide et fidèle, qui permettra de rétablir un peu d'ordre dans le pays, c'est-à-dire ce dont il a le plus besoin. Enfin, continuant à user du pouvoir dans l'intérêt public, il sera possible, après avoir réformé petit à petit les abus monstrueux de toute cette administration, d'utiliser les revenus croissants au développement social et économique du pays, à son bien-être et à son outillage, à son instruction et à sa prospérité.

Si des résistances sont à prévoir de la part des exploiteurs en place, elles n'apparaissent pas comme foncièrement irréductibles : la perspective de voir les ressources s'accroître avec la prospérité naissante, l'assurance qu'il ne sera rien entrepris contre les institutions ou les coutumes et contre l'indépendance et l'intégrité du pays, sont des considérations sérieuses qui, si elles n'ont pas encore gagné l'ensemble du clan, n'échappent déjà plus aux mieux avisés d'entre eux. D'ailleurs les traditions de tolérance et de compétence de la France, vraie puissance musulmane, seront

---

pays et en vivent », et par leur adresse ont su jusqu'ici « faire durer ce vieux régime de corruption et de mort, où ils sont princes et qui.. se fonde sur les idées essentielles de l'Islâm... » (*Cf.* note 1, p. 178.

pour les populations marocaines un sûr garant du respect de leurs croyances et de leurs coutumes : dans ces conditions, la masse indigène, opprimée et misérable sous le régime actuel, accueillera les réformes en beaucoup d'endroits avec sympathie et partout sans hostilité véritable.

CHAPITRE II

Le Blad es Siba

GÉNÉRALITÉS

Étendue et degrés d'insoumission

Le Blad es Siba, pays de l'Insoumission, pays de la Révolte, est comme le Blad el Makhzen très variable d'étendue : tout ce que perd le Makhzen est autant de gagné pour le Siba, et inversement. Ayant indiqué (1) l'étendue du Makhzen et sa diminution inquiétante, sous la rébellion des tribus jusque-là fidèles et la révolte d'insurgés dont quelques-uns sont des rivaux du Sultan (Bou Hamara et Moulay Hafid), nous avons, par là même, déterminé la composition du Siba et son extension actuelle hors de ses domaines ordinaires du Rîf et de l'Atlas.

Mais il s'en faut que l'insoumission ait dans tout l'Empire du Siba la même intensité ; certaines tribus reconnaissent au Sultan une sorte de pouvoir politique, en acceptant qu'il y nomme ou qu'il y agrée des caïds, quitte ensuite à leur dénier toute autorité

(1) *Cf.* p. 191 et s.

effective et à les garder prisonniers en leurs kasbah (1). D'autres, très nombreuses, repoussent toute ingérence politique du Sultan, mais s'inclinent plus ou moins bas devant sa suzeraineté religieuse de Chérif sacré, et, à ce titre, lui adressent de temps à autre des cadeaux (2). Il en est enfin, et leur nombre tend à s'accroître depuis que le Sultan inactif et s'essayant à des gestes étrangers au rigorisme formaliste de l'Islâm (3), s'est imprudemment commis avec les réformateurs anglais à Fès, qui lui dénient toute influence sur elles, politique ou religieuse ; il ne faudrait pas qu'il y aventurât seulement un caïd ou un mokhazni, sans que l'on courût aux armes (4).

---

(1) Le Sultan ne peut y nommer ou reconnaître comme caïds que des personnages influents du pays, qui lui sont en quelque sorte imposés : ceux-ci, une fois en place, se rendent complètement indépendants et se font même pensionner pour reconnaître d'une façon toute nominale sa suzeraineté. Tels les trois grands caïds des Zaïan, des Beni Mgild et des Aït Youssi qui reçoivent pension du Makhzen : leur titre de caïd n'est que « la consécration officielle de leur autorité », comme le dit M. de Segonzac (p. 128), et l'un d'eux touche jusqu'à 1.500 douros par mois. — Sinon, le caïd plus ou moins imposé ou qui voudrait agir pour le Sultan, serait immédiatement chassé ou condamné à rester inactif au fond de sa kasbah : « Si Abd es-Salem ben abd el-Malek, représentant du Sultan à Taza, écrit M. de Segonzac (p. 219), ne sort jamais de chez lui ; personne ne l'a vu, on ignore jusqu'à son nom. Presque tous ses mokhazni l'ont abandonné ; il paye une redevance aux Riata pour se placer sous leur mezrag ! »

(2) C'était le cas de quelques tribus du Rîf. Mais de plus en plus, malgré des promesses d'argent qui leur furent faites après l'emprunt de 1904, elles méconnaissent le Sultan, même comme Chérif (*Arch. Maroc.*, janvier 1906, p. 398-407).

(3) *Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 139, 245 ; (voir notre note 1, p. 176 et 177).

(4) Les Djebala par exemple, dont la région entre Tanger et Fès, au rebord du Rîf, est une des moins sûres du Maroc. Et surtout un grand nombre de tribus de l'Atlas : Riata, Beni Ouaraïn, Zaer, Aït Seri, Beni Mgild, etc... On se rappelle les acclamations impériales qui

En résumé, tout ce que peut faire le Sultan en Blad es Siba se réduit à peu de choses : nommer ou reconnaître des caïds chez certaines tribus, mais paralysés ou indépendants ; se renseigner sur l'état du pays par des émissaires ou agents secrets qu'il rétribue ; entretenir enfin et aviver les divisions intestines, en soutenant clan contre clan par tous moyens, pour empêcher une cohésion qui lui serait fatale ; quant aux impôts : toucher parfois quelques subsides des tribus les moins insoumises, recevoir des cadeaux de celles qui reconnaissent sa suzeraineté religieuse, mais ne rien obtenir du tout des autres. Dans tous les cas, ce peu d'influence il le doit à peu près uniquement à son prestige religieux. Et ceci explique comment, avec peu d'autorité (comme chef politique), le Sultan peut avoir beaucoup d'influence (en sa qualité de Chérif) (1). Des évènements récents, comme le meurtre de Mauchamp à Merrakech, en sont une démonstration évidente. Et M. de Segonzac a pu, d'une façon fort exacte, résumer ainsi la situation du Sultan vis-à-vis des tribus du Siba : « Si le Makh-

---

saluaient chez les Braber un chérif d'Ouezzan, compagnon de M. de Segonzac, et ces paroles qu'on lui adressa chez les Beni Mgild : « Le Sultan, c'est un juif ; il a vendu le Tafilelt aux chrétiens..., nous ne voulons plus de Sultan filâli, nous voulons un Sultan Drîsii » (De Segonzac, p. 138.) On se rappelle aussi ce qui est arrivé chez les Oulad el-Hadj, à ce même chérif : « Quand on apprit l'arrivée d'une troupe nombreuse et bien armée, on crut d'abord au retour des soldats du Sultan ; le premier mouvement fut de courir aux armes. Mais à la vue de la mahaffa chérifienne on comprit de suite l'erreur, et le chîkh, chef de toutes les djemâ'a, est venu présenter ses hommages à Mouley Ali. » (De Segonzac, p. 194). De même, toute la région du Haut-Atlas entre Demnat et le col de Tifnout, qu'a traversée M. de Segonzac en 1905, ne reconnaît aucune espèce d'autorité au Sultan, qui y est profondément ignoré.

(1) Louis Gentil, *Le Temps*, 18 avril 1907.

zen n'est pas un organe de gouvernement, il est un organe d'information et d'agitation (1). »

Si les rouages de l'administration makhzénienne ne s'étendent pas au Siba, quelle en est donc l'organisation? Qui détient réellement l'autorité et comment s'exerce-t-elle? N'en résulterait-il pas une situation analogue à celle du Blad el Makhzen?

SECTION I

Organisation politique et administrative

Diversité ; forme démocratique. — Chef de la tribu. — Chefs des fractions. — Djemâ'a.

Diversité ; forme démocratique. — La plus grande diversité préside à l'organisation du Blad es Siba, où chaque tribu, indépendante des autres et du Makhzen, s'agence à sa guise, sans qu'il y ait aucun organisme commun dont l'autorité générale s'étendrait sur toutes les tribus. Aussi, le tableau que nous allons essayer d'en tracer ne vaut-il pour l'ensemble du Siba que dans ses grandes lignes et pour marquer plutôt l'esprit des institutions ; car les détails et les nuances varient à l'infini selon les tribus. Le trait dominant et vraiment particulier est la forme démocratique inattendue d'une organisation qui dote ces peuplades de rudiments constitutionnels et leur fait faire malgré tout, même au milieu des abus et des maux présents, le rude apprentissage des institutions libres. C'est un germe qu'il ne faut pas laisser dessécher ; un jour

(1) De Segonzac, *Le Temps*, 23 avril 1907.

viendra sans doute où du sol mieux préparé il élancera sa tige profondément enracinée et la frondaison de ses rameaux.

Dans toutes les tribus, en effet, l'autorité souveraine paraît appartenir à des organes démocratiques : les djemâ'a, assemblées des hommes libres, qui tout en conservant par devers elles le pouvoir de décision sur les questions importantes, ont laissé usurper ou ont délégué en retenant un droit de contrôle, les pouvoirs de décisions secondaires et d'exécution. La réalité, d'ailleurs, est faite de mille nuances sur ce ton général (ressort de diverses autorités, étendue de leurs pouvoirs).

§ I. — **Chef de la tribu** (caïd, cheikh ou personnage religieux)

A la tête de la tribu, il y a généralement un personnage qui la représente (1) : caïd nommé par le makhzen ou plus généralement par les notables de la tribu parmi les candidats des çoff politiques rivaux, qui engagent souvent à ce sujet de véritables luttes (2) ; — cheikh, élu par les notables des fractions au milieu des mêmes compétitions (3) ; — personnage religieux,

(1) Cependant en certaines régions, point de chef politique général de la tribu : « Misour dans la haute vallée de la Moulouïa, écrit M. de Segonzac (p. 189), n'a ni caïds, ni chîkhs, et les conseils des notables, les djemâ'a qui administrent chaque qaçba sont peu écoutés ». « Les djebala, dit-il (p. 289), n'ont ni caïds, ni fonctionnaires chérifiens ». De même dans l'O. Drâa, dans le Tafilelt : au-dessus des djemâ'a et des cheikh il n'y a, faute d'entente, que fort rarement un chef unique pour la tribu, à peine en cas de danger général.

(2) *Arch. maroc.*, 1905, V, p. 265-275.

(3) Le cas est fréquent de cheikh à la tête de la tribu. Dans la région de Taroudant, le marquis de Segonzac en a visité plusieurs et noué des relations excellentes avec eux : Cheikh el-Mahfoud de la

chérif, marabout, chef de zâouya dont l'influence s'est fait reconnaître, particulièrement dans les régions les plus fermées à toute autorité (1).

Quel qu'il soit, ce personnage exerce à peu près les mêmes pouvoirs et de la même manière. Il prend de lui-même les décisions courantes, journalières; mais il doit faire appel au concours et aux lumières de quelques notables (amr'àren), qu'il réunit en une sorte de conseil privé, djemâ'a réduite, pour y résoudre toutes les questions importantes. Bien plus, les décisions ne sont définitivement exécutoires que lorsque l'assemblée de tous les hommes libres et adultes, djemâ'a véritable et au complet, les a ratifiées (2).

Ce rôle normal de chef reconnu de la tribu se trouve parfois singulièrement réduit, surtout s'il s'agit d'un caïd nommé par le Makhzen. Il doit se contenter, la plupart du temps, d'agir sur les çoff ou leff politiques pour y perpétuer les divisions, mais sans pouvoir songer à exercer aucun pouvoir réel

---

tribu des Ida ou Mennou; cheikh Mohammed, des Ida ou Mohammed; cheikh el-Arbi, des Ahel Adnim... Et dans le Djebel Siroua le grand cheikh Hammou ez-Zenaga, dont la situation est telle qu'il est devenu chef héréditaire de cette grande tribu berbère des Zenaga qui circule librement du Tafilelt à l'O. Noun (De Segonzac, Pénétration économique du Sud-Marocain, *Bull. Afr. Franç.*, S. juin 1905, p. 205).

(1) De Demnat au col de Tifnout dans le Haut-Atlas, parcouru en 1905 par M. de Segonzac, aucune autre autorité ne peut s'exercer que celle de deux chorfa dont la renommée étend l'influence exclusive sur de nombreuses tribus impénétrables.— Tout le versant saharien du Maroc est aussi aux mains de personnages religieux qui seuls ont quelque autorité au-dessus des djemâ'a et des cheikh des Ksour : chorfa, marabouts et surtout chefs de zâouyas très influents. (De Segonzac, *loc. cit.*, p. 205).

(2) Pour le Rîf. *Cf. Arch. maroc.*, 1905, V, p. 265-275.

dans l'administration de la tribu : trop heureux si, comme celui de Taza, il n'est pas condamné à rester enfermé dans sa kasbah et à payer rançon aux Riata voisins.

Cependant, comme en pays makhzen, il s'opère en Siba la même concentration de caïdats (1) aux mains de quelques grands personnages, servis sans doute par les circonstances (émiettement à l'extrême de l'autorité entre la multitude des cheikh et djemâ'a), mais aussi par leur habileté et leur énergie. L'avènement de cette grande féodalité a pour effet d'émanciper davantage ces puissants seigneurs du Sultan dont ils reconnaissent à peine la suzeraineté religieuse, même contre pensions lucratives. Il a aussi pour conséquence regrettable l'usurpation progressive des pouvoirs de la djemâ'a par ces grands princes qui arriveront peut-être à ruiner un jour ces institutions démocratiques. Leur fin serait déplorable non pas tant pour les résultats actuels, que pour l'apprentissage de liberté qu'elles permettaient et l'avenir meilleur qu'elles laissaient espérer.

§ II. — Chefs des fractions (cheik, amr'âren)

Qu'il y ait ou non un chef à la tribu, les cheikh et les amr'âren exercent, chacun dans leurs circonscriptions, des pouvoirs plus ou moins étendus selon les tribus.

A raison d'un par fraction (chez les H'âh'a par exemple) ou plus souvent par douar (Braber, Rî-

(1) *Cf.* P. Lemoine, *op. cit.*

fains) ou par ksar (Drâoui, Filâli sédentaires), les cheikh sont nommés soit par le Makhzen (H'âh'à), soit plus généralement par les djemâ'a et pour un an, ce qui les fait appeler : cheikh el-âam (cheikh annuel).

Ceux qui sont nommés par le Makhzen administrent leur fraction à la façon du caïd sa tribu.

Ceux qui sont les élus de la djemâ'a, n'en sont que les simples délégués et ne doivent agir qu'en exécuteurs fidèles de ses volontés. La djemâ'a remet ainsi à ce cheikh el-âam le droit de prendre les décisions courantes, sans portée, et les pouvoirs d'exécution de ses propres décisions.

Quant aux « amr'âren » (anciens, notables), délégués des fractions de tribu, ils participent au pouvoir de décision, en collaborant en djemâ'a réduite avec le caïd ou le cheikh de la tribu et en prenant place comme tous les hommes libres à l'assemblée plénière ; d'autre part, ils ont un large rôle dans l'exécution des volontés de la djemâ'a : chaque « amr'âr », dans sa fraction, est personnellement responsable des décisions qu'il a charge de faire exécuter et peut à cette fin user de moyens de coercition efficaces : saisie, appui de la force armée du caïd.

§ III. Djemâ'a (organe souverain et rayon d'action)

La « djemâ'a » apparaît donc comme l'organe gouvernemental souverain, tous les autres n'ayant que des pouvoirs délégués ou usurpés. La djemâ'a, en effet, quel que soit son rayon d'action (1), ne se

(1) Tribu entière, chez les Filâli nomades ; fraction de tribu, chez

contente pas de nommer son cheikh el-âam et de contrôler s'il exécute fidèlement ses décisions, elle se réserve toujours et partout le pouvoir souverain de prononcer sur les questions importantes et d'y imposer sa volonté exclusive : répartition et levée d'impôts ou de taxes quelconques, frais d'une expédition, entretien de la mosquée et du cimetière, limitation des propriétés privées et contestations entre propriétaires, partage des héritages, entretien des étrangers, distribution des eaux d'irrigation, police rurale, corvées communes (touîza), etc... (1).

Ces réunions de tous les hommes de la tribu ou de la fraction ou du village qui se tiennent à la mosquée ou, plus souvent et d'une façon plus pittoresque, sur le tas d'immondices au milieu du village, ne sont pas, comme bien on pense, d'une tenue toujours académique : les cris, les vociférations et les injures, quand les intérêts personnels sont là débattus en public, dégénèrent souvent en querelles et en luttes violentes. Mais d'autres assemblées, dont l'une du moins n'a cependant jamais compté à la fois plus d'un membre à turban et à burnous, ne nous ont-elles point offert sans compter spectacle analogue de tumulte et de pugilat ! simple apprentissage de la liberté et de la pratique des institutions libres.

Conclusion. — *(Façade de liberté démocratique, oligarchie oppressive des clans politiques)*. — Celles-ci

---

les Braber, chez les H'âh'a ; simple village (dchar, au pluriel dchour, village de montagne), dans le Rîf ; ksar (au pluriel ksour, village des sédentaires des régions d'oasis) chez les Drâoui et Filâli sédentaires.

(1) Edm. Doutté, « Organisation domestique et sociale chez les H'âh'a », *Bull. Afr. Franç.* S. janvier 1905, p. 10.

malheureusement, sous des dehors démocratiques (djemâ'a, élection des chefs...), se trouvent en fait dénaturées et comme gangrenées par l'influence stérilisante des clans politiques qui s'y disputent la prépondérance et la direction exclusives et les transforment finalement en une oligarchie oppressive. La djemâ'a en apparence décide et administre par elle et par ses délégués, mais au fond qui décide? qui impose ses volontés à l'assemblée ? entre qui la lutte ? Elle est toujours circonscrite entre quelques personnages plus puissants qui s'efforcent par habileté, menaces ou promesses, de grouper autour d'eux un clan politique, un çoff, pour leur permettre, ayant la majorité, de parler haut à l'assemblée, de dicter les nominations de tous les agents et par là de tenir en mains toute l'administration du pays. Majorité instable : minée sous les pas d'un chef, elle reforme piédestal à un autre, au gré des circonstances et des luttes rivales.

Dans ces conditions il est bien difficile d'exercer l'autorité dans l'intérêt de tous, comme le pourrait faire supposer sa façade démocratique. En réalité ces clans politiques, à mesure qu'ils passent au pouvoir, dominent l'assemblée ; et, sans grande différence avec les clans makhzéniens, orientent toute l'activité et la puissance publiques vers l'unique satisfaction de leurs intérêts égoïstes. Ils sont presque aussi dédaigneux et inconscients du bien général que les fonctionnaires du Makhzen, aussi âpres et aussi avides dans leurs appétits d'argent, mais cependant moins atteints que le clan makhzénien de toutes les tares de l'Islâm. D'ailleurs, qui les retiendrait? Maîtres de l'assemblée, ils sont maîtres de toute la vie publique de la région,

puisqu'en ce vaste pays siba, en dehors de l'organisation morcelée des djemâ'a avec leurs agents, il n'y a pour ainsi dire aucune autre administration régulière générale ou même locale : ni militaire, ni judiciaire, ni financière.

SECTION II

Organisation judiciaire, militaire et financière

Justice coranique ou coutumière (izref et azerf). — Masses armées — Arbitraire et anarchie financière.

Peut-on parler, en effet, d'organisation à propos de de ces masses armées mais sans cohésion, de ces contributions en argent levées à son profit par chaque chef et quand il le peut. Il n'y a guère que la justice qui, parce qu'elle se rattache à la religion, présente chez ces populations islamisées quelques rudiments de méthode régulière.

Les pratiques judiciaires varient selon les ressortissants et selon les affaires :

S'il s'agit de plaideurs admettant tous la loi coranique, la justice est rendue conformément à ce droit coranique, c'est-à-dire, comme en Makhzen, par un caïd (s'il y en a un) pour les affaires courantes et de police, par un cadi pour les autres, en notant seulement que c'est un cheikh qui remplit souvent ces fonctions (1).

S'il s'agit de plaideurs dont l'un au moins n'admet pas la loi coranique, la justice est alors rendue

(1) *Arch. maroc.*, 1905, V, p. 265-275.

d'après le droit coutumier (izref en berbri, ou « 'arf » ou « âda »). Mais qui juge ? Cela varie selon les régions et selon les différends : mais c'est de la djemâ'a que viennent tous les pouvoirs.

La djemâ'a est ainsi appelée à juger certaines causes qu'elle a retenues : chez les Drâôui par exemple, elle prononce sur les coups et blessures, injures... et fait exécuter sa sentence.

Le cheikh el-âam est souvent délégué par elle pour l'œuvre judiciaire. Mais, tandis qu'en certaines régions il tranche par lui-même, dans d'autres, il renvoie les plaideurs devant un tribunal assez original, composé de dix notables qu'il convoque, et appelé « azerf ». Celui-ci prononce son jugement, susceptible de deux appels. Mais à la troisième sentence, en cas de refus d'exécution, on voit appliquer un système d'amendes tout à fait inattendu en plein pays siba pour sa ressemblance frappante avec notre système des astreintes : on inflige une amende qui double à chaque nouveau refus, jusqu'à atteindre 700 oujous (l'oujou = 0 fr. 40) ; après quoi — et ici les plaideurs français doivent s'estimer heureux que l'on n'ait pas poussé jusque-là l'assimilation — si le plaideur condamné s'obstine à ne pas exécuter le jugement, ses parents le mettent à mort (1).

Sans recourir à aucun appareil judiciaire, l'une des parties peut simplement déférer le serment à son adversaire devant un marabout.

Enfin, en certaines contrées, où aucune autorité réelle, ni politique, ni autre ne s'exerce, « chacun se

(1) Cap. Regnault « Le cours moyen de l'O. Drâ », *Bull. Afr. Franç.*, S. janv. 1905, p. 20.

fait justice (1). » Et le passage d'un chérif vénéré, comme celui d'Ouezzan chez les Braber, est une rare occasion de conciliation et de trêve dans la vie continuelle de luttes et de représailles sans merci, qui forme l'au jour le jour de ces populations. Seul, un pareil personnage peut y exercer un rôle pacificateur; en général, il n'a garde d'y manquer, car des différends aplanis, des trêves obtenues, il tire un supplément de prestige. Il y a, du reste, toute une procédure presque rituelle (2), pour arriver à ces sortes d'accord sous l'influence conciliatrice d'un Chérif, procédure qui repose tout entière sur la vertu berbère de fidélité à la parole donnée en certaine forme; en présence du Chérif sacré, les deux parties prennent l'engagement d'honneur et toujours tenu de respecter la décision qu'il rendra.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire, les forces militaires du Blad es Siba, ayant déjà épuisé la question à propos de l'étude de la race berbère (p. 106). Tout le Siba est en armes. Mais il n'a aucune organisation militaire ni entre tribus, ni au sein de chacune d'elles. C'est une masse formidable, bien armée en général (3), mais sans organisation régulière, sans instruction militaire, ni connaissances tactiques, et dont l'unique souci en expédition est de faire du butin, tout comme les troupes du Makhzen. Cette masse ne deviendrait un danger que le jour où, faisant trêve aux luttes intestines et ayant appris à

(1) De Segonzac, p. 189.

(2) De Segonzac, p. 109-117.

(3) Les Beni Ouaraïn dans l'Atlas peuvent, par exemple, mettre en ligne 12.000 fusils; les Beni Mgild, 10.000, etc... (De Segonzac, p. 302-303).

manier cet armement moderne, elle serait apte à se grouper sous la main d'un chef et à tirer parti de ses armes. Cependant, même en l'état actuel, il y aurait plus que témérité pour un envahisseur de s'aller risquer, en plein cœur du pays Siba, en conquérant qui fait sonner la mitraille, au lieu de s'y infiltrer par la persuasion lente, mais sûre, des influences et de l'intérêt.

Dans l'ordre financier, c'est le comble de l'anarchie : à côté, en effet, de quelques tribus moins insoumises, qui consentent à laisser percevoir, mais bien irrégulièrement, certaines taxes, notamment les impôts coraniques (1), la plupart, surtout aujourd'hui, refusent toute espèce de contributions au Sultan. Mais ce n'est pas pour elles qu'est le bénéfice : elles sont alors soumises à l'arbitraire absolu de leurs chefs qui s'efforcent de lever, sans règle et au gré des circonstances, le plus d'argent qu'ils peuvent et par tous moyens.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

Situation anarchique du Siba. — Concentration des caïdats et espoir en la race berbère.

Le Blad es Siba, sous des dehors très différents, apparaît, en réalité, assez semblable au Blad el Makhzen.

(1) La djemâ'a vote sur les demandes du caïd, et ce sont les amr'âren qui sont chargés de faire exécuter ses décisions : ils perçoivent donc les impôts et versent au caïd l'argent, qui chemine ainsi jusqu'au Sultan, avec les mêmes prévarications obligatoires qu'en Blad el Makhzen.

Des clans en lutte perpétuelle pour arriver au pouvoir ou s'y maintenir, trop nombreux pour être puissants, et qui n'exercent leur autorité que pour opprimer les populations à leur profit exclusif (1).

Et comme résultats, d'une part, l'anarchie par impuissance des autorités trop morcelées, les querelles dégénérant en conflits armés sans fin (2), les vols et les pillages ; des populations travailleuses au fond pour la plupart (Berbères), mais qui s'habituent à cette vie dangereuse, alors que, sous des autorités fermes et honnêtes, elles développeraient dans la sécurité et l'ordre rétablis leurs sérieuses qualités de race ; d'autre part, une situation économique alarmante : l'insécurité (3) condamne à restreindre la production au strict nécessaire, et le peu qu'on a se trouve à la merci de toutes les convoitises (4). Aussi, presque partout, une misère profonde étreint ces populations.

Cependant, il faut reconnaître qu'en bien des

---

(1) « Les Braber, écrit M. de Segonzac, p. 148, ont des forts et des faibles, et le joug du fort est souvent arbitraire, toujours odieux et brutal. »

(2) Le récit du voyage de M. de Segonzac chez les Braber est rempli de ces luttes de tribu à tribu, de clan à clan, d'individu à individu !

(3) L'insécurité est telle que dans presque tout le Siba on ne peut voyager qu'avec des zettat, qui vous couvrent de la protection que vaut le prestige de leur maître. — Dans l'O. Drâa l'insécurité oblige les ksour trop faibles à acheter à de plus forts leur protection (debiha) moyennant le paiement d'une redevance annuelle généralement en nature. (De Foucauld, p. 130; Cap. Regnault, *Bull. Afr., Franç.*, S. janv. 1905, p. 17-35).

(4) Et ceci explique la nécessité pour toutes ces populations de cacher leurs provisions surtout leur grain, soit en des silos (chez les Arabes) soit en des tirremts fortifiés (chez les Braber) soit en des agadir (au Sous) pour le mettre à l'abri des incursions en bande, des maraudes individuelles, et des rapines officielles.

régions cette situation déplorable s'atténue en Siba plus qu'en pays makhzen.

Les grands seigneurs qui commencent à concentrer en leurs mains énergiques la multitude des petits caïdats émiettés, ont ainsi ressaisi avant qu'elle ne s'éteignît la dernière étincelle d'autorité. Et, plus mâles et plus habiles que les anciens caïds timorés, ils sont une autre puissance pour faire régner sur leurs domaines un peu plus d'ordre et de sécurité.

A mesure, du reste, qu'ils s'émancipent davantage du Makhzen, ils s'écartent de son influence corruptrice et de ses exigences insatiables. N'ayant plus à satisfaire que leurs propres besoins et leurs seuls désirs, on conçoit que leur joug devienne moins dur et moins odieux qu'au temps où il fallait en outre songer à entretenir le Makhzen.

Et si, au milieu des désordres actuels, un sol en général éminemment favorable permet à ces populations de vivre et pour quelques-unes, malgré tout, de prospérer, le jour où l'ordre sera rétabli par ces grands chefs, on verra de quel élan se développera cette race berbère qui n'attend qu'un peu de sécurité pour faire fleurir son fonds de qualités exceptionnelles. Moins atteinte par les germes de mort de l'Islâm en déclin que la race dégénérée des oppresseurs makhzéniens, elle a conservé, du fait même de son âpre vie de luttes, le sentiment et la pratique de l'effort. Alors que celui-ci s'est complètement retiré des milieux fortement islamisés et de leurs classes dirigeantes, abandonnés ainsi aux forces d'inertie impuissante et de dissolution prochaine (1), la masse

(1) *Cf.* A. Chevrillon, *op. cit.*, *passim*.

du Siba ne s'est pas endormie dans cette léthargique torpeur ; le ressort vital n'y est pas brisé : il suffira d'en régler et d'en orienter vers des fins utiles les énergies aujourd'hui dépensées à des luttes stériles et dangereuses.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DU TITRE IV

sur le Blad el Makhzen et sur le Blad es Siba

Résultats analogues de causes semblables.

Dans les deux pays nous apercevons des résultats communs de causes à peu près semblables : la *rapacité* et l'*impuissance des autorités*. Celles-ci, imbues de l'esprit de clan qui, inspirant seul toute leur action, les amène à dépouiller leurs sujets pour s'en enrichir, se trouvent par ailleurs impuissantes à imposer à ces populations un pareil régime d'oppression et d'arbitraire : morcellement des chefs, dissémination territoriale des ressortissants, existence de nombreux privilégiés, armée en décadence, abus de toutes sortes dans la pratique du pouvoir sont les causes principales de cette impuissance. Si bien que ces populations, querelleuses déjà par leurs dissemblances ethniques, prédisposées aux luttes intestines par leur organisation sociale en clans, excitées à la révolte par les procédés des autorités qui les accablent sans profit et les mènent à la ruine et à la misère, ne sauraient être retenues sur la voie dangereuse qui conduit à l'anarchie sans une volonté puissante et sage. Comme il n'en est pas ainsi, il en résulte dans les deux pays, mais souvent, pour les

raisons que nous connaissons, à un degré moindre dans le Siba :

1° *Une défection croissante du pays :* les tribus excédées et non contenues se soustraient l'une après l'autre au Makhzen pour grossir le Blad es Siba et, dans celui-ci, aux chefs également oppresseurs et, impuissants.

2° *Les mêmes désordres et la même anarchie* dans les deux pays : en face des chefs inertes, les populations s'accoutument à une vie anarchique, très périlleuse pour l'œuvre future de réinstallation de l'autorité. Ce ne sont presque partout que rébellions contre les chefs ; querelles et luttes intestines ; vols et pillages, chacun ne songeant qu'à vivre et à s'enrichir aux dépens du voisin (tribu, clan ou individu) (1).

3° *Une situation économique critique* qui paralyse l'essor et la prospérité du Maroc : on ne produit que le moins possible, le surplus serait exigé et pris par les autorités, ou volé par les voisins ; et ceci diminue l'exportation et par conséquent la puissance d'achat des Marocains. — On cache la richesse que l'on peut avoir, de peur d'en être dépouillé (2). — Malgré

(1) Ce qui se passe à Taza, au dire de M. de Segonzac, est caractéristique : *Cf.*, p. 155-178, note 3.

(2) Au Sous, visité par le marquis de Segonzac, l'insécurité était telle que l'on cachait son argent en terre, les maisons étant « mal bâties et n'offrant pas de cachettes sûres » (De Segonzac, p. 268). — Toute richesse attire la convoitise du Makhzen qui guette l'occasion de s'en emparer : cette occasion, c'est la mort du chef de famille. Sous prétexte de partager l'héritage et de percevoir les droits de succession, le Makhzen s'empare du plus qu'il peut, quelquefois de tout, si c'est un fonctionnaire ou un homme riche : il fait sonder, fouiller

tout, on n'évite pas d'être pressuré à merci. — Rien n'est employé à des services d'intérêt général qui développeraient dans la sécurité assurée la richesse économique du pays. — Les affaires sont paralysées par une situation financière des plus précaires (change...). En un mot, presque partout, en Makhzen comme en Siba, c'est la ruine et la misère (2), sauf en de rares pays favorisés de chefs assez puissants pour résister aux exigences sans fin du Makhzen. N'ayant à satisfaire que leurs propres appétits, ils commencent, plus clairvoyants et d'esprit plus ouvert, à s'apercevoir que leur véritable intérêt n'est pas de ruiner leur tribu par des charges excessives qui l'accablent et y sèment la révolte, mais au contraire de tâcher d'y rendre possible le développement de la prospérité.

4° Et si, au milieu de cette anarchie par impuissance ou absence d'autorité, de cette vie de rébellion et de luttes, de rapines et de misères, qui vient s'ajouter à la dégénérescence islamique intellectuelle et morale, la société elle-même ne s'effondre pas complètement, cela tient à l'existence de *cadres sociaux*

---

toute la maison, les murs, pour voir si aucun argent n'y est caché, au point que quelquefois la maison se trouve complètement démolie. (*Arch. Maroc.*, janv. 1906, VI, p. 375). — « Malheur à qui l'on sait riche, écrit encore le Cte Ferry, s'il ne peut prendre la précaution de se placer, lui et ses biens, sous la protection de quelque puissance européenne. Le sage a pour devoir de ne gagner que ce qui est nécessaire à ses besoins au jour le jour; sinon, il lui faut enterrer son or et jouer à la pauvreté ». (La réorganisation marocaine, *Bull. Afr. Franç.*, S. déc. 1905, p. 521).

(1) C'est par exemple la situation misérable des Tliq et des Khlot étudiés si consciencieusement par MM. Michaux-Bellair et Salmon (*Arch. maroc.*, janv. 1906, VI, p. 269-273). C'est aussi celle des Braber en général: « Il semble bien, écrit M. de Segonzac, p. 148, que ces existences grises soient tissées d'une commune misère ».

profondément enracinés et vivaces et qui, s'ils sont une cause de stagnation, sont aussi un élément d'ordre et d'organisation. Eux seuls parviennent à maintenir la société, en dépit de l'anarchie politique et de la misère économique, parce qu'ils groupent d'une façon traditionnelle et forte (tribu, clan, famille) tous les individus : premier et dernier fondement d'une société qui peut, grâce à eux, fonctionner et vivre presque sans organisation politique régulière et effective, et parfois même prospérer sans cela (1).

5° Enfin la *nécessité urgente de réformes* pour arrêter ce pays sur la pente de la dislocation complète et l'amener au contraire dans les voies du progrès : ces réformes devront consister non pas tant, nous l'avons montré, à bouleverser l'administration marocaine ou à créer de nouveaux rouages, qu'à orienter l'action de tous les organes d'après le principe de l'intérêt public, tout différent de la formule de clan, source de tous les abus. Il nous semble avoir établi déjà que, s'il ne faut pas compter sur les autorités ou sur le pays lui-même pour sortir par ses propres moyens de

(1) « Toute autorité ayant disparu, écrit M. Doutté à propos des H'âh'a, on devrait donc s'attendre à trouver le pays dans une effroyable anarchie, les marchés déserts, le commerce arrêté, les routes sans sécurité, les champs mal cultivés... Bien au contraire, l'agriculture est plus prospère que jamais, les transactions sont florissantes, les chemins sont sûrs... les gens contents et dans l'aisance. La conclusion s'impose : c'est qu'en réalité, il n'y avait pas de gouvernement digne de ce nom » (les caïds n'avaient poussé aucune racine sérieuse dans le pays où ils ne se maintenaient que par l'intrigue et l'argent), et que l'organisation sociale est toujours intacte » avec ses cadres qui sont le produit d'une lente et antique évolution. (Edm. Doutté, L'organisation domestique et sociale chez les H'âh'a. *Bull. Afr. Franç.*, S. janv. 1905, p. 16).

cette situation dangereuse, l'œuvre ne sera pas impossible pour une nation tolérante et expérimentée comme la France, compétente en matière musulmane et spécialement marocaine. Même dans le clan des privilégiés, dont la résistance, sans être irréductible nous l'avons vu, doit néanmoins être escomptée, la France a déjà su se gagner de précieuses et puissantes influences de tout premier ordre (1) ; qu'il ne tient qu'à elle d'accroître. Quant à la masse,

---

(1) Aux personnages religieux dont nous avons déjà parlé (Chorfa d'Ouezzan, de Tameslhouat,... et qui sont de sincères amis de la France), il faut ajouter une foule d'autres personnages : par exemple ceux qu'a visités le marquis de Segonzac en 1905, et qui l'ayant reçu en ami, lui ont manifesté leurs sympathies pour la France et pour l'œuvre qu'elle allait entreprendre et qu'ils appelaient de tous leurs vœux : grands caïds — de *Glaoui* « le plus puissant seigneur de tout le sud-marocain..., qui s'était entremis, dit M. de Segonzac, pour me venir en aide, et qui a payé ma rançon sans permettre qu'il lui soit rien remboursé, m'a reçu princièrement et m'a comblé d'attentions. Puis il a tenu à m'accompagner lui-même avec quelques centaines de cavaliers jusqu'à sa forteresse de Tazert... L'accueil que l'on m'a fait, les sympathies que l'on m'a témoignées sont significatifs, d'autant plus que pour en bien marquer le sens, le caïd a pris soin de me dire que j'en étais redevable à ma qualité de Français » ; — de *Goundafi* « homme actif, esprit ouvert ; nous aurions en lui un précieux auxiliaire » ; — d'*Abdi* « le plus riche et le plus puissant du centre marocain. L'accueil qu'il a fait aux Français, celui qu'en a reçu, dit M. de Segonzac, mon collaborateur M. de Flotte-Roquevaire, l'aide obligeante qu'il nous a prodiguée en toute occasion, montrent que nous avons en lui un ami dévoué autant que précieux par son influence et ses relations » ; — *Moulay-Hafid*, gouverneur de Merrakech et aujourd'hui Sultan rival, « un des plus fins lettrés de l'Empire,.. plein de tolérance et de sagesse » ; — la plupart des *chefs de la région de Taroudant* : « Tous sont en relations excellentes avec des Européens, et l'on est certain de trouver bon accueil chez eux » ; — ceux *du Ras el Oued* : « Tous ont été pour moi, écrit M. de Segonzac, des amis précieux ; ils m'ont témoigné un véritable dévouement pendant les épreuves que j'ai traversées. Je suis resté en relation avec eux. Leurs territoires nous sont ouverts et leur bonne volonté nous est acquise ». (De Segonzac. La pénétration économique du Sud-Marocain, *Bull. Afr. Franç.*, S. juin 1905, p. 207).

opprimée et accablée de charges, réduite le plus souvent à la misère, elle ne fera à cette œuvre pacifique aucun obstacle sérieux, à moins d'excitations extérieures. Il suffira de respecter toutes les institutions et toutes les coutumes, les usages et les traditions de ces populations, qui accueilleront alors en libératrices les réformes pacifiques, prévoyantes et prudentes de la France. Œuvre éminemment utile et attendue, si l'on songe que c'est ce régime de désordres et d'abus sans frein qui paralyse l'essor économique du Maroc. Ce paradoxe déplorable condamne à la misère un pays à qui sa situation économique hors pair et ses ressources merveilleuses devraient assurer une florissante prospérité.

TITRE V

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Nous n'avons pas l'intention de dresser ici une sorte d'inventaire complet des ressources économiques si variées du Maghrib. Ce sont des volumes qu'il y faudrait consacrer aujourd'hui, en présence de la documentation si abondante mais encore un peu confuse qui commence à se faire jour : fruit encore légèrement hâtif du travail acharné et méthodique, mais encore fragmentaire et poursuivi souvent au milieu de difficultés et de dangers qui en contrarient l'exactitude et la perfection, des nombreuses missions et enquêtes de toutes sortes, françaises pour la plupart, qui depuis quelques années tentent d'arracher au Maghrib le secret de ses richesses.

Mais, comme c'est au fond l'attrait de ses ressources et l'espoir de leurs bénéfices qui attirent la pénétration européenne, et que c'est le souci utilitaire de soutenir et de développer ces entreprises qui, pour une grande part, entraîne l'action politique des gouvernements, il nous a paru utile, condensant les innombrables indications éparses dans les notes et les travaux de voyage des hardis explorateurs et des enquêteurs consciencieux, de les grouper en des

aperçus qui, parce qu'ils exigeraient de longs développements, sembleront peut-être parfois arides en leur brièveté : Richesses naturelles du pays — leur utilisation agricole, industrielle et commerciale, — avenir à prévoir, tels sont les titres sous lesquels il nous a semblé possible de présenter d'une façon claire ces renseignements.

CHAPITRE PREMIER

Richesses naturelles du Maroc

SECTION I : Richesses naturelles du sol. — SECTION II : Richesses naturelles du sous-sol. — SECTION III : Richesses maritimes et fluviales.

En son ensemble, le Maroc apparaît comme généreusement doté de richesses naturelles dans son sol, son sous-sol et sur sa longue ceinture maritime.

SECTION I

Richesses naturelles du sol

Géologie. — Hydrographie et climat.

Le Maroc est vraiment, comme nous le disions d'après tous les voyageurs qui l'ont parcouru, le Benjamin de l'Afrique du Nord. Tout contribue à lui assurer un sol riche et de fertilité variée : géologie, climat, hydrographie.

Les études géologiques des Allemands Fischer, Von Pfeil, et plus récemment de MM. Paul Lemoine, A. Brives et L. Gentil ont porté surtout sur le Maroc occidental : grandes plaines subatlantiques et contreforts N. et O. de l'Atlas. Ces données concordent en général à y révéler la présence de terres toutes fer-

tiles, mais dont quelques-unes sont d'une fécondité merveilleuse. Elles vont s'étageant en gradins successifs de la mer aux sommets de l'Atlas (1).

Un premier gradin, au long de la mer, jusque vers 250 mètres ou 300 mètres d'altitude et pouvant mesurer, de 60 à 70 kilomètres de largeur, étale d'Arzila au Sous (2), sur près de 30.000 kilomètres carrés, en ses couches pliocènes de 1 à 5 mètres de profondeur, la magnificence de ses terres noires (tirs) qui, quelle qu'en soit l'origine (3), « constituent un sol excellent et d'une fertilité constatée par tous les voyageurs » (4). C'est la zone par excellence des *cultures non irriguées*, particulièrement propre aux céréales.

Le second gradin, de 300 à 600 mètres d'altitude environ, est plus irrégulier que le premier, puisqu'il offre des coulées qui s'enfoncent profondément au long des fleuves jusqu'au cœur du pays (Fès, Oum er Rebia, Merrakech) jusqu'aux limites d'érosion de la mer miocène. Il est constitué de quelques argiles helvétiennes très fertiles et surtout de terrains anciens, propices partout aux prairies et, dans les replis où la terre végétale a pu se former à l'abri des vents, sus-

---

(1) A. Brives « Aperçu géologique et agricole sur le Maroc occidental » (*Bull. Afriq. franç.*, S. février 1905, p. 92-100.)

(2) C'est, à vrai dire, une seule plaine presque ininterrompue de 800 kil. de long, sous des appellations différentes qui distinguent plutôt les populations que des régions distinctes : Rârb (Larache et Rabat), Châouia (Casablanca), Doukkala (Mazagan), Abda et Rehamna (Safi), Sous et Houz (Merrakech), Noun (Agadir).

(3) Alluvions éoliennes, pour Fischer ; lieux de défrichement et de déboisement, pour A. Bernard ; anciens fonds de marais sur un sous-sol imperméable, où se seraient décomposés sous l'eau végétaux et forêts, pour A. Brives.

(4) A. Brives, p. 94.

ceptibles de brillantes cultures, à condition de les arroser abondamment. C'est la zone des *cultures irriguées et des prairies.*

Le troisième gradin, de 600 à 2.000 mètres environ, comprend des massifs isolés au milieu du deuxième plateau et surtout les flancs de l'Atlas. Il est formé de terres fertiles dans les fonds de vallées, de crétacés favorables aux prairies, aux forêts et aux cultures arborescentes le long des plissements montagneux, et enfin de terrains anciens dans l'axe même des chaînes et par conséquent sur les crêtes, complètement arides ou avec de maigres herbages. C'est la zone *forestière ou désertique.* Cette dernière se poursuit à partir de 2.000 mètres jusqu'aux sommets, sauf dans les vallées qui, jusque vers 2.500 ou 2.600 mètres, sont encore fertiles.

Mais la richesse géologique du sol ne serait rien pour l'agriculture, si un climat et un régime hydrographique favorables ne venaient permettre à sa fertilité de se manifester. Sous ce rapport, le Maroc, nous l'avons vu au titre de la *Géographie Physique* auquel nous renvoyons, jouit d'un climat tempéré et sain, très propice à la culture et à la colonisation européenne. Il se trouve être plus abondamment arrosé qu'aucune autre partie de l'Afrique Mineure, grâce à sa situation sur deux mers et à son système orographique puissant, étalé en éventail de vallées et de chaînes et orienté aux influences marines.

Ce n'est pas à dire que le Maghrib tout entier offre les mêmes heureux caractères de fertilité variée. A côté des zones maritime et montagneuse auxquelles on peut généraliser, dans leurs grandes lignes, les données de M. A. Brives spéciales au Maroc occiden-

tal, on trouve une zone saharienne, dont les traits sont bien différents et que nous avons déjà eu l'occasion de signaler (1) : étendue au pied de l'Atlas depuis les oasis de l'O.ᵉDrâ'a à celles de Figuig en passant par le Tafilelt, elle lance sa poussée désertique presque jusqu'aux flots de la Méditerranée par la trouée du Guir et de la Moulouïa (Dahara, Tafrata...). C'est le régime saharien, mais moins désolé que celui des oasis algériennes, grâce à la puissance des massifs de l'Atlas qui lui procurent en pluies, en ruissellements superficiels ou en nappes souterraines, l'eau en bien plus grande abondance. L'aridité des étendues de sable se trouve ainsi coupée, partout où l'eau apparaît, du long chapelet des oasis propices à toutes les cultures tropicales, ou de zones de végétation herbacée mais éphémère.

Dans son ensemble, le Maroc est donc très heureusement partagé : son sol, presque partout fertile, se prête ici à toutes les cultures, là aux prairies et à l'élevage, ailleurs à l'exploitation forestière ; son climat très sain en ouvre presque toute l'étendue à la colonisation et au peuplement européens. Tout cela paraît assurer au Maghrib un brillant avenir agricole.

SECTION II

Richesses naturelles du sous-sol

Espoirs miniers : réplique de l'Espagne. – Découvertes actuelles : minerais de toutes sortes.

On fonde de grands espoirs sur les ressources minières du Maroc ; et ce n'est probablement pas tout

(1) *Géographie physique*, p. 52.

à fait vain. Il semble bien établi, aujourd'hui, en effet, que le Maroc, comme toute l'Afrique du Nord, n'est qu'un étranger sur le sol africain, selon l'expression de Faul Schnell (*Atlas Marocain*). Détaché de l'Europe méditerranéenne par un bouleversement que les géologues qualifient d'assez récent, il n'est que le prolongement des chaînes espagnoles si riches en minerais de toutes sortes, une « vivante réplique de l'Espagne », comme le dit M. V. Bérard : similitude des plissements orographiques et des données géologiques, identité de la faune paléontologique, tout concourt à affermir cette hypothèse et à justifier ces espoirs dorés (1) !

D'ailleurs, ces inductions théoriques d'observations géologiques et orographiques encore fragmentaires, ne sont pas loin de trouver confirmation dans les découvertes multiples et récentes de minerais de toutes natures rencontrés dans toutes les parties explorées du Maghrib.

L'*or* n'a-t-il pas été signalé en paillettes sur plusieurs points des rivières du Sous, par Rohlf, en grains mélangés au quartz, dans l'O. Maa, près de Tiznit, et par Mouliéras dans le Rîf où il abonderait ?

L'*argent* existerait au Rîf (Riley), dans l'O. Noun et sur divers points de l'Atlas jusqu'au Tafilelt (abbé Godard), au Goundafi (Ludovic de Campo).

Le *cuivre*, le *plomb*, le *fer* et l'*antimoine* surtout ont été découverts un peu partout par des explorations anciennes ou récentes : le plomb et l'antimoine

---

(1) En ce sens : Budgett-Meakein, Affalo, rapportés dans Cousin (p. 269); L. Gentil; P. Lemoine (*Mission dans le Maroc occidental*); Em. Hang (*Résultat de la Mission Gentil*), etc...

abondent au Tafilelt (1) ; le cuivre (2) au Sous et dans le Rîf ; le fer un peu partout dans l'Atlas, sous différentes formes (hématite, limonite, fer oligiste, pyrite de fer, dont M. de Segonzac a rapporté des échantillons) (3).

On trouve du *soufre* aux environs de Merrakech et d'Azemmour, du *nitre* à Taroudant ; du *gypse* un peu partout (3), du *sel gemme* en de nombreux endroits : les lacs salés, les sebkhas couvrent de grandes étendues dans le Sous, l'O. Drâa, la Seguiet el Hamra. M. P. Lemoine laisse entendre que les *phosphates* doivent être abondants, vu « la présence de l'Eocène inférieur... qui accompagne cette formation en Tunisie (4) ». On aurait relevé des sources de *pétrole* (5) ; les *sources minérales* enfin seraient très nombreuses au Rîf et dans l'Atlas. Reste, comme dans toute l'Afrique du Nord, la question capitale du *charbon*. On crut un moment en avoir trouvé dans le Rîf et l'Andjera. En tous cas on conserve bon espoir et « c'est dans l'Atlas, écrit M. P. Lemoine, p. 216, où les terrains primaires affleurent si largement, qu'on peut espérer la résoudre (la question), aussitôt qu'on aura des idées précises sur la tectonique de la chaîne, c'est-à-dire sur le mode de structure de la montagne (6) ».

---

(1) Mercier.

(2) De Foucauld.

(3) Lemoine, p. 215, 216.

(4) P. Lemoine (p. 215) en a vu « des masses importantes dans le Riat et le Mouissat ».

(5) Wolfrom, p. 148.

(6) Il semble résulter des travaux de M. Flamand et d'officiers dans la région Guir-Zousfana-ChottTigri, que cet espoir n'est plus un vain mirage ; et ce serait alors une véritable révolution industrielle pour le Nord de l'Afrique dans des temps prochains : « Enfin M. Fla-

SECTION III

Richesses maritimes et fluviales

Pêcheries, — Salines.

Les pêcheries et les salines sont susceptibles au Maroc d'une belle exploitation.

Le poisson abonde sur toutes les côtes : le long du Rîf et surtout dans les parages du banc d'Arguin, au Sud marocain. On en trouve de toutes les espèces : sardine, maquereau, thon, bonite ; on y rencontre aussi : homard, langouste, huître et éponge. Aux embouchures des fleuves (Sebou, Lekkous, Oum er Rebia), l'alose forme de vrais bancs.

Sur toutes les côtes le sel marin abonde et peut en certains endroits être exploité très facilement, ce qui rendra de grands services à la pêche pour le traitement du poisson sur place.

---

mand s'est appliqué, lisons-nous en effet au *Bull. Afriq. franç.* de juillet 1907 (p. 279), à étudier les terrains carbonifériens déjà reconnus par des officiers... Mais l'étude détaillée de ces formations carbonifériennes n'avait pas encore été faite, et, d'autre part, on ignorait et on niait même l'existence des parties moyennes et supérieures de cet étage géologique (westphalien et ouralien) qui sont susceptibles de contenir des combustibles. Il semble aujourd'hui, d'après ces dernières recherches, que *la question est en partie résolue par l'affirmative ;* car M. Flamand a pu constater la présence, à un niveau prévu stratigraphiquement par lui, de dépôts charbonneux et de traces des fossiles qui caractérisent ces derniers. Sans vouloir conclure immédiatement de ce fait à l'existence de gisements houillers et aux conséquences économiques qui peuvent en découler, et tout en gardant la réserve que M. Flamand a lui-même pour ses découvertes, on ne peut s'empêcher de penser que, contrairement à l'opinion soutenue en ces derniers temps par plusieurs savants, la porte est de nouveau ouverte à l'espoir. »

CHAPITRE II

Utilisation des richesses naturelles

SECTION I : Exploitation agricole. — SECTION II : Exploitation industrielle. — SECTION III : Exploitation commerciale.

Utilisation négligée et routinière. — Main-d'œuvre

Avec de telles ressources naturelles, le Maroc pourrait être un pays de grande exploitation agricole et industrielle et par là alimenter un magnifique commerce. En est-il ainsi ? Sait-il tirer tout le parti possible de tant de richesses ? Il semble bien que non : enlizé dans la routine de vieux procédés, paralysé par un régime d'arbitraire, d'exactions et d'insécurité, le Maroc néglige ses richesses naturelles et ne saurait être tiré de sa torpeur que par la pénétration européenne qui lui apportera, avec l'exemple de l'activité, l'ordre et des procédés modernes d'exploitation scientifique. Elle y trouvera d'ailleurs — à la différence d'autres pays neufs — une main-d'œuvre excellente dont on ne sait pas actuellement utiliser toutes les qualités : intelligent et travailleur, le Marocain, surtout le Berbère, est un excellent ouvrier agricole ; sobre, il se contente d'un salaire assez modique dont le taux, quoique en hausse, surtout au service d'un Européen et tendant au niveau des salaires algériens,

est encore très bon marché (1). Aussi pour toutes ses qualités est-il très recherché et très apprécié en Algérie, non seulement dans l'Oranie où c'est en foule que les Berbères du Rîf arrivent à l'époque des travaux agricoles, attirés par l'appât de plus forts salaires, mais jusque dans la région de Constantine où l'on nous a dit en employer à la culture et aux mines avec toute satisfaction, à la condition d'être à leur égard ferme et juste. Dans le commerce et dans l'industrie, le Marocain ne fait pas preuve de moins de valeur : et il y a longtemps que son habileté professionnelle et sa finesse en ont fait ou d'astucieux commerçants ou des artisans d'une précision et d'une perfection rares en certains métiers.

Avec de pareilles ressources naturelles servies par une telle main-d'œuvre, quels sont donc les résultats au point de vue agricole, industriel et commercial ?

SECTION I

Exploitation agricole

§ I. Culture. — § II. Élevage. — § III. Forêts et faune. — Conclusion.

Toutes les branches : culture, élevage et exploitation forestière sont pratiquées au Maroc et susceptibles de donner de beaux profits.

---

(1) « Un négociant peut trouver un Arabe sachant lire et écrire sa langue natale, connaissant un peu l'espagnol pour 15 douros par mois (50 fr.). Des journaliers se paient 0 fr. 50 par jour, un bon domestique 5 à 10 douros par mois » (A. Charmetant, *Mission économique au Maroc*, p. 59, 60).

§ I. — Culture

1° Plantes maritimes. — 2° Région montagneuse. — 3° Région saharienne. — Conclusion.

Les principales denrées agricoles sont cultivées au Maroc, qui s'y prête d'ailleurs excellemment : céréales avant tout (blé, orge), puis maïs, sorgho, fèves, alpiste, pois chiches, chanvre, cumin et toutes les plantes maraîchères. Il s'y entremêle au long des fleuves, autour des villes et jusqu'au fond des vallons montagneux, une culture arbustive riche de toutes les espèces d'arbres fruitiers, depuis ceux des climats tempérés jusqu'à ceux des tropiques, et qui en mille endroits offre de merveilleux jardins à l'admiration de tous les voyageurs.

1° *Plaines maritimes.* — Les vastes plaines subatlantiques, avec leurs fécondes terres noires du premier plateau, forment la région des grandes cultures, « une des plus riches du monde », au dire de Fischer, où les céréales déroulant leurs ondulations sur des espaces immenses, se récoltent en mai (orge) ou en juin (blé). Les autres denrées n'y sont que d'une culture secondaire. Tous les voyageurs s'accordent à prévoir pour ce Maroc Occidental un brillant avenir agricole, d'après les merveilles qu'ils y ont déjà vues. Le second plateau lui-même, partout où l'irrigation apporte la vie au sol fertile, est couvert de belles cultures (1) : céréales, maïs, etc... et ailleurs de prairies immenses.

(1) La plaine de Merrakech est le type du genre : «.. dans les points où les alluvions sont limoneuses, se trouvent des terres d'une merveilleuse fertilité, dont une savante et soigneuse irrigation vient encore augmenter la richesse naturelle. » (P. Lemoine, p. 108).

2° *Région montagneuse.* — La région montagneuse que l'on pourrait croire aride et dénudée est au contraire excessivement fertile dans ses innombrables vallées jusqu'à des altitudes très fortes, ainsi que sur le flanc des chaînes dès que l'eau apparaît. Ses riches cultures ou ses merveilleux jardins ont fait l'étonnement de tous les explorateurs (1). Le Rîf nous a été ainsi révélé par MM. de Foucauld, Mouliéras et surtout de Segonzac qui, sous des haillons de mendiant, cheminant de mosquée en mosquée, est parvenu à traverser deux fois cette terre jusque-là d'épouvante et d'où aucun Européen n'était revenu. Que de légendes s'en vont : au lieu d'un pays sauvage et âpre, ce ne sont partout, accrochés aux pentes verdoyantes ou serpentant dans la coulée des vallons, que florissantes cultures ou jardins délicieux (2), enserrant parfois en leurs frais écrins de véritables

(1) La vallée du Lekkous par exemple, n'est qu'un long jardin sur les deux rives du fleuve : figuiers, orangers, grenadiers, oliviers... lui font une parure éclatante jusqu'à El Araïch où l'on place le jardin des Hespérides (*Arch. Maroc.* 1905, IV). — Il faut lire dans Loti la description enthousiaste et colorée de ces merveilleux jardins d'El-Ksar el-Kébir, de Fès, de Meknès (p. 74, 75, 142, 144, 189, 289, 312..) et dans De Segonzac (p. 257) ; ceux du Sous, de Taroudant surtout, renommée dans toute l'Afrique du Nord pour la beauté et la richesse de ses jardins.

(2) « Notre route, écrit M. de Segonzac (p. 42), coupe la plaine très fertile des Beni Ifrouh, dont les jardins encadrés de figuiers de Barbarie descendent jusqu'à la mer... Sur les dernières marches, les Medzjouji cultivent leurs champs étagés en terrasses.. » ; p. 54 : « Nous remontons la vallée de l'O. Azari, verger continu où croissent en un pêle-mêle merveilleux les oliviers, les caroubiers, les noyers, les amandiers, ombrageant des orges mûres et des prés fleuris » ; p. 66 : « la vallée de l'O. Ouerera est large et riche... Les moissons font aux sombres montagnes un manteau vert tendre... Les oliviers y croissent touffus et forment une véritable forêt. Des sources jaillissent de partout; c'est bien le pays de l'eau, le blad el-ma.... (p. 74) ; « Les champs de blé et d'orge s'étalent à l'infini... »

paradis (1). Et ce pays des Braber, cet Atlas que l'on se représentait comme une terre misérable, à peu près déserte et tout à fait inhospitalière, apparaît au contraire au marquis De Segonzac, au retour de son long voyage, lorsque du haut des terrasses de la ville de Mouley Idris, il le contemple une dernière fois avant de partir, « tel qu'il est vraiment, riche, peuplé, avec ses monts boisés et ses vallées fertiles... » (p. 234), témoin les nombreux « tirremt » qui se pressent dans les vallées pour mettre à l'abri les récoltes (2).

---

(1) De Segonzac (p. 68) : « Cette route merveilleuse, ce jardin continu nous mène au village de Bou Adel « la Syrie des Djebala ». Bou Adel n'est pas inférieur à son renom. Sa source fameuse qui arrose son vallon jaillit assez puissante pour faire tourner un moulin ; les caroubiers sont énormes ; les noyers qui ombragent la place sont les plus beaux que nous ayons vus ; cent oranges valent un grîch (0 fr. 25 environ) ; les citronniers embaument ; les mûriers bordent les chemins de leur luxuriante frondaison ; partout des lianes, des pampres festonnent les arbres et les maisons, l'hospitalité qu'on y reçoit est digne de la prospérité du lieu. Mes compagnons m'ont affirmé qu'ils ne se souvenaient plus des privations de la route. Nos mules sont surchargées de galettes d'orge encore chaudes, de paniers d'oranges, de tangias où de grosses olives rosées flottent dans l'huile avec des rondelles de citron. . Bou Adel connaît son bonheur et le défend de son mieux. Ses trois çofs vivent en bonne intelligence. Elle redoute les Arabes, hait les chrétiens et méprise les juifs. Le vieux qaïd nous a dit qu'on ne connaissait à Bou Adel ni les servitudes, ni les soucis de l'existence, qu'on y vivait dans l'abondance, s'abandonnant à la douceur de vivre, se laissant aller au fil des choses, aux caprices de la destinée... Aïn Bou Adel n'est pas une exception, tous les villages que nous traversons, en descendant de la rive gauche, Beni Azam, Ouladkoura, Tazouta, paraissent également riches. Et la rive droite ne semble ni moins peuplée, ni moins prospère. »

(2) Il n'y a qu'à ouvrir au hasard l'ouvrage du marquis de Segonzac dans ses courses en plein cœur de l'Atlas, p. 120 : « Cette vaste dépression (vallée de l'O. Griga, chez les Beni Mgild), n'est qu'un champ continu, les tirremts s'y pressent, les canaux d'irrigation forment un inextricable lacis. Partout des travailleurs : moissonneurs achevant de couper les orges, laboureurs préparant la terre

3° *Région saharienne.* — L'eau des oued et des sources est partout utilisée au Drâ'a comme au Tafilelt ou à Figuig ou dans la vallée de la Moulouïa qui subit déjà l'influence désertique (1). D'innombrables seguia (canaux à ciel ouvert) ou feguaguir (canaux souterrains; pluriel de foggara) baignent le pied des majestueux palmiers qui dressent leur tête altière au soleil brûlant. Sous ces palmeraies s'épanouit la splendeur aux mille éclats des arbres fruitiers en fleurs : abricotiers, amandiers, figuiers, grenadiers, jujubiers, citronniers, pistachiers, orangers, mandariniers, cognassiers, poiriers, pêchers, etc... Et, à l'ombre de cette voûte verdoyante et fleurie, s'étalent au long des frais canaux qui s'y ramifient à l'infini, avant de s'y répandre en filtrations fécondes, la variété et la richesse des cultures maraîchères : carottes, navets, oignons, choux, tomates, piments, aubergines, citrouilles, melons, pastèques, tandis que alentour, jusqu'où l'eau peut encore apporter quelque fraîcheur, l'oasis s'entoure d'une ceinture de prairies ou de céréales : blé, orge, luzerne (2).

---

pour la seconde moisson, celle du maïs et du millet... Ils ont plaines et montagnes, larges vallées fertiles, pentes herbeuses et forêts immenses. Les Beni Mgild possèdent trois domaines agricoles : la haute vallée de l'O. Griga.., de l'O. Gigo.., de la Moulouïa. Chacune des fractions de la tribu possède un ou plusieurs tirremts dans l'une ou même dans deux de ces vallées » ; p. 165 : « Du col de Tounfit (en plein Atlas) au confluent, la vallée n'est qu'un jardin. On y cultive fruits et légumes. Les peupliers, les noyers, les poiriers, les figuiers, la vigne y prospèrent. On récolte des pois, des choux, des navets, des oignons, des patates. Autour des vergers on cultive la luzerne, l'orge, le blé, le maïs. Dix-neuf tirremts jalonnent la vallée. »

(1) De Segonzac, p. 153, 162, 176, 180, 188, 204-206.

(2) Zimmerman, *Étude sur Figuig.* — Cap. Regnault, Le cours

Conclusion. — 1° *Production restreinte.* — Malgré tout, aussi bien dans les plaines que dans les montagnes ou les oasis, le Maroc est loin de produire tout ce dont il est susceptible, et cela pour diverses causes :

Et d'abord *toutes les étendues fertiles ne sont pas exploitées.* L'insécurité, les querelles perpétuelles, les exactions des autorités font craindre d'être dépouillé une fois qu'on aura récolté (1). On préfère n'ensemencer que le strict nécessaire (2) et demander à la maraude le complément qui pourra manquer. Cela, tous les voyageurs l'ont remarqué : même dans les contrées les plus riches, on laisse ainsi une grande partie de la terre à l'abandon.

D'autres espèces de plantes, très productives, viendraient parfaitement, dans les riches parties du ter-

---

moyen de l'O. Drâa. *Bull. Afriq. franç.* S. janvier 1905 (p. 17-35). L. Mercier, Notice économique sur le Tafilelt, *Bull. Afriq. franç.* S. juin 1905, p. 210-221.

(1) Ce qui se passe à Taza est caractéristique, tel que le rapporte M. de Segonzac (p. 218-221) : « Aujourd'hui ce n'est plus qu'un amas de décombres, une pauvre ville toujours assiégée, chaque jour mise au pillage. Les Riata la tiennent prisonnière et la rançonnent sans raison ni merci. Ils coupent les ruisseaux qui l'alimentent et, lorsque les citernes sont vides, que les gens meurent de soif, les Riata vendent l'eau. Quand les moissons sont blondes, quand les olives sont mûres, quand le temps des récoltes vient, les Riata enferment la ville ; nul ne sort qu'avec leur permission et accompagné de zettats. En hiver, ils volent les enfants et ne les rendent que contre rançon... Tout cela, moissons, vendanges, récoltes de fruits, est fait par les Riata ou sous leur surveillance, avec leur permission. Le Tazi n'a qu'un droit, celui de planter ou de semer. Il plante quand même, le malheureux, tant l'espoir est tenace, et, la saison venue, il achète aux Riata sa propre moisson ! »

(2) « Les guerres, l'insécurité, écrit M. de Segonzac (p. 237), et pardessus tout l'âpre cupidité des fonctionnaires impériaux ont ruiné le pays (O. Tensift). L'habitant ne laboure et n'ensemence que pour subvenir à ses besoins : soucieux avant tout de ne pas tenter la rapacité des grands, il redoute la richesse et préfère rester pauvre. »

ritoire marocain, qui y sont actuellement inconnues : pommes de terre, lin, betteraves. Le lin, après quelques essais, a été presque abandonné, malgré ses beaux résultats, parce qu'il épuisait la terre et qu'on ne songe pas à la fumer ; la betterave sucrière aurait un succès assuré comme production et comme débouché : le sol du premier plateau s'y prête admirablement ; et les Marocains sont très amateurs de sucre. Ce serait là pour le Maroc des cultures très appropriées et très rémunératrices.

Enfin, les *méthodes de culture* sont encore absolument primitives et ne permettent pas de faire rendre à l'excellente main-d'œuvre marocaine tout ce dont elle serait capable. Comme instrument agricole, on ne connaît que la charrue, et quelle charrue ! un soc en bois qui écorche seulement la croûte du sol, tiré par un « attelage généralement disparate, constitué par des chevaux de selle, des ânes, des mulets ou des chameaux (1) ». Avec cela, le Marocain ne gratte sa terre qu'une fois, juste au moment d'ensemencer ; il ne pare à l'épuisement par aucun engrais : on préfère les laisser s'amonceler aux portes des villes en vrais remparts, ou au milieu du village pour y tenir la djemâ'a ; il ne pratique aucun amendement, il les ignore ; ni coups de herse, ni passage du rouleau, ni binage, ni sarclage : en certaines régions plus laborieuses, on se contente d'envoyer les femmes et les enfants arracher les herbes folles ou chasser les oiseaux pillards en frappant, d'un bruit d'enfer, sur de vieilles tôles (2). Les céréales se

(1) Lemoine, p. 108.
(2) De Segonzac, p. 42.

récoltent à la faucille : on les coupe à 15 ou 20 centimètres au-dessous de l'épi ; on les dépique en faisant trotter des mules ou des ânes sur les épis mis à terre. Dans la zone des cultures irriguées, l'irrigation n'est pas assez largement pratiquée : faute d'utiliser toutes les eaux courantes, on doit laisser incultes d'immenses espaces fertiles (1). Enfin dans la région saharienne, le forage artésien qui, pratiqué en Algérie d'une manière scientifique grâce aux efforts constants du gouvernement général (2), y donne de si magnifiques résultats, est inconnu : on se contente des eaux qui d'elles-mêmes sourdent à la surface, alors que si on allait chercher celles qui sommeillent au fond des nappes souterraines on pourrait décupler les étendues productives.

2° *Besoin de sécurité et de science moderne* (pénétration européenne et association agricole). — Et cependant malgré tout cela, malgré l'insécurité qui paralyse l'essor agricole, malgré le caractère si rudimentaire des procédés d'exploitation, on voit quelles merveilles surgissent pour ainsi dire d'elles-mêmes du sol marocain. Quel avenir ne peut-on donc espérer le jour où, avec la sécurité naissante, la pénétration européenne pourra faire briller l'étincelle de vie dans ce foyer mort : ce sol fertile, favorisé d'un climat exceptionnel pour la production et la colonisation, servi par une main-d'œuvre indigène intelligente, laborieuse et bon marché, sous l'effort des

(1) E. Vaffier, *Bull. Afr. franç.*, S. juin 1906.

(2) Discours de M. Jonnart aux Délégations algériennes, *Bull. Afr. Franç.*, juin 1907.

procédés modernes de culture épanouira sur toute son étendue le trésor caché de ses richesses.

Jusqu'ici cette pénétration européenne, comme nous le verrons, a été paralysée par les difficultés d'accès à la propriété. Tout ce qu'a pu faire l'Européen a été — ou à peu près — de s'associer à des indigènes pour l'exploitation d'un domaine agricole. L'*association agricole* (1) est fréquemment pratiquée, en effet, au Maroc, soit pour la culture, soit pour les jardins et vergers, soit pour l'élevage du bétail; sans parler des nombreuses quasi-associations entre gens d'un village : pour organiser la garde en commun de leurs bestiaux (doûla, sarha) ou de leurs grains cachés en des silos communs (mers); pour répartir entre eux la charge des travaux communs de labours, d'ensemencements et de moissons (toûiza); pour construire, entretenir et utiliser la roue d'un puits destiné à arroser leurs jardins (noria), ou pour régler l'usage alternatif des eaux d'une source commune.

Les *associations pour la culture* revêtent six formes, toutes usitées selon les cas, et dont une seule (Bel-Krâ, par location) comporte le paiement d'une somme en argent comme prix de location, toutes les autres consistant seulement en un partage des produits. Ces associations varient selon les apports de chacun des associés et selon les droits et obligations qui en résultent pour chacun d'eux.

---

(1) « Contribution à l'étude du droit coutumier du Nord Marocain : De l'association agricole et de ses différentes formes ». G. Salmon, *Arch. maroc.*, 1905, III, p. 331-412; janv. 1906, p. 279-307. « L'agriculture et l'élevage au Maroc ; les associations agricoles au Maroc », G. Vaffier-Pollet, *Bull. Afr. franç.*, S. juin et juillet 1906, p. 205-210 ; 234-239.

La plus usitée, mais aussi la plus compliquée, est le *khoms* : l'un des associés fournit la terre, les animaux de labour, les instruments aratoires et les semences, et en outre diverses choses pour la mise en train de l'exploitation ou son entretien (1) ; l'autre, appelé khammâs ou harrâth, doit fournir son travail (2). Le partage marque la fin de ce contrat qu'il résout de plein droit ; il se fait au dépiquage, sur l'aire : après prélèvement d'une première mesure pour les pauvres, le khammâs prend sa part, soit 1/5e du produit des semences d'automne (blé, orge, fèves), ou 1/4 de celles du printemps (maïs, drâ, lentilles...) ; le reste est pour le propriétaire. — Le *nouç-khoms* est analogue, sauf que le harrâth n'a droit qu'au 1/10e. — Dans le *nouç*, l'un des associés ne fournit que la terre, l'autre, tout le reste : instruments, semences, bêtes de labour ; mais tous deux participent également aux droits et obligations : mise en exploitation, travail, impôt, partage des produits. — Dans le *khobza*, le propriétaire ne fournissant que sa terre, a droit au 1/5e du blé et au 1/4 du drâ. — Le *ferd* associe deux laboureurs n'ayant chacun qu'une terre et qu'une bête de somme et qui les mettent en commun, pour participer également aux charges et aux droits. — Enfin le *krâ* est une vraie location de terre moyennant un prix en argent convenu et payé d'avance.

---

(1) Deux douros, une paire de babouches et deux moudd de drâ à son associé dès la conclusion du contrat, des ouvriers aux époques de travaux, la nourriture des animaux, l'impôt d'achour ; l'autre, appelé khammâs ou harrâth, doit fournir son travail.

(2) Entretien des bêtes, labour, sarclage, surveillance des récoltes, récolte, mise en meule, dépiquage sur l'aire, etc...

Les *associations pour l'élevage du bétail* sont très fréquentes, les troupeaux constituant la principale richesse des Marocains. L'un des associés fournit en général les animaux (bœufs et vaches, moutons, chèvres, chevaux et juments, mulets et ânesses, chameaux...) à l'autre qui est chargé par le contrat de leur élevage. Quand les bêtes sont en état de complet développement, le contrat prend ordinairement fin : avant tout partage des bénéfices (lait, tonte, croît, plus-value), chacun retire déjà son capital engagé, après quoi le partage s'opère selon les proportions convenues.

Les *associations pour la culture des jardins et des vergers* ont pour utilité de faire exploiter en arbres fruitiers et légumes une terre, moyennant l'abandon à celui qui s'en charge d'une partie des fruits (le 1/4 ou le 1/3) et quelquefois d'une partie du terrain et des arbres, le propriétaire fournissant, outre la terre complantée d'arbres, une baraque pour l'associé, des bêtes pour tourner la noria, des instruments divers, l'impôt, etc.

Tous les contrats d'associations sont ou bien purement verbaux (en présence de témoins, de membres de la djemâ'a souvent) ou bien rédigés par actes d'adoul. Ils sont tous accessibles aux Européens. Seulement comme, en fait, l'Européen arrive très rarement à être propriétaire de terres, il ne peut guère pratiquer que les formes qui n'exigent pas de sa part un apport semblable : nouç et associations d'élevage. Dans tous les cas, l'Européen par précaution, doit toujours passer contrat devant adoul, le faire signer par le cadi, par le représentant du Sultan et enfin par sa légation. S'il a su choisir un bon

associé, s'il le surveille avec soin pour éviter ses vols ou ses fraudes, il retirera de son association de beaux bénéfices, en général de 20 à 50 0/0 du capital engagé. Son associé, sans être un véritable « protégé », jouit néanmoins de certaines garanties qui lui permettent de se consacrer sans risques à son exploitation, puisqu'il ne peut être inquiété sans que le consul de l'Européen ne soit prévenu, ni jugé sans son intervention (1).

§ II. — Élevage

1° Le champ d'élevage. — 2° Richesse et variété du troupeau.

1° *Le champ d'élevage.* — Le Maroc avec ses prairies naturelles abondantes et de bonne qualité, et qui dans toutes les zones couvrent d'immenses espaces, depuis les basses plaines marécageuses au bord des fleuves sinueux jusqu'aux flancs escarpés des monts verdoyants, offre, avec un climat presque partout tempéré, toutes les conditions d'un admirable champ d'élevage.

2° *Richesse et variété du troupeau.* — Aussi le troupeau marocain est-il particulièrement riche et varié (2) et constitue la principale ressource du pays,

---

(1) *Cf.* p. 214 et note chap. II, section III, § 2, du présent Titre.

(2) Voici, d'après MM. Cousin et Saurin, qui les empruntent à M. Dehors, vétérinaire du Conseil sanitaire du Maroc, quelques données qui permettront de se faire une idée de la valeur du troupeau marocain :

Chevaux, 600,000 ; race : barbe analogue à celle d'Algérie (dans les montagnes) ; d'Abda, plus forte (dans les plaines) ; et des mélanges ;

Anes et mulets, 4 millions ; race : le mulet d'Afrique à bosse frontale domine. Tout Marocain a son âne (transport des charges) ; les

par ses nombreux produits utilisables: œufs, lait, peaux, chair, poils, laine, et par les services qu'il rend (labours, transports, etc...).

Les races sont en général très bonnes et, comme elles constituent souvent des variétés spéciales au Maroc, elles y sont bien adaptées.

L'état sanitaire du troupeau marocain est excellent: on n'y connaît point la tuberculose et peu les épizooties, et ceci mérite toute l'attention pour éviter la contamination.

Malheureusement, l'élevage (si tant est qu'on puisse parler d'élevage en ces conditions) se fait à l'abandon, de lui-même : ni soins journaliers (1), ni sélections pour arriver, en formant peu à peu des types, à améliorer les races (2).

---

gens plus aisés ont des mules comme montures pour voyager à l'intérieur ;

Bœufs, 5 à 6 millions; deux races : du nord jusque vers Rabat, c'est la race de Guelma, basse. petite et ramassée; du sud (Chaouïa, Doukkala...), plus forte, très bonne et bien adaptée au milieu. Rendement, après engraissage facile, en viande nette: 50 à 60 % du poids vif;

Moutons, 40 millions ; race: mérinos dégénéré, semblable au mouton inculte des Pampas, et qui vient très bien au Maroc; de belle taille ; laines de belle qualité ;

Chèvres, 11 millions ; chaque famille en possède (lait, poils, peaux) ;

Chameaux, ou plutôt dromadaires ; race ou du moins variété différente de celle d'Algérie et Tunisie: plus grande, plus forte, plus robuste (lait, poils, transports);

Basse-cour: Poules et poulets en quantité prodigieuse, à cause du climat très doux en hiver et sans sirocco en été. Les autres volailles, inconnues, viendraient pourtant fort bien.

(1) Point d'abris : les animaux sont abandonnés en pleine prairie ou parqués dans un enclos en plein air au milieu des tentes, exposés à toutes les intempéries; point de réserves de fourrage pour les périodes de sécheresse : on ne fait point de prairies artificielles, et on ne récolte rien des prairies naturelles.

(2) Aucun souci ni aucune notion de ces améliorations ; la reproduction est abandonnée au hasard.

Et cependant, les résultats actuels obtenus ainsi sans soins et sans méthode sont certainement magnifiques. Ils permettent d'en espérer de bien plus merveilleux encore et qui seront la source de gros bénéfices, le jour où l'Européen (1) pourra pratiquer au Maroc un élevage rationnel et scientifique (soins, fourrages, sélection).

§ III. — Forêts et faune

Exploitation forestière. — Faune. — Conclusion.

Tandis qu'en plaine, les forêts sont pour ainsi dire inconnues (on ne cite guère que celles de Larache et de Mamora), les énormes massifs montagneux sont couverts d'immenses forêts. Le Rîf tout entier, le Moyen Atlas aussi, sauf sur le rebord algérien au Nord-Est, et le Grand Atlas, moins ses revers du Sud et du Sud-Est desséchés par les souffles du désert et moins les crêtes et les cimes, ont conservé le revêtement sombre de leurs impénétrables forêts, mieux partagés que l'Algérie voisine.

Les essences les plus diverses et les plus rares (2)

---

(1) Actuellement l'Européen ne peut guère pratiquer l'élevage qu'en s'associant à un indigène, à qui il fournit le bétail. Il peut en retirer de gros bénéfices, puisque dans cette association agricole, avant tout partage des profits, chacun retire déjà son capital engagé.

(2) Acajou ; arbre à gomme (sorte d'acacia qui se rencontre dans le Sud et l'Ouest) ; santal; arar (ou 'ar'ar, sorte de cyprès qui ressemble au thuya ; outre son bois très beau et incorruptible au point que dans les ruines de Chela on peut voir des poutres d'arar qui datent de dix siècles et qui n'ont pas souffert, il donne la résine sandaraque utilisée pour les vernis) ; arganier (arbre particulier au Maroc, de la région de l'O. Tensift et de l'O. Noun) et qu'on n'a encore rencontré nulle part ailleurs : il fournit d'abord un vrai bois de fer, puis des fruits que les animaux mangent et dont ils rejettent les

s'y disputent la royauté. Au-dessus des premiers contreforts couverts de broussailles et de chênes nains rabougris, ce sont d'abord les taches plus foncées des thuyas et des 'ar'ar, espacés par groupes, puis la masse compacte des chênes verts et des noyers ; enfin, plus haut, la mêlée des chênes-lièges et des pins et, jusqu'aux cîmes, l'assaut victorieux des cèdres géants (1) qui les casquent de leur cimier sombre et dentelé.

Ces richesses sont presque partout inexploitées — et pour longtemps inexploitables — ce qui ne leur assure d'ailleurs pas la conversation, tant s'en faut : les orages, les incendies maladroits ou aveugles (2), les ravages du pâtre qui, pour avoir un rayon de miel, abat l'arbre tout entier (3), des Sultans qui, comme Moulay el Hassen, pour purger une région de ses fauves et de ses brigands, font déboiser la magnifique forêt de Jaba (4), arrivent à dévaster d'immenses espaces presque avec le même succès que nos

---

noyaux ; ceux-ci séchés et cassés, donnent des amandes qui, arrosées d'eau et pétries, produisent de l'huile que l'on emploie pour la cuisine et l'éclairage, mais qui, de haut goût, pourrait être employée à la fabrication des parfums). (Wolfrom, p. 136-140 ; Cousin et Saurin, p. 265-267).

(1) « Les cèdres sont splendides ; on en voit qui mesurent 6 et 8^{m} de circonférence à la base... leur cîme dépasse le niveau de la forêt. » (De Segonzac, p. 130, 131).

(2) « Une forêt dont les cèdres plus gros, plus clairsemés que ceux du Boudâa, sont plus ravagés encore par la foudre, l'incendie des bergers et la hache des bûcherons... L'un de nos guides, ajoute M. de Segonzac (p. 142), disait mélancoliquement : « nos arrière-petits-enfants ne connaîtront pas l'arez (cèdre), le roi de la forêt »,.

(3) « Leur écorce éclatée, fendue par l'âge, offre un abri propice aux abeilles, et les bergers brûlent un arbre entier pour avoir un rayon de miel ». (De Segonzac, p. 131).

(4) « La forêt de Jaba, raconte encore M. de Segonzac (p. 188), est le dernier vestige des immenses forêts de chênes qui couvraient le pays. Mouley el Hassen fit déboiser toute cette région pour la purger des fauves et des brigands qui l'infestaient ».

modernes et âpres exploiteurs de forêts qui, chez nous saccagent sans remords nos hauts massifs montagneux ! C'est, d'ailleurs, ce qui se passe dans les rares endroits où se fait une certaine exploitation ; au Rîf et dans les forêts de Larache et de Mamora, on coupe le chêne-liège pour en récolter l'écorce.

La faune la plus variée abonde dans ces immenses refuges forestiers : sangliers, gazelles, mouflons, singes y pullulent ; le lion et la panthère s'y rencontrent encore fréquemment (1). Pauvre Tartarin, s'il avait su !...

Conclusion *(Trésors en réserve)*. — Ce sont là des richesses en réserve, car il ne faut guère songer à une exploitation forestière en plein cœur du pays ou en plein massif montagneux avant une pacification assez sérieuse et l'établissement de voies de communication. Mais, dans un avenir qui ne saurait être très éloigné, le Maroc aura, dans ses immenses forêts, d'essences pour quelques-unes très précieuses, une magnifique source de revenus. Pourvu qu'alors elles n'aient pas à subir les ravages qui ont dévasté la plus grande partie de leurs voisines d'Algérie.

CONCLUSION DE LA SECTION I

Entraves au développement de l'exploitation agricole : régime de la propriété foncière.

L'exploitation agricole au Maroc, malgré ses défauts et ses lacunes, donne déjà en tous ses domaines de beaux résultats. Un brillant avenir lui est assuré avec

(1) De Segonzac, p. 130, 131.

ses grandes plaines fécondes propres à toutes les cultures, ses immenses espaces pour l'élevage et ses forêts précieuses encore impénétrées.

Malheureusement cet essor est entravé par la pratique abusive d'un régime de propriété qui par sa nature et ses caractères ne comporterait pourtant pas ces maux. Il aboutit, en effet, d'une part à la constitution d'une masse de main-morte par la multiplication des « habous », d'autre part à l'exclusion des Européens de la propriété immobilière. Or de ces deux faits, le premier a pour conséquence d'aggraver la stagnation économique du pays en entravant la circulation des biens et leur bonne exploitation, l'autre d'éliminer précisément le seul élément capable de donner l'impulsion à ce corps inerte des richesses naturelles du Maroc.

1° Habous : *Nature.* — Le « Habous (1) » est une donation à perpétuité de l'usufruit d'une chose à une personne privée ou morale, en en conservant par devers soi la nue-propriété, mais nue-propriété qui, selon l'expression arabe, « attribuée à Dieu », devient à jamais inaliénable. Tout propriétaire peut habouser tout ou partie de ses biens par une simple manifestation claire et formelle de sa volonté, sans qu'il lui soit imposé — comme d'ailleurs dans tous les actes ayant trait à la propriété — aucune forme obligatoire pour ce contrat. Quant au fond, il lui suffit de respecter les principes coraniques de la donation.

---

(1) Cousin et Saurin, p. 186-188, 174-178; Vaffier, Les associations agricoles au Maroc, *Bull. Afr. Fr.*, S. août 1906; *Arch. Maroc.* 1906, VI, p. 244-251).

Caractères. — La constitution de habous sera ainsi nécessairement : translative d'usufruit dès que le propriétaire en aura manifesté l'intention par sa seule volonté unilatérale ; désintéressée de motif ; irrévocable puisque, selon la parole du Prophète, « celui qui reprend ce qu'il a donné est comme le chien qui mange ce qu'il a vomi » ; soustraite à tout rapport successoral (1). Ces caractères étant respectés, le propriétaire peut attribuer à qui il veut cet usufruit et le répartir comme il l'entend : il peut choisir comme bénéficiaires soit une personne privée qui le transmettra alors en héritage (lui-même souvent comme premier dévolutaire, ou sa propre descendance...), soit une personne morale (confrérie, corporation, mosquée...), auquel cas, s'il n'a indiqué personne, un administrateur est chargé de la gérance ; il peut même ne pas indiquer de dévolutaire précis : l'usufruit tombe alors dans la masse commune du Habous public, administré par des nadhar au profit du Makhzen.

Résultats : main-morte. — Ces constitutions de habous sont si fréquentes qu'elles ont formé au Maroc une masse énorme de biens immobiliers (terres et maison) (2), sorte de main-morte, dont la propriété

---

(2) La loi coranique supprime presque le droit de tester (le testament étant tenu pour une « malice »), en instituant une réserve des deux tiers au profit des héritiers légaux dont elle fixe la hiérarchie compliquée. La donation, et particulièrement le habous, apparaît donc comme un moyen commode et très usité, de corriger de son vivant la rigueur de la dévolution successorale légale (ou de l'aggraver) en contrevenant aux exigences de la réserve héréditaire ou à telle exclusion de la loi.

(2) Dans les villes, 40 à 50 % des immeubles sont habous, au dire

est retranchée de la mutation normale et dont l'usufruit reste invariablement et à perpétuité au pouvoir des mosquées, confréries et autres personnes morales, et qui se trouve en général soustraite aux impôts. Si au moins ces habous étaient sagement et fructueusement administrés ! Mais, comme les terres communes, fréquentes dans les tribus à la suite de conquêtes et comme les biens du Makhzen, fruit ordinaire des confiscations, les habous sont exploités avec négligence et ne produisent qu'une infime partie des bénéfices dont ils seraient susceptibles (1). Cette masse immobilière soustraite à toute circulation, ne contribuant pas aux charges fiscales et exploitée d'une manière dérisoire, apparaît comme une cause d'appauvrissement pour le pays et une entrave à son développement économique.

Palliatifs. — On pourrait du moins et surtout on pourra, croyons-nous, chercher à tirer un certain

---

de M. Cousin (p. 188). A Fès, presque toutes les boutiques du bazar sont biens habous des mosquées qui les louent aux commerçants.

(1) Les maisons habous ou makhzéniennes, sont louées pour des prix infimes qui, n'ayant pas été augmentés depuis l'origine, sont en disproportion choquante avec la valeur locative actuelle de l'immeuble. Si, par négligence, le Makhzen ou le titulaire du habous n'en profite pas, d'autres en tirent de fructueux bénéfices : les premiers locataires ont sous-loué pour des prix bien plus élevés, et sont même allés — comme s'ils étaient vraiment propriétaires — jusqu'à céder, à vendre leur « droit de clef », sans que le vrai propriétaire songe à protester et à profiter lui-même de ces augmentations de loyer. — Les domaines du Makhzen sont mal administrés, la plupart laissés incultes à la libre pâture de quelques chevaux ou mules qu'il y fait entretenir à grands frais. — Les habous de mosquées sont loués pour des prix dérisoires, du moins ceux des mosquées ou marabouts de campagne amodiés pour une somme annuelle ridicule, et une fois pour toutes, à un cultivateur qui en transmet ensuite héréditairement la location ; ceux des mosquées de ville sont un peu plus productifs, étant mis aux enchères tous les ans.

parti profitable de cette situation funeste. Pourquoi le Makhzen, à l'exemple de l'Égypte, ne se chargerait-il pas de l'administration à forfait des habous? Ce serait une source assez lucrative de bénéfices pour une administration active et honnête. — D'autre part ne pourrait-on songer, comme en Égypte aussi, à un emploi utile des fonds qui constituent les réserves du Habous public? Ceux-ci ne pouvant, selon le Coran, produire aucun intérêt, la Banque Nationale d'Égypte a su profiter de ce pieux scrupule « en acceptant » le dépôt de ces fonds qui lui fournissent ainsi à bon compte des réserves considérables. Au Maroc, rien n'empêcherait la Banque d'État de se procurer de la même manière de grosses ressources.

2° Les Européens et la propriété immobilière. — Les Européens sont en fait à peu près exclus de l'accès à la propriété immobilière, alors que coraniquement il semblerait qu'ils dussent être placés sur le même pied d'égalité que les musulmans. Quels sont en effet la nature originelle et les caractères coraniques de la propriété (1)?

A) La propriété en droit coranique : nature originelle et caractères. — Le droit de propriété, d'après les pures règles du Coran consacrées par tous les docteurs et commentateurs, ne peut avoir qu'une source créatrice unique : l'effort de l'homme. De

---

(1) D. Saurin « La propriété dans le droit musulman, particulièrement au Maroc » *Bull. Afriq. franç.*, S. nov. et déc. 1905, p. 465-470 et 545-554. - E. Vaffier « Les associations agricoles au Maroc », *Bull. Afriq. franç.*, S. août 1906, p. 263-265.

même que le droit universel de propriété de Dieu (1) n'existe que parce qu'il fut le créateur, ainsi le droit de propriété de l'homme, limité en son objet, n'a et ne saurait avoir pour origine que ce même effort créateur (2) : le travail humain, qui doit porter dès lors sur une chose non encore appropriée, sur une chose morte (3), c'est-à-dire non seulement inoccupée ou abandonnée, mais où n'existent point ou plus de traces d'occupation antérieure (4). C'est donc le *travail revivificateur de l'homme sur une chose morte* qui seul peut *créer* le droit de propriété. Ce travail, à la différence de l'*usucapio* antique ou de la prescription acquisitive moderne, ne doit pas consister seulement en une occupation plus ou moins longue du sol avec *animus domini,* mais il doit comporter une mise en valeur poursuivie pendant un certain temps, de façon à manifester des signes évidents de revivification (5).

---

(1) « Tout ce qui est dans le ciel et sur la terre n'est-il pas à Dieu ? » (Sourate X, verset 56).

(2) « Le droit jaillit de la main de l'homme », a dit El Mawerdi. — « L'acquisition est le résultat des efforts de l'homme » (Prolégomènes d'Ibn Khaldoun) qui ajoute : « L'homme étend sa main avec autorité sur le monde et sur tout ce qui s'y trouve en raison de la déclaration par laquelle Dieu l'établit sur cette terre comme son lieutenant. »

(3) « La terre morte, dit Sidi Khelil, est acquise au premier occupant par sa mise en valeur. »

(4) Cependant au voisinage d'un fonds rural et autour des villes et des centres, la revivification d'une terre morte ne peut s'opérer que si l'autorité a déclaré que réellement la terre était morte et susceptible de première appropriation privée, cela à cause de réserver au fonds rural une étendue de pacage dans un rayon d'un jour de parcours, et au fonds urbain une zone pour la décharge de l'égout et le dépôt des immondices (Sidi Khelil).

(5) Sidi Khelil énumère un certain nombre de ces signes : découverte et aménagement d'une source, constructions, plantations,

Les conséquences de cette explication théologique de la propriété — qui se rapproche très curieusement des théories modernes, réclamant pour l'homme la maîtrise des produits de son travail — sont remarquables.

Toute autre cause est impuissante à créer un droit de propriété. Ainsi, le Prince lui-même n'a pas le pouvoir de créer ce droit sur des terres qui ne seraient pas mortes, par exemple sur des terres prises à l'ennemi, car, même abandonnées, elles portent encore des traces d'occupation (1) ; il peut en prêter l'usage, en concéder la jouissance, mais non pas y constituer, au profit de qui que ce soit, un titre réel de propriété. Il n'est, en effet, comme tout homme, propriétaire que des terres mortes qu'il a pu revivifier (ou de celles qu'il a acquises régulièrement de leurs titulaires). C'est une erreur de le croire propriétaire universel comme représentant de Dieu ; si Dieu a créé la terre, ce n'est pas pour le profit exclusif d'un seul, mais pour la mettre à la libre disposition de

---

labours, défrichements, terrassements, épierrements... La simple clôture du terrain ou le pacage du bétail ne seraient pas suffisants.

Il faut, d'après les commentateurs et d'après le juge Ibn Acem, que ces efforts aient eu une durée assez longue ; trois ans sans interruption sont estimés suffisants, mais nécessaires. « Le vent qui souffle soulève un instant la terre, il ne la ressuscite pas », dit le vieil imâm Hanbal.

(1) « Sans doute certains sultans ont pu méconnaître ces principes, mais, écrit El Mawerdi, la doctrine fondamentale sera toujours opposable, avec toute l'autorité du Prophète, aux empiètements ou aux erreurs. » « Le prince, dit-il ailleurs, ne peut concéder à qui que ce soit les terres cultivées et bâties, il ne peut non plus concéder la terre prête aux semailles parce que ces terres vives appartiennent à leurs propriétaires ». Et Sidi Khelil affirme avec énergie que « les terres cultivées ne pourront jamais être accordées d'une façon définitive, n'appartiendraient-elles même qu'à un vaincu fugitif. »

l'effort de tous. Le Prince ne peut donc créer de droit de propriété que sur une terre morte, et ne peut céder valablement la propriété d'une terre que s'il en est propriétaire.

Mais cette revivification crée le droit de propriété, quel que soit celui qui revivifie, puisque le Prophète attribue à l'homme la récompense de son travail sans distinguer entre le Croyant ou l'Infidèle (1). Celui-ci ne doit que le kharadj, c'est-à-dire une imposition pour le rachat du cinquième de sa terre, dont le Prophète a prescrit l'attribution à Dieu, aux chorfa et aux pauvres (Sourate VIII, verset 42). Par conséquent, c'est à une ignorance singulière de la théorie coranique de la propriété que, comme nous l'allons voir, nous devons les dispositions de la Convention de Madrid et de l'Acte d'Algésiras, soumettant l'accession à la propriété pour les Européens à l'autorisation préalable du Sultan.

Enfin, la plus importante conséquence de cette conception musulmane de la propriété, est que celle-ci constitue essentiellement un droit absolu, c'est-à-dire inviolable et aliénable à volonté.

Elle est inviolable au point qu'elle n'admet ni expropriation même pour cause d'utilité publique (l'État ne pouvant que réserver pour ses services publics les terres mortes), ni impôts véritables qui seraient une atteinte à son caractère absolu : la zekkat

(1) « La main de *tous* les hommes est ouverte pour prendre, dit Ibn Khaldoun, mais aucun individu ne peut se procurer ce qu'un autre a obtenu, à moins de lui donner quelque chose en échange.» Bou Hanifa prononce catégoriquement que « tout individu, *musulman ou non*, qui défriche une terre vacante en acquiert la propriété ». De même Sidi Khelil proclame l'inviolabilité de la propriété cultivée, créée par l'Infidèle vaincu.

ou l'achour ne sont qu'une aumône légale, due en vertu d'un simple devoir moral et religieux, établie par la loi coranique, perçue, il est vrai, par le Sultan, mais seulement comme Chérif intermédiaire entre Allah et ses fidèles, et non comme représentant de la société politique ; elle ne pèse par conséquent que sur les Croyants. Les impôts agricoles admis par les plénipotentiaires de Madrid sont ainsi dépourvus de toute base coranique et auraient pu être écartés en invoquant cette loi du Coran qui, consacrant l'inviolabilité de la propriété, exclut tout impôt sur elle.

Elle est aliénable, parce qu'ayant créé son droit par son effort, ou ayant régulièrement acquis un droit ainsi créé, l'homme est maître absolu d'en disposer (1). Une simple manifestation claire et certaine de sa volonté suffit donc à la transmettre. Il en résulte que dans tous les actes relatifs à la transmission de la propriété (vente, échange, donation), la seule volonté unilatérale ou synallagmatique, selon les cas, suffit à opérer ce transfert, en dehors de toute forme de contrat (2).

La loi coranique ignore les contrats solennels : s'ils interviennent (actes de vente par adoul), c'est non pas pour opérer la transmission, parfaite par

---

(1) « Nul n'est condamné à son droit... ; la propriété appartient à l'homme ; l'homme n'appartient pas à la propriété », a écrit Ibn Khaldoun. C'est ce qu'exprime d'une façon fort originale Bou Hanifa : « la propriété musulmane est entourée de murailles ; à l'inverse d'une prison, il est défendu d'y entrer, il est toujours permis d'en sortir. »

(2) Ibn Khaldoun pose les seules conditions requises à la perfection de la vente, nulle forme particulière n'est requise, en effet : « il faut savoir et vouloir ce que l'on vend ; il faut savoir et vouloir ce qu'on achète ; et ce que l'un achète doit être précisément ce que l'autre a vendu. »

l'expression du consentement, mais uniquement *ad probationem*. Cette preuve de propriété peut, d'ailleurs, être faite sans écrit, par témoins ; c'est un cas très fréquent dans les tribus de l'intérieur où les propriétés sont transmises de père en fils ou à des tiers sans aucun acte écrit, mais simplement devant des témoins dont on invoquera le témoignage en cas de contestation.

Au cas d'écrits dressés, la preuve de la propriété peut résulter soit d'un aqd, soit d'une moulkya, soit d'un dhâher du Sultan. L'aqd est une longue bande de papier constatant depuis l'origine (appelée omn, souche, et qui ne peut être que la revivification d'une terre morte) toutes les mutations successives de la propriété (ventes, successions, échanges, partages), inscrites les unes au-dessous des autres dans leur ordre chronologique et certifiées par les signatures d'adoul et de cadi. S'il est impossible de retrouver toute la lignée des mutations jusqu'à un omn, on peut cependant donner à sa propriété, jusque-là sans preuve certaine faute d'écrit, la base solide d'un titre qui tiendra lieu d'omn pour toutes les transmissions ultérieuses : on fait alors rédiger une moulkya, acte d'adoul constatant qu'aux dires conformes de l'intéressé et des témoins (1) qu'il fournit, telle terre a toujours paru appartenir à un tel. La moulkya devient ainsi le titre originaire de propriété, pour sa preuve. La preuve écrite peut enfin résulter d'un dhâher du Prince, accordant à quelqu'un la propriété d'une

(1) Deux témoins suffisent, selon M. D. Saurin ; douze au contraire semblent requis pour M. Vaffier, qui ne fait peut-être pas allusion à la même région.

terre. Mais cette concession du Sultan ne constitue réellement un titre de propriété pour son bénéficiaire que si elle porte sur une terre dont le Sultan avait le droit de disposer comme propriétaire. Sinon, c'est une simple concession de jouissance, d'usufruit (d'azîb, par exemple) et non de propriété, concession précaire, ordinairement viagère et toujours révocable ou sujette à contestations.

Le droit de propriété, créé par le seul travail revivificateur de tout homme sur une terre morte, apparaît donc comme absolu, inviolable et transmissible par la simple volonté de son titulaire : la loi musulmane n'imposant nulle forme substantielle à sa manifestation. « Le droit musulman, a pu écrire M. D. Saurin (1), est peut-être le seul ensemble traditionnel et législatif qui ait si énergiquement réduit à l'acte créateur toutes les origines éparses de la propriété privative » ; toutes les autres législations, même primitives, si elles ont reconnu ce caractère créateur de l'effort humain, n'ont cependant pas exclu d'autres modes originaires de propriété : invention, fait du prince, auxquels le Coran refuse toute valeur propre et suffisante. La législation musulmane que l'on estime généralement despotique, et comme le code de l'arbitraire et de l'autorité absolue, ou dont on exagère les tendances communistes, est certainement la seule qui ait si vigoureusement énoncé et protégé le droit individuel à l'encontre du prince, et « qui soit allée jusqu'à la quasi-déïfication de l'individu, créateur d'un droit qu'il tient de lui-même et que

(1) D. Saurin, *op. cit.*, p. 469.

nulle puissance au monde ne peut lui arracher sans méconnaître et trahir la suprême puissance divine..»

Et, s'il fallait définir le principe commun qui caractérise l'ensemble de la législation issue du Coran, le principe du respect absolu de la liberté humaine serait celui qui apparaîtrait sous tous les aspects multiples du commentaire juridique et de l'application judiciaire (1). »

B) Le Croyant ou l'Infidèle et l'accès de la propriété ; Pratique abusive : exclusion en fait des Européens ; les erreurs coraniques de la Convention de Madrid et de l'Acte d'Algésiras. — Il est donc établi que coraniquement les Européens, comme tous les musulmans, peuvent accéder à la propriété immobilière soit en créant leur droit par un effort sur une terre morte, soit en devenant titulaires, par un mode de cession quelconque, d'un droit déjà créé. Or, en fait, les Européens s'en étaient toujours trouvés écartés. Les plénipotentiaires réunis à Madrid en 1880 songèrent à la leur rendre accessible : partant de la croyance — erronée, anticoranique, nous l'avons vu — que le Coran interdisait la propriété aux Infidèles en territoire musulman, ou du moins rendait le Sultan seul et universel propriétaire de toutes les terres, ils ne crurent pas payer trop cher, de la soumission des Européens et protégés aux impôts agricoles (autre erreur coranique) et de portes et de la réglementation de la protection, la reconnaisance par le Sultan du droit pour les Européens d'acquérir des propriétés

(1) D. Saurin, *op. cit.*, p. 467, 469, 470, 554.

au Maroc, sous la condition de son autorisation préalable nécessaire (nouvelle erreur coranique !)

Aux termes de l'article 11 de la Convention de Madrid, tout Européen qui voulait acquérir une propriété devait solliciter et obtenir « le consentement préalable du Gouvernement ». Il lui fallait donc, avec la mefoula du pacha (autorisation), faire dresser son acte d'achat par deux adoul, qui au bas de leurs signatures devaient faire apposer celle du cadi. C'était la méconnaissance la plus complète de la nature et des caractères coraniques de la propriété (1).

Et, pour ajouter encore à l'ironie de la situation, il est arrivé que ce pouvoir remis aux mains du pacha

(1) On a bien coloré cette autorisation, qui apparaissait comme anticoranique, d'une explication après coup. On a dit : ce n'est pas une autorisation que donnent le pacha et le cadi, mais une simple attestation, un témoignage que la terre dont s'agit est susceptible d'appropriation privée, c'est-à-dire qu'elle n'appartient ni au Sultan, ni aux mosquées (le pacha ayant la surveillance de ces biens), ni aux habous ni à des mineurs (le cadi en étant gardien). Mais ceci est une duperie, car si la loi coranique semble exiger l'intervention de l'autorité, c'est seulement aux environs des fonds ruraux ou urbains, pour veiller à ce qu'on n'entrave pas les usages communs, les servitudes de pacage, d'égout et d'immondices (*Cf.* p. 157, note 5), et non dans toute l'étendue du territoire. Bien plus, cette intervention de l'autorité, qui n'est pas une autorisation, n'a lieu qu'à l'origine, lors de la création de la propriété, c'est-à-dire seulement au cas d'un individu voulant dans ces zones s'approprier pour la première fois une terre par revivification ; mais jamais au cas de cession d'une terre déjà appropriée, puisque alors on a des titres comme preuve de propriété possible et réelle (aqd, moulkya). Dans tous les cas, il ne devrait pas légalement s'agir d'une autorisation, mais d'une simple attestation que ces terres sont susceptibles d'appropriation. Or, en fait, à l'égard des Européens ceci a été pratiqué comme un vrai droit pour les autorités makhzéniennes d'autoriser ou de refuser la demande d'acquisition, et cela non pas pour les motifs qui justifieraient cette intervention (sauvegarder les biens du Sultan, des mosquées...) mais pour des motifs purement politiques : écarter la pénétration européenne.

est devenu pour le Makhzen une arme facile pour écarter du Maroc toute installation étrangère : l'autorisation fut en fait presque toujours refusée, sans autre motif que cette considération politique. Il y aurait bien eu un remède curieux à cet ostracisme, mais aucun Européen n'eut l'idée ou la hardiesse d'en user. Pourquoi n'achèterait-il pas une propriété selon la loi coranique pure, sans aucune autorisation, sauf, en cas de contestations, à porter l'affaire devant le cadi. Celui-ci ignore la Convention de Madrid; en tout cas, dans un conflit entre elle et le Coran sacré qui est la seule loi qu'il doive appliquer, il n'eût pas pu hésiter, « enfermé qu'il est dans la loi », selon la parole d'Ibn Younès. L'Européen eût eu ainsi bien des chances de voir reconnaître la régularité de son droit, en conformité de la loi coranique qui ouvre l'accès de la propriété à tout homme par son travail ou par l'acquisition régulière, sans l'intervention d'aucune autorité.

Dans tous les cas, la situation était si abusive, que la Conférence d'Algésiras dut s'en préoccuper. L'article 60 de l'Acte final, tout en persévérant dans les mêmes erreurs coraniques qu'avait inaugurées la Convention de Madrid, apporte cependant des facilités plus sérieuses aux Européens pour acquérir des terres au Maroc. L'autorisation du Sultan reste nécessaire d'une manière générale; mais on l'invite à donner « aux autorités administratives et judiciaires les instructions nécessaires pour que l'autorisation de passer les actes ne soit pas refusée sans motif légitime », et pour que les « transmissions ultérieures par actes entre vifs ou après décès » s'exercent « sans aucune entrave ». Et surtout aux termes des § 2 et 3,

« le Sultan accorde d'une façon générale et sans qu'il soit désormais nécessaire de l'obtenir spécialement pour chaque achat... le consentement exigé par l'article 11 de la Convention de Madrid », pour les achats de terre par les Européens « dans les ports ouverts au commerce et dans un rayon de 10 kilomètres autour de ces ports, à Ksar-el-Kebir, Arzila, Azemour et éventuellement dans d'autres localités du littoral ou de l'intérieur... mais seulement dans un rayon de deux kilomètres autour de ces villes. »

Cette fois, ces dispositions seront-elles encore lettre morte ou, au contraire, les autorités makhzéniennes prêteront-elles leur concours à leur libre application? Un temps prochain le dira. Souhaitons-leur meilleure chance : il y va de l'avenir de la pénétration européenne, pour qui l'accession à la propriété, facile et sûre, est la condition indispensable de son efficacité, de sa durée sérieuse et fructueuse, puisque seule elle attache la colonisation au sol et l'y fait développer des racines maîtresses. Mais il y va aussi de l'avenir du développement économique et particulièrement agricole du Maroc, parce qu'il ne peut être tiré de son enlizement, de sa stagnation que par l'effort durable et profond du colon européen, seul à même de lui donner l'impulsion et l'élan nécessaires.

SECTION II

Exploitation industrielle

§ I. Petites industries et petits métiers. — § II. Motifs. — § III. Résultats. — Conclusion.

Si le Maroc n'est pas un pays de grande industrie, ce n'est faute ni de matières premières, ni de main-d'œuvre ou de forces motrices. La *matière première* est abondante et variée : produits agricoles à transformer sur place, produits des mines et carrières de toutes sortes, richesses forestières et maritimes. La *force motrice* ne manque pas sous forme de houille blanche avec les mille torrents et rivières qui roulent leurs eaux aujourd'hui encore inutiles à travers le pays; et demain peut-être le pétrole ou le charbon viendront révolutionner toute l'Afrique du Nord. La *main-d'œuvre* n'est pas tout à fait sans intelligence en certains métiers où elle s'est spécialisée, ni complètement paresseuse dès que l'appât du gain l'excite de son aiguillon.

§ I. — Petites industries et petits métiers

Et cependant le Maroc n'est qu'un pays de petites industries et de petits métiers. Dans le nombre on n'en peut guère distinguer que quelques-uns d'actifs et qui soient vraiment importants ou qui offrent des éléments d'avenir (1) : travaux et arts du bâtiment

(1) L'exploitation des minerais qui devrait être primordiale est à peu près nulle; elle ne se fait que rudimentairement en quelques

avec céramique, faïence, poterie ; huiles et farines ; pêcheries ; salines ; tissus ; cuirs et peaux. Mais encore, toutes ces industries, sauf les deux dernières, sont par trop rudimentaires et devront se transformer pour subsister devant la concurrence européenne.

L'huile et la farine qui seraient de gros articles industriels en ce pays couvert d'oliviers et de moissons, sont fabriquées par des procédés primitifs qui nuisent à leur qualité et interdisent une véritable exploitation : l'huile s'obtient en des trous creusés en terre où on laisse couler d'un pressoir grossier le jus des olives (1) ; ou bien comme le blé on écrase celles-ci sous des meules de pierre : c'est ainsi que Fès compte 160 moulins de ce genre !

Les pêcheries (2) pourraient donner de très beaux résultats sur les côtes marocaines où abonde le poisson. On exploite seulement la sardine à Tanger (3 sennes du Makhzen et 30 embarcations avec filets flottants) et sur les côtes du Rîf (100 sennes). M. Gaston Buchet (2) estime que, malgré les instruments peu nombreux et primitifs qu'ils emploient, les Marocains prennent annuellement plus de 369 millions de sardines. Ce serait une industrie d'un grand avenir pour nos pêcheurs (la sardine, en général petite, ne convient guère pour l'exportation, mais salée ou pressée à l'huile de qualité inférieure elle aura, par son bas prix, tout le marché intérieur), sans parler

---

endroits pour des besoins très locaux. Quant au travail des métaux qui eut autrefois quelque activité, il est en décadence, même au Sous, sous la concurrence européenne.

(1) Wolfrom, p. 143 ; Ch. René-Leclerc, p. 346, 347.

(2) Cousin et Saurin, p. 276 ; G. Buchet, *Bull. Afr. Franç.*, S. fév. 1905 et nov. 1906 ; et *Bull. Société Géographie Paris*, 1904, tome 26, p. 300-303.

des autres sortes de poissons sur lesquelles la documentation se poursuit à l'heure actuelle.

On exploite bien des salines (1) à Tanger, Larache et en quelques points de l'intérieur ; mais on est loin d'exploiter le sel marin ou le sel gemme partout où ce serait pourtant facile et profitable, et du reste on y emploie des procédés bien rudimentaires.

L'art du bâtiment, qui fut autrefois une gloire des artistes marocains, s'est conservé en une certaine mesure, mais il n'est plus guère, en ses manifestations actuelles (ornementation des intérieurs et des cours; mosaïques, carrelages, sculpture en plâtre et bois...), que la copie servile des modèles anciens. Il est à prévoir que par l'instruction technique dans les écoles, on pourra le réveiller et le ramener à son antique splendeur. C'est l'œuvre que nous poursuivons avec succès en Algérie depuis quelques années.

L'industrie des tissus est vraiment active et importante. Rien qu'à Fès, elle alimente 500 métiers. Les laines, poils de chèvre et de chameau du pays, les filés de cotons d'Angleterre, la soie de France et d'Italie forment la matière première à transformer en étoffes de toutes sortes, dont on fera ensuite des vêtements (haïk, djellaba, fez...), des tapis (Rabat), des bandes pour tentes. Comment s'opère cette fabrication (2) ? Dans les villes ce sont les femmes qui ayant acheté par exemple des toisons au marché, les lavent, les cardent, les filent sur le rouet pour la laine courte de trame (tâma) et à la quenouille et au fuseau pour la laine longue de chaîne (qiam), et les

(1) Cousin, p. 273; *Arch. maroc.*, 1905, V, p. 276-282.
(2) Ch. René-Leclerc, p. 339-340.

vendent alors à des tisserands de profession qui, à l'aide de métiers grossiers et par des procédés rudimentaires, les tissent. A la campagne, dans les douars ou sous les tentes, ce sont les femmes qui filent et tissent très grossièrement la laine des troupeaux, ainsi que les poils de chèvre ou de chameaux, ou les racines d'asphodèle pour en faire des tentes.

Partout, du reste, les procédés sont plus que primitifs. Appropriés à la consommation locale, ils supporteront mal la concurrence européenne : déjà certains articles de fabrication indigène sont annihilés par les produits européens correspondants, ainsi les fez, les tissus de soie avec fils d'or ou d'argent, etc.

La préparation des *cuirs* et des *peaux* (1) et leur transformation en objets manufacturés sont une industrie vraiment marocaine, une des rares d'ailleurs qui subsisteront sans avoir à se transformer. Les différentes peaux (bœufs, moutons et surtout chèvres et boucs) sont traitées et façonnées un peu partout au Maroc, mais surtout à Fès (2.000 tanneurs), Merrakech, Tetouan, au Tafilelt et à Figuig. Dans ces trois villes on prépare les peaux et en même temps on en confectionne des objets en cuir ; le Tafilelt prépare presque uniquement les peaux sans les confectionner, à l'inverse de Figuig. Les peaux sont tannées et teintes selon des procédés anciens mais excellents et jusqu'ici assez secrets (2). Les maro-

(1) Cousin et Saurin, p. 240 ; Rapport Ch. René-Leclerc (Le commerce et l'industrie à Fès), *Bull. Afr. Franc.*, S. sept. 1905, p. 343.

(2) Les peaux sont d'abord enfouies dans un sol humide et fangeux, où elles subissent un commencement de putréfaction, nécessaire pour les débarrasser des poils ou de la laine. Placées ensuite dans des cuves remplies d'une préparation d'eau, de dattes et de brindilles de « ghalga », elles en sont retirées au bout de quelque

quins qui en résultent ou filâli sont d'une souplesse extrême et d'une qualité inaltérable. Leur renommée s'étend à tout le Nord Africain. Dans tout le Maroc, en Algérie, Tunisie, dans les oasis et jusque vers Tombouctou on les recherche pour les travailler. A Fès, Tetouan, Merrakech et surtout à Figuig qui achète au Tafilelt ses cuirs préparés, on confectionne avec ces filâli toutes espèces d'objets de cuir (sacoches, ceintures, porte-monnaie et surtout chaussures) que l'on destine au marché local et même à l'exportation. En résumé, l'industrie des cuirs et peaux et objets manufacturés en cuir est prospère et importante : elle suffit à alimenter le pays pour sa consommation locale et même elle constitue un sérieux article d'exportation (1 million 1/2 de francs de babouches exportées annuellement en Egypte, 300.000 fr. en Algérie, 300.000 au Soudan). Enfin grâce à la science de ses procédés, au talent de ses maîtres et ouvriers et à la perfection absolue de ses produits, cette industrie défie toute concurrence

---

temps pour être replongées dans une autre mixture composée d'eau et de « tacahout » réduit en poudre et tamisé, où elles macèrent et achèvent de se tanner. Reste à les teindre : soit en rouge, soit en jaune. Le secret de la teinture rouge a toujours été jalousement gardé. Cependant, M. Mercier, à qui nous empruntons pour ce motif les détails de ces opérations qui diffèrent sensiblement de ceux que fournissent d'autres auteurs, a pu décider un juif à trahir ce secret : « Avant de teindre et quelle que soit la couleur à obtenir, on badigeonne la peau avec de l'huile, puis on la fixe, en l'étirant, avec une natte à laquelle on la coud par les bords. Cela fait, si l'on veut teindre en rouge, on prépare une mixture composée d'eau, de garance réduite en poudre et d'alun pilé. Il suffit alors de frotter la peau avec un tampon... » Veut-on teindre en jaune, la garance est remplacée par de l'écorce de grenade sèche et pilée. (L. Mercier, Notice économique sur le Tafilalet. *Bull. Afr. Franç.*, S. juin 1905, p. 213-214).

européenne : c'est par là la seule qui n'aura nul besoin de changer ses procédés pour subsister.

Ainsi, aucune grande industrie, mais seulement de nombreux petits métiers et petites industries, dont quelques-uns seulement présentent de l'importance et des éléments d'avenir. Pourquoi cette absence de grande industrie, alors que ne manquent pourtant ni la matière première, ni la force, ni la main-d'œuvre ?

§ II. — Motifs : L'utilisation des ressources et les procédés : l'organisation industrielle

Ceci tient d'abord à ce qu'on n'utilise pas toutes les ressources naturelles du pays. On laisse les rivières gagner les basses plaines et la mer, sans leur avoir demandé, dans leur haut et moyen parcours plus tumultueux, la force qu'elles dépensent en écume et en fracas inutiles : houille blanche qui dans nos montagnes réveille et transforme villages et cités endormis, et qui, au Maroc, permettrait d'exploiter toutes les richesses du sol et du sous-sol qu'on laisse improductives (récoltes que l'on transformerait sur place, forêts où l'on pénètrerait méthodiquement, mines et carrières enfin découvertes).

Mais surtout, il faut en voir la cause dans une organisation industrielle antique et servie par des procédés traditionnellement immuables. Tout ce monde industriel ou plutôt artisan — comme d'ailleurs les commerçants — est enserré dans des groupements professionnels très étroits et formalistes (corporations) (1). Ceci, ajouté à l'enserrement des

(1) Nous en renvoyons l'étude à la section III, *Commerce*, p. 324.

groupements familiaux et sociaux, paralyse l'initiative et les efforts individuels et emmaillote en quelque sorte la production industrielle depuis des siècles dans des procédés et un outillage primitifs et immuables. Les traditions corporatives exigent par exemple que les maîtres-ouvriers n'emploient que quelques ouvriers et apprentis autour d'eux : comment concilier cette rigueur antique avec les besoins nouveaux de la grande industrie ? La coutume intangible veut que l'on se serve toujours des mêmes métiers rudimentaires ; qu'on suive toujours les mêmes méthodes de travail enseignées religieusement au sein de la corporation de maître à apprenti ; que l'on fabrique toujours selon les mêmes modèles transmis traditionnellement, la perfection semblant atteinte quand on a réussi à les reproduire fidèlement... Aucun souci d'innovation ou de perfectionnement, l'initiative est morte depuis des siècles. La corporation repose tout entière par sa nature et son organisation mi-religieuse, mi-professionnelle, sur une tradition immuable et sacrée ; ses méthodes et ses procédés de production participent de ce caractère sacré et doivent comme lui rester immuables,

§ III. — Résultats : Danger de disparition de l'industrie marocaine

Les conséquences d'un tel régime se font durement sentir et menacent l'industrie marocaine, si elle ne se transforme, d'une brève disparition. Incapable en effet de lutter à l'extérieur sur les marchés du monde, où elle n'aurait à offrir que peu de produits (puisque la plupart des matières premières sont inexploitées),

des produits coûteux et trop grossiers (sauf les cuirs, les tapis et quelques tissus), elle ne peut même déjà plus conserver son marché intérieur, pour lequel elle suffirait pourtant, lui étant juste adaptée. La concurrence européenne, à mesure que le pays s'ouvre à la pénétration économique, avec ses produits variés, bon marché et qui peuvent imiter parfaitement les produits indigènes, fait reculer pas à pas l'industrie marocaine.

Conclusion. *Grand essor industriel ? Plus tard : pénétration européenne — émancipation de l'artisan marocain*). — Quel avenir industriel peut-on, dans ces conditions, prévoir au Maroc ? Il ne paraît pas, avant longtemps du moins, que le Maghrib devienne un pays de grande production industrielle : les ressources naturelles sont encore très incomplètement connues ; l'outillage économique (voies et moyens de communication et de transport, machinisme...) fait totalement défaut ; de même que jusqu'ici le charbon. Il faudrait d'ailleurs pour cet essor industriel une transformation plus profonde des conditions de vie de ce peuple, de ses conceptions, de ses coutumes et de ses mœurs familiales, sociales et économiques, ce qui est très long et très délicat. L'exploitation commerciale et agricole, au contraire, qui nécessite moins de bouleversements sociaux et dont les ressources mieux connues sont plus vite abordables, va solliciter et accaparer — à juste titre — l'activité de l'Europe pendant longtemps encore.

L'avenir industriel sera néanmoins assez brillant, croyons-nous, dès que les circonstances en permettront l'essor : le jour où, en toute sécurité des

personnes et des biens, l'Européen, enfin admis en fait à la propriété immobilière, aura commencé l'outillage économique du pays (1), le jour où les populations, gagnées et comme apprivoisées à l'intérêt par l'expérience agricole et commerciale qui leur aura dessillé les yeux, seront moins rebelles à jeter les regards vers nos conceptions plus modernes, il sera possible alors de reconnaître et d'utiliser toutes les richesses naturelles du Maroc et d'appliquer à l'activité industrielle grandissante les méthodes et et les procédés scientifiques de production moderne.

Parallèlement aux progrès du machinisme et sous la poussée de l'intérêt vital de mieux en mieux compris, se poursuivra l'émancipation lente de l'individu hors des groupements qui l'étouffent et qui paralysent en même temps l'activité des affaires. Il faudra favoriser cette émancipation, qui sera plutôt une prise de conscience par l'individu de sa valeur personnelle. Elle ne devra pas consister, en effet, à briser les cadres corporatifs, qui sont un élément d'ordre, d'organisation et de discipline du travail, et auxquels, par des voies détournées et sous une autre forme, sont obligées de revenir les sociétés comme la nôtre qui, les ayant brutalement anéantis, souffraient trop de leur disparition. Ce qu'il faudra plutôt, c'est un peu distendre les cloisons de ces geôles, c'est y pratiquer de larges ouvertures par où leurs prisonniers, regardant pour la première fois le monde qui s'agite et progresse autour de leurs prisons mortelle-

(1) Déjà quelques industries ont été essayées par des Européens dans les villes de la côte (pâtes alimentaires, cigarettes, eaux gazeuses, distilleries,...) qui ont réussi et dont 95 % sont françaises, Cousin et Saurin, p. 241, 242; Wolfrom, p. 144.

ment immuables, habitueront peu à peu leurs yeux à ce spectacle nouveau, et s'y instruiront. Et laissant alors ces souffles printaniers pénétrer à larges flots dans leur antre, ils y feront jaillir l'étincelle de vie et de prospérité.

SECTION III

Exploitation commerciale

§ I. Commerce local. — § II. Commerce extérieur.

Toute cette activité économique, agricole et industrielle trouve sa manifestation dans la vie commerciale qu'il nous reste à examiner : commerce local et commerce extérieur.

§ I. — Commerce local (1)

1° Lieux et objets de commerce. — 2° Organisation commerciale

Son activité, quoique en déclin à cause des troubles politiques et économiques qui secouent tout le pays, est cependant encore assez importante, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, et son organisation demeurée à peu près intacte, du moins à l'intérieur, a conservé sa physionomie originale.

1° LIEUX ET OBJETS DE COMMERCE

A) Dans les villes : marché et bazar. — Dans les villes, le commerce s'effectue soit sur le marché, soit au bazar ou quartier des boutiques.

---

(1) Ch. René-Leclerc. Le commerce et l'industrie à Fès, *Bull. Afr. Franç.*, S. juillet, août, sept. 1905.

Le marché (Souk) se tient tous les jours aux portes de la ville ou sur une place. Les achats s'y traitent de gré à gré au milieu de marchandages sans fin que favorise la difficulté de se reconnaître et de s'entendre au milieu de la confusion des poids et des mesures marocains (1). Certaines marchandises (2) se vendent aux enchères criées par des crieurs publics (dellâla), dont la responsabilité est couverte par un amin, chef

---

(1) Le commerce local et le commerce extérieur s'en trouvent gênés, tant est grand l'embrouillement : I. Ces poids et mesures sont trop nombreux : pas de système métrique partant d'une même unité; mais chaque catégorie de marchandises ou d'objets a sa série de mesures et de poids, spéciale et différente des autres. Ainsi : 1° les mesures de *longueur* sont : *a*) pour les étoffes tissées au pays : le drâa (coudée) = 0m54; nouç-drâ = 0m27; rebâ drâ = 0m14; themen drâa = 0m07; — *b*) mais pour les charpentiers, menuisiers, armuriers, ce ne sont plus les mêmes : cheber (grand empan) = 0,27; cheâ = 1/2 du cheber; foum el kelb (petit empan) = 0,18; etc. — 2° mesures de *capacité* : série spéciale pour les grains (moudd, nouç-moudd,..), série pour les huiles (qolla ou cruche, nouç qolla,...) — 3° *poids* : il y a bien une unité de poids, le « quentar », (quintal) et la série des poids a les mêmes appellations pour toutes les denrées : quentar, nouç quentar, etc..., mais sous les noms identiques, se cachent des valeurs réelles différentes selon la marchandise, parce que le quentar étant divisé en 100 retel (livre), et le retel en « rial » de 25 grammes, il se trouve que selon la denrée la livre est de 20, 32, 40 ou 50 rial de 25 grammes; et par conséquent cela fait varier pour chaque espèce de marchandise la valeur et du retel et du quentar et de ses subdivisions (nouç quentar, reba quentar,...) II. En outre, ces mesures et poids déjà si variables suivant les catégories de denrées, diffèrent encore de valeur, quoique sous les mêmes noms, selon les régions; — III. Enfin les poids et mesures dont usent les marchands sont en fait tous faux quoique poinçonnés par le mothasseb, qui ne voit là qu'une occasion de toucher une prébende, mais sans rien vérifier. (*Cf.* A. Charmetant, *op. cit.*, p. 65; Ch. René-Leclerc, Le commerce et l'industrie à Fès, *loc. cit.*, p. 308; Cousin et Saurin, *op. cit.*, p. 285).

(2) Les choses mobilières qui doivent être vendues aux enchères, dit M. René-Leclerc, (p. 302), sont : les animaux, bijoux, esclaves, haïks, chaussures, djellaba, objets d'occasion au bric-à-brac. Les objets immobiliers sont : les maisons, fondaks, boutiques des habous,

de la corporation, et par un répondant particulier. Et ce n'est pas un spectacle banal que celui de ces foules en burnous ou en djellaba de toutes nuances, qui grouillent à travers les alignements de boutiques en plein vent, de tentes et d'échoppes regorgeant de toutes les marchandises et de toutes les denrées imaginables. Quelques-unes ont été apportées des confins du désert au pas lent des caravanes, dont les chameaux accroupis mettent en cette cohue gesticulante et hurlante une note exotique (1).

---

(1) Il faut lire dans Loti ou dans Segonzac ou Chevrillon, la description de ces marchés, pour se faire une idée de leur grouillement étrange. — Loti, p. 6, 7 : « A Tanger... la place du grand marché.. Il y fait presque nuit. Par terre, sur une étendue d'une centaine de mètres carrés, il y a une couche de choses brunes qui grouillent faiblement: chameaux agenouillés, prêts à s'endormir, pêle-mêle avec des Bédouins et des ballots de marchandises, caravanes, qui sont parties peut-être des confins du désert. Des bruits de voix humaines très rauques et des grognements de bêtes s'élèvent de ces masses confuses qui couvrent le sol de la place. Devant un petit feu, qui flambe jaune, au milieu d'un cercle de gens accroupis, un sorcier nègre chante doucement et bat du tambour »; — p. 13, 14 : « Des centaines de chameaux, pelés et hideux, sont à genoux dans la poussière, allongeant de droite ou de gauche, avec des ondulations de chenilles, leur long cou chauve; et la masse des paysans ou des pauvres, en burnous gris, en sayon de laine brune, s'agite confusément parmi ces tas de bêtes couchées. C'est un immense fouillis ».

Et dans de Segonzac (p. 46, 47) : « Le marché de Djenada bat son plein et regorge de monde. C'est un souk rîfain identique aux souks arabes. On y voit les mêmes alignements de petites tentes misérables, invraisemblablement rapiécées, où des marchands indifférents attendent une clientèle problématique. Ils vendent du sucre, du beurre rance, de la graisse, du lait frais ou aigre dans des pots de grès bouchés avec une poignée d'herbe, du miel dans des peaux de bouc. Des charbonniers, accroupis auprès de leur coufins recouverts de feuillage, regardent les passants d'un air de résignation extatique. D'un côté sont les troupeaux : moutons bêlants, agneaux et chevreaux pleurant avec des voix d'enfants. De l'autre côté, les ânes, les mules, les chevaux, tous misérables, tous blessés, immobiles, plongés dans une prostration désolée. Des petits étalages en plein vent, exposent sur un pan de haïk des bougies, des allumettes, du

A l'intérieur des villes, toutes les affaires sont localisées dans un quartier spécial : le *bazar*. Chaque branche de commerce (ou d'industrie) occupe une rue ou un coin particulier ; et si l'on songe à la spécialisation à l'extrême des divers métiers dans chaque branche, on se fera une idée de ce morcellement des professions par rue ou par quartier. Ces rues en dédale, tortueuses, étroites et sales, sont couvertes, pour tamiser l'ardeur du soleil, de planches, de feuillages ou de roseaux ; les étages surplombent et sont près de se rejoindre dans l'enlacement de leurs poutres ; des voûtes, des arcades enjambent les ruelles et, comme par des puits, ne laissent filtrer en ce réseau de terriers, qu'une lumière cendrée et mystérieuse d'église. C'est un labyrinthe inextricable et sombre, où l'on a toutes les peines du monde à se retrouver.

Là se pressent les boutiques, misérables échoppes uniformes de $1^{m}50$ de largeur et de profondeur et de 2 mètres de haut, qui s'ouvrent sur la rue par deux panneaux de bois dont l'un se rabat vers le sol, tandis que l'autre se soulève en auvent. A l'intérieur, le marchand, venu là le matin pour en repartir à la nuit vers son habitation, attend, accroupi et résigné, les clients qui n'y pénètrent jamais, mais achètent de l'extérieur. Ces boutiques, ainsi que les fondaks (sortes de grands entrepôts ouvrant sur des cours pleines de marchandises que les négociants en gros y

---

tabac à priser, des paquets de tabac espagnol, du kîf et des minuscules pipes à kif, aux fourneaux de terre, aux tuyaux artistement gravés, peints et ornés de breloques de toutes sortes. Des cordiers tressent l'alfa ; un beadji rapièce les savates invraisemblablement élimées des piétons. Mais ce qui donne à ce marché sa physionomie particulière, c'est la forêt mouvante des canons de fusils qui domine cette foule. Tous les hommes sont armés... »

déposent pour les y vendre ou pour en alimenter les boutiques) sont ordinairement propriété habous des mosquées qui les louent aux commerçants. Et c'est une sensation étrange pour un Européen de se mêler à la foule des burnous à travers ce lacis de ruelles sombres et de contempler tous les hétéroclites objets qui se cachent au fond de ces boutiques (1).

B) Dans les douars : marché régional.— Les douars n'ont en général aucune boutique, aucun commerce. Chaque maisonnée ou chaque tente doit s'approvisionner en temps utile au marché de la région qui se tient à jour fixe et au même endroit. Acheteurs et

---

(1) *Cf.* Loti, p. 239-246, *Le bazar de Fès :* « Oh ! le grouillement de ce bazar, le remuement silencieux de ces burnous dans cette demi-obscurité confuse !... Les petites avenues en dédale s'en vont de travers, recouvertes de vieilles toitures en bois, ou bien de treillages en roseau sur lesquels s'enroulent des branches de vigne. C'est par quartiers, par séries, que les boutiques de même espèce sont groupées : Il y a la rue des marchands de vêtements, où les échoppes miroitent de soies roses, bleues, orange ou capucine, de broderies d'argent et d'or, et où stationnent les dames blanches, voilées et drapées en fantômes. Il y a la rue des marchands de cuirs où pendent des milliers de harnachements multicolores pour les chevaux, les mulets ou les ânes, toutes sortes d'objets de chasse ou de guerre, de formes anciennes et étranges, poires à poudre pailletées d'argent et de cuivre, bretelles brodées pour les fusils et les sabres, sacs de voyage pour caravanes, et amulettes pour traverser le désert. Puis la rue des marchands de cuivre, où du matin au soir on entend, sur des plateaux ou des vases, marteler des arabesques. La rue des brodeurs de babouches, où toutes les petites niches sont remplies de velours, de perles et d'or. La rue des peintres d'étagères ; celle des forgerons, nus et noirs, celle des teinturiers aux bras barbouillés d'indigo et de pourpre. Enfin, le quartier des fabricants de fusils, de longs fusils à pierre, minces comme des roseaux, dont la crosse incrustée d'argent s'élargit à l'excès pour embrasser l'épaule... Elle bourdonne et grouille sourdement, la foule vêtue de laine grise accourue de loin pour acheter ou revendre d'extraordinaires petites choses. (*Cf.* aussi A. Chevrillon, *op. cit.*, p. 134 et s.).

vendeurs s'y rendent alors en foule et souvent de très loin. C'est toujours le même grouillement et le même encombrement des produits les plus bizarres, depuis ceux de première nécessité jusqu'aux objets de grand luxe, mais tout cela en plein air, sous le soleil aveuglant ou dans la boue des chemins détrempés (1).

De ces marchés ruraux ou citadins, quelques-uns sont des centres d'une réelle importance, soit pour la consommation locale (toutes les grandes villes), soit comme points d'approvisionnement et de transit. La situation géographique et routière de villes comme Merrakech (au point de croisement des grands chemins de la Côte, du Sous, du Soudan et du Tafilelt), Fès (routes de Meknès, Rabat, Merrakech, Tafilelt, Taza et Algérie), Oujda (pistes de Fès, de la Côte et de l'Algérie) en fait des lieux de grande activité commerciale.

2° ORGANISATION COMMERCIALE

La vie commerciale est encore organisée au Maroc, du moins dans les grandes villes comme Fès, Merrakech, Meknès, Rabat, sur un modèle assez peu différent de ce qui existait en France dans nos cités du Moyen-Age. Fortement groupés en corporations de métiers, comme les industriels, les artisans, dellâla et commerçants sont aussi pourvus d'organes supérieurs de direction, de contrôle et de décision.

A) Corporations. — Le commerce est libre, certes, et n'importe qui peut ouvrir boutique; mais dans

(1) Loti, p. 87, 90.

leur bazar les marchands n'admettent que des musulmans ; les juifs sont relégués au Mellah, où ils ont aussi leur bazar particulier. Tous ces commerçants musulmans sont groupés comme aux temps anciens en corporations.

La corporation (1) « henta » comprend tous les membres d'un même commerce, ou d'un même métier, répartis en maîtres-ouvriers « mâllem », ouvriers « çanâ » et apprentis « metâllem ». Elle est administrée par un conseil « jemâa » des notables du métier qui se choisissent mutuellement ; celui-ci convoque la corporation aux fêtes et processions, et à la nomination de l' « amin ». Élu par tous les membres de la corporation et agréé par le mohtasseb, l'amin est président du groupe et, à ce titre, a des pouvoirs assez étendus. Il représente la corporation aux fêtes, à la présentation au pacha... ; il est le juge naturel des conflits qui s'élèvent entre les membres du groupe ou entre l'un d'eux et un étranger (acheteur...) ; il est aussi un agent financier : percevant les impôts dans son groupe pour l'amin el mostafadh (c'est-à-dire pour le Makhzen), ainsi que les taxes arbitraires imposées par le mohtasseb et le montant des amendes collectives de la corporation, il apparaît comme un intermédiaire entre ses administrés et le Makhzen et leur évite ainsi son ingérence perpétuelle dans leurs affaires.

Au point de vue professionnel, la corporation, sans avoir de règlements écrits, a cependant toute une technique traditionnelle de métier, et qui se transmet

(1) Ch. René-Leclerc. « Le commerce et l'industrie à Fès », *Bull. Afr. franc.*, S. sept. 1905, p. 338.

immuablement des maîtres-ouvriers aux ouvriers et aux apprentis. On comprend alors comment la corporation aboutit à paralyser l'initiative individuelle et à rendre impossible toute innovation et tout progrès dans la fabrication et toute évolution vers la grande industrie. Il faut se rappeler surtout que cette organisation immuable par tradition économique se trouve la plupart du temps tout imprégnée d'influence religieuse et revêtue d'un caractère encore plus sacré dans son intangibilité (1).

B) Organes supérieurs (mohtasseb, orf tajar). — Outre cet embrigadement en corporations traditionnelles, la vie commerciale est encore dotée de régulateurs et de juges : mohtasseb, experts et arbitres.

Le *mohtasseb* est ce personnage important que nous avons déjà vu à l'œuvre, au titre de l'organisation administrative des villes (2). Par ses pouvoirs de surveillance des marchés et des corporations et de contrôle des denrées, il apparaît réellement comme le régulateur de la vie économique de sa cité.

Les contestations commerciales (même entre Européen demandeur et commerçant indigène) sont portées, — comme d'autres que nous avons déjà eu l'occasion de signaler : contestations agricoles..., — devant un tribunal spécial, un jury d'arbitres commerçants (du moins dans les grandes villes) appelé Orf tajar (coutume des commerçants) : à Fès (3), ce sont huit commerçants nommés par le Makhzen sur

---

(1) *Cf.* p. 164-165.
(2) *Cf.* p. 211.
(3) Ch. René-Leclerc, *loc. cit.*, p. 301.

présentation de leurs pairs; réunis, ils jugent non point d'après la loi écrite, mais d'après la coutume non écrite (orf ou arf); leurs décisions sont poursuivies en exécution par le khalifa ou le pacha qui somme le condamné de s'exécuter : sinon, c'est la prison, à moins de fournir caution ou gage.

Cette vie du commerce local méritait d'être signalée pour la physionomie si bizarre de ses marchés et de ses bazars, pour l'importance de quelques-uns de ses centres d'affaires, et surtout pour son organisation originale et séculaire, qui rappelle à plusieurs siècles de distance ce qu'était chez nous la vie économique de notre Moyen-Age.

§ II. — Commerce extérieur

1° Méthodes. — 2° Régime. — 3° Bilan

Les méthodes et les conditions du commerce extérieur au Maroc sont restées assez primitives et semées d'entraves de toutes natures (situation monétaire; manque d'outillage; conditions d'approvisionnements et d'expéditions ; régime douanier). Elles paralysent son essor sur tous les points où il s'effectue (ports ou frontières de terre), en dépit de ses richesses agricoles et industrielles et des besoins de ses populations obligées de restreindre leurs achats.

1° MÉTHODES

A) **Maisons d'importation et d'exportation.** — Le commerce extérieur est aux mains de grosses maisons d'exportation et d'importation, indigènes ou euro-

péennes et qui sont établies à la côte ou dans les grandes villes de l'intérieur. Il y a par exemple à Fès des maisons indigènes d'une réelle importance, au dire de M. René-Leclerc qui a étudié à fond le commerce et l'industrie dans la capitale (1). Ces maisons ne sont d'ailleurs pas spécialisées, comme les maisons de détail, à certaines catégories de marchandises; elles font à la fois l'importation et l'exportation de toutes les marchandises possibles.

Ces gros négociants ne se contentent pas d'acheter et vendre des marchandises, ils se livrent aussi à une spéculation effrénée sur celles-ci et sur le change.

B) **Achats et ventes** (intermédiaire forcé; la protection). — Jamais le commerçant en gros n'achète ou ne vend directement : ce n'est pas la « gaïda » (la règle); il passe toujours par un intermédiaire. Dans ses relations avec l'Europe, il s'adresse ainsi soit à un commissionnaire de maison européenne installé à la côte ou dans la ville de l'intérieur, soit à un commissionnaire à lui, correspondant ou associé, établi au dehors, dans un centre d'Europe (Gênes, Marseille, Manchester...). Ce sont ces intermédiaires qui reçoivent les instructions, offrent les échantillons, prennent les commandes, les communiquent, s'occupent de l'emballage, de l'expédition et des règlements de comptes. On voit l'intérêt pour les maisons européennes d'avoir au Maroc même des agents

(1) Fès compte ainsi : sept maisons de plus de 2 millions de pesetas de capital; cinq de plus de 1 million; sept de plus de 500.000; vingt-sept de 100.000 à 500.000; quatorze de plus de 50.000 (Ch. René-Leclerc, *loc. cit.*, p. 249).

spéciaux, ou une maison de commission correspondante ; il leur faudrait sans cela attendre l'établissement d'un représentant marocain auprès d'elles ! Sans compter que ces agents européens, sur place, pourront étudier les débouchés, les besoins et les goûts de la clientèle et les signaler utilement à leurs maisons.

Dans ses relations avec l'intérieur, le commerçant en gros, pour écouler ses articles ou se procurer les stocks de denrées qu'il destine à l'exportation, doit recourir aussi à des intermédiaires. Et si le négociant marocain n'a pas de difficultés à en trouver et à en user, il n'en est pas de même de l'Européen. Dans l'impossibilité de pénétrer fructueusement et sans danger sur les marchés de l'intérieur pour y acheter par exemple les laines, les peaux..., il doit faire appel au concours d'indigènes qui, musulmans et souvent de la localité, pourront en toute liberté mener ces affaires. Mais, pour qu'ils puissent s'y consacrer sans avoir à redouter, pour eux et leurs biens, les violences ou les injustices des populations et des autorités et les surprises de la justice du pays, on a reconnu de bonne heure la nécessité d'obtenir pour eux du Sultan un régime spécial de garanties qui les soustraie à la juridiction et aux impôts du Makhzen.

C'est là l'origine de la *protection* (1): inscrite pour

(1) La protection, aux termes des traités, s'étendait aux sujets du Sultan, employés par la légation ou les autorités consulaires, ou par les négociants pour leurs affaires de commerce. Mais en outre, un « droit consuétudinaire » s'était établi par simple usage, pour chaque nation, d'accorder sa protection à des sujets marocains dont elle voulait récompenser certains services exceptionnels. — Des abus s'étaient glissés : certaines puissances avaient abusé du droit con-

la première fois, au traité du 28 mai 1767 conclu entre Louis XV et le sultan Sidi Moulay Mohammed ben Abdallah : « Ceux qui seront au service des consuls, secrétaires, interprètes, courtiers ou autres, tant au service des consuls que des marchands, ne seront empêchés dans leurs fonctions, et ceux du

---

suétudinaire pour faire reconnaître la qualité de protégé à une foule de Marocains, qu'elles soustrayaient ainsi à l'autorité du Sultan. Cela permit au Maroc, sur les instigations de l'Angleterre et de l'Espagne, de voiler de ce prétexte le dessein véritable de porter un coup fatal à l'influence française, à son commerce, en demandant à la Conférence de Tanger (1879) puis de Madrid (1880), la réglementation du droit de protection par la suppression directe ou détournée des censaux et des protégés exceptionnels. Comme 26 ans après, à Algésiras, la France, entraînée à une conférence dirigée contre elle et dont elle ne voulait pas, obligée de discuter, comme base, un projet qui faisait litière de ses intérêts et de ses droits, ne dut son succès qu'à son action énergique auprès des chancelleries et à sa fermeté d'attitude à la Conférence (quasi-rupture, 12-19 juin 1880). Cela lui valut l'appui de l'Italie, puis de l'Autriche, avec celui de l'Allemagne acquis dès le début. Victorieuse sur la question capitale pour elle des censaux (nécessaires surtout pour courir les marchés intérieurs en quête des laines à acheter), puisqu'elle obtenait (art. 10) qu'il ne soit « rien changé » à leur situation, la France, sur la question du droit consuétudinaire, soutint à son tour l'Italie. Finalement la situation est aujourd'hui la suivante : Trois sortes de protégés : les sujets du Sultan employés par la légation et les autorités consulaires (un interprète, un secrétaire, un soldat, deux domestiques par agent consulaire) — ceux employés par les négociants pour le commerce (deux par comptoir) — et les protégés à titre exceptionnel pour services rendus (douze par nation, art. 16).

La protection est viagère et non pas héréditaire, mais familiale, c'est-à-dire qu'elle couvre non seulement l'indigène bénéficiaire, mais sa femme, ses enfants et ses parents mineurs habitant sous le même toit (art. 6). Elle consiste essentiellement en ce que l'indigène se trouve soustrait d'une part à la juridiction locale pour relever de la juridiction consulaire, d'autre part aux impôts makhzéniens autres que l'impôt agricole et le droit de portes (art. 12 et 13).

L'associé agricole indigène ne bénéficie pas de la protection (art. 9, § 1), à moins qu'il ne soit un censal détaché à l'agriculture par un négociant, auquel cas il est protégé par sa qualité de censal. Toutefois il jouit en fait et en droit d'une situation analogue, et en tous cas différente du droit commun, puisqu'il ne peut être inquiété,

pays seront libres de toute imposition et charges personnelles » (art. XI). Ce droit, étendu depuis aux autres nations, donna lieu à des abus et fut réglementé finalement par le traité franco-marocain du 19 août 1863 et par la Convention de Madrid du 3 juillet 1880. Cette dernière, sur la question des censaux (protégés de commerce), ne fait que reproduire, malgré l'opposition de l'Angleterre et de l'Espagne, les dispositions du traité de 1863 : ne sont réputés négociants ayant droit à protéger des indigènes, que ceux qui font en gros le commerce d'importation et d'exportation ; et pour chacun de leurs comptoirs, il n'ont droit qu'à deux censaux. Ceux-ci, comme tous les protégés, bénéficient de la juridiction

---

ni arrêté, ni poursuivi sans que le consul de son associé européen ne soit prévenu et n'intervienne (art. 9, § 2 et 3). En réalité, les affaires de ce genre devraient être réglées d'un commun accord entre les autorités marocaines et le consul (l'art. 9, § 2 parle de « l'autorité dont il (l'associé) dépend »). A tel point que si nos consuls avaient largement pratiqué ce droit de l'art. 9, au lieu de le négliger pour éviter des enquêtes souvent difficiles ou fastidieuses, il fût résulté de cette collaboration fréquente des deux autorités, des sortes de tribunaux mixtes : et c'eût été un excellent moyen d'influence, de pénétration.

Faut-il supprimer la protection ? Sans doute elle a donné lieu à des abus ; et en elle-même elle est une atteinte à la souveraineté du Sultan, puisqu'elle soustrait à l'autorité régulière un certain nombre de ses sujets. Mais, depuis 1863 et 1880, l'exercice de ce droit est réglementé d'une façon telle, que les abus (trafic des cartes de protection...), ne peuvent être qu'exceptionnels et facilement réprimés. Du reste cette institution a son origine et sa raison d'être dans les abus marocains qui l'ont rendue nécessaire (abus de l'administration surtout) ; elle disparaîtra donc naturellement le jour où ceux-ci cesseront, c'est-à-dire où le Makhzen réformera ses mauvais procédés, mais ce jour-là seulement. En attendant, la protection, avec l'association, sont les seuls moyens à la disposition des Européens pour faire le peu qu'ils font au Maroc. La France en défendant ce droit en 1880 à la Conférence avait donc soutenu les intérêts de toute l'Europe.

consulaire et de l'exemption de tous impôts makhzéniens, sauf l'impôt agricole et le droit de portes.

C) **Spéculations.** — Les marchés et les fondaks sont de vraies bourses de commerce. A la faveur de l'isolement de chaque place, résultant du manque de voies et moyens de communication et de nouvelles avec les autres, les négociants en gros y spéculent tous sur les marchandises et sur le change.

a) Spéculation sur marchandises. — La spéculation est surtout intense sur les marchandises importées d'Europe. Le sucre, le thé, par exemple, sont constamment l'objet d'un jeu de hausse ou de baisse selon qu'on prévoit un arrivage ou non et qu'on aura par conséquent le temps ou non de faire monter ou baisser les cours (1). Les marchandises indigènes, — du moins les plus importantes et les plus nécessaires, — sont tarifées par le mohtasseb, et devraient ainsi échapper à la spéculation. Mais ce personnage, comme tous les autres fonctionnaires, est un des principaux spéculateurs ; on comprend que les négociants, eux aussi, ne se privent pas de jouer sur les marchandises indigènes, même et surtout de première nécessité.

Il en résulte d'abord une grande instabilité dans

(1) Pour les sucres par exemple : « des groupes de commerçants s'entendent pour les accumuler dans des magasins et pour refuser de les vendre aux boutiquiers, sauf à un prix de....., bien plus élevé, naturellement, que le cours ordinaire. Ou bien ces mêmes groupes, apprenant qu'un groupe concurrent baisse ses prix, lâchent subitement leur marchandise à un cours inférieur, pour qu'elle inonde les boutiques, et que la population en achète des quantités par instinct de gourmandise » (Ch. René-Leclerc, *loc. cit.*, p. 306).

les cours des denrées qui oscillent sous ce jeu perpétuel, et surtout une aggravation du prix de l'existence qui finit par devenir très chère et très lourde à la masse de la population. La spéculation sur les denrées de première consommation aboutit en effet très souvent à de vrais accaparements, pour écouler ensuite, devant l'épouvantail de la disette, lentement mais aux prix arbitrairement imposés, les stocks accumulés (1).

De telles pratiques, poussées à un pareil degré, ne s'expliquent que par les lenteurs, les incertitudes et les dangers de l'approvisionnement : le spéculateur sait que les routes à l'intérieur sont mauvaises et longues, que les caravanes seront lentes à venir déverser leurs produits sur la place, qu'elles risquent être attaquées et pillées en route ; il sait que le port, sans abri et sans accès, est souvent fermé par la tempête ou la barre périlleuse aux navires qui, sans cela, jetteraient leurs cargaisons sur le marché, il le sait, et comme il est détenteur d'un certain stock de denrées, il en profite en attendant pour spéculer au gré de son intérêt.

---

(1) « Les céréales, écrit M. René-Leclerc, p. 321, arrivent à se vendre à des prix plus qu'exagérés... Tout ce qui se récolte dans la région agricole environnante (entre Fès et El Kçar) est accaparé et mis en silos par des spéculateurs qui sont généralement de hauts fonctionnaires (Mohtasseb, Amin el Moustafadh) en vue d'une famine, ou tout au moins d'une pénurie de grains... Les céréales vendues sur le marché de Fès proviennent le plus souvent de Rabat et de Casablanca, transportées par mer à Larache, et par terre de Larache à Fès. La cherté des transports augmente d'autant l'orge et le blé qui finissent par atteindre des prix exorbitants (11 pesetas la mesure de 19 kil. pour l'orge, 100 pesetas le quintal de blé !) On voit d'ici ce qui doit se passer les années de sécheresse... C'est alors qu'interviennent les accapareurs en écoulant une partie de leur réserve, qui leur procure des bénéfices excessifs. »

b) Spéculation sur le change. — Ces mêmes difficultés dans les voies de communication jointes à l'absence de télégraphes ou de téléphones, à l'insuffisance des banques, et surtout à la situation monétaire déprimée, favorisent les mêmes spéculations hardies sur le change. En l'absence de banques régulatrices, chaque négociant est un peu banquier : il achète et vend des effets de commerce par l'intermédiaire de courtiers, et fait ainsi lui-même le cours du change. Et si sur une même place les cours arrivent à s'uniformiser des débats de ces courtiers avec les négociants, le manque de lien avec les autres places produit des écarts souvent énormes d'une région à une autre. Les négociants marocains sont d'ailleurs très habiles à ces opérations qui constituent un de leurs gros soucis. S'ils « se tiennent au courant de la politique, se font traduire et lire les journaux, se renseignent auprès du personnel des consulats (1) », ce n'est point par curiosité politique ou par souci national ; mais, sachant que les évènements politiques ont pour contre-coup la hausse ou la baisse du change, ils s'efforcent ainsi de deviner l'influence qu'ils auront sur les cours, de façon à savoir dans quel sens spéculer. Prévoient-ils une hausse prochaine du hassani ? ils achètent rapidement, avant la hausse, toutes les litra (lettres de change) qu'ils peuvent ramasser sur la place. La hausse survenue, ils revendent alors ces litra à gros bénéfices : un négociant qui a par exemple acheté, en change bas du hassani (150 0/0), une litra de 1.000 francs pour 1.500 hassani, et qui, en hausse du change (163 0/0

(1) Ch. René-Leclerc, *loc. cit.*, p. 306.

par exemple) l'a revendue 1.630 hassani, a fait une opération fructueuse, puisqu'elle lui rapporte 130 hassani, différence entre ses prix d'achat et de vente.

Ces spéculations renouvelées, continuelles et intenses enrichissent parfois quelques gros négociants habiles et qui ont des fonds de roulement. Mais, par les variations brusques et profondes du cours de la monnaie, elles aboutissent à créer un état d'incertitude très gênant pour le commerce d'importation (1) et très préjudiciable à ses intérêts véritables : les maisons de second ordre surtout peuvent s'y trouver ruinées, faute de capitaux de réserve pour supporter le choc.

Ce goût, on pourrait dire cette passion de la spéculation, est tellement ancré chez le négociant marocain qu'il faut certainement y voir une des causes de ses retards continuels à régler ses paiements. Ce n'est point mauvaise volonté, ni manque de fonds, ni intentions malhonnêtes — les faillites sont très rares; l'honnêteté est générale et scrupuleuse (2) — mais, en retardant ainsi, il conserve un peu plus longtemps des fonds qu'il sait si bien faire fructifier en spéculant. L'Européen fera donc bien d'accorder des délais,

---

(1) Le négociant ne sait jamais, au moment de la commande, combien il lui faudra débourser, au moment de régler facture, pour se procurer l'effet de commerce par lequel il se libèrera; il restreint ses approvisionnements, ne passe des ordres qu'au fur et à mesure des commandes.

(2) « On emploie beaucoup le courtier pour le change... Mais êtes-vous acheteur de laine, d'orge, etc., le courtier en est prévenu et cherchera un vendeur... et avant qu'une marchandise ne soit livrée à celui qui doit l'exporter, elle a fait le tour de la ville : chose curieuse, aucun papier n'est donné, la parole du courtier suffit, et jamais il n'y a de discussion » (A. Charmetant, *Mission économique au Maroc*, p. 35).

puisque le paiement à crédit et par lettre de change est d'usage général pour les grosses sommes; mais, sachant combien le commerçant marocain fait attendre son argent, même après l'échéance, et combien les variations du change rendent les créances incertaines, il agira sagement en n'exagérant pas les termes de crédit (comme l'avaient fait certaines maisons allemandes qui s'en sont repenties) au-delà de 3 ou 4 mois, et en stipulant au contrat un intérêt (ordinairement 6 %) en cas de retard. Avec ces précautions, il n'aura rien à redouter, le négociant marocain finissant toujours par payer. Du reste, à bout de patience, il n'aurait qu'à recourir à sa légation pour que l'affaire fût rapidement portée devant l'Orf tajar et tranchée.

En résumé, si, comme l'écrivait M. A. Bernard, « le commerce du Maroc se meurt de l'absence de banque, de l'agiotage sur le change et de la mauvaise circulation monétaire », il semble bien que le mal doive être surtout imputé à cette dernière cause (1).

CONCLUSION (Monnaies et Change) (2)

1° monnaies

Subordination de la monnaie marocaine à la monnaie espagnole, fautes financières : double change défavorable. — Toutes les monnaies sont admises au

(1) A. Bernard, *loc. cit.*, p. 239.

(2) P. Leroy-Beaulieu, *Traité d'économie politique*, III et IV. — Cousin et Saurin, p. 279-284. — Wolfrom, p. 184. — A. Charmetant, p. 66. — P. Reboud, *Essai sur les changes étrangers*. — Ed. Déchaud, « Une croisière de reconnaissance commerciale au Maroc », *Bull. Af. Fr*, 1904, S. p. 45 et suiv. — C. Fidel, *Les intérêts économiques de la France au Maroc*. — A. Bernard « Une mission au Maroc, Rapport

Maroc, sous la réserve d'un change. Mais en fait, en dehors de la monnaie française qui se répand de plus en plus et resterait, sans la mauvaise qui la chasse, il y a deux monnaies fondamentales : la marocaine et l'espagnole (1). Avant les émissions de Moulay el Hassan et d'Ab el Aziz, la monnaie espagnole d'argent dominait dans toute l'étendue du Maroc ; aujourd'hui, toutes deux sont à peu près en égale quantité. C'est cette prédominance longtemps exclusive de l'argent espagnol sur le marché marocain qui a fini par lier, comme nous l'allons voir, le change marocain au change espagnol.

Un fait domine la situation monétaire du Maroc par ses conséquences désastreuses, financières et commerciales : la dépréciation de la monnaie nationale et la subordination de sa valeur à celle d'une monnaie étrangère, elle-même subordonnée à l'étalon or de l'union monétaire.

Au début du règne de Moulay el Hassan, la plus grande partie du numéraire était empruntée à l'Es-

---

au Gouverneur général de l'Algérie », *Bull. Afr. fr.* S. oct. 1904, p. 233-240.— E. Pobeguin « Notes sur Mogador », *Bull. Afr. fr.*, S. fév. 1906. De Segonzac, *op. cit.* — P. Deschanel, Rapport n° 333, Budget de l'exercice 1907, ministère des Affaires étrangères.

(1) Il y a de vieilles monnaies marocaines d'or (bendequi = 2 p. 60 hassani), d'argent et de bronze (flous = 0,005 hassani environ) dont l'usage tend à disparaître et n'en persiste plus guère que dans les tribus fermées du Siba. Elles subissent d'ailleurs une dépréciation sur les nouvelles. — Celles-ci frappées par Moulay el Hassan et Abd el Aziz, sont des monnaies d'argent (réal, ou piastre, ou douro hassani ou azizi de 5 pesetas, 1/2 douro, 1/4 de douro, avec des pièces de 0,50 et 0,25 hassani de noms divers) et de cuivre (0,25, 0,10, 0,05, 0,02 et 0,01 hassani) mais point de monnaie d'or. Les pièces espagnoles en or (doublon, 1/2 doublon, 1/4 de doublon) sont rares ; tandis que les pièces d'argent pullulent (douro ou réal ou rial ; pièces de 2 pesetas, de 1 peseta).

pagne. Pour remédier aux maux de l'emploi de cette monnaie dépréciée, le Sultan se laissa persuader par des conseillers intéressés d'émettre une monnaie nationale en quantité suffisante pour se passer de l'Espagne, et assez saine pour éviter la perte au change. Il fit donc frapper des piastres ou douros hassanis en argent au poids de 29 gr. 120 et au titre de 900e, et de la monnaie divisionnaire au titre de 825e. Ces pièces eussent dû faire prime sur les pièces espagnoles correspondantes qui n'étaient qu'au poids de 25 gr., à tel point que 100 piastres hassani équivalaient à 116 1/2 piastres espagnoles. Le Sultan eut malheureusement la faiblesse d'accepter l'équivalence des deux monnaies (1). La piastre hassani comme l'espagnole se trouva donc dépréciée au même titre, par rapport à l'étalon or. C'était la ruine du remède tenté, et aussi une perte sérieuse pour le Maroc, puisque ses pièces étaient d'un titre plus élevé que l'argent espagnol.

Le mal se fût borné là, c'est-à-dire que l'hassani eût simplement perdu au change sur l'or, comme la peseta espagnole, si le successeur de Moulay el Hassan n'eût aggravé la situation par une politique financière aveugle. Poussé par le même désir de substituer à l'argent espagnol une monnaie nationale abondante et aussi par la perspective de se procurer des ressources commodes en battant monnaie, Abd el

(1) Le Sultan paie la nouvelle monnaie au concessionnaire de la frappe en pièces espagnoles; il lui remet autant de pièces espagnoles qu'il reçoit de pièces marocaines de valeur nominale équivalente. C'est un simple échange pièce contre pièce, défavorable à la nouvelle monnaie marocaine, et où elle perd son individualité pour prendre la valeur de la monnaie espagnole dont elle suit ainsi le change. (De Segonzac, p. 267, 268).

Aziz passa avec des maisons européennes des contrats de frappe prodigieux : il inonda ainsi le marché marocain d'un flot de monnaie d'argent, bien au-delà de ses facultés d'absorption et des besoins restreints de la vie économique du pays (1). L'avilissement qui en résulta pour la monnaie d'argent marocaine se trouva en outre aggravé par l'afflux des monnaies de contrebande et surtout de la fausse monnaie (2) qui se mit à pulluler, et aussi par la diminution du titre des nouvelles pièces azizi, ramené à celui des pièces espagnoles. Il se produisit alors ce phénomène singulier : la monnaie azizi, bien que de titre équivalent à l'argent espagnol, ne put circuler qu'à perte sur lui et entraîna dans sa dépréciation les hassani (3) de titre pourtant supérieur, même au numéraire espagnol.

Ceci s'explique, en partie, par la diminution du titre des azizi par rapport aux hassani, inconsidéré-

(1) Quatre contrats de frappe ont été consentis à des maisons européennes, de 75.000 kilos d'argent chacun (Angleterre, Allemagne, France), soit : 300.000 kilos d'argent qui, à 40 douros par kilos, donnent 12.000.000 douros ou 60.000.000 pesetas.

Une telle surabondance de monnaie apparaît encore plus exagérée, si l'on songe que sa mauvaise qualité et son instabilité lui ferment le marché international et que sur son propre marché intérieur elle est concurrencée par la monnaie espagnole, qui suffirait presque aux besoins du pays.

(2) « Tout le monde fabrique plus ou moins sa petite consommation personnelle, écrit M. Pobeguin, (p. 52); il y a des spécialistes de la pièce de 2 pes. 50, d'autres au contraire font tous leurs paiements en pièces de 0,50 pes., qui se renouvellent au fond de leur poche comme les cinq sous du Juif-Errant... Les azizi contiennent beaucoup plus de pièces fausses : les 1/2 douros de 1321 sont faux dans la proportion de 1 sur 4 environ ».

(3) Cependant les hassani, sans faire vraiment une prime cotée sur les azizi, leur sont depuis quelque temps préférés par les négociants qui se rendent mieux compte de leur valeur intrinsèque supérieure. Et cette différence ne peut qu'aller en s'accentuant.

ment assimilés, malgré une teneur d'argent plus forte, aux douros et pesetas espagnols. Mais c'est surtout la surabondance extraordinaire de la nouvelle monnaie qui, dépassant au-delà de toute raison les besoins monétaires du pays, l'avait avilie. La monnaie d'argent marocaine se trouva donc tout entière entraînée dans ce mouvement de dépréciation par rapport à la monnaie espagnole avec qui elle avait jusqu'ici été assimilée. Elle subit désormais un change sur l'argent espagnol; et comme celui-ci, à son tour, se trouve soumis au change sur l'étalon or, elle supporte ainsi le lourd fardeau de deux changes superposés (1), dont l'un au moins expose le Maroc, sans qu'il y soit pour rien, à toutes les fluctuations politiques et financières d'un pays étranger à monnaie dépréciée ! Si, d'ailleurs, il faut s'étonner, c'est que la monnaie marocaine puisse, malgré tout, conserver une valeur nominale supérieure à sa valeur réelle, alors que sa circulation surabondante n'a pour gage ou contre-partie aucune encaisse métallique or (2).

En résumé, la monnaie nationale, pour de multiples causes secondaires (abaissement du titre, pièces fausses, absence d'or monnayé), et surtout à la suite d'une politique financière aveugle qui, par des frappes répétées en jeta une quantité trop considé-

(1) Et même trois, si l'on envisageait les vieilles pièces marocaines qui ne sont échangées qu'à perte contre les nouvelles, ou la petite monnaie qui perd couramment 3 °/₀ pour les gros paiements.

(2) L'or monnaie n'existe pour ainsi dire pas. Il y a bien cependant des réserves, plus importantes même qu'on ne le croit; mais c'est de l'or immobilisé, caché par des indigènes qui, ayant des économies, en ont acheté pour faire un placement sûr et facile à dissimuler. C'est de l'or capital, et comme il se cache à cause de l'insécurité du pays, il ne peut servir de garantie aux échanges. L'utilité des banques, à ce point de vue, sera fort importante et appréciée.

rable dans le pays, se trouve atteinte d'une double dépréciation dont les effets funestes se font durement sentir pour le Maroc sur le marché du change international.

2° CHANGE INTERNATIONAL

Entre pays de situation monétaire saine, le change reflète à tout instant l'état de la balance économique, c'est-à-dire l'état de tous les comptes exigibles de chacun de ces pays, par rapport à l'ensemble des autres (1). La balance devient-elle défavorable à un pays, il voit immédiatement son change hausser et rétablir bientôt de lui-même l'équilibre, en poussant à diminuer les importations, tandis que l'on augmente les exportations. Pourtant, le mauvais état de la balance peut encore persister et même s'accentuer, au point que le pays se voie dans la nécessité prochaine de ne plus pouvoir compenser ses dettes par son actif exigible (lettres de change créancières), mais d'être obligé d'exporter son or pour régler l'excédent. Le taux de l'escompte, que ne manqueraient pas alors d'élever progressivement les banques, pour défendre leur encaisse or, joint à l'élévation maxima du change, aurait vite ramené l'équilibre, en accentuant forcément les exportations de marchandises de prix abaissés et en restreignant les importations. Ainsi, entre pays à monnaie saine, la balance

(1) La balance économique des créances et des dettes exigibles d'une nation envers les autres, comprend non seulement les importations et exportations de marchandises (balance commerciale), mais tous les comptes financiers de cette nation (emprunts et valeurs mobilières de toutes sortes), le fret de ses navires, les profits de ses banquiers et négociants.

des comptes (avec le taux d'escompte, le crédit dont jouissent ces pays) se trouve être la cause primordiale des variations du cours du change. Celui-ci puise alors en lui-même une puissance de réajustement qui n'a besoin d'être parfois secondée que par l'élévation du taux d'escompte, pour rétablir l'équilibre normal dans la situation respective de ces pays.

A) État de la balance économique, impuissance de réajustement du change. — C'est ce qui se passerait au Maroc sans une circulation monétaire dépréciée. Accablé sous le fardeau d'une balance économique perpétuellement défavorable (1), le Maroc voit son change soumis non plus seulement à l'état de ces comptes internationaux, mais, comme tous les pays à monnaie avariée, à la dépréciation variable de sa monnaie. En face de ce nouveau facteur tout-puissant de variations brusques et amples, le change devient incapable de réajuster l'équilibre emporté irrésistiblement par les cours de la monnaie dépréciée.

Pour faire face à l'excédent continuel et incompressible des dettes de toute nature, le Maroc est en effet obligé de recourir au numéraire pour sol-

---

(1) Au point de vue créancier, la balance commerciale constitue à elle seule, pour le Maroc, toute sa balance économique, puisqu'il n'a pas comme la plupart des pays d'autres éléments de créances: revenus de capitaux placés à l'étranger, fret des navires, etc... Or, cette balance de commerce est franchement et lourdement défavorable, et cela chaque année; les importations dépassent régulièrement les exportations de : 23 °/₀ en 1894 par exemple; 41 °/₀ en 1902; 70 °/₀ en 1903; 49 °/₀ en 1904; 55 °/₀ en 1905; 54 °/₀ en 1906; avec des excédents respectifs de : 7, 15.5, 25.8, 18, 15.3, et 16 millions de francs. Seule une production plus intense, le jour où la sécurité le permettra, arrivera à rétablir l'équilibre commercial par l'accroissement des produits exportables.

der (1). Mais quel numéraire ? Il n'a point d'or, mais seulement une monnaie d'argent avariée, instable, incertaine, sujette à toutes les surprises d'une politique financière imprévoyante et, par conséquent, impropre aux échanges internationaux. Il a donc recours à la monnaie qu'il a coutume de trouver en abondance sur son marché : le douro espagnol.

Subissant un premier change à perte pour se procurer, avec sa monnaie dépréciée, une monnaie internationale, le Maroc débiteur supporte, en outre, le change défavorable de cette nouvelle monnaie également avariée, sur l'étalon or de l'union monétaire. Or, ce double change a des oscillations pour ainsi dire illimitées, puisque la dépréciation de la monnaie argent, qui en est la cause, varie elle-même, sans qu'on puisse lui assigner de limites (2), selon le rap-

---

(1) Quelles autres ressources a-t-il en effet pour solder ses excédents annuels d'importations ? N'ayant ni comme la France le revenu de capitaux placés au dehors, ni comme l'Angleterre les produits de son fret, qui permettent à ces deux nations une balance commerciale défavorable, sans que cela indique pour elles une mauvaise situation économique, bien au contraire, le Maroc n'a de ressources que dans l'emprunt (mais qui grève finalement encore sa balance), dans l'exportation de son or (s'il en avait suffisamment), et surtout dans l'élévation de son change, qui ne parvient pas à rétablir l'équilibre.

(2) Le change en 1906 a oscillé entre 143 en mai et 175 en août. En baisse pendant les mois où les besoins de monnaie sont plus forts (à l'approche des récoltes ou au moment des ventes, mai, juin, juillet), il se relève ensuite pour la plus grande partie de l'année, où les besoins en sont bien moindres (août et au printemps), — donne alors le vrai reflet de la situation financière du pays. Il a même atteint dernièrement le cours de 192.50, à tel point que l'on a eu avantage « à vendre comme lingots les pièces de certaines frappes dont le cours était descendu plus bas que leur valeur effective ». Ch.-A. Henry « Le commerce maritime du Maroc; Rapport de la délégation de l'Emprunt marocain ». *Bull. Afr. Franç.*, S. août 1907, p. 189-196.

port commercial de valeur des deux métaux, or et argent, rapport toujours en perpétuel changement, comme celui de deux marchandises ordinaires. Les conséquences d'un change si incertain et si fantasque écrasent le pays dans ses charges financières, dans son commerce extérieur et dans ses conditions d'existence journalière.

B) Conséquences. — La continuelle perte au change que subit le Maroc a pour résultat d'aggraver ses charges financières envers les autres pays. Obligé, en effet, de prendre à sa charge cette perte en stipulant le paiement en or des intérêts et des remboursements des capitaux qu'il a empruntés, le trésor marocain doit se procurer cet or avec sa monnaie dépréciée, à un taux très cher et qu'il ne saurait prévoir à l'avance.

Le *commerce extérieur* tout entier souffre d'un change aussi onéreux, aussi variable en ses oscillations brusques et imprévues, et qui le rendent incertain et aléatoire. Au Maroc surtout, où l'on a des habitudes de crédit à long terme, « on achète ou on vend sans savoir au juste ce que représentera comme richesse, le jour de l'échéance, la somme portée au contrat (1). » C'est ce qui explique que la spéculation joue au Maroc plus qu'ailleurs un rôle prédominant dans toutes les opérations commerciales (marchés à terme), puisque aux fluctuations du cours de la marchandise s'ajoutent celles du cours du change. Ces spéculations ont, au reste, pour effet d'accentuer en général, comme nous l'avons vu, l'aggravation du change. Cette situation constitue donc une entrave

(1) Pobeguin, *op. cit.*, p. 53.

funeste au développement commercial du pays; elle doit rendre très prudents les négociants européens dans leurs opérations, surtout pour les termes de paiement qu'ils accorderont.

Cette hausse du change a bien pour résultat, au début, d'abaisser le prix des denrées et de pousser ainsi aux exportations ; mais elle finit, lorsqu'elle persiste comme au Maroc, par amener à se réajuster, c'est-à-dire à hausser le prix des denrées et, plus lentement, des salaires. Les conditions d'existence deviennent de plus en plus dures pour la masse des consommateurs du pays, d'autant que la spéculation éhontée sur les denrées de première nécessité en vient aggraver la rigueur.

C) Remèdes. — On a proposé, comme en tous les pays à monnaie dépréciée, quantité de remèdes à une situation si préjudiciable à tous les intérêts du pays : faire payer les droits de douane en or? mais on ne songe pas que — vérifiant la loi de Gresham (1), cette bonne monnaie serait vite chassée par la mauvaise ; — établir des voies et moyens de communication ? mais cela ne ferait que réduire les oscillations locales du change, les uniformiser entre centres différents; — installer des banques privées, où l'on pourrait déposer son or au lieu de l'enfouir, inutile ; où le commerce se ferait escompter son papier à un change à peu près uniforme sur toutes les places, et ouvrir des comptes courants, en un mot où il trouverait toutes les facilités qui lui manquent? Ce serait quelque chose, mais le fond du problème resterait intact.

---

(1) « *Money of less value drives out money of more value* ».

Ce qu'il faut, c'est mettre à nu la cause du mal et la déraciner. Elle réside dans la dépréciation persistante et sans limite de la monnaie, qui seule empêche le réajustement de la balance économique. Or cette dépréciation n'a d'origine que dans les mauvaises pratiques financières du gouvernement que nous avons relevées.

Le remède ne peut être, en ces conditions, que dans une réforme radicale des pratiques financières du Makhzen : arrêter les frappes, causes effectives de tout le mal, et retirer peu à peu la monnaie en excédent des besoins. Après quoi, il ne s'agira pas de tenter le relèvement du cours de la monnaie argent dépréciée : œuvre vaine et qui, obtenue seulement par des procédés artificiels (1), s'effacerait le lendemain devant la réalité de la baisse du métal argent. Il faudra s'efforcer simplement de stabiliser la monnaie d'argent à un cours qui corresponde à peu près à l'état actuel de dépréciation du métal (3), de façon que les oscillations concordantes de la valeur du métal et de la monnaie soient désormais très réduites. A ce taux, en effet, l'argent ne varierait plus guère si, partout dans le monde, on avait la sagesse de l'abandonner à son cours et à ses utilisations naturelles, au lieu d'essayer à tout instant son

---

(1) *Cf.* Le *Bland Act* et le *Shermann Act* qui imposèrent au gouvernement des États-Unis l'obligation d'acheter chaque année une énorme quantité d'argent pour tenter d'en relever le cours ; malgré 2 milliards et demi achetés de 1878 à 1893, les cours sont retombés bien vite, en baisse de 60 %.

(2) En 1899, le rapport de l'argent à l'or était tombé à 33,50 ; il fallait donc 33 gr. 50 d'argent pour 1 gr. d'or, au lieu de 15 ou 16 comme auparavant, dans la période de 1850 à 1875 (*Cf.* Leroy-Beaulieu, *loc. cit.*).

relèvement par des emplois forcés et artificiels, qui le laissent ensuite lourdement retomber à sa dépréciation première (1).

Mais, pour mener à bien une pareille œuvre, il faut au gouvernement marocain un organisme financier puissant et sain, dont il a manqué jusqu'à ces derniers temps. La *Banque d'État* créée par l'Acte d'Algésiras est appelée à jouer ce rôle économique vital pour le Maroc. Les pouvoirs qu'on lui a accordés, si elle oriente son action dans le sens que nous venons d'indiquer, seront suffisamment efficaces : trésorier du Makhzen, elle l'habituera peu à peu à des pratiques financières plus correctes et moins désastreuses pour le développement du pays ; détenteur du monopole de frappe et de refonte des monnaies, d'achat et de vente des métaux précieux et d'émission des billets, elle pourra, restreignant la frappe, se livrer au commerce de l'hassani et de l'azizi, de façon à retirer

(1) Et ceci rattache la question au problème plus général du métal argent. De l'exemple des États-Unis de 1878 à 1893, accaparant pour le service monétaire plus de la moitié de la production mondiale de ce métal, sans parvenir à en relever le cours d'une façon durable, et de l'exemple plus restreint du Maroc multipliant ses frappes, il nous paraît, avec M. Leroy-Beaulieu, qu'il vaudrait mieux se résigner à abandonner tout espoir de relever le cours de l'argent par des procédés artificiels et sans effets permanents, qui ne peuvent apporter que des perturbations nouvelles aux cours de la monnaie. Il serait bien préférable d'abandonner ce métal à ses cours naturels et à ses utilisations industrielles : celles-ci suffiraient très probablement à absorber le stock annuel de production (4 à 5 millions de kilos), le reste serait à l'usage monétaire des pays primitifs. Dès lors les cours se stabiliseraient autour d'un certain niveau, comme ceux de toutes les marchandises sans être plus soulevés ou déprimés artificiellement par des tentatives monétaires. Dans ces conditions la stabilisation de la monnaie d'argent aux environs de ces cours plus sûrs du métal, apparaîtrait comme le but désirable et possible pour les États à monnaie d'argent dépréciée.

progressivement de la circulation l'excédent de monnaie dépréciée qui grève les cours du change international ; par son encaisse or enfin, elle assurera un gage solide à la circulation de ses billets et de la monnaie d'argent laissée sur le marché, où elle se sera efforcée d'en stabiliser la valeur : étapes nécessaires sur la voie qui la conduira à l'adoption de l'étalon or.

Le jour où la sécurité des affaires permettra à la Banque d'État d'entreprendre et de réaliser cette œuvre, le Maroc commercial et financier, évadé d'une situation monétaire qui paraissait sans issue, sera désormais armé pour la lutte économique internationale, où jusqu'ici sa pesante et antique armure le faisait succomber. Il s'ouvrira dès lors à tous les espoirs qu'avaient fait naître la richesse et la variété de ses ressources.

2° RÉGIME DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur se trouve soumis à des conditions naturelles inhérentes à l'état primitif du pays et à une réglementation douanière assez défectueuse, qui sont souvent une grosse gêne et une lourde charge, et par là entravent son développement.

A) **Conditions naturelles d'approvisionnement et d'expédition.** — *L'absence d'outillage économique*, même le plus rudimentaire (routes à l'intérieur, aménagement des ports...) jointe à l'*insécurité* permanente en certaines régions et fréquente partout, rend la circulation des marchandises, leur embar-

quement et débarquement : lents, difficiles, aléatoires souvent et coûteux.

A l'intérieur, en effet, la *caravane* de chameaux, d'ânes ou de mulets constitue le seul moyen de transport, puisqu'il n'y a d'autres voies de communication que des routes ou plutôt de simples pistes, frayées d'un centre à un autre par le lourd passage de ces animaux pesants. Et l'on n'imagine pas les difficultés de toutes sortes pour organiser une caravane (1). Le négociant doit se rendre à un fondak ; là, engager les convoyeurs disponibles, mais toujours en petit nombre, et qui monopolisent les transports ; débattre les prix, qui n'ont d'autre mesure que le bon plaisir des convoyeurs, taxant arbitrairement la charge de chameau ou de mulet, non seulement d'après l'abondance de la demande, mais selon la saison, l'état de la route, sa sécurité... ; il lui faut répartir les colis en double charge pour chaque animal, ne pas leur faire dépasser un certain poids (2), les emballer avec soin et très solidement, car il sait les manutentions journalières de chargement et de déchargement, la longueur du voyage, les intempéries, les passages de rivières...

La caravane enfin partie, les soucis redoublent : si les caravaniers parviennent encore à se mettre en route, Allah sait seul, en effet, quand ils arriveront ; comme ils n'acceptent la fixation d'aucun délai, ils peuvent mettre aussi bien un mois que quinze jours pour un trajet normal de huit ou dix jours. Et dans ces longs et durs parcours la caravane peut être pil-

(1) Ch. René-Leclerc, *loc. cit.*, p. 248-249.
(2) 180 kil. par mulet, 250 kil. par chameau.

lée, les marchandises avariées, perdues : qui garantit l'expéditeur contre tous ces risques? Sans doute il a pu faire dresser, au départ, un acte d'adoul certifiant la remise de tels colis à tel convoyeur; mais celui-ci, excipant des cas de force majeure, élève même au cas de faute personnelle des contestations sans fin. On comprend que dans de pareilles conditions, l'approvisionnement et l'expédition soient lents, aléatoires et onéreux et grèvent d'autant le prix des denrées (1).

Dans les ports (2), les difficultés et les entraves sont encore bien autre chose, à l'embarquement comme au débarquement. Les barres ou les coups de vent obligent parfois le navire à louvoyer en vue du port, plusieurs jours durant. Parvient-il à s'approcher (3), il doit, pour avoir des fonds suffisants, rester souvent à 8 ou 900 mètres de la côte, le port n'ayant reçu aucun aménagement. Ce sont alors de longs et pénibles transbordements qui commencent dans les *barcasses* du Makhzen : lourdes embarcations à rames, qui, ne

(1) Surtout si l'on songe que les prix de transport sont fixés à la charge, au poids, quelle que soit la valeur de la marchandise; et que, d'autre part, le convoi a souvent dû acquitter des frais de « zettat » énormes au passage des tribus dangereuses.

(2) Questions diplomatiques et coloniales, 16 juillet 1905 « Mission Dyé » par Aug. Terrier. — Cousin et Saurin, *passim*. — Résultats de la Mission hydrographique au Maroc, dans *Bull. Afriq. franç.*, nov. 1905; janv. et nov. 1906.

(3) L'absence de cartes marines exactes s'est fait durement sentir et a causé bien des naufrages (trois bateaux Paquet à Mazagan....) A l'heure actuelle, la « Mission hydrographique au Maroc » envoyée depuis trois ans par le Comité du Maroc, a terminé le relevé nautique et la triangulation de toute la côte de Tanger à Agadir, et dressé des plans au 1/10.000e de tous les ports. Elle a reconnu par exemple que toute la côte de Casablanca à Mogador s'avance en réalité sur l'Océan de 6 à 7 kil. plus loin qu'il n'est porté sur les anciennes cartes.

pouvant affronter les gros temps ou braver l'obscurité, ne sortent guère que la journée et par les embellies. Quel mal n'a pourtant pas eu l'agent de navigation pour obtenir du « raïs » (capitaine du port, chef des barcasses et des portefaix), quelques-unes de ces barques trop peu nombreuses, trop petites (1), et dont l'équipage hétéroclite et inexpérimenté fait courir aux marchandises les plus sérieux dangers ! Et, comme il n'y a ni quai, ni môle, ces barcasses arrivées à grand'peine à quelque distance du bord, subissent la ruée des portefaix du Makhzen : vieillards, gamins et mendiants, tout ce qu'a pu recruter le raïs pour des salaires dérisoires,et qui, à mi-jambe dans l'eau, tirent ballots et caisses jusqu'à terre. Là, des magasins du Makhzen, insuffisants et mal agencés, sont censés recevoir et abriter les marchandises qui, en réalité, traînent en un beau désordre par les cours, exposées à toutes les intempéries.

Il faut que le commerce s'accommode de toutes ces difficultés, de toutes ces gênes et de tous ces dangers : le Makhzen n'a ni le souci, ni les moyens d'aménager et d'outiller les ports ; il monopolise le service inouï des barcasses et détient jalousement le droit d'autoriser ou d'interdire toute construction. Tout cela se paie pourtant *très cher*, bien que les tarifs varient d'un port à un autre : paiement des barcasses au poids ou au volume ou au colis, paiement des portefaix, droits de magasinage, droits d'ancrage et de stationnement, qui grèvent ainsi de lourdes charges les expéditions ou les approvisionnements déjà

(1) De 8 à 20 tonnes généralement ; cependant Larache en a de 70 tonnes.

si lents, si difficiles et si incertains: tout le commerce souffre de cet état de choses.

Des temps meilleurs s'annoncent pourtant: des travaux sont décidés pour quatre ports; quelques remorqueurs (1) commencent à lancer leur panache de fumée au-dessus des barcasses désuètes; le Sultan est invité par l'Acte d'Algésiras à améliorer son monopole, à aménager ses magasins de douane, et à réviser ses droits de magasinage, d'ancrage et de stationnement. Ce ne sera pas immérité pour ce négoce, obligé par ailleurs de subir une onéreuse réglementation douanière, parfois gênante et arbitraire.

B) **Régime douanier.** – Il n'y a, à proprement parler, de service douanier que dans les huit ports ouverts au commerce; ailleurs le débarquement ou l'embarquement des marchandises est interdit. Quant aux frontières terrestres, l'une, celle du Sud, n'a aucune organisation douanière; l'autre, la frontière algérienne, est dotée — ou plutôt devrait être dotée — d'un régime spécial, établi aux accords algéro-marocains de 1901 et 1902.

a) Frontières du sud. — Sur ces confins du Maghrib où dans leurs cercles restreints s'exerce à peine l'influence de personnages locaux, l'autorité du Makhzen est totalement méconnue. Aussi n'existe-t-il aucun régime douanier entre le Maroc et les immenses régions sahariennes. Les caravanes circulent librement, sans autres entraves que des zettats

(1) Deux à Tanger, un à Larache.

à payer aux tribus qui les exigent sur leurs territoires, des droits de portes (afer) à l'entrée des villes, comme dans toutes les cités marocaines, ou des droits de marché variables selon les régions (1).

b) Frontière algéro-marocaine (Principe traditionnel de la liberté des transactions, droits de statistique et de marché et régime du transit en franchise, taxes encore arbitraires au Maroc). — Entre l'Algérie et le Maroc ce n'est pas, à proprement parler, un régime douanier qui fonctionne, mais une organisation toute particulière et traditionnelle : la France, par une loi du 19 juillet 1867, a consacré l'entrée en franchise de toutes les marchandises d'origine marocaine en Algérie, à condition d'y être consommées ; elle a simplement fixé des taxes d'un caractère municipal, et très minimes. Le Sultan, de son côté, n'a jamais établi de vrais droits de douane ; mais seulement, après 1845, une curieuse taxe de sortie à Fès sur les produits à destination de l'Est, c'est-à-dire de l'Algérie, de l'ennemi : l'Achar el fondak Ennedjari, ainsi appelée parce qu'elle était perçue à ce fondak. Mais, depuis, étendue à toutes les marchandises sortant de Fès, elle a pris, elle aussi, un caractère municipal.

Vinrent les accords algéro-marocains du 20 juillet

---

(1) Dans l'O. Drâa, d'après le capitaine Regnault, ce sont des droits d'entrée perçus, les uns sur toutes les marchandises, les autres sur certaines seulement. En général, voici les droits levés : une poignée de grains ou de dattes par guessaa (8 à 10 kil.); 25 % sur prix des animaux vendus ; 5 % sur prix des autres marchandises vendues. Les produits en sont affectés à la nourriture et à l'hébergeage des hôtes, chacun y ayant droit gratuitement pendant trois jours dans chaque ksar (*Bull. Afriq. franç.*, S. janv. 1905).

1901 et du 20 avril 1902 complétés le 6 mai 1902. Consacrant une nouvelle et fructueuse politique de la France à l'égard du Maroc, ils ne dérogent en rien au principe traditionnel de la liberté des transactions entre l'Algérie et le Maroc (accord de 1902, préambule). Pour inaugurer les relations de bon voisinage et de collaboration politique et économique entre les deux pays, ils décident la création de postes de garde et de perception et de marchés (1) tout au long de la frontière, et permettent aux deux gouvernements d'établir, chacun de leur côté, des droits de sortie et de transit ou des taxes de statistique, ainsi que des droits de place sur les marchés; mais ce n'est que « pour augmenter les ressources et les moyens d'action des deux pays (2), » de façon à « établir solidement la paix, la sécurité et un mouvement commercial destiné à rendre plus riches et plus peuplées les régions limitrophes algériennes et marocaines (3) ».

En conséquence la France, après avoir créé, selon ces accords, les marchés algériens et mixtes ainsi que les postes de garde et de perception stipulés, a

---

(1) On doit créer, en certains points déterminés sur le terrain par la mission Guebbas-Cauchemez, des postes de garde, de perception et des marchés. Ces marchés seront les uns marocains, d'autres algériens, les autres mixtes. Sur les premiers, chacun des gouvernements établira des taxes dans la limite des tarifs convenus et les percevra, chacun pour son compte; dans les derniers, les droits seront perçus par deux agents des deux gouvernements et répartis en fin de marché entre eux. Tel est le régime reconnu possible entre la mer et Teniet es-Sassi. De ce point à Figuig (Figuig excepté), on a reconnu l'impossibilité de réaliser ce régime au moins du côté marocain ; la France versera généreusement chaque année au Sultan le montant estimé des droits qui devraient être perçus. De Figuig au-delà, vers le Guir, impossible de rien organiser pour le moment.

(2) Accord 20 avril 1902, art. 2.

(3) *Ibid.*, préambule.

établi (1) un simple *droit de statistique* sur les marchandises franchissant la frontière algéro-marocaine, droit rendu nécessaire pour suivre les produits jusqu'à leur consommation ou leur exportation, surtout depuis l'accord franco-anglais de 1904 qui accorde le même bénéfice qu'aux marchandises marocaines aux produits anglais transitant à travers l'Algérie, et les *droits de marché* prévus aux accords. Bien plus, en exécution de la loi du 16 avril 1895, un décret du 17 décembre 1896, modifié par un décret du 1er février 1902 et trois arrêtés des 10 janvier 1902, 24 janvier 1903 et 13 octobre 1904, a inauguré un *régime de transit en franchise* des droits de douane et d'octroi de mer algériens pour certaines catégories de marchandises, à condition qu'elles soient exportées en fait vers les oasis sahariennes ou vers le Maroc (2).

---

(1) Loi du 14 janvier 1905.

(2) Auparavant, une foule de produits français et étrangers alimentaient ces régions sans pouvoir passer par l'Algérie où des droits d'entrée trop élevés les frappaient ; ils y arrivaient depuis Melilla (port franc depuis 1887), ou depuis Gabès (en passant alors en fraude à travers les territoires du Sud-Algérien). Désormais — exemptés des droits à leur entrée en Algérie — ils peuvent avec avantage venir approvisionner ces centres. — La liste définitive de ces denrées comprend : sucres bruts ou raffinés d'origine coloniale ou métropolitaine, cafés, thés, poivres, cannelles, clous et griffes de girofle, macis, muscades et piments ; huiles minérales, alcool pur ou dénaturé, vernis, produits chimiques, etc., d'origine française ; toiles de coton, guinées de l'Inde. — Pour bénéficier de l'immunité, ces produits doivent entrer en Algérie par Nemours, Oran, Arzew, Mostaganem, Alger, Bougie, Philippeville, Bône ou Adjéroud-Kiss, et sortir par les bureaux de Touggourt, Ghardhaïa, Aïn Sefra, Adjéroud-Kiss ou Marnia. A leur arrivée, les marchandises sont reconnues et vérifiées, plombées ; elles doivent franchir les limites de la zone sous escorte, qui certifie en quelque sorte de leur réexportation. Aïn Sefra jouit même, par arrêté du 10 janv. 1903, du bénéfice du transit international, c'est-à-dire que les envois peuvent être groupés par wagons entiers plombés. — Les résultats, surtout pour la

Le Sultan, de son côté, n'a rien fait : il n'a créé ni les marchés, ni les postes dans la zone où ils avaient été reconnus possibles (de l'O. Kiss à Teniet es-Sassi) : et dans cette zone, au lieu d'établir les droits prévus de sortie et de transit conformément aux tarifs annexés aux accords, il perçoit *des taxes arbitraires* et bien plus onéreuses et qui entravent l'essor des échanges commerciaux (1).

C) Frontières maritimes. — Dans les huit ports ouverts, les marchandises sont soumises à des droits à l'importation et à l'exportation. Le régime actuel résulte des nombreux traités conclus par les puissances étrangères avec le Maroc au cours des siècles, depuis celui du 15 septembre 1531, le premier en date, passé avec la France, complété par ceux de Merrakech, de 1631 et 1767 et par celui du 24 octobre 1892, jusqu'au traité de 1890 avec l'Allemagne, pour finir à l'Acte d'Algésiras (7 avril 1906) (2). La clause de la

---

région marocaine, ont été brillants : 31.000 francs en 1897, 236.000 en 1898; 336.000 en 1900; 897.000 en 1903; 1.332.000 en 1904 dont 1.276.000 pour le Maroc (*Bull. de l'Office du Gouvernement de l'Algérie*, 1er avril 1907), et plus loin, nos tableaux du commerce algérien.

(1) En général, les droits sont en fait de 10 °/₀, c'est-à-dire beaucoup plus élevés que ceux qu'avaient prévus les accords, ainsi : le pétrole, au lieu de payer 0 fr. 40 l'estagnon, paie 1 fr. 93; le quintal de semoule 3 fr. 66 au lieu de 1 fr. 70; le fer brut 2 fr. 66 le quintal au lieu de 0 fr. 80; papier, soieries, quincaillerie, pâtes, vins, alcool, liqueurs, bijoux... 10 °/₀ au lieu de 5 °/₀ (*Bull. Afriq. franç.*, S. août 1906, Oujda, par cap. Mougin; *Livre Jaune* 1905, n° 208.)

(2) Ce sont les plus importants et les autres traités passés avec les mêmes puissances ou avec d'autres se contentent d'inscrire les bénéfices obtenus d'abord par ceux-là et de les préciser : par les traités de 1531, 1531 et 1767, la France obtient la première au Maroc des avantages et des droits qui seront ensuite étendus aux autres nations : liberté de navigation et commerce — exterritorialité de tous Français au Maroc — privilège de la représentation consulaire

nation la plus favorisée, inscrite depuis des siècles à ces divers traités, a eu pour double résultat de placer toutes les nations sur un pied d'*égalité absolue* pour la concurrence commerciale, et de faire germer et fleurir chez les Marocains cet *éclectisme économique* qui leur fait choisir fournisseurs sur le marché du monde entier, mis ainsi à leur égale disposition.

Les tarifs, autrefois uniformément fixés à 10 % *ad valorem* pour les importations comme pour les exportations, ont subi, du fait des traités ou tout simplement par suite des variations de valeurs des denrées, des modifications notables.

A l'*importation*, toute marchandise peut entrer au Maroc (sauf interdiction pour armes, munitions, salpêtre, soufre et poudre), à condition d'acquitter un droit de 10 % de sa valeur, abaissé à 5 % pour certains articles au traité de 1892 (1), et encore réduit sur certains autres par l'Acte d'Algésiras (2). Ce même Acte a, en outre, créé une taxe spéciale de 2 fr. 50 % qui s'ajoutera aux 10 ou 5 % habituels et qui doit servir à alimenter à la Banque d'État un fonds spécial « affecté aux dépenses et à l'exécution de travaux publics destinés au développement de la navigation

---

avec pouvoir juridictionnel — privilège du pavillon français (1631); — droit de protection reconnu à la France dès 1767, ensuite étendu aux autres nations : Angleterre 1856; Espagne 1861, et réglementé (1863, 1880) — bénéfice de la nation la plus favorisée — préséance consulaire (1767). Les traités de 1890, 1892 et l'Acte d'Algésiras stipulent des révisions de tarif et une réglementation de l'administration douanière.

(1) Tissus de soie, bijoux d'or et d'argent, pierres précieuses, vins et autres liquides, pâtes alimentaires.

(2) Réduction sur les droits actuels de 20 % sur les pois chiches et maïs; 50 % sur orge; 34 % sur blé.

et du commerce en général dans l'Empire chérifien » (art. 66).

A l'*exportation*, le traité de 1856 conclu avec l'Angleterre semble poser le principe de la sortie permise de toutes les marchandises, sauf exception; mais la thèse du Makhzen est, au contraire, que seules peuvent être exportées les marchandises taxées. Aussi, la liste en est-elle longue et s'accroît tous les jours. La taxe consiste en un droit uniforme fixé une fois pour toutes et sans révision, à 10 % de la valeur de l'article, lors de son inscription à la liste : c'est-à-dire qu'à la différence de l'importation, les droits à l'exportation sont ainsi des droits fixes qui ont été liquidés à tel chiffre, correspondant à ce moment aux 10 % de la valeur de chaque marchandise. Si bien qu'aujourd'hui, les cours ayant changé dans des proportions souvent considérables, certaines taxes correspondent en réalité à 2 ou 3 % *ad valorem*, tandis que d'autres représentent 20, 30 ou même 50 % !

Comment sont, en effet, perçus ces droits ? Dans chaque port fonctionne un poste de douane (1), où les oumana, choisis par le Makhzen parmi de notables commerçants étrangers à la ville, appliquent les taxes : droits fixes inscrits au tarif pour les denrées exportées, droits *ad valorem* sur les marchandises importées : les 10 % sont liquidés, sur la valeur au comptant et en gros de la marchandise rendue au bureau de douane et franche des droits de douane et de magasinage (art. 95 de l'Acte d'Algésiras).

(1) Chaque poste de douane comprend trois oumana el diouana assistés de deux adoul, avec des peseurs et des portiers maigrement rétribués ; et en outre, depuis l'emprunt de 1904, un contrôleur relevant du Délégué général des porteurs de titres.

D'ailleurs, ces taxations — (le service du contrôle de l'Emprunt marocain n'ayant pas encore pu exercer ses droits de contrôle et d'enquête) — se prêtent en fait à l'arbitraire absolu de l'amin, arbitraire qui n'a de limite que dans la faculté laissée jusqu'ici au négociant d'acquitter les 10 % en nature, ou de faveur que dans la ressource d'amadouer habilement ce personnage.

Chaque perception est passée en écritures par un adel, d'abord sur une sorte de brouillard dans un ordre chronologique, puis relevée chaque soir sur un grand livre, dont copie, sur feuilles volantes, est adressée chaque semaine au Makhzen. Celui-ci exerce ainsi son contrôle et sa direction sur les agents des douanes par son « amin el oumana », intendant des intendants, sorte de ministre des finances, assisté de trois autres oumana : l'amin el dhekel, intendant des rentrées, qui réunit tous les revenus du Trésor; l'amin ech chekara, intendant de la sacoche, qui règle les dépenses; l'amin el hsab, intendant des comptes, qui contrôle les opérations des divers agents de perception. Quant à l'argent perçu, on sait que le délégué de l'Emprunt prélève déjà chaque jour 60 pour 100 sur le produit des recettes. C'est donc le surplus seul qui reste disponible pour le Sultan entre les mains des oumana, et qu'il lui est loisible de faire cheminer jusqu'au Trésor ou d'affecter par lettre aux paiements sur place qu'il lui plaît.

En somme, ce régime douanier est lourd pour le commerce : ses taxes d'exportation ne correspondent plus à la réelle valeur des articles, ses droits à l'exportation comme à l'importation, déjà très élevés, ont dû encore être aggravés, pour ces derniers, du

poids d'une taxe spéciale, transitoire il est vrai, et destinée à améliorer les conditions de la navigation et du commerce. Il est en outre entravé par des gênes ou des interdictions à l'exportation, et surtout livré à l'arbitraire des oumana trop sensibles aux récompenses des faveurs qu'ils accordent à certains négociants. Aussi le commerce tout entier souhaite-t-il le fonctionnement intégral et réel du contrôle de l'emprunt, dans le plus bref délai. Il attend aussi avec impatience la mise en pratique des dispositions plus heureuses de l'Acte d'Algésiras sur le cabotage. Le Makhzen a toujours abusé jusqu'ici du droit qu'il s'est réservé d'autoriser ou de supprimer à son gré le cabotage des denrées d'alimentation. Désormais par l'Acte d'Algésiras, il en accorde l'autorisation générale pour la plupart « des marchandises et animaux de toutes espèces, à l'exception des chevaux, mulets, ânes et chameaux, pour lesquels un permis spécial du Makhzen sera nécessaire » (art. 69). Les formalités douanières en sont également clarifiées et allégées : « les marchandises non soumises aux droits d'exportation » n'auront besoin pour voyager en cabotage que d'être accompagnées d' « un certificat de sortie délivré par la douane »; seules, par conséquent, les marchandises soumises aux droits d'exportation devront consigner, contre remboursement ultérieur, le montant des droits au bureau de départ, moyennant quittance (art. 94).

3° BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

A) **Etat du commerce extérieur en ses différents centres.** — Le commerce extérieur du Maroc, avec

TABLEAU DU COMMERCE MARITIME DU MAROC, indiquant par Ports et par Nations les Importations et les Exportations. Années 1900, 1905 et 1906 (numéraire non compris). *Valeurs en francs*

PORTS		FRANCE ET ALGÉRIE			ANGLETERRE ET GIBRALTAR			ALLEMAGNE			ESPAGNE ET SES ILES			BELGIQUE			ITALIE			AUTRICHE			ÉTATS-UNIS			AUTRES PAYS			TOTAUX (par ports)		
		1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906	1900	1905	1906
Tetouan	I	207.638	526.670	764.261	555.074	413.357	478.379	49.410	25.531	42.464	26.461	84.193	97.630	.....	8.157	2.288	600	101.039	49.767	.....	37.449	37.403	.....	13.681	17.495	.....	28.290	14.997	839.183	1.238.367	1.504.684
	E	19.753	22.231	26.698	67.787	117.375	102.613	.....	29.769	29.769	15.040	31.287	36.595	.....	.....	.....	.....	3.480	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10.160	5.939	102.580	214.302	201.614
	T	227.391	548.901	790.959	622.861	530.732	580.992	49.410	55.300	72.233	41.501	115.480	134.225	.....	8.157	2.288	600	104.519	49.767	.....	37.449	37.403	.....	13.681	17.495	.....	38.450	20.936	941.763	1.452.669	1.706.298
Tanger	I	1.696.447	2.821.998	3.496.175	3.282.771	1.667.286	1.631.050	679.823	304.915	664.455	273.483	489.451	577.806	321.660	217.921	102.321	63.842	447.315	272.950	383.158	303.747	419.539	.....	59.478	44.517	92.525	81.751	84.925	6.693.709	6.393.862	7.203.738
	E	887.720	731.710	1.448.804	2.000.934	1.325.472	3.127.174	138.337	92.009	57.490	3.999.519	1.112.568	1.866.542	.....	.....	.....	77.076	22.101	15.101	.....	.....	.....	622.562	55.084	43.221	1.724.187	383.634	158.536	9.450.335	3.722.578	6.716.868
	T	2.584.167	3.553.708	4.944.979	5.283.705	2.992.758	4.758.224	818.160	396.924	721.945	4.273.002	1.602.019	2.444.348	321.660	217.921	102.321	140.918	469.416	288.051	383.158	303.747	419 539	622.562	114.562	87.738	1.816.712	465.385	243.461	16.144.044	10.116.440	14.010.606
Larache	I	1.097.659	3.415.138	2.974.315	1.462.425	3.326.317	3.148.210	64.125	278.835	175.495	3.775	1.623	3.968	235.050	116.491	593.186	2.150	179.008	141.515	.....	.....	626	.....	88.868	74.502	2.150	63.025	41.446	2.867.334	7.469.305	7.153.263
	E	408.500	718.569	995.954	349.625	446.660	392.979	56.525	205.904	499.841	232.800	6.465	30.389	.....	.....	2.867	.....	106.545	327.719	.....	.....	.....	.....	.....	27.874	128.375	205.409	383.417	1.175.825	1.689.552	2.661.040
	T	1.506.159	4.133.707	3.970.269	1.812.050	3.772.977	3.541.189	120.650	484.739	675.336	236.575	8.088	34.357	235.050	116.491	596.053	2.150	285.553	469.234	.....	.....	626	.....	88.868	102.376	130.525	268.434	424.863	4.043.159	9.158.857	9.814.303
Rabat	I	1.231.827	2.462.446	2.612.227	1.363.895	1.349.093	2.059.785	134 920	267.593	268.394	.....	23.293	61.495	4.500	93.195	122.156	.....	95.622	28.004	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	480	2.735.142	4.291.242	5.152.541
	E	437.400	740.626	1.359.387	242.415	72.189	72.517	219.912	14.746	33.071	1.280	1.289	.....	.....	.....	.....	.....	31.931	9.378	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	120.547	88.790	901.007	981.328	1.563.143
	T	1.669.227	3.203.072	3.971.614	1.606.310	1.421.282	2.132.302	354.832	282.339	301.465	1.280	24.582	61.495	4.500	93.195	122.156	.....	127.553	37.382	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	120.547	89.270	3.636.149	5.272.570	6.715.684
Casablanca	I	2.202.413	4.501.479	4.541.592	3.825.375	1.913.960	2.569.105	885.605	441.444	331.961	53.145	286.586	238.088	269.050	3.739	72.871	31.900	13.118	71.526	.....	67.680	.....	.....	24.177	.....	.....	49.282	47.184	7.267.488	7.301.465	7.872.327
	E	3.745.926	3.536.136	3.106.660	1.741.700	1.648.654	1.072.417	686.250	1.514.279	1.322.969	2.680.330	267.550	449.145	.....	.....	.....	452.750	471.858	236.254	.....	.....	.....	141.875	709.610	.....	448.175	.....	16.700	9.897.006	8.148.087	6.204.145
	T	5.948.339	8.037.615	7.648.252	5.567.075	3.562.614	3.641.522	1.571.855	1.955.723	1.654.930	2.733.475	554.136	687.233	269.050	3.739	72.871	484.650	484.976	307.780	.....	67.680	.....	141.875	733.787	.....	448.175	49.282	63.884	17.164.494	15.449.552	14.076.472
Mazagan	I	2.998.650	1.984.666	2.012.473	3.684.200	2.603.180	1.882.341	405.650	430.930	378.147	9.625	104.248	103.326	1.110.550	265.365	299.872	....	86.984	42.038	.....	54.118	.....	43.750	42.340	.....	.....	146	63.627	8.252.425	5.571.977	4.781.824
	E	1.464.225	584.712	864.545	3.837.800	1.743.767	633.000	972.175	909.920	377.975	3.256.125	619.029	268.871	.....	655	.....	.....	85.244	153.690	.....	.....	.....	.....	.....	.....	138.300	117.294	6.497	9.668.625	4.060.621	2.304.578
	T	4.462.875	2.569.378	2.877.018	7.522.000	4.346.947	2.515.341	1.377.825	1.340.850	756.122	3.265.750	723.277	372.197	1.110.550	266.020	299.872	.....	172.228	195.728	.....	54.118	.....	43.750	42.340	.....	138.300	117.440	70.124	17.921.050	9.632.598	7.086.402
Safi	I	102.150	1.505.915	2.319.630	1.206.375	759.249	1.076.744	59.075	240.613	427.367	.....	7.186	3.363	524.225	970.966	849.862	.....	8.855	11.939	.....	.....	27.236	.....	.....	.....	185.000	10.055	38.040	2.076.825	3.502.839	4.754.181
	E	147.450	729.817	1.270.026	2.224.125	1.100.981	870.029	868.625	1.029.787	863.844	130.350	28.332	7.725	.....	.....	.....	.....	43.598	13.226	.....	.....	.....	.....	.....	.....	149.950	.....	5.640	3.520.500	2.932.515	3.030.590
	T	249.600	2.235.732	3.589.656	3.430.500	1.860.230	1.946.773	927.700	1.270.400	1.291.311	130.350	35.518	11.088	524.225	970.966	849.862	.....	52.453	25.165	.....	.....	27.236	.....	.....	.....	334.950	10.055	43.680	5.597.325	6.435.354	7.784.771
Mogador	I	2.675.987	3.263.670	3.262.942	3.539.216	2.405.238	2.454.313	363.405	827.984	324.840	119.295	26.041	38.203	208.597	426.655	497.843	.....	64.522	80.409	.....	12.633	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11.137	6.906.500	7.026.743	6.669.687
	E	2.110.374	529.344	1.399.698	2.845.863	2.347.594	2.761.851	3.693.187	717.892	1.316.221	147.250	73.952	77.909	.....	.....	.....	610.687	75.801	209.522	.....	.....	.....	1.363.125	1.960.658	739.540	.....	.....	.....	10.770.486	5.705.241	6.504.741
	T	4.786.361	3.793.014	4.662.640	6.385.079	4.752.832	5.216.164	4.056.592	1.545.876	1.641.061	266.545	99 993	116.112	208.597	426.655	497.843	610.687	140.323	289.931	.....	12.633	.....	1.363.125	1.960.658	739.540	.....	.....	11.137	17.676.986	12.731.984	13.174.428
Totaux	I	12.212.771	20.481.982	21.983.615	18.919.331	14.437.680	15.299.927	2.642.013	2.817.845	2.613.123	485.784	1.022.621	1.123.879	2.673.632	2.102.489	2.540.399	98.492	996.463	698.148	383.158	475.627	484.804	43.750	228.544	136.514	279.675	232.549	301.836	37.638.606	42.795.800	45.182.245
	E	9.221.348	7.503.145	10.471.772	13.310.249	8.802.692	9.032.580	6.635.011	4.514.306	4.501.280	10.462.694	2.140.472	2.737.176	.....	655	2.867	1.140.513	840.558	964.890	.....	.....	.....	2.127.562	2.725.352	810.635	2.588.987	837.044	665.519	45.486.364	27.454.224	29.186.719
par nations...	T	21.434.119	28.075.127	32.455.387	32.229.580	23.240.372	24.332.507	9.277.024	7.332.151	7.114.403	10.948.478	3.163.093	3.861.055	2.673.632	2.103.144	2.543.266	1.239.005	1.837.021	1.663.038	383.158	475.627	484.804	2.171.312	2.953.896	947.149	2.868.662	1.069.593	967.355	83.124.970	70.250.024	74.368.964

ses 80 à 100 millions, s'effectue par mer dans les huit ports ouverts et dans les deux ports espagnols, et par terre, dans les villes et les centres de l'Est et du Sud.

a) Commerce des huit ports (1) (éléments de développement ; situation actuelle ; avenir). — Le développement commercial des ports dépend à la fois de leur situation géographique et économique et de leur état maritime. Or si au point de vue maritime tous sont à peu près aussi mal partagés, puisque nous savons qu'ils sont tous aussi dépourvus d'aménagements même les plus rudimentaires (ni quais, ni jetées, ni bassins...), au point de vue géographique et surtout économique, ils présentent des différences qui influent d'une façon capitale sur leur importance et leur rôle actuel et sur leur avenir : selon qu'ils sont ou non obstrués par une barre ou des remous, ou exposés aux lames du large, et selon qu'ils sont situés ou non sur le passage des voies de communication, à proximité des centres ou au débouché d'un riche arrière-pays. Ce sont ces éléments qui expliquent l'importance actuelle et le rôle de chacun de ces huit ports et qui permettraient d'en dégager l'avenir si d'autres causes — extérieures — n'étaient ici sur le point d'intervenir.

Tanger, Casablanca et Mogador, comme on peut s'en rendre compte au tableau ci-contre, tiennent ainsi aujourd'hui la tête ; suivis de près par Larache et Mazagan, avec un total pour les trois premiers de 51,985.524 francs en 1900 et 61.261.406 francs en 1906 ; et pour les cinq de 73.949.733 francs en 1900,

(1) Pour tous les chiffres, voir le tableau en regard.

78.162.111 francs en 1906, sur un commerce maritime global de 83.124.970 francs en 1900 et 74.368.964 francs en 1906. Les autres, Tetouan, Rabat et Safi, se partagent inégalement le reste, soit 10.175.237 francs en 1900 et 16.106.713 francs en 1906.

Tous ces ports, sauf Tetouan, sont sur l'Océan, c'est-à-dire, à des degrés divers, au débouché des riches vallées que le Maghrib déploie vers eux en large éventail et à proximité des agglomérations qui s'y sont concentrées.

Tanger, Larache et Rabat se disputent le transit de Fès (100.000 habitants), dont la zone d'attraction s'étend à la région environnante (Meknès, Ouezzan), à l'Algérie, par Taza et Oujda, à tout le Moyen-Atlas et jusqu'au Tafilelt. Mais celui-ci tend à se concentrer de jour en jour à *Larache* (180 kil.), malgré une barre qui gêne considérablement le trafic. On observe encore des ressauts brusques d'une année à l'autre (19 millions 2 d'importation en 1903, tombés à 9 millions 4 en 1904) : l'état des routes respectives de Tanger ou de Larache et la sécurité des régions qu'elles traversent font, en effet, préférer aux commerçants un port ou l'autre ; la présence du Makhzen à Fès, ou son séjour en d'autres capitales fait aussi immédiatement monter ou descendre le chiffre d'affaires, car le Sultan et la Cour sont peut-être de meilleurs clients par leurs énormes commandes que les gros négociants de Fès. Et c'est ce qui donne à ce commerce transitaire un caractère essentiellement importatif: 19.266.125 fr. contre 1.300.515 (en 1903). D'ailleurs, Larache est en outre un port local qui alimentera de plus en plus ses exportations, non seulement du transit de Fès, mais des produits agricoles (laines, peaux de chèvre,

alpiste) de la riche vallée du Lekkous, à mesure que la sécurité en permettra l'exploitation, et d'une partie de celle du Sebou, en concurrence avec Rabat.

Rabat ne semble pas appelé à accroître son rôle de transitaire de Fès; plus éloigné que Larache, ses pistes doivent traverser les territoires de tribus insoumises et pillardes : Zaer et Zemmour. Il est donc surtout et restera le débouché d'une zone qui sera plus ou moins étendue selon les évènements (vallée du Regreg et partie de la basse vallée du Sebou), et qui avec les produits de son industrie (tapis, babouches) (1), lui envoie ses laines (2), ses moutons et surtout ses bœufs (3) et ses peaux. Ses conditions nautiques sont d'ailleurs tellement mauvaises (4), que tout essor sérieux lui semble interdit à moins de travaux d'aménagement énormes et coûteux; mais s'ils se font quelque jour, ce sera probablement trop tard, la place sera prise par un autre port bien mieux situé et plus facile à organiser : Mehediya, à l'embouchure du Sebou.

Quant à *Tanger*, perdant progressivement le transit de Fès (250 kil.; routes détrempées en hiver; région

---

(1) 150.000 fr. en 1905.

(2) 450.000 fr. en 1905.

(3) Aux chiffres d'exportation de Rabat (1 million à 1 million et demi) il faudrait ajouter la valeur des bœufs exportés, soit par terre vers l'Algérie (2 à 3 millions de fr.) soit par mer, car l'exportation n'en étant permise que par Tanger, c'est en cabotage qu'ils quittent Rabat. Et ainsi ils ne figurent pas à ces statistiques.

(4) « A mon sens, écrit le commandant Dyé, de la Mission hydrographique au Maroc, en son rapport de 1906, l'obstacle créé par la barre ne peut être supprimé qu'en créant au large une solide jetée... L'importance de l'agglomération (urbaine) justifiera peut-être un jour des travaux maritimes aussi considérables, quoique ce port soit dans les conditions naturelles les plus défavorables, sur toute la côte atlantique ». *Bull. Afr. Franç.*, nov. 1906, p. 312.

de pillards et d'insurgés) au profit de Larache, il ne saurait aspirer en compensation à un rôle régional bien étendu au-delà de son agglomération urbaine : exilé à l'extrémité d'une pointe qui ne comporte pas de larges vallées fertiles, il ne tire son importance locale grandissante (10 à 15 millions d'affaires par an) que de ses 44.000 habitants où les 9.000 Européens et les nombreux juifs européanisés apportent leurs besoins plus variés et leurs ressources. C'est ce que traduisent ses 10 à 15 millions d'affaires où le transit de Fès n'est souvent encore représenté que parce que Tanger est plus largement desservi que Larache par toutes les Compagnies de navigation. Mais le véritable rôle de Tanger n'est pas là. Par sa situation sur le détroit, il est en voie de devenir un port d'escale de premier ordre entre la Méditerranée et l'Océan, au détriment de Gibraltar (1). Les résultats actuels (2), et l'exemple d'Alger, justifient les plus brillantes espérances.

Le transit de Merrakech (50.000 habitants), avec son houz fertile et peuplé, et dont l'importance doit se calculer à l'étendue immense de la zone qu'il alimente (Haut Atlas et versant saharien jusqu'au Drâ'a, au Tafilelt et au Soudan), se partage entre trois ports

---

(1) La baisse de Gibraltar comme escale de charbon est notoire. Alger lui enlève le plus gros de son ancienne clientèle. Mais Tanger n'y est pas étranger non plus, surtout le jour où ce sera un vrai port aménagé. Ce commerce de Gibraltar en charbon, de 562.000 tonnes en 1889 est passé à 300.000 pour la période 1893-1900, pour tomber à 124.000 en 1903 (A. Bernard, *Bull. Afr. Franç.*, S. nov. 1904, p. 265, 266).

(2) Tanger a vu son tonnage passer de 358.000 tonnes en 1899 à 478.000 en 1901 ; 597.000 en 1904 ; 813.000 en 1905 ; et 866.000 en 1906, c'est-à dire augmenter de 141 % de 1899 à 1906, alors que le tonnage total des sept autres ports n'augmentait dans la même période que de 66 %.

inégalement éloignés, et, comme celui de Fès, s'oriente tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, au gré des mêmes circonstances ; Safi, le plus rapproché, est souvent délaissé, à cause de l'insécurité des pistes, pour Mogador et surtout pour Mazagan.

Quelle que soit, d'ailleurs, l'orientation future de ce transit étendu, il apparaît (1) que *Mazagan*, au débouché de la riche région du Doukkala, conquiert un rôle régional déjà remarquable et qui deviendra de plus en plus brillant, le jour où la sécurité permettra au pays de pousser sa production pour en alimenter son port (blé, orge, maïs, fèves, lin, œufs, laines, bœufs, peaux), et pour en retirer les ressources qui lui permettront d'augmenter ses achats.

Safi au contraire, et *Mogador*, débouchés de plateaux moins fertiles (Abda H'ah'a, Chiadma) n'y trouvent que des éléments bien moindres de commerce régional. Safi a toujours oscillé entre 4 et 7 millions, dont 2 à 3 millions d'exportations de peaux, amandes et fèves pour l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Et si Mogador a connu d'heureuses années qui l'avaient placé au premier rang des ports marocains en 1900, avec 17 millions 6, il semble bien que depuis il ait abandonné sa suprématie éphémère pour passer au troisième rang après Casablanca et Tanger, avec ses 13 millions de 1906. C'est qu'en effet ce tra-

(1) « Le jour où l'anarchie qui désole tout l'hinterland de Mazagan, écrit M. Huytéza, vice-consul de France, en son rapport sur Mazagan de 1906 (p. 3), aura fait place à une organisation plus régulière, les magnifiques terrains de culture qui abondent dans le Doukkala, pouvant être enfin mis en valeur en toute sécurité, suffisent à eux seuls, à faire de cette ville l'un des ports les plus opulents et les plus prospères de la Berbérie ». En attendant, le commerce a baissé de 17 millions en 1900 à 7 millions en 1906.

fic, certes encore considérable, lui vient non de la région environnante, mais presque uniquement de son transit avec tout le Sud Marocain (Sous, Noun, Drâa, Sahara, Soudan). Il est obligé de remonter jusqu'à Mogador, depuis la fermeture d'Agadir (1776), pour y venir s'approvisionner des denrées d'Europe (sucre français, cotonnades et thés anglais), et y déverser ses produits variés : amandes (vers l'Allemagne 2.225.000 fr. sur 3 millions d'exportations allemandes), peaux (vers les États-Unis 1 million 3 sur 1 million 7; l'Allemagne 225.000 fr.); œufs (vers l'Angleterre), poudre d'or, plumes d'autruche, etc... Or, ce transit, en diminution par suite de l'arrêt des caravanes du Soudan, se trouvera bien autrement menacé — et même annihilé à Mogador — le jour prochain de la réouverture d'Agadir.

Tetouan et Casablanca, ports exclusivement régionaux, ne sont pas soumis comme tous les autres aux sautes brusques d'un transit. Mais, alors que Tetouan, enserré au pied des contreforts du Rîf, concurrencé par Melilla et par la contrebande de toutes les petites anses de la bordure méditerranéenne, végète avec son million annuel de trafic, faute de pouvoir rayonner dans le Rîf, *Casablanca* au contraire, présente le spectacle d'un développement graduel et d'un avenir brillant. Bons ancrages et rade à peu près sûre, Casablanca avec ses 30.000 habitants, se trouve au débouché naturel d'une région éminemment féconde, et peuplée de près de 300.000 Berbères, cultivateurs et pasteurs : 2.000 kil. carrés de terres noires s'offrent à toutes les cultures (1), le reste, 9.000 kil. carrés, se

(1) Blé, orge, maïs, lin, fèves, alpiste, pois chiches, lentilles, corian-

prête à un degré moindre à la culture, mais partout à l'élevage (bœufs, chèvres et surtout moutons). Aussi, pouvant exporter les riches produits de leur sol et de leurs troupeaux (7 à 9 millions d'exportations), les indigènes ont une notable capacité d'achat pour les marchandises européennes (7 à 8 millions d'importations); et Casablanca se trouve être un des rares ports où les exportations — indice de la richesse d'un pays — balancent et même dépassent les importations. Après avoir atteint plus de 20 millions en 1903, le commerce de Casablanca (dont plus de 50 % se font avec la France), a fléchi, comme tous les ports marocains, mais en proportion moindre, à 15 millions en 1905 et 14 en 1906 par suite de l'insécurité et des troubles qui désolent le Maroc. Mais « que l'on parvienne à rétablir l'ordre et la sécurité, à raffermir l'autorité chérifienne tout en mettant la population à l'abri de la rapacité de ses représentants.., qu'on leur (aux Châouïa) assure la libre jouissance du fruit de leurs efforts, ils se mettront à l'œuvre avec toute leur énergie berbère... et on ne tardera pas à voir renaître chez eux la prospérité » (1). Les 20 millions de 1903 seront vite dépassés le jour où, dans la paix et sous l'aiguillon de la pénétration européenne agricole ces Berbères tireront parti de toutes leurs terres et appliqueront à l'agriculture et à l'élevage des procédés un peu moins rudimentaires.

A l'heure actuelle, les ports marocains, d'après les chiffres de 1906 de notre tableau, peuvent *se classer*

---

dre, chanvre... (*Cf.* Dr Weisgerber « Les Châouia », *Bull. Afr. Franç.*, S. sept. 1907, p. 209-224.

(1) Dr Weisgerber, *loc. cit.*, p. 224.

ainsi : Casablanca, Tanger, Mogador, Larache, Safi, Mazagan, Rabat, Tetouan. Pour les importations : Casablanca, Tanger, Larache, Mogador, Rabat, Mazagan, Safi, Tetouan. Pour les exportations : Tanger, Mogador, Casablanca, Safi, Larache, Mazagan, Rabat, Tetouan.

Ces situations respectives des ports marocains et ces prévisions se trouvent soumises aujourd'hui à des *causes de variations* toutes spéciales, qui enlèvent tout ce qu'il pourrait y avoir de rigoureux dans les pronostics.

Sans parler de l'insécurité relative des diverses régions qui exposent, nous l'avons vu, les ports à des sautes inopinées, il faut surtout tenir compte à présent de *la pénétration européenne* : l'ouverture de ports nouveaux, l'aménagement de tel port avant tel autre, l'établissement de voies de communication venant aboutir ici ou là, la pacification d'une région plutôt que d'une autre, en un mot le sens et les lieux où va s'exercer d'abord la pénétration de l'Europe, peuvent entraîner la prospérité d'un port jusque-là endormi et au contraire la déchéance — au moins pour longtemps — d'un autre aujourd'hui actif.

Les éléments d'appréciation sont encore bien incertains. On sait cependant que les travaux d'aménagement et d'outillage sont commencés ou vont l'être à Tanger, Larache, Casablanca et Safi. Ouvrira-t-on bientôt les deux points que tout le commerce réclame et que les travaux de la Mission hydrographique au Maroc ont reconnus favorables (1) : Agadir au débou-

(1) Le Sebou reconnu navigable sur plus de 200 kil., par le Cᵗ Dyé en 1906, le serait même jusqu'à Fès.

ché du Sous, Mehediya à l'embouchure du Sebou? C'est probable. Et, s'il n'était peut-être osé de parler chemin de fer en l'état actuel du pays, la voie Marnia-Fès par Oujda et Taza se poursuivra-t-elle sur Larache ou sur Mehediya, et sera-t-elle construite avant Tanger-Fès?

En tenant compte de toutes ces probabilités qui seront peut-être avant qu'il soit longtemps des réalités, on pourrait — sans qu'il y ait, bien entendu, là rien d'absolu - dégager ainsi le rôle et l'orientation futurs des ports du Maroc :

Tanger, au point de passage des voies maritimes — et peut-être terrestres (1) — internationales, spécialisé par cette situation hors pair, deviendrait un des premiers ports d'escale de l'Océan à la Méditerranée.

Larache et Rabat, concurrencés par Mehediya, lui cèderaient le pas pour le transit de Fès et pour le débouché du magnifique bassin du Sebou, et resteraient des ports locaux de zone restreinte dont l'activité dépendrait de l'intensité de l'exploitation agricole.

Casablanca, en tout état de cause, demeurera le port régional de plus en plus prospère d'une immense contrée dont les ressources agricoles et pastorales seront décuplées.

Safi, outillé, accaparera le transit de Merrakech, mais laissera à Mazagan toute sa valeur de riche port régional d'une zone féconde.

Mogador et Tetouan seraient les plus éprouvés, l'un par l'aménagement de Melilla, l'autre par l'ouverture d'Agadir. Réduit au trafic de son arrière-pays

---

(1) *Cf.* p. 42.

moyennement fertile, Mogador verrait, en effet, se détourner sur Agadir tout le transit du Sud qui fait aujourd'hui sa fortune, et notamment du merveilleux bassin du Sous.

b) Ports espagnols (1). (Rayonnement à l'intérieur du Maroc : chiffres ; répartition entre nations : ports espagnols de nom, ports français et anglais en réalité). — Il peut paraître, à première vue, étrange de parler de ports espagnols à propos du commerce marocain. Mais les marchandises introduites à Ceuta et à Melilla ne sont pas exclusivement absorbées par la consommation locale ; une grande partie ne fait que transiter par ces deux ports vers l'intérieur du Maroc, de même que les produits exportés en arrivent pour une large part. L'importance relative de ces deux villes est d'ailleurs très inégale : alors que Ceuta, place avant tout militaire et bagne, n'a qu'une valeur commerciale très minime, et en tous cas, presque exclusivement locale, Melilla, au contraire, doit à sa qualité de port franc (1887) d'être un centre assez actif et à grand rayonnement. « Melilla est maintenant, écrivait M. Camille Fidel, en 1904, le grand entrepôt où viennent s'approvisionner non seulement les Galiyens (tribu voisine), mais encore tout le Rif oriental, toute la Dahra jusqu'à Figuig et toute la partie Est des Djebala » (2), et le Tafilelt, fallait-il

---

(1) Camille Fidel « Notes sur l'influence espagnole au Maroc », *Bull. Afr. franç.*, S., nov. 1904, p. 293-301 ; et « Les intérêts français et les intérêts allemands au Maroc » *Bull. Afr. franç.*, S., juillet, 1905. p. 253-265.

(2) C. Fidel, *loc. cit.*, p. 297.

ajouter à cette époque ; car depuis, notre chemin de fer sud-oranais concurrence avantageusement, au Tafilelt, la voie de Melilla. A cette réserve près, il faut reconnaître que l'importance de Melilla n'a dû que s'accentuer depuis 1903, à la suite des mesures proposées alors (1) et dont quelques-unes ont déjà reçu exécution (2), pour réveiller l'activité espagnole au Maroc par ses presides et surtout par Melilla (3).

Nous ne croyons pas devoir faire état des 3.423.521 pesetas du commerce total de Ceuta en 1903, puisque les produits en sont presque uniquement destinés à la consommation locale.

Nous aurions au contraire désiré pour Melilla avoir ses chiffres jusqu'à aujourd'hui. M. Camille Fidel n'a pu nous fournir que ceux de 1899, 1902 et 1903 qu'il a extraits de statistiques espagnoles.

---

(1) En avril 1904, la Société Royale de Géographie de Madrid a adressé au Président du Conseil des ministres un long exposé, véritable programme de rénovation espagnole au Maroc, dont nous avons pu prendre connaissance dans la traduction du Comité du Maroc en son bulletin, et intitulé : « *La Cuestion de Marruecos* » Exposicion elevada por la Real Sociedad Geographica al Excmo. Sr. Presidente del Consejo de ministros » (30 avril 1904) : voies de communication, travaux d'un grand port à Melilla, transfert des presidios et transformation des possessions côtières en places de commerce, création d'écoles-asiles sans caractère confessionnel ; propagation de l'enseignement de l'arabe et du berbère ; envoi de missions d'études commerciales, création d'une grande société par actions pour développer le commerce espagnol au Maroc, etc...

(2) Les bagnes sont actuellement transférés peu à peu en Espagne ; un décret du 21 août 1904 favorise et réglemente la colonisation dans la zone extérieure de Melilla ; des industriels de Barcelone ont créé un centre commercial hispano-marocain, ils demandent un Comité espagnol du Maroc ; une école d'arabe et un centre d'arabisants ont été créés.

Voici ces chiffres, d'après M. Camille Fidel (*op. cit.*, p. 298) :

		IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1899.....	Pesetas :	6.364.620	477.800
1902.....	—	8.209.486	2.422.355
1903.....	—	10.190.553	1.109.909

Le commerce de Melilla apparaît donc en progrès, particulièrement les importations. Mais le plus curieux, c'est la répartition de ce trafic entre les trois principales nations. M. C. Fidel l'emprunte à une statistique de la Chambre officielle de Commerce, d'Industrie et de Navigation de Madrid, pour 1903 :

		IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
France.....	Pesetas :	5.036.696	788.440
Angleterre.....	—	2.883.492	263.720
Espagne.....	—	1.549.027	57.749

La France, en plein port espagnol, voisin de l'Espagne, tient donc le premier rang aux importations (sucres 3.300.000 kilos ; farines 6.200.000 kilog. et orge 1.300.000 kil.), comme aux exportations (céréales). L'Angleterre distance, elle aussi, largement l'Espagne en important ses cotonnades, thés et bougies. L'Espagne, sur son propre sol, ne vient ainsi que la dernière : preuve de la fragilité de la colonisation espagnole, purement administrative et officielle, là comme à Ceuta, ou au Rio-de-Oro, et à qui manque la large base solide des intérêts économiques. Et de quoi se compose cette importation d'un million et demi? Uniquement des vivres nécessaires aux soldats et fonctionnaires de la place, puisque d'après le *Journal du Maroc*, « déduction faite de ce trafic administratif, la part commerciale réelle de l'Espagne en 1903 a été de 467 pesetas, composée de balais en

palmier nain ! (1). » Aussi la presque totalité des importations françaises et anglaises est-elle destinée à l'intérieur du pays et doit par conséquent être ajoutée aux chiffres du commerce de ces nations avec le Maroc (2). Quant aux exportations, ce sont presque uniquement des céréales venant du Rîf et expédiées par la maison française Galula, de Tunis. Elles doivent donc être également ajoutées (3). Du reste, importations et exportations sont pour ainsi dire monopolisées par trois maisons françaises.

Quant à la navigation, sur 416 navires entrés à Melilla en 1903, il y avait 223 espagnols, 156 français, 27 anglais et 9 autrichiens. Mais tandis que les bateaux espagnols n'ont transporté que les soldats et fonctionnaires (5836) et leurs subsistances, et les vaisseaux anglais, que des bœufs de Tanger à Melilla pour la nourriture des troupes, seuls les navires français (4) ont apporté ou exporté réellement les denrées commerciales.

Finalement, Melilla (en 1903) n'est un port espagnol que de nom : tout le trafic est aux mains de l'Angleterre et surtout de la France, qui voient leur commerce marocain accru d'autant. Peut-être que les mesures projetées ou en voie d'exécution auront pour résultat d'améliorer la situation commerciale et économique de l'Espagne en son preside, mais

---

(1) C. Fidel, *loc. cit.*, p. 298.

(2) Soit, au change moyen de 37 °/₀ en 1903 : 3.676.000 francs pour la France, et 2.104.738 fr. pour l'Angleterre.

(3) Soit, au change moyen de 37 °/₀ : 575.503 fr. pour la France et 192.496 pour l'Angleterre.

(4) De Marseille (Cie de navigation mixte), et d'Oran (Cie Chaber et Castanié).

jusqu'à ce jour il a été par trop une véritable colonie française pour que la France ne soit pas la première à bénéficier de toutes ses améliorations.

c) Frontières du sud marocain (centres et routes de caravanes; denrées d'échange; difficultés de statistiques, chiffres; éclipse depuis 1904; réveil prochain). — Les relations commerciales du Maroc par sa frontière saharienne sont assez obscures. L'absence de toute espèce de service douanier rend les évaluations singulièrement délicates. Aucune statistique officielle n'en fait mention. Et pourtant on sait qu'un trafic assez intense a toujours existé : les quelques millions d'affaires auxquels il donne lieu sont autant à ajouter au commerce marocain et au bilan économique de la France, puisque c'est avec ses possessions africaines qu'il s'effectue.

En l'absence de données officielles, nous avons puisé dans le travail consciencieux que M. Ch. René-Leclerc a consacré au commerce et à l'industrie à Fès (1), dans l'ouvrage si documenté de M. C. Fidel (2), qui a bien voulu nous confirmer par lettre ses chiffres, sans malheureusement pouvoir nous fournir d'indications pour les années postérieures à 1903, enfin dans les rapports de tournée de nos officiers des compagnies sahariennes qui du Touat, recoupant les pistes de toutes les caravanes, parcourent toute la bordure méridionale du Maroc

---

(1) Ch. René-Leclerc, « Le Commerce et l'Industrie à Fès. Rapport au Comité du Maroc. » *Bull. Afriq. franç.*, S., juillet, août, septembre 1905.

(2) C. Fidel, *Les intérêts économiques de la France au Maroc.*

jusqu'à Tindouf, rapports publiés par le Comité du Maroc (1).

Les principaux centres marocains de ce trafic entre le Maroc et nos territoires africains (Oasis, Soudan, Sénégal, Mauritanie) sont les villes de Fès et de Merrakech et les riches contrées du Drâa et du Tafilelt.

Emportant de ces pays les produits de leurs industries (haïks, babouches, ceintures de Fès), de leur exploitation agricole et pastorale (blé, orge, fèves, huile, graisse, toisons...) ou ceux qu'ils ont importés d'Europe (sucre, thé, bougies, savon cotonnades...), les caravanes reviennent chargées d'ivoire, de poudre d'or, d'œufs et plumes d'autruches, de gomme, de henné et d'encens, de poivre et d'oliban (parfum), de dattes et surtout d'esclaves.

Comment peut-on arriver à déterminer la valeur de ces échanges ? Pour les grands entrepôts de Fès et de Merrakech, dont le rayonnement s'étend à tout le Maroc et jusqu'au cœur de notre Empire africain, la part du commerce par caravanes avec les contrées qui nous occupent est très difficile à préciser. M. Ch. René-Leclerc, pour Fès, ensuite d'enquêtes délicates et longues auprès des gros négociants

(1) Cap. Flye-Sainte-Marie, « Dans l'ouest de la Saoura. Une reconnaissance vers Tindouf. Rapport de tournée, 31 octobre 1904-11 janv. 1905. » *Bull. Afriq. franç.*, S. oct. 1905, p. 381-406. — C[t] Laperrine, des oasis sahariennes, « Une tournée dans le sud de l'annexe du Tikidelt, 4 mars-30 juillet 1904. » *Bull. Afriq. franç.*, S. février 1905; et « Rapport sur la tournée à Taoudeni. » *Bull. Afriq. franç.*, S. avril 1907. — Cap. Dinaux, « Rapport de tournée, 3 mai-29 oct. 1905. » *Bull. Afriq. franç.*, S. janv. 1907. — Lieutenant Poirmeur, « La région du Guir-Zousfana. » *Bull. Afriq. franç.*, S. février-mars 1906. — L. Mercier, « Notice économique sur le Tafilelt. » *Bull. Afriq. franç.*, S. juin 1905.

indigènes, à dégager un chiffre global de 5 millions d'importation et de 2 millions d'exportation. Mais de cet ensemble commercial de la place de Fès, il n'a pu individualiser que quelques données du trafic par caravanes : 1 million d'exportation vers l'Égypte (babouches, haïks, ceintures) ; 400.000 francs vers le Sénégal (babouches). — Merrakech, n'ayant encore été l'objet d'aucune étude semblable, on sait seulement que les relations avec le Sud, directes ou par le Tafilelt, ont toujours été très actives. Trois grandes caravanes annuelles se dirigaient vers Tombouctou, au dire de Thomassy (1). — Quant au Tafilelt (2) et au Drâa, le capitaine Flye-Sainte-Marie (3), dans sa tournée de 1905 du Touat à Tindouf, a reconnu l'existence de cinq grandes routes caravanières les reliant à travers le Soudan jusqu'à Tombouctou après avoir toutes convergé à Taoudeni, point de relâche et de refuge en plein Sahara.

Synthétiser en des chiffres l'importance totale de ce trafic est à coup sûr délicat. M. C. Fidel, de documents puisés sur place pour le compte de la « Société des Études Coloniales et Maritimes », et d'une étude parue, nous a-t-il écrit, dans la *Revue Franco-Musul-*

---

(1) Thomassy, « *Le Maroc et ses caravanes* ». Bientôt l'ouvrage de M. Doutté, qui paraît en fascicules, aura comblé cette lacune.

(2) Grand centre d'approvisionnement et de débouché local (avec ses 100.000 habitants en 150 ksour; ses palmeraies; ses richesses agricoles; ses cuirs filâli) et en même temps grand centre de transit avec le reste du Maroc d'une part, et d'autre part avec le Sud (Touat, Soudan) et l'Algérie [le chemin de fer à Beni Ounif accapare de plus en plus le trafic au détriment des routes de Fès et Merrakech, à cause de l'économie énorme de temps (quatre jours d'Oran) et de tarifs (92 % d'économie sur la généralité des articles d'importation, et 200 % sur le prix des dattes exportées)]. Au total 5 millions d'affaires par an (Cousin, *rap. Zimmermann*, p. 403; L. Mercier, *op. cit.*).

(3) Flye-Sainte-Marie, *op. cit.*

mane et Saharienne (1) a pu arriver cependant à fixer à 4 millions l'ensemble de ces échanges : 3 millions pour les importations au Maroc et 1 million pour ses exportations (2). Ces chiffres établis pour 1901 sont estimés par lui encore vrais pour 1903. Ils ne semblent d'ailleurs pas exagérés pour cette époque : « Les traces innombrables de caravanes, de campements très importants, écrit en effet le capitaine Flye-Sainte-Marie (3), témoignent qu'antérieurement à 1904, le pays était sillonné dans tous les sens par de nombreux passagers et même habité par beaucoup de nomades ».

Depuis 1904, il est vrai, la situation a complètement changé. Déjà M. Ch. René-Leclerc signalait que le commerce d'exportation de Fès tendait de jour en jour à abandonner la voie terrestre pour la voie maritime, à destination des pays côtiers : Égypte, Sénégal et Algérie, à cause de l'insécurité des contrées à traverser, de la plus grande rapidité et du meilleur marché du transport par mer. Le trafic avec les régions de l'intérieur continuait cependant. Or « en 1904 aucun transit n'a eu lieu, écrit le capitaine Flye-Sainte-Marie (4), et seul un rezzou important a traversé la région ».

Que s'est-il donc produit ? Le système général du Sahara s'est trouvé bouleversé à cette époque par notre installation au Soudan. L'esclave avait toujours

---

(1) *Revue franco-musulmane et saharienne*, juillet-août 1902, « Relations commerciales entre le Maroc-Algérie et le Sénégal-Soudan ».

(2) C. Fidel, *Les intérêts économiques de la France au Maroc.*

(3) Flye-Sainte-Marie, *loc. cit.*, p. 405.

(4) *Ibid.*

été la base essentielle du trafic transsaharien; les autres denrées étaient insuffisantes à lui assurer sa prospérité, les gains qu'elles procuraient aux trafiquants n'étant pas de nature à les dédommager du danger couru. Du jour où le Soudan, cette pépinière où venaient s'approvisionner en bétail humain les caravanes du Nord, s'est progressivement fermé à ce négoce, à mesure que notre pénétration s'y étendait et y devenait plus effective, le vide se fit devant nous : les caravanes désertant leurs anciennes pistes que nous occupions l'une après l'autre, pour se reporter sur les voies encore en dehors de nos atteintes.

Mais voici que nos postes ou nos reconnaissances de police surveillent aujourd'hui tout le Sahara, reliant nos confins sud-algériens à nos domaines du Sénégal et du Soudan (1) : les pourvoyeurs doivent alors, pour se procurer quand même leur marchandise noire recourir à la force, au rezzou. Les dernières caravanes pacifiques furent bientôt dispersées par ces bandes pillardes qui, aux résultats souvent infructueux de leurs coups de main et n'ayant plus la ressource des convois à dépouiller, se mirent à razzier les points habités et fertiles. Tindouf et Taoudeni, agglomérations prospères et points de convergence des caravanes, ont été saccagées par ces hordes, et

(1) C'est de 1900 seulement que date la jonction Algérie-Soudan à travers le Sahara, par la mission Foureau-Lamy. Depuis, l'exploration se poursuit très activement par nos savants et nos officiers (militaire, politique, scientifique, économique); et le lien est aujourd'hui permanent par nos postes et nos tournées périodiques entre les territoires attribués au gouvernement général de l'Algérie et ceux de l'Afrique occidentale, par un décret de 1906; et la pacification sérieuse, ainsi que le développement économique, seront bientôt favorisés par l'établissement prochain du transsaharien télégraphique.

abandonnées momentanément par leurs habitants. Si bien qu'à travers toute cette zone, du Touat aux abords du Rio de Oro, c'est-à-dire sur toute la bordure sud-marocaine, là où circulaient de riches caravanes, ne chevauchent plus dans leurs nuages de poussière que des rezzous poursuivis par nos compagnies sahariennes (1). Si nous avons donné quelque développement à un commerce aujourd'hui mort et qui doit sa disparition à notre expansion africaine, c'est que nous croyons à sa résurrection au moins partielle, sous l'influence pacificatrice de cette même expansion. La sécurité, troublée au début (ce qui avait permis aux rezzous de ruiner toute activité économique) semble à présent définitivement assurée à mesure que notre installation est mieux assise : c'est à peine si l'on a compté, l'année dernière et cette année, quelques rezzous aussitôt châtiés par nos colonnes mobiles de police saharienne et par les tribus gagnées à notre cause, dans la paix et la prospérité jusque-là inconnues, et que nous leur assurons (2).

Les caravanes vont pouvoir reprendre les chemins désertés ; et puisque l'esclave est définitivement rayé de ce trafic, à nous de l'organiser sur de nouvelles bases. Nous en avons un gage dans le rétablissement, depuis la fin de 1904, des traditionnelles grandes caravanes, qui chaque année partaient de nos confins sud-algériens vers les oasis du Touat-Gourara-Tikidelt, et qui avaient, elles aussi, disparu depuis 1900-1901, à la suite de notre occupation. Sous les efforts persévé-

(1) Organisées par décret du 12 déc. 1905.
(2) *Cf.* Les rapports de tournée, cités plus haut.

rants du Gouverneur général de l'Algérie, et — pour l'Oranie — du général Lyautey, elles sont aujourd'hui en pleine prospérité : les bénéfices qu'elles réalisent prouvent ainsi que, même sans le trafic de l'esclave, le gain est désormais possible (1). Et d'ailleurs, il faut croire l'exemple probant, puisque vers la fin de 1905, les Braber du Tafilelt marocain ont eux-mêmes demandé l'essai du rétablissement des anciennes caravanes, et que le résultat, sans être encore très brillant, s'est néanmoins traduit par un bénéfice appréciable (2).

Ce sont là plus que des indices d'une reprise générale des transactions caravanières entre le Maroc et nos possessions africaines, que nous contribuons à rendre chaque jour plus faciles et plus fructueuses par la pacification de notre Empire. Ce transit, privé de son ancien élément de richesse, concurrencé par les voies ferrées ou navigables du Sénégal et du Soudan et du Sud-Oranais qui en drainent une large part, ne saurait certes prétendre à l'éclat que certains imaginaient, ni suffire par conséquent à justifier économiquement et à alimenter le rail transsaharien qu'on a si souvent proposé (3). Cependant, dans son

(1) Les cinq caravanes organisées en 1904-1905 dans le Sud-Oranais vers les oasis du Touat ont, avec leurs 14.000 chameaux, réalisé un bénéfice de plus de 370.000 francs, soit 20 francs par chameau. Dans la campagne 1905-1906, les affaires ont été plus florissantes puisque les bénéfices ressortent à 61, 52 et 41 francs par chameau, selon les caravanes.

(2) En 1906, 1.126 chameaux envoyés à vide chez ces Braber en ont rapporté des dattes. Bénéfices : 21 fr. par chameau (*Bull. Afriq. franç.*, mai 1906, p. 130).

(3) *Cf.* A. Bernard et N. Lacroix : *La pénétration saharienne* (1830-1906). Autrement utile au commerce et à la pacification, apparaît le transsaharien télégraphique que l'on a décidé à la suite de la mission de M. Etiennot au Sahara (1906).

avenir plus modeste, il suffira à procurer du trafic et des bénéfices à l'industrie caravanière, et reprendra finalement un rôle actif dans l'ensemble de la vie commerciale du Maroc.

d) Frontière algéro-marocaine. — Le trafic s'effectue tout au long de cette immense frontière de 1.200 kil., mais surtout en deux régions, points de convergence de nombreuses pistes, et qui sont des centres de transit de premier ordre : Oujda-Marnia, au Nord et Figuig-Beni-Ounif, au Sud.

α) *Conditions et fluctuations du commerce.* — Tout y a été combiné pour lui assurer un développement brillant. Nous savons (1) comment depuis l'origine, sauf une interruption de 1843 à 1853, la liberté commerciale réciproque a toujours été la règle, faisant ainsi bénéficier ces échanges de l'exemption des droits élevés qui grèvent les importations et les exportations par mer au Maroc (et c'est ce qui explique le peu d'importance du commerce maritime). Depuis 1896, du côté algérien, cette faveur se trouve accrue du régime de transit en franchise accordé à certaines marchandises pour traverser l'Algérie à destination du Maroc (2). Enfin, aux accords algéro-marocains de 1901 et 1902, tout était orienté, nous l'avons vu, « pour rendre plus riches et plus peuplées les régions limitrophes » (3), grâce au rétablissement de l'ordre par l'action concordante de postes de garde des deux gouvernements, et grâce au développement

(1) *Cf.* p. 353.
(2) *Cf.* p. 355.
(3) Préambule de l'accord de 1902. *Livre Jaune*, 1905, n° 27, annexe.

des transactions commerciales par la création d'une triple ligne de marchés (1) accessibles à tous les indigènes, et où les taxes à établir n'auront pour but que d' « augmenter les ressources et les moyens d'action des deux pays » (2).

Le commerce algéro-marocain a-t-il suivi une marche ascensionnelle en rapport avec ce régime de faveur croissante? Pour rendre sensibles ses mouvements nous les avons groupés en deux tableaux collationnés, du mieux que nous avons pu, sur toutes les statistiques officielles, puisque dans chacune nous ne trouvions que des données fragmentaires et qu'il nous a fallu souvent corriger par comparaison.

Le premier de ces tableaux montre le développement, par importations et exportations, du commerce terrestre taxé, depuis 1884 jusqu'à 1906.

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1884	106.000	1.655.000	1.761.000
1898	232.000	7.640.000	7.872.000
1899	579.000	4.424.000	5.003.000
1900	242.000	11.371.000	11.613.000
1901	214.000	16.107.000	16.321.000
1902	188.000	10.613.000	10.801.000
1903	367.000	8.900.000	9.267.000
1904	1.843.449	4.861.124	6.704.573
1905	3.329.210	5.063.659	8.392.869
1906	4.839.000	5.319.000	10.158.000

Le second tableau, à côté de ce commerce, relate depuis 1898 la progression du transit en franchise, et

(1) On devait établir des marchés : marocains à Cherraa (près du Kiss, chez les Angad); Oujda; Aïoun Sidi-Mellouk; Debdou et Figuig; — algériens à Adjeroud-Kiss; Marnia; El Aricha et Aïn Sefra; — mixtes à Ras el Aïn; Beni Ounif; Kenadsa et Duveyrier. — L'Algérie a créé tous les siens : répartis en cinq cercles (Marnia, El Aricha, Mechéria, Aïn Sefra et Beni Ounif) qui rayonnent chacun sur plusieurs marchés.

(2) Préambule de l'accord de 1902. *Livre Jaune*, 1905, n° 27, annexe.

par leur total le bilan annuel des échanges par voie de terre; tandis que dans une autre colonne, le commerce maritime — (que nous sommes parvenu à isoler non sans difficultés du chiffre du commerce de la France où toutes les statistiques l'englobent) — vient s'y ajouter, pour présenter en un total général le trafic algéro-marocain en son intégralité puissante, comme il convenait entre deux nations.

Années	PAR TERRE (Commerce spécial)	EN TRANSIT	TOTAUX PAR TERRE	PAR MER	TOTAUX
1884	1.761.000		1.761.000	384.000	2.145.000
1898	7.872 000	224.600	8.096.600	271.000	8.367.600
1899	5.003.000	195.400	5.198.400	290.000	5.485.400
1900	11.613.000	326.000	11.939.000	361.000	12.300.000
1901	16.321.000	614.200	16.935.200	476.000	17.411.200
1902	10.801.000	725.200	11.526.200	1.001.000	12.527.200
1903	9.267.000	863.200	10.130.200	1.225.000	11.355.200
1904	6.704.573	1.276.000	7.980.573	1.022.023	9.002.596

Un double mouvement se dessine d'une façon très nette dans le commerce algéro-marocain.

Jusqu'en 1901, un vif élan emporte toute sa cote terrestre de 1 million 7 en 1884, à 8 en 1898 et 16.9 en 1901, tandis que la cote maritime se maintient entre 384.000 et 476.000 francs. Les Marocains viennent de plus en plus nombreux à la frontière, où ils poussent leurs troupeaux de bœufs, de moutons ou de chèvres et déversent leurs laines, peaux et cuirs, ainsi que les tapis et vêtements sortis de leurs métiers primitifs (plus de 16 millions en 1901), pour ne remporter, il est vrai, que quelques centaines de mille francs de produits algériens (214.000 fr. en 1901 : tissus de soie, de laine, allumettes, tabac), mais plus du double de denrées transitaires (614.000 fr. en 1901 : sucre, thé, café).

En 1902, effondrement brusque de la cote terrestre

(16 millions 9 à 11 millions 5) et enlèvement de la cote maritime (476.000 à 1.001.000 fr.), mais qui ne suffit pas à rétablir la balance au total (12.5 contre 17.4). La dépression, après avoir atteint son maximum en 1904 (7 millions 9 de commerce terrestre, transit compris), pourrait sembler en voie d'atténuation depuis 1905. Les chiffres de 1905 et 1906 marquent bien une reprise, mais encore faut-il ne pas s'illusionner sur leur signification.

β) *La crise* (Origines, caractères, remèdes). — Quelle est l'origine de cette crise qui a brisé l'essor d'un trafic plein de promesses, et d'où peuvent venir les remèdes?

Les accords de 1901 et 1902, qui devaient donner une impulsion vigoureuse aux relations commerciales des deux pays voisins, sont restés lettre morte du côté du Sultan. Seule, l'Algérie a ouvert et organisé les marchés prévus et appliqué les taxes convenues. Le Sultan n'a rien fait, se contentant de ses anciens marchés incommodes et inorganisés, où il perçoit des droits arbitraires, bien plus élevés que ceux des tarifs annexés aux accords, et qui entravent les échanges (1).

Mais cela n'expliquerait qu'un ralentissement dans la progression, et non l'affaissement qui s'est produit, et dont la véritable cause est dans les troubles qui, depuis plus de cinq ans, désolent la région de la basse Moulouia et de son affluent l'Innaouen, depuis Oujda et Melilla par Taza, jusqu'aux environs de Fès. Depuis 1902, en effet, Prétendant et Sultan s'y donnent la chasse, heurtant de temps à autre leur mehalla,

(1) *Cf.* p. 356, note 1.

sans que la fortune des armes apporte à aucun une victoire définitive. Mais si les armées rivales sortent sans grand dommage de leurs rencontres peu décisives pour l'autorité de leurs maîtres, il n'en va pas de même des pays ravagés par ces incursions ininterrompues. « La sécurité n'existe plus dans la région frontière écrit, en 1904, le lieutenant Mougin. Les partisans du Makhzen pillent les partisans du Rogui, ces derniers razzient les partisans du Makhzen; la frontière algérienne est elle-même violée et nos indigènes souffrent du contre-coup causé par cet état qui mine nos voisins (1). » Coupant les routes commerciales du Rîf et celle de Fès par Taza, d'où affluaient aux marchés-frontières les riches troupeaux de bœufs et de moutons, venus jusque des plaines atlantiques, semant la ruine avec les pillages sur un sol que les habitants ne peuvent plus exploiter en sécurité, l'insurrection du Rogui, selon qu'il éloigne ou rapproche d'Oujda son champ d'opérations, perpétue, à un état plus ou moins aigu, la crise des marchés dans le Nord algéro-marocain.

A la lumière de ces faits tout s'explique dans les variations autrement incompréhensibles des chiffres et des denrées de ce commerce.

La baisse ne frappe que la région nord, cercle de Marnia-Oujda (2), au profit du trafic maritime qui préfère aux risques des caravanes les droits même élevés des ports marocains (3). Dans les nouveaux

---

(1) Lieutenant Mougin : « La crise commerciale des marchés franco-marocains ». *Bull. Afriq. franç.*, S. mai 1905, p. 199.

(2) L'ensemble des transactions de Marnia est passé de 1901 à 1904, de 8 millions 7, à 5,7; 6,8; et 5,3.

(3) Le trafic maritime de 1901 à 1904 a sauté de 476.000 francs à

cercles du centre, au contraire, l'activité naissante est à peine atteinte (1), et dans le cercle de Beni Ounif la prospérité ne fait que croître depuis sa création (1903) (2).

Dans le cercle de Marnia-Oujda ce sont les diminutions du transit et surtout des exportations du Maroc qui entraînent la chute du bilan des échanges, car les importations d'Algérie au Maroc ont au contraire progressé de manière soudaine et inattendue. Il faut, pour s'expliquer ces mouvements en apparence chaotiques, fouiller dans les statistiques pour y découvrir les denrées sur lesquelles ont porté les variations.

Les indigènes, dans l'impossibilité de tirer du sol ou de leurs troupeaux les produits dont ils alimentaient les marchés, se trouvent à peu près sans objets d'échange. Ils n'ont même pas la ressource de faire venir du R'arb ou des Châouia les bœufs ou les moutons qu'ils poussaient autrefois jusqu'à Oujda et Marnia : la route unique de Taza est coupée. Les exportations se réduisent donc au peu qu'ils peuvent

---

1.001.000; 1.225; 1.022. La navigation algéro-marocaine n'a pas suivi une marche parallèle de 1901 à 1903 : nombre de navires chargés : 78, 88, 102; tonnage : 72.408, 53.637, 55.831. Et ceci doit être un motif pour l'Algérie de ne pas négliger son activité maritime.

(1) Les chiffres n'ont pas encore été publiés. On sait seulement que les tribus Hamyan, Beni Guil,... les fréquentent, de plus en plus rassurées.

(2) Beni Ounif qui en 1903 (création) ne comptait que trois maisons de gros faisant l'exportation, les a vues presque décupler au cours des quatre trimestres de 1904, passant à 14, 23, 25, 26, avec un chiffre d'affaires, par trimestre, de : 700.000 fr.; 1.188 000; 1.400.000; et 1.300.000 : au total 4.588 000 fr. pour 1904, sa première année de fonctionnement. 1905 et 1906 ont dû donner des résultats plus brillants; mais les chiffres ne sont pas encore publiés.

récolter dans une accalmie et aux restes de leurs propres troupeaux.

N'ayant presque plus rien à vendre (1) et ne récoltant même plus assez pour subvenir à leurs besoins, les Marocains se voient dans la nécessité d'acheter à nos marchés les denrées dont ils étaient jusque-là exportateurs (2) : bœufs, moutons et surtout blé, orge, farines et semoules, et de réduire dès lors leurs

---

(1) Les exportations marocaines des principaux articles ont fléchi dans des proportions considérables. Ceci est déjà sensible aux statistiques embrassant les transactions de toute la frontière :

	1902	1904	1906
Bœufs	2.376.000f	1.649.000f	1.539.000f
Moutons	4.840.000	1.370.000	2.658.000
Peaux brutes et préparées.	411.000	126.000	177.000
Tapis de laine	443.000	45.000	87.000
Vêtements	672.000	473.000	69.000

(Extraits des Documents statistiques des Douanes de l'Algérie, 1903, 1904, 1905, et du *Bull. Offic. du gouvernement de l'Algérie*, 1er avril 1907, pour 1906).

Mais les statistiques de la région Oujda-Marnia indiquent bien que tout le déchet vient du Nord :

	1902	1904
Bœufs.. (têtes)	15.253	12.624
Moutons —	192.320	65.581
Chèvres —	7.934	2.161
Laine (kil.)	182.000	39.600
Peaux —	52.521	41.500

(Cap. Mougin, « Oujda », *loc. cit.*, p. 262).

(2) A partir de 1903, les Marocains ont même dû importer des denrées de première nécessité que jusque-là ils avaient en abondance, et même exportaient :

IMPORTATIONS AU MAROC :

DENRÉES	1903	1904	1906
Semoules et gruaux.	112.000 fr.	251.000 fr.	489.000 fr.
Froment et farine..	5.000	13,000	113.000
Orge en grains.....	»	3.000	104.000
Maïs, légumes secs, pommes de terre..	»	»	85.000
Bestiaux.....	»	»	1.227.000

(Documents statistiques réunis par l'administration des douanes

achats somptuaires (thé, sucre). Ainsi s'explique la hausse subite et croissante des importations algériennes, toute en denrées d'alimentation (v. note 2, p. 387), et la baisse au contraire du transit des articles de luxe (sucre, thé, épices, café) (1).

Et si, depuis 1904, l'ensemble des transactions par terre semble se relever, il n'en faut pas encore conclure à la fin de la crise. Les exportations marocaines, en effet, baromètre de la situation économique de cette région jusqu'à ce jour exportatrice, n'ont péniblement remonté que de quelques centaines de mille

---

de l'Algérie, pour 1903 et 1904; et *Bull. de l'Office du gouvernement général de l'Algérie*, 1er avril 1907, pour 1906).

La statistique d'Oujda dressée par le Capit. Mougin en mars 1906, et embrassant les années 1903-1905, montre que c'est bien cette région qui augmente ses importations de denrées alimentaires :

	1902	1903	1904	1905
Semoule. — kilos :	33.826	355.020	627.954	1.239.473
Farine..... —	»	21.433	42.678	20.151
Orge..... —	»	»	49.098	79.365
Fruits secs. —	»	»	4.967	5.656

Il faudrait même y ajouter pour 1905, les importations par le Kiss soit encore 16.236 kilos de semoule; 11.967 de farine et 175 de fruits secs. (Cap. Mougin, *Bull. Afr. franç.*, S. août 1906, p. 261).

Et ceci explique la nature de l'augmentation des importations algériennes au Maroc, passées de 188.000 en 1902, à 4.839.000 fr. en 1906.

(1) Dans son ensemble, le transit en franchise a augmenté (614.000 en 1901, 1.276.000 en 1904); mais c'est la région du centre et surtout celle de Beni Ounif qui fournit l'accroissement (180.000 fr. en 1901; 696.000 fr. en 1904); puisque le cercle de Marnia est en déchet sensible :

	1902	1903	1904	1905
Sucre — kilos :	1.946,032	1.621.568	1.040.768	658.760
Café.... »	28.475	14.909	13.129	28.083
Épices.. »	25.596	9.090	8.703	11.958

(Chiffres fournis par le chef des douanes d'Oujda, au Cap. Mougin, *op. cit.*. *Bull. Afriq. franç.*, S. mai 1905 et août 1906).

francs, alors que les importations d'Algérie en produits alimentaires, continuent leur hausse (v. note 2, p. 387).

La crise ne prendra fin que par le rétablissement de l'ordre dans cette marche frontière. On pourra alors dans la paix procéder enfin à la réalisation des accords de 1901 et 1902 : créer les marchés prévus et tant attendus sous la protection des postes de garde; y appliquer les taxes minimes stipulées; les ouvrir largement et sans inégalité aux indigènes des deux pays, sans que les nôtres soient comme hier mis à l'index par les autorités marocaines et poursuivis de leur inimitié (1). L'occupation d'Oujda par les troupes françaises semble une étape dans cette voie : les indigènes inaccoutumés depuis longtemps à pareille sécurité reprennent courage; les semailles se font partout cette année, les troupeaux vont pouvoir grandir à l'abri des incursions et des pillages. Déjà le marché d'Oujda renaît, en marche vers une prospérité nouvelle, mais que sa situation géographique et routière lui avait toujours réservée.

γ) *Avenir brillant.* — Alors ce trafic algéro-marocain, que favorise l'intimité territoriale des deux pays, reprendra son essor vers les destinées brillantes qui lui sont réservées. Déjà l'ouverture d'un entrepôt réel des douanes à Marnia (1er nov. 1905); la création du port du Kiss à la frontière même; la proximité des centres de Marnia, Nemours, Oran, devraient faire de la région un immense entrepôt exclusivement français et algérien. Il suffira de quelques efforts de

(1) Cap. Mougin, *loc. cit.*, p. 262.

l'Algérie dans le sens des améliorations que réclament tous ceux qui ont visité ces régions et pénétré leurs besoins. Ils devront porter d'abord sur le commerce de terre : réduire les tarifs algériens, prolonger sur Marnia et Oujda au Nord et sur le Tafilelt au Sud le réseau ferré, aménager au moins les pistes en routes plus praticables, créer postes et télégraphes; installer des représentants de maisons françaises dans les centres marocains, faire rayonner des voyageurs; inspirer aux Marocains la confiance, leur accorder crédit; donner la plus grande publicité possible à nos renseignements économiques, commerciaux et statistiques; attirer vers Oran ou Nemours le trafic qui se fait par Melilla, ou même plus près de la frontière, au Kiss, récemment ouvert (1).

Puis, comme l'Algérie aspire au rôle d'une véritable nation, elle ne devra pas oublier que « c'est dans les ports que se livre la véritable lutte pour la domination effective et matérielle sur le Maroc » (2). Elle aura donc à favoriser la grande navigation et le cabotage vers les ports marocains.

Le commerce algéro-marocain, par son importance, assure déjà à l'Algérie le troisième rang parmi les puissances. Si l'on peut craindre que le Maroc revenu au calme et orienté vers la prospérité ne soit qu'un médiocre acheteur pour l'Algérie, il faut bien dire que celle-ci a sur lui une avance d'outillage et de mise en valeur qui peut lui assurer, pendant longtemps encore, une place honorable sur le marché

---

(1) E. Déchaud, (Le commerce algéro-marocain), Cap. Mougin (Oujda), *Bull. Afr. franç.*, S. août 1906).

(2) E. Déchaud, *op. cit.*

marocain (1). Et pour l'avenir, il semble bien que l'Algérie, si elle se voit fermer pour ses denrées ce pays comme elle essentiellement agricole, retirera de son rôle de transitaire des produits manufacturés européens — grâce à son régime de franchise et à l'absence de droits de douane à la frontière — des bénéfices encore enviables.

B) **Bilan.**— *a)* **Statistiques d'ensemble.** (Difficultés, méthode). — Réunissant les divers éléments de ce commerce marocain, tels que nous venons de les individualiser, nous avons dressé un tableau indiquant la part de chaque puissance de 1902 à 1906.

TABLEAU COMPARATIF *indiquant la répartition entre les différents pays du Commerce maritime total (importations et exportations réunies), valeurs en francs.*

PAYS	1902*	1903*	1904*		1905**		1906**	
			TOTAUX	Pourcentages	TOTAUX	Pourcentages	TOTAUX	Pourcentages
France.....	31.899.155	33.552.035	29.413.832	30. »	36.467.996	46.38	42.613.387	50.42
Angleterre..	43.011.595	45.036.094	39.266.450	40. 2	23.240.372	29.55	24.332.507	28.78
Allemagne ..	9.317.667	10.522.183	10.900.875	11. 1	7.332.151	9.32	7.114.403	8.41
Espagne.....	8.723.335	7.903.076	7.662.972	7. 8	3.163.093	4.02	3.861.055	4.56
Belgique ...	2.856.715	3.010.373	2.430.047	2. 5	2.103.144	2.66	2.543.266	3. »
Italie	1.564.639	922.620	1.510.127		1.837.021	2.34	1.663.038	1.96
Autriche....	1.183.557	1.432.508	1.401.886		475.627	0.61	484.804	0.57
Etats-Unis..	865.013	1.583.306	1.268.856		2.953.896	3.76	947.149	1.12
Portugal ...	1.031.425	509.125	407.248		119.722	»	55.206	»
Pays-Bas...	100.089	590.905	81.163	8. 4	60.460	»	19.407	»
Egypte	1.303.232	2.010.990	2.353.907		708.842	0.90	587.801	0.69
Turquie	8.456	7.295	»		»	»	48.271	»
Suède et Norv.	»	»	»		10.055	»	106.932	»
Russie.....	»	»	»		»	»	14.962	»
Autres pays.	481.750	1.154.375	992.150		170.514	0.46	134.776	0.49
TOTAUX..	102.346.628	108.234.885	97.689.513	100. »	78.642.893	100. »	84.526.964	100. »

* Extraits du rapport de M. de Saint-Aulaire. Supplément au *Moniteur officiel du Commerce* du 25 janvier 1906.

** Extraits des *Statistiques commerciales et maritimes du Maroc* communiquées par le Service de l'Emprunt marocain.

(1) Certains produits algériens sont de plus en plus demandés : tabac et cigarettes Bastos ; couleurs et vernis ; plâtre de Fleurus ; faïencerie et verrerie ; céréales et farines ; vins. (La population européenne et juive offre un débouché de plus en plus important

Ces chiffres sont extraits, pour les années 1902-1904, des rapports consulaires français qui nous ont paru, au milieu des difficultés de la statistique marocaine, refléter une plus juste appréciation. Pour 1905 et 1906 nous donnons les chiffres publiés par le service de l'Emprunt marocain, et auxquels les consuls eux-mêmes renvoient, comme étant établis sur les meilleures bases possibles à l'heure actuelle.

Nous indiquons d'ailleurs en note (1) quelques

---

aux vins algériens. Ils ont entamé la concurrence contre les vins espagnols seuls vendus en 1902. De 8.750 fr. en 1904, l'exportation algérienne est montée à 60.000 fr. en 1996. Et comme la consommation totale des vins au Maroc est évaluée à 630.000 fr.; on voit la marge qui reste encore à lAlgérie. — (*Bull. Office du gouvernement de l'Algérie*, 15 mars 1907, p. 88-90).

(1) Statistique du commerce marocain de 1905, d'après la légation d'Italie à Tanger* :

NATIONS	Importations	Exportations	TOTAUX
Italie	1.633.000	1.000.000	2.633.000
France et Algérie	22.000.000	10.000.000	32.000.000
Angleterre	17.000.000	9.000.000	26.000.000
Allemagne	3.000.000	3.500.000	6.500.000
Espagne	1.000.000	2.500.000	3.500.000
Belgique	1.500.000	»	1.500.000
Autriche-Hongrie	300.000	»	300.000

* Bulletin de l'*Office du Gouvernement général de l'Algérie*, 1906.

Statistique du commerce marocain de 1904 et 1905, d'après le rapport de M. White, consul d'Angleterre à Tanger* :

NATIONS	1904		1905	
	Commerce total	Pourcentages	Commerce total	Pourcentages
Angleterre	43.445.300	38.3	35.711.700	32
France	21.706.075	21.3	43.846.260	39 1/4
Allemagne	13.701.850	10.8	13.202.532	11 3/4
Espagne			5.931.524	5 1/4
Italie			4.132.571	
Belgique			3.231.799	
Etats-Unis	18.804.200	29.6	2.373.168	11 3/4
Autriche-Hongrie			1.109.278	
Egypte et Tripoli			1.215.043	
Autres pays			906.932	
TOTAUX	97.657.425		111.260.807	

* *Diplomatic and consular Reports*, nos 3426, 3443 et 3730.

chiffres anglais et italiens. Tous se rapprochent sensiblement de la statistique française, sinon quant au total, du moins quant au pourcentage respectif (1). Cependant il y a eu certainement tendance générale à exagérer l'importance du trafic marocain, et pour chaque puissance à augmenter surtout sa part. Le rapport anglais de 1905 en est une preuve évidente: il annonçait avant tout autre un chiffre global de plus de 111 millions où l'Angleterre aurait participé pour 35 millions 7, la France pour 43 millions 8 et l'Allemagne pour 13 millions 2. Or la statistique dressée sur des documents plus certains par le service de l'Emprunt montra bientôt l'excès d'optimisme du consul anglais M. White, et l'exagération des parts de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France: le commerce marocain, loin d'être en progrès à 111 millions, était au contraire ramené à 78 millions 6, dont 23 pour l'Angleterre, 36 pour la France et 7 pour l'Allemagne. Cet exemple plus que tout autre nous a décidé à prendre les chiffres français : les chiffres du commerce marocain total, antérieurement à 1905, nous semblent ainsi avoir tous été forcés dans les divers rapports consulaires, erreur excusable si l'on songe aux difficultés presque insurmontables d'établir une statistique sérieuse avant 1905, et qui, croyons-nous, explique pour une part sensible la

---

(1) Ainsi en 1904, malgré des différences de chiffres importantes entre la statistique française et l'anglaise (Angleterre : 39 millions au lieu de 43...), le pourcentage des deux statistiques diffère très peu :

	% ANGLAIS	% FRANÇAIS
France sans l'Algérie	21,3	24
Angleterre	38,3	43
Allemagne	10,8	11

baisse subite du trafic du Maroc de 1904 à 1905, de 104 (chiffre anglais 1904, Algérie comprise), à 78 millions (chiffre français 1905, Algérie comprise). Jusque-là avec les données très imparfaites d'alors, ce commerce avait été estimé chaque année à une centaine de millions. En 1905, les évaluations faites pour la première fois sur des éléments plus sûrs (1) font apercevoir que les chiffres consulaires (anglais surtout) étaient certainement excessifs. Dans ces conditions, les chiffres français ayant toujours été en dessous des chiffres anglais (en 1904 : 97,6 Algérie

---

(1) Les délégués de l'Emprunt, dans chaque port, assistent à la taxation et au paiement des droits *ad valorem*, et peuvent contrôler marchandises, registres de perception et manifestes des navires. Ce contrôle jusqu'à ces derniers temps a peut-être été plus nominal qu'effectif. Mais il n'empêche que ces délégués ont été et sont mieux placés que tous autres pour dresser la statistique des entrées et des sorties. On peut s'attendre, à partir de cette année, à des évaluations plus exactes : le contrôle va fonctionner et l'Acte d'Algésiras a apporté d'heureuses innovations. Les manifestes des capitaines de navires doivent désormais être communiqués à la douane dans les vingt-quatre heures et indiquer : la nature et la provenance de la cargaison avec les marques et numéros des caisses, balles, ballots, barriques, etc... Pour dédouaner il faut à présent faire une déclaration détaillée, énonçant : espèce, qualité, poids, nombre, mesure et valeur des marchandises, ainsi qu'espèce, marques et numéros des colis. Enfin une Commission des valeurs en douane déterminera chaque année la valeur des principales marchandises taxées *ad valorem* (art. 77, 79, 82, 96 de l'Acte d'Algésiras.) Toutes choses, jusque-là inconnues des douanes marocaines, où les consuls étaient réduits à baser leurs évaluations de quantités sur les indications plus que sommaires des manifestes des Compagnies de navigation (nomenclature des colis, avec mention du navire, sans poids, ni valeur, ni provenance; seuls, les manifestes français indiquaient le poids) et de valeurs, sur les indications bénévoles de gros négociants qu'ils interrogeaient (en l'absence de factures consulaires et en raison de l'impossibilité d'obtenir communication des estimations qui avaient servi de base aux oumana pour percevoir les droits *ad valorem*) *Cf.* rapport de M. de Saint-Aulaire. Supplément au *Moniteur Officiel du Commerce* du 27 août 1903. Année 1903, n° 255; Maroc.

comprise, contre 104,3, Algérie comprise), nous les estimons plus près de la vérité.

Nous avons ajouté sous la rubrique: France, au commerce maritime des rapports consulaires, le montant du trafic algéro-marocain par voie de terre, à l'exclusion du transit. Nous avons dressé ainsi le bloc franco-algérien en face des autres puissances. Pour être plus complet, il eût fallu ajouter encore le trafic de Melilla aux comptes de l'Angleterre (2.297.234 en 1903) et de la France (4.251.503 en 1903). Ces échanges, à la différence du trafic saharien disparu depuis 1904, ont progressé depuis cette époque, et par conséquent augmenteraient d'autant la part de la France et de l'Angleterre et le total marocain. Quant au port du Kiss, si jusqu'en 1904 son chiffre d'affaires pouvait être ajouté au commerce français, il est aujourd'hui, croyons-nous, englobé dans la statistique algérienne.

b) Sens et portée de ce bilan. — De tous ces éléments du commerce marocain maritime et terrestre que nous avons groupés en nos divers tableaux, il nous faut dégager le sens et la portée au point de vue marocain et européen.

α) *Au point de vue marocain.* — (Commerce en baisse, ses caractères, situation critique). — Dans son ensemble, le commerce global du Maroc nous apparaît en décroissance depuis 1903 (108 millions auxquels on pourrait ajouter 4 millions pour le trafic saharien, 6 millions et demi pour Melilla, 1 million et demi pour le Kiss, soit 120 millions, contre 84 millions et demi en 1906 ou 91 en ajoutant les 6 millions

et demi de Melilla). Nous avons indiqué comment, depuis 1905, la nouvelle méthode de statistique pouvait expliquer une partie de cette baisse. Néanmoins les écarts sont trop importants pour n'avoir pas d'autres causes: l'écart de 108 à 84 1/2 s'appliquant aux chiffres français qui, avant 1905, sont les moins forcés.

Quelle est la puissance d'achat d'un pays avant tout agricole, comme le Maroc? Assurément les produits industriels peu nombreux et grossiers, ne sauraient prétendre au marché mondial: à part quelques articles exportés vers les pays d'Afrique voisins (haïks, babouches,... vers l'Égypte, le Sénégal, l'Algérie) et les cuirs filâli expédiés jusqu'en Europe, le reste, produits des petits métiers rudimentaires, n'a que des débouchés locaux ou régionaux. Les denrées agricoles, au contraire, forment le gros bataillon des exportations, presque la totalité, et s'attaquent à toutes les places (1). Mais malgré une augmentation — inquiétante pour l'avenir du troupeau marocain (2)

---

(1) Ouvrons la statistique de 1906 (Rapport de la Délégation de l'Emprunt « Le Commerce maritime du Maroc en 1906 » par M. Henry (*Bull. Afriq. franç.*, S. août 1907). Laines (4.321.000 fr.), vers la France (3 millions) et l'Allemagne; — peaux de mouton (4 millions 8) vers la France et l'Allemagne; — peaux de chèvre (4,6) vers la France et l'Angleterre, mais avec réexportation importante aux États-Unis; — bœufs (5), peaux et cornes (2,9), vers l'Angleterre (Gibraltar), l'Espagne et l'Algérie; — cire (864.000) vers l'Allemagne; — œufs (2) vers l'Angleterre et l'Espagne; — gommes (610.000), vers l'Allemagne; — amandes (1,2), vers l'Allemagne et l'Angleterre; — coriandre (318.000), vers l'Allemagne; — alpiste (218.000), vers l'Angleterre et l'Allemagne, avec réexportation aux États-Unis, soit 25.952.000 fr. d'exportation en produits agricoles ou dérivés sur un total de 29.186.000 fr. pour l'année 1906, ce qui laisse un peu plus de 3 millions seulement pour les autres articles et qui ne doivent pas être tous industriels.

(2) « Il y a lieu de craindre, écrit M. Henry (*loc. cit.*, p. 194), que

— des sorties de bestiaux et de peaux, pour compenser la diminution des sorties de denrées agricoles proprement dites (1), les exportations dans leur ensemble, ont fléchi depuis 1904 (36 millions 4; 27,5; 29,1) et se trouvent d'ailleurs régulièrement très inférieures aux importations. — Quels sont, en effet, les besoins de ce pays? Le Maroc, agricole, a toujours importé des produits industriels, ceux que son industrie primitive est incapable de lui fournir ou sur lesquels elle ne peut plus lutter (2). Quant aux denrées agricoles ou dérivées, il en a toujours acheté aussi :

---

les Marocains ne soient en train de détruire leurs troupeaux » de moutons, de chèvres et surtout de bœufs qui se reproduisent moins vite et moins nombreux : 5.042.925 fr. à 150 fr. par tête font plus de 33.500 bœufs exportés en 1906, et 2.734.445 fr. de peaux, représentent plus de 250.000 bœufs; au total 283.500 bœufs, chiffre certainement inférieur à la réalité. Quel troupeau ne faudrait-il pas pour permettre l'abatage de près de 300.000 têtes par an.

(1) A comparer les chiffres du rapport de M. Henry pour 1906 à ceux du rapport de M. de Saint-Aulaire pour 1904, on relève des différences considérables au détriment de 1906: cire, 864.000 fr. au lieu de 2.206.000 fr.; œufs, 1,895.000 contre 4.839.000; amandes, 1.207.000 contre 3.981.000; etc... En 1900, l'exportation des amandes avait même atteint 5.976.000 fr.

(2) *Tissus*: 11 millions 700.000 en 1906 (cotonnades : 10 millions, dont 9 d'Angleterre et 1 de la France qui, en 1903, n'en vendait que pour 300.000 fr.; lainages et draperies, 1.150.000 fr. d'Allemagne, de France et d'Angleterre; — soieries et soie grège, 1 million, de France); — *Habitation*: 2 millions et demi (bougies anglaises, 1 million 290.000 fr. en paraffine, inférieures aux bougies françaises de stéarine, mais exclusivement employées pour leur bas prix; — fers et quincaillerie 670.000, d'Angleterre et d'Allemagne, et un peu de France; la bimbeloterie allemande, par son bon marché envahit la place; — pétrole, 220.000, des États-Unis; — bois, 250.000 de Russie, Norvège et Autriche. — *Comestibles*: plus de 25 millions en 1906, la France tenant une place plus que prépondérante, 19 milllions environ (sucre 10 millions sur 12; farines et semoules 7 millions sur 8; épices, 200.000; vins 100.000; plus quelques centaines de mille francs sur les articles jusqu'ici fournis par l'Angleterre, et où elle progresse : thé, café, riz, etc... (Rapport Ch.-A. Henry, *loc. cit.*).

et si l'on comprend qu'il importe celles qui ne viennent que sous d'autres climats (1), on excuse moins qu'il soit obligé de demander à l'étranger ce qu'il pourrait parfaitement tirer de son sol ou de ses produits (2), si toutes les étendues fertiles étaient mises en culture et si l'on y acclimatait toutes les denrées appropriées. Mais surtout, la situation s'est aggravée depuis quelques années. L'insécurité règne en souveraine aux quatre coins du Maghrib : les cultures se sont encore restreintes, les troupeaux décimés ; et les routes mal sûres ont vu diminuer les convois de marchandises. Il a fallu alors s'adresser à l'Europe ou à l'Algérie pour ne pas mourir de faim dans un pays où un sol merveilleux ne demande qu'un minime effort pour nourrir ses habitants et devenir un grenier d'abondance : les importations de denrées alimentaires de première nécessité se sont donc multipliées à tous les ports du Maroc (3), comme à la frontière d'Algérie.

---

(1) Thé, riz, café.

(2) Huiles de coton ou d'olives (679.000) alors que les oliviers en quantité prodigieuse sont inexploités ou sans méthode, et que le cotonnier viendrait parfaitement en certaines vallées irrigables (le Drâa) ; sucre surtout, alors que ses terres noires des plaines atlantiques se prêteraient merveilleusement à la culture de la betterave sucrière.

(3) 8 millions 472.000 fr. de céréales, auxquels il faudrait ajouter 791.000 fr. pour la frontière algérienne, soit 9.263.000 fr., sont entrés en 1906 contre 1.700.000 en 1903 et 493.000 (seulement de farines) en 1901. Le Maroc n'exporte en 1906 que pour 500.000 fr. de céréales (terme pris ici au sens large du rapport consulaire de 1900, 1901) : coriandre, alpiste, alors qu'en 1901 les céréales diverses (blé, orge, maïs, fèves, pois chiches, alpiste, lentilles, coriandre, fenugrec, cumin...) figuraient pour 8.205.856 fr., c'est-à-dire au premier rang des chefs d'exportation (Rapport de M. de Saint-Aulaire, *Supplément au Moniteur officiel du Commerce* du 27 août 1903, n° 255 ; *Maroc*, 1900 et 1901).

C'est une aggravation très sérieuse à la situation économique déjà continuellement défavorable du Maroc. Cet excès annuel d'importations sur les exportations grève lourdement la balance commerciale d'un pays où elle constitue à elle seule, nous l'avons vu, toute la balance économique. Nous en avons mesuré ailleurs les conséquences néfastes sur le change et la situation financière générale (1).

Les emprunts ne sont que des mesures provisoires et anormales et qui, loin d'y remédier, accentuent ensuite la crise, témoin la chute du commerce de 1904 à 1905 à la suite de l'emprunt du mois de juin.

L'accroissement des exportations serait sans doute un remède ; mais pour exporter, il faut avoir des produits, or il semble bien que, pauvres de produits culturaux, les Marocains ne puissent trouver matière à exporter qu'en ruinant leur troupeau.

Il faut bien en arriver à réduire les importations, et c'est la marche décroissante depuis 1903 (62 millions 4; 54,9; 42,7; 45,1). Mais les besoins primordiaux restent les mêmes, et quand on a restreint peu à peu les articles de luxe, la limite de compression est vite atteinte.

Le rétablissement de l'ordre, de la sécurité par la restauration de l'autorité régulière apparaît donc comme le seul remède, avec l'orientation de ce

---

(2) Cet excédent annuel d'importation se chiffre à :

1902	15.529.610
1903	24 837.093
1904	18.005.108
1905	15.341.576
1906	15.995.526

(Rapport Ch. Henry, *loc. cit.*).

pouvoir réveillé vers de meilleures pratiques financières.

Dans la paix assurée : l'indigène ne craignant plus d'être dépouillé du fruit de son labeur, retournera pour l'ensemencer la terre qu'il laissait en jachère ; l'Européen apportera avec ses capitaux ses méthodes d'exploitation scientifique ; et dans le lent éveil de sa prospérité agricole, le Maghrib, écartant peu à peu le mauvais rêve qui l'étreint, s'ouvrira à l'essor commercial et jettera par le monde les produits de ses plaines fécondes.

β) *Au point de vue européen* (nations importatrices et nations exportatrices ; classement : commerce, navigation ; prépondérance de la France). — De même que l'examen du tableau du commerce marocain en regard de la page 361, a montré le Maroc comme un pays avant tout importateur ; ainsi nous y remarquons certaines puissances surtout importatrices tandis que d'autres viennent s'y approvisionner. La France et l'Angleterre sont le type des premières, l'Allemagne, l'Espagne et — jusqu'en 1905 — l'Algérie, des secondes (1).

Or n'est-ce pas au chiffre de ses importations en un

---

(1) Le pourcentage des importations et des exportations de ces puissances par rapport à l'ensemble de leur commerce donnerait en effet pour 1900 et 1906.

	1900		1906	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
France	56	44	68	32
Angleterre	58	42	62	38
Allemagne	28	72	38	62
Espagne	4	96	29	71
Algérie	2	98	47	53

pays primitif que l'on peut juger la puissance d'expansion commerciale d'une nation. A cet égard la France occupe une situation de plus en plus solide : ses importations passent de 14 millions en 1902 à 21 en 1906, en progression constante et sans accroc ; alors que l'Angleterre recule de 28 à 15 millions, et que l'Allemagne, loin de se maintenir à son chiffre déjà secondaire de 1902, 4 millions, rétrograde d'année en année jusqu'à 2 millions 6 en 1906.

D'ailleurs, ces nations exportatrices ne demandent au marché marocain que quelques produits seulement, et ne vont s'approvisionner que dans quelques ports. C'est donc un commerce très mal réparti à tous points de vue et, par conséquent, d'avenir plus restreint et plus exposé aux écarts que peuvent engendrer des bouleversements locaux.

Que représente, par exemple pour l'Allemagne, ses 4 à 5 millions d'exportations et où va-t-elle les demander? Ce sont uniquement des amandes, de la cire et des peaux qu'elle va embarquer à Mogador, Safi ou Mazagan, et des laines et graines de lin qu'elle emporte de Casablanca (1). A tel point que l'Allemagne, en 1904, faisait 1 3/4 % seulement des exportations de Tanger, et 29 % dans les cinq ports du district consulaire anglais du Sud (Dar al Baida) (2) ; cette proportion, établie pour 1904 par un consul anglais, est encore rigoureusement exacte aujourd'hui.

Les puissances importatrices au contraire, comme l'Angleterre et surtout la France, ont un commerce

---

(1) Rapp. de M. DE SAINT-AULAIRE pour 1903-1904, *loc. cit.*

(2) Foreign Office, *Annual Series*, nos 3426 et 3443 (*Bull. Afr. Fr.*, S. oct. 1905).

régulièrement réparti entre tous les ports, et qui groupe une diversité bien plus grande d'articles. Mais, pour être surtout vendeuses, ces nations ne négligent pas l'achat, comme le prouvent les chiffres que nous citions p. 400, note 1. La France est un exemple de régularité de répartition : le même consul anglais fixait, pour 1904, la part des importations de la France à Tanger à 33,2 % et à 28,5 % dans le district de Dar-al-Baida, tandis que l'Angleterre y oscillait de 33,7 à 56 %; et, pour le total des importations et exportations, la France se tient dans les deux districts à 21,5 et 21,06, tandis que l'Angleterre y varie de 29,3 à 47,2, et l'Allemagne de 6 à 15,6. Quant aux denrées qui font l'objet de ses échanges, si la France importe surtout des sucres (8 à 10 millions), des soieries (1 à 2 millions), elle a étendu récemment son emprise aux céréales sous forme de farines et semoules (7 millions sur 8), et ne néglige pas d'autres articles où elle a résolument entrepris la lutte contre des monopoles établis : cotonnades, draps, quincaillerie, papiers, etc. Il en va de même aux exportations : la France, par exemple, charge surtout ses navires de laines et de peaux, mais elle introduit aussi des bœufs en Algérie, et achète d'autres articles encore : graines de lin, pois chiches, amandes, etc... Et c'est cette répartition heureuse de leur commerce en importations et exportations, jointe à ce qu'il fréquente tous les ports et y diversifie ses produits demandés ou offerts, qui assure aux nations, comme l'Angleterre ou la France, une situation ferme, stable et prééminente sur le marché marocain.

Commerce. — Le classement des puissances commerciales au Maroc ne fait que confirmer ces données. La France et l'Angleterre, dont le commerce est le mieux équilibré et réparti, laissent, en effet, loin derrière elles toutes les autres : Allemagne, Espagne, etc.., aussi bien comme chiffre d'affaires que comme chiffre de navigation (1).

Mais un fait plus caractéristique encore se dégage de ces statistiques. Alors que l'affaissement continu du trafic marocain marquait, pour toutes les puissances, des déchets importants, seule la France, non seulement n'en éprouvait aucun dommage, mais faisait même progresser ses différents postes, au point de passer désormais en tête, bien avant l'Angleterre, qui jusque-là avait dominé.

L'Angleterre culmine, en 1903, avec 45 millions, suivie d'assez loin par la France (33,5) ; toutes deux laissant tout à leurs pieds l'Allemagne (10,5) et l'Espagne (7,9). Et voici qu'en 1906, les rôles sont renversés entre les deux premiers champions : l'Angleterre, concentrant peut-être ailleurs ses efforts, semble s'effacer au Maroc, où son chiffre d'affaires est tombé à 24,3. La France a recueilli sa succession, et depuis 1905 tient le rang éminemment brillant que lui assurent ses 36 millions de 1905, portés à 42.613.387 fr. en 1906 (soit 50,4 %), auxquels nous devrions encore ajouter 4 à 5 millions pour le trafic

---

(1) Commerce : 1904, 69 millions 6, sur 97,6, soit 70,2 %
— 1905, 59 — 7, — 78,6, — 75,9 %
— 1906, 66 — 9, — 84,5, — 79,2 %
Navigation : 1904, 892.801 tonnes, sur 1.584.464 soit 56,34 %
— 1905, 1.115.303 — 1.795.550 — 62,11 %
— 1906, 1.080.893 — 1.874.981 — 57,64 %

franco-marocain de Melilla. L'Allemagne qui, en 1905 pour motiver son intervention brutale contre la France, faisait sonner si haut sa monnaie marocaine, non seulement ne parvient pas à maintenir son négoce au rang de 1903 ou 1904 (années les plus brillantes, 10 millions 5 et 10 millions 9, donnant à l'Allemagne 11 %), mais le laisse décliner à 7 millions depuis deux années, c'est-à-dire à 8,4 %. Et c'est pourtant avec ces chiffres de 7 millions, que d'habiles — trop habiles — statisticiens allemands s'efforcèrent de prouver la supériorité du commerce germano-marocain sur celui de la France, comme ils tentèrent aussi d'établir la prééminence de l'Allemagne en matière de navigation !

Navigation. — Sur ce terrain la France et l'Angleterre tiennent encore le premier rang, comme il est facile de s'en rendre compte au relevé suivant établi par le Service de l'Emprunt marocain :

Tableau comparatif, par pavillon, de la navigation commerciale

PAVILLONS	1902 — Tonnage	1903 — Tonnage	1904 — Tonnage	1905 — Tonnage	1906 — Tonnage	1906 — Pourcentages
Français	285.660	523.664	363.203	551.801	531.855	28 36 0/0
Anglais	488.515	867.504	529.598	563.502	549.038	29 28
Allemand	239.921	445.703	276.466	279.860	375.349	20 02
Espagnol	232.204	514.943	243.002	267.332	292.235	15 58
Belge	»	1.556	581	232	»	» »
Italien	8.468	29.354	120.344	82.056	87.596	4 67
Autrichien	58.805	37.066	18.600	15.874	11.535	» »
Américain	»	»	1.794	4.506	808	» »
Portugais	4.230	4.404	9.616	3.205	2.198	» »
Hollandais	9.878	18.258	6.147	11.129	4.289	» »
Suédois et Norvégien	2.403	1.114	4.525	3.914	12.811	» »
Russe	702	7.064	1.529	5.106	1.174	» »
Marocain	»	9.679	4.970	1.190	3.036	2 09
Danois	2.563	3.228	2.964	4.335	3.057	» »
Egyptien	»	2.150	»	»	»	» »
Grec	»	»	1.125	1.508	»	» »
TOTAUX	1.333.349	2.465.687	1.584.464	1.795.550	1.874.981	100 00

L'Angleterre est serrée de près par la France dont la progression continue n'a pas les sautes du pavillon anglais : parti de 285.000 en 1902 (contre 488.000 à l'Angleterre), le tonnage français passe à 523.000 en 1903 et se maintient dès lors dans les 500.000, tandis que le tonnage anglais monte jusqu'à 867.000 pour retomber à 549.038 en 1906 en face des 531.855 de la France. L'Allemagne, cantonnée de 239 à 279.000 jusqu'en 1905 (sauf, comme tous les pavillons, une hausse en 1903), s'élève brusquement en 1906, de 279.860 à 375.349. L'Espagne s'est maintenue, avec tendance au progrès, entre 230.000 et 292.000. Ce sont là les quatre seules nations vraiment importantes : le pavillon italien qui vient immédiatement après ne couvre que 80.000 tonnes ; tous les autres, moins de 20.000. Si bien qu'à prendre l'année 1906 de notre tableau (dressé par le service de l'Emprunt Marocain sur ses données pour 1905 et 1906 et sur celles des rapports consulaires français pour 1902-1904), il semble que l'Angleterre, qui détient encore 29,28 % du tonnage, doive être bientôt, comme pour le commerce, distancée par la France (28,36 %) ; et qu'en tous cas, à elles deux, elles représentent 60 % environ du tonnage total ; 20 % autres allant à l'Allemagne et 15 % à l'Espagne.

A tous ses postes, navigation et commerce, la France apparaît donc en excellente situation.

Ses efforts pour la prééminence qui lui manque encore en matière de navigation semblent se poursuivre énergiquement, et ce n'est pas un spectacle peu surprenant en face de la mollesse générale pour ne pas dire de la décadence de la marine marchande de la France. Nous croyons savoir qu'à l'heure

actuelle 11 compagnies de navigation françaises ou algériennes, font service avec le Maroc (1), au lieu de 6 jusqu'à ces derniers temps.

La prépondérance commerciale lui paraît assurée à présent sans crainte. Ce n'est pas une raison pour endormir sa vigilance, car sur certains de ses articles favoris la concurrence est entamée : sucre (Belgique, Autriche); soieries (Italie), mais ne paraît cependant pas très dangereuse : la qualité des produits français les impose et y fait revenir du moins la clientèle aisée (mais c'est justement celle qui consomme beaucoup et paie bien), après l'essai de produits similaires étrangers bien inférieurs (sucres allemands, par exemple, abandonnés en 1906 à Mazagan). Une considération qui doit surtout rendre attentif le négoce français, c'est que son principal poste d'importations consiste en produits alimentaires. Les circonstances particulièrement favorables de ces dernières années l'ont fait hausser, mais si la misère s'accentuait, la masse indigène abandonnerait nos articles excellents mais trop chers, pour les produits allemands de qualité très inférieure, mais très bon marché (2). Il y a surtout à craindre que dans un avenir — peut-être encore éloigné — nos produits d'alimentation ne

---

(1) *Bull. Afriq. franç.*, février 1907, p. 63.

(2) Car c'est une spécialité du commerce allemand de fournir aussi bien en articles d'alimentation qu'en articles manufacturés des produits bon marché, de qualité inférieure et mal finis, mais ayant l'aspect extérieur des produits de luxe. Cette spécialisation dans les articles de camelote, jointe au souci attentif de contenter les moindres désirs de ses acheteurs et ses longs crédits, ont permis au commerce allemand de s'implanter chez la clientèle peu aisée; mais il semble bien que l'infériorité de ses produits soit la cause de la stagnation où il végète.

soient remplacés par des produits indigènes. Le commerce français doit donc dès aujourd'hui s'efforcer de multiplier ses articles à l'importation comme à l'exportation. Il l'a déjà compris du reste et s'est mis à attaquer des monopoles que l'on croyait inexpugnables : cotonnades et thés de l'Angleterre, quincaillerie (Angleterre et Allemagne), drogues et produits chimiques, épices, comestibles, faïences et poteries, dont la faveur était déjà « sans cesse grandissante », selon M. de Saint-Aulaire, en son rapport de 1904. Mais les chiffres de 1906, par denrées, seraient certainement plus édifiants encore, car il semble bien que la France a dû prendre peu à peu la place de l'Angleterre ou du moins entamer fortement ses monopoles, pour monter à 42 millions et demi sur une baisse de l'Angleterre à 24,3, alors que les autres nations ont également diminué. Malheureusement ces données n'ont pas encore paru ; nous n'avons en mains pour 1906 qu'un rapport (1) de M. Henry, attaché à la Délégation des porteurs de titres de l'Emprunt, dans lequel nous avons puisé quelques renseignements, mais qui n'indique pas d'une manière complète la répartition des différentes importations entre les puissances.

Que le négoce francais, sans abandonner ses produits d'excellente qualité et qui seront pour cela toujours préférés des classes riches, s'essaie quelque peu aux articles de bazar, de pacotille où excelle l'Allemagne, pour se conserver aux années de misère la clientèle de la masse ; qu'il calcule sagement les

(1) Ch.-A. Henry, « Le Commerce maritime du Maroc en 1906 », *Bull. Afr. Fr.*, S. août 1907, p. 189-196.

crédits qu'il peut consentir en se rappelant que le négociant marocain finit toujours par payer, mais se fait tirer l'oreille pour verser l'argent dont il use à spéculer sur marchandises et sur le change, et que ces variations du change l'exposent à des pertes en cas de crédit de trop longue portée (les Allemands en ont éprouvé bien des déboires) ; qu'il s'évertue surtout à fabriquer et à livrer aux goûts de la clientèle et pour cela qu'il n'hésite pas à faire parcourir le pays par des missions d'étude, à y installer des représentants ; à faire rayonner des voyageurs non pas seulement dans les ports, mais dans les grands centres d'approvionnement de l'intérieur, vers les grands entrepôts de Fès et de Merrakech, jusque-là trop négligés et dont la zone d'attraction est pourtant si étendue.

Avec ce minimum d'efforts — où elle ne fera qu'imiter la méthode de l'Allemagne, en évitant ses défauts et ses lacunes — la France sera sûre non seulement de conserver sa suprématie commerciale, mais de l'accentuer d'année en année, juste récompense de ses peines et de ses sacrifices au Maroc. Au surplus, elle a pour réussir un atout unique : le voisinage de l'Algérie. Le jour où dans la paix rétablie et par la politique de collaboration mutuelle enfin appliquée, l'intimité algéro-marocaine pourra porter pleine moisson, on sera étonné de la récolte.

CONCLUSION DU TITRE V

Avenir économique

Au cours de cette étude nous avons déjà signalé fragmentairement la situation présente et les chances

d'avenir de chacune des branches de l'activité économique. A les résumer ici à larges traits, il apparaît qu'un brillant avenir semble assuré au Maroc, de la richesse, de l'abondance et de la variété de ses ressources naturelles.

L'agriculture, sous toutes ses formes, se développera la première parce qu'elle n'exige pas de changements sociaux profonds, et que ses richesses sont les mieux connues. Elle prendra une place prééminente et fera, pour longtemps, du Maroc un pays essentiellement agricole, capable non seulement de suffire à ses propres besoins, mais en mesure de fournir des contingents de plus en plus élevés à l'exportation.

L'industrie, dont les ressources sont encore à demi ignorées et inexploitables, et qui exige des bouleversements sociaux et économiques autrement intenses, ne prendra vraisemblablement quelque envergure que plus tard, lorsque l'activité européenne n'aura plus assez de l'agriculture pour l'absorber. Et, sans faire peut-être du Maroc un pays de grande production industrielle, elle fera bonne figure au milieu de l'activité mondiale, grâce au capital intact de ses forêts immenses et aux trésors miniers qui se cachent au sein de ses montagnes.

Alimenté par une production agricole et industrielle croissante, servi par une pléiade active de négociants intelligents, son commerce assurera au Maroc, favorablement situé à l'entrée du bassin méditerranéen et ouvert aux horizons infinis de l'Océan, une place remarquable sur le marché international.

Ces espoirs dorés sont malheureusement contrariés sinon compromis par les nombreuses entraves

que nous avons rencontrées sur le terrain économique, et qui, à l'heure présente, paralysent l'essor d'un pays que tout désigne pour des destinées brillantes : manque absolu d'outillage agricole, industriel ou commercial — procédés primitifs de production agricole et industrielle et d'exploitation commerciale — situation monétaire et change désastreux pour le pays, pour son commerce et pour ses finances — insécurité enfin des personnes et des biens, et obstacles à l'accession des Européens à la propriété, qui restreignent la production, gênent la circulation et le commerce, et écartent du pays le seul élément capable de le tirer de son enlizement.

Il est juste d'ajouter cependant, que la plupart de ces obstacles économiques sont attaqués et, bientôt renversés, finiront par disparaître sous l'effort de la pénétration européenne : la police des ports va s'organiser et créer ainsi des centres isolés, mais importants, de sécurité et d'ordre, et qui feront tache d'huile; l'outillage économique est en bonne voie : des ports vont s'aménager et agencer leurs services, à l'abri des corps de police; la situation monétaire et le change, dès que la Banque d'État pourra fonctionner à plein et en toute sûreté, ne tarderont pas à s'améliorer : la situation économique est donc orientée sur de meilleures voies, qui conduiront au développement prochain de sa prospérité ce riche Maghrib el Aqça, Empire du Soleil Couchant.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les entraves économiques ne sont pas seules à stabiliser le Maroc dans sa stagnation. Au long de l'étude du milieu marocain et de son organisation, nous nous sommes buté, à chaque pas, à des *obstacles et des abus de toutes natures :* ethniques ou sociaux, politiques et religieux dont l'emprise néfaste, débordant les limites du terrain économique, le met en étroite dépendance de l'organisation politique ou sociale du pays. Sous leurs diverses manifestations, tous ces abus tiennent à des causes générales que nous avons déjà observées, c'est-à-dire aux mœurs mêmes de ces populations, à la nature ou du moins au fonctionnement de leurs institutions.

Le Maroc nous est apparu finalement comme une mosaïque de clans de toutes sortes (races juxtaposées, société polysegmentaire de familles, clans et tribus, « çoff » politiques, groupements religieux innombrables), dont les rivalités et les luttes perpétuelles dressent toujours au sein de chaque groupe des partis l'un contre l'autre.

Au-dessus de cette masse émiettée, émergent les habiles et les privilégiés, politiques ou religieux, qui, aveuglés par l'esprit de clan, ne conçoivent et n'exercent le pouvoir ou l'influence que pour opprimer la masse et en tirer le plus de profits, mais qui sont de jour en jour plus impuissants à la maintenir dans l'ordre, sous leur dur régime d'exploitation égoïste. Par leurs abus, ils

ont fait germer et grandir la défection du pays vis-à-vis des autorités et la révolte au sein des populations opprimées ; par leur impuissance, ils les laissent s'enfoncer tous les jours plus avant dans les voies qui les conduiront à l'anarchie politique et, par contre-coup, nous l'avons montré (1), à la ruine économique.

Ainsi la cause initiale et profonde de tous ces maux, qui frappe de ses effets funestes la vie politique, sociale et économique du pays, réside dans une fausse conception du pouvoir, quel qu'il soit, par tous ceux qui ont le privilège de détenir une parcelle quelconque d'autorité ou d'influence : conçu et exercé exclusivement dans un étroit *esprit de clan*, il a causé la dislocation de l'autorité et la révolte, prélude de l'anarchie et de la misère.

Les remèdes qui s'imposent pour arrêter le pays sur cette pente fatale et l'orienter au contraire vers un avenir d'ordre et de prospérité, ne doivent donc pas se borner au domaine économique, mais aller extirper dans ses racines un mal dont les manifestations sur le terrain économique ne sont que l'épanouissement dernier.

Etant donné la nature des maux à guérir, il ne sera besoin d'aucun bouleversement des institutions elles-mêmes. Suffisantes en leurs rouages et appropriées au pays, elles ne pèchent, nous le savons, que par leur

(1) *Cf.* p. 264. — L'insécurité oblige à restreindre la production, dans la crainte d'être volé par les voisins ou dépouillé par les autorités ; on doit cacher la richesse que l'on peut avoir ; on n'évite guère, malgré tout, d'être rançonné à merci ; les clans au pouvoir ne consacrent rien des ressources qu'ils prélèvent ainsi à l'intérêt général : aucune œuvre sociale, nuls travaux publics, aucun souci d'améliorer l'état économique du Maroc ; au contraire des pratiques financières, par exemple, qui ont pour résultat d'obérer le pays et d'entraver son essor économique par une circulation monétaire et un change désastreux.

fonctionnement, vicié par l'esprit de clan. Il suffira donc de restaurer le pouvoir qui défaille et s'effondre et, en même temps, de le détourner peu à peu de sa funeste conception pour l'*orienter* vers la notion et les soucis de l'intérêt général, qui seul doit guider tous les gouvernements. On voit que pour faire refleurir cette autorité chérifienne et germer le souci de l'intérêt public, il n'est nécessaire de s'attaquer à aucune des institutions traditionnelles. On peut laisser le pays avec ses cadres sociaux et économiques, cause de stagnation mais aussi élément d'ordre, avec ses rouages politiques et administratifs adaptés à ses mœurs et à ses besoins, avec ses personnages et ses groupements religieux dont l'esprit pénètre toute la vie marocaine : par l'autorité rétablie, la sécurité et l'ordre renaîtraient, par son orientation vers le bien-être général, les causes de révolte disparaîtraient, et la prospérité prendrait alors son essor de toute la puissance des ressources qui seraient consacrées à son développement.

Mais à cette œuvre urgente de restauration de l'autorité gouvernementale et de rénovation de son esprit, le Maroc, nous l'avons constaté, est impuissant par lui seul : l'action d'une influence étrangère s'impose.

Pareille entreprise est-elle donc possible? La nature du but restreint à atteindre et par conséquent des moyens appropriés qui seront nécessaires semble permettre de répondre par l'affirmative.

En tous pays, l'intervention soulève d'autant moins d'opposition qu'elle bouleverse moins l'organisation politique et sociale. Cette vérité générale éclate avec une vigueur toute particulière au Maroc où toutes les institutions et toute la vie sociale, politique et économique, pénétrées d'esprit religieux, en tirent un caractère

sacré qui les rend intangibles, sous peine de déchaîner l'hostilité violente de la masse et irréductible des privilégiés au pouvoir. Il est en particulier une institution qui, nous l'avons vu, domine, et que toute intervention doit nécessairement respecter, parce qu'elle est la clef de voûte de l'édifice marocain et le différencie radicalement des autres pays musulmans : *le Chérifat*.

Dans d'autres terres d'Islâm, la conquête turque, persane ou afgane ou turcomane a soumis les populations « arabes, syriennes, iraniennes, sartes ou barbaresques » non pas à un souverain religieux, mais à un chef militaire.

Dès lors, que l'on ait la force suffisante soit pour chasser ce maître et régner à sa place, soit pour le mettre en tutelle et le régenter en ne lui laissant que le pouvoir nominal, dans les deux cas l'Europe, dès qu'elle tient par la force des armes le chef militaire à sa merci, peut aisément substituer sa volonté à la sienne ou l'exercer en son nom. Et c'est ce qui explique la possibilité de l'annexion ou du protectorat, unique ou réparti en secteurs, « en cet Islâm turquifié de Tunis, d'Égypte, de Téhéran et de Bokhara » (1), de Crète et de Macédoine.

Le Maroc est tout différent. Il n'a jamais subi la conquête turque et son système de domination militaire. Il a conservé le gouvernement dont les successeurs du Prophète avaient doté les tribus arabes et berbères : gouvernement par essence religieux, véritable État pontifical mais encore intact, où le Sultan, Chérif et Roi, Prince des Croyants, doit à sa nature de pur descendant de Mohammed de tenir indissolublement unis en ses mains le sceptre temporel et le diadème spirituel.

---

(1) V. Bérard, *op. cit.*, p. 443.

C'est à sa qualité de Chérif que le Sultan doit d'exercer son pouvoir, à quelque degré que ce soit. Si à certaines heures, comme aujourd'hui, la plupart des tribus se soustraient à son autorité temporelle, le plus grand nombre persiste à reconnaître sa suzeraineté religieuse. Quant à celles qui, comme en certains replis du Haut Atlas (1), affirment leur indépendance absolue, même religieuse, il faut remarquer que cette insoumission s'adresse au Sultan actuel et non pas à son caractère de Chérif : ces mêmes tribus manifestaient leur vénération à un Chérif ouezzàni et l'appelaient au sultanat. Pour toutes les tribus musulmanes, le chérifat traditionnel est donc la seule espèce de souveraineté à laquelle elles consentent obéissance et hommage. Les défections actuelles ne s'adressent qu'à la personne d'Abd el Aziz pour des causes diverses selon les régions, et dont la principale est qu'il a atteint la limite des abus dans l'exercice de son pouvoir. Mais le chérifat reste hors de cause, et ces populations musulmanes ne souffriraient jamais que, d'une façon quelconque, on tentât de lui substituer une autre forme de gouvernement, de remplacer la volonté du Chérif par celle d'un Infidèle ou de le mettre en régence.

La situation est ainsi tout autre qu'à Tunis ou au Caire, en Crète ou en Macédoine : ici ni annexion, ni protectorat unique ou partagé en secteurs ne sont possibles. Toute intervention étrangère, pour ne pas déchaîner l'orage qui emporterait fatalement son œuvre commencée, ne doit rien entreprendre contre le Chérif ou même en dehors de lui. L'histoire entière du Maroc soulevé victorieusement devant chaque envahisseur qui

(1) Ou comme aujourd'hui dans tout le Sud, à Merrakech.

prétendait agir pour son compte au détriment de la souveraineté du Chérif, en est, nous l'avons vu, une preuve vivante. Pour faire œuvre durable et utile au Maghrib, il faut donc proclamer bien haut le respect du chérifat et ériger en doctrine absolue le respect de son indépendance spirituelle, de sa souveraineté temporelle et de son intégrité territoriale. *Pour le Chérif et par le Chérif*, telle est la formule imposée à l'action étrangère dans son but et dans ses moyens.

Et ceci écarte toutes les interventions violentes ou usurpatrices, d'ailleurs inutiles au but à atteindre. Pour cette œuvre de rénovation de l'esprit des institutions, ni conquête nécessaire ou possible, ni domination d'aucune sorte, mais des conseils, une aide, une collaboration fructueuse, en un mot, une influence surtout morale, appuyée, du moins au début, pour la réinstallation de l'autorité, de secours plus matériels. Au total, un dessein et des procédés qui respectent toute la vie politique, sociale, économique et religieuse du pays dans son organisation séculaire intangible.

A ces conditions, nous ne voyons pas que les institutions marocaines, puisqu'elles sont mises hors de cause et seulement orientées vers un nouvel esprit, dressent des obstacles insurmontables. S'il y a des résistances à attendre de la part des clans privilégiés au pouvoir, nous sommes fondé à croire qu'elles ne seront pas irréductibles : la compréhension chaque jour plus exacte de leur véritable intérêt les amènera à mettre bas les armes devant une œuvre de pénétration qui ne se propose que de fortifier leur pouvoir aujourd'hui croulant, et, dans l'ordre renaissant, de développer la prospérité du pays dont ils seront les premiers à recueillir les bénéfices. Quant à la masse des opprimés et des exploités

actuels, généralement dénuée de fanatisme, à moins d'excitations extérieures, elle verra sans hostilité et, en certaines régions, avec sympathie et bientôt avec reconnaissance, se poursuivre une œuvre qu'elle apercevra vite ne viser que la répression des abus dont elle souffre et l'avenir de prospérité où elle aspire.

Et si une nation semblait particulièrement désignée pour ce rôle pacifique et civilisateur, c'est bien *la France* qui, la première, avait compris le mal qui rongeait ce pays. Tandis que les autres puissances, au milieu de leurs concurrences rivales, ne tendaient qu'à obtenir des privilèges économiques ou politiques, sans se soucier ou se douter que la clef du problème était dans la réforme de l'esprit même des institutions, la France, par son long contact algérien, était arrivée à la compréhension exacte de ces réalités et s'était présentée à l'heure propice et attendue. Par son œuvre déjà longue de paix et de prospérité en Algérie, en Tunisie et dans toute l'étendue de son Empire Africain, dont les échos n'ont pas frappé en vain les murailles du Maghrib, elle s'était créé une réputation de tolérance, de doigté et de puissance bienfaisante, qui la rendent, aux yeux des Marocains, moins suspecte que toute autre, pour l'œuvre délicate à accomplir et de respect de leurs institutions. Des sympathies nombreuses et de premier ordre lui étaient déjà acquises, nous l'avons dit, jusque parmi d'éminents privilégiés qui lui ont prouvé leur dévouement ou manifesté leur attente.

Mais *la politique qu'elle a alors adoptée* s'inspire-t-elle bien de ces besoins marocains et des nécessités de l'empire chérifien? Est-elle appropriée aux maux à guérir, à l'œuvre de rénovation des institutions, et tient-elle en son but et ses méthodes un compte suffisant des condi-

tions inéluctables de l'intervention étrangère en ce pays chérifien?

Lorsqu'en 1902 elle se résolut à passer à l'action décisive, la France eut en effet le choix entre tous les procédés habituels d'intervention en pays primitifs : annexion, partage ou protectorat. Pour lequel se décider? L'opposition de l'Europe paraissait certaine à toute tentative de protectorat ou d'annexion. Quant au partage, il eût probablement réuni trop de partisans rivaux pour ne pas entraîner de complications et déchaîner un conflit entre toutes ces convoitises. C'était, au reste, la solution la plus néfaste pour la France et pour le Maroc : ce fractionnement d'influence en secteurs eût multiplié les causes d'anarchie et compromis, en la morcelant, l'avenir de la race Berbère; notre Empire Africain n'eût pas supporté sans dommages le contre-coup de ces troubles accrus, et se fût trouvé à la merci de toutes les intrigues ourdies par les copartageants, en ces terres d'Islâm, contre sa sécurité et sa prospérité. Il fallait donc l'écarter à tout prix.

Croit-on d'ailleurs que le Sultan aurait accepté bénévolement l'une quelconque de ces solutions? En face des résistances certaines, c'était donc la conquête armée qui s'imposait avec tous ses aléas ou du moins ses difficultés, avec ses sacrifices sanglants et onéreux et tout le cortège des ruines, des misères et des rancunes interminables et tenaces qu'elle égrène à son passage. Notre expérience déjà ancienne d'Algérie était là, et celle de Madagascar plus récente, pour nous éclairer sur les dangers et sur les maux des expéditions guerrières, sur les difficultés et les lenteurs ensuite à réorganiser, pour les ouvrir à la prospérité, des pays où nous avions commencé par semer la ruine et la haine. A dé-

faut, nous avions au Maroc même la cruelle leçon des Espagnols et des Portugais qui, plusieurs siècles durant, nous le savons, jetèrent à ces tentatives brutales leurs trésors sans compter et leurs armées, pour aboutir tous deux à se faire chasser à la mer. S'ils avaient échoué, c'était non pas tant sous les difficultés matérielles de la conquête armée (1) que pour n'avoir pas tenu compte des conditions d'action en ce pays : ils s'étaient acharnés à une œuvre usurpatrice et, bouleversant le pays et ses institutions, avaient voulu agir en dehors du Chérif et contre sa souveraineté intégrale.

Instruite par ces leçons et, au surplus, renseignée par sa longue pratique musulmane, la France était bien décidée à n'en pas renouveler la folie. Mais alors, quelle politique pouvait concilier ces exigences?

Précisément, à la frontière algéro-marocaine, nous poursuivions, depuis 1901, une politique qui, parce qu'elle est le fruit mûr d'une longue expérience, correspond merveilleusement à ces nécessités chérifiennes. Respectueuse du chérifat, puisqu'elle pose solennellement le dogme de sa souveraineté et de son intégrité, elle ne se propose d'agir que pour lui et en son nom. Elle vise, en effet, à restaurer le pouvoir du Sultan et à l'orienter vers le bien général, vers le maintien de l'ordre et le développement économique et social des régions limitrophes. Quant aux voies et moyens, ils ne sont pas moins respectueux des garanties stipulées d'intégrité souveraine : loin de mettre le Sultan en tutelle ou à l'écart, nous le convions, au contraire, à collaborer

(1) Aujourd'hui, du reste, avec notre armement, notre tactique et nos éléments d'Afrique, et l'Algérie pour base d'opérations, nous serions probablement à même de vaincre.

à l'œuvre commune. Ainsi, après bien des tâtonnements, mieux avertis des nécessités marocaines, nous étions parvenus à formuler en des protocoles synallagmatiques la « loi des garanties » de cet État pontifical et même à découvrir une forme d'intervention concordante, qui, par son but et ses moyens, apparaissait comme parfaitement respectueuse de ces principes garantis.

Pourquoi, dès lors, ne pas en faire la politique qu'il nous convenait d'appliquer à tout le Maroc? Seule possible, nous venons de le voir, elle suffit d'autre part à satisfaire les intérêts de la métropole et de son Empire, qui sont en somme ses motifs d'intervention. Ils demandent que l'on mette un terme aux maux qui désolent le Maghrib et qui, entravant son essor au milieu de l'anarchie grandissante, menacent leur sécurité et paralysent leur expansion. Ces maux qui, dans leurs diverses manifestations, tiennent tous, nous le savons, au mauvais fonctionnement du pouvoir, ne sont-ils pas les mêmes au cœur du Maghrib que dans les provinces voisines de l'Algérie? Partout, dans tout l'Empire Chérifien, la même insécurité ne règne-t-elle pas, les mêmes désordres accompagnés de la même misère économique, en présence d'un gouvernement de clan dont l'autorité abusive finit par s'émietter, se disloquer sous la révolte des opprimés?

Notre politique frontière des accords, qui débute, augure bien de son efficacité : elle a déjà permis au Sultan et lui permet tous les jours, grâce à un appui militaire et financier, de défendre son trône à Fès et de maintenir à Oujda et à Figuig ses représentants chérifiens et ses contingents contre les tribus en révolte et contre le prétendant rival. Demain, quand le Makhzen consolidé et moins dénué de ressources pourra se consa-

crer plus effectivement à sa réalisation, cette politique féconde portera tous ses fruits: et l'on verra en ces régions l'autorité chérifienne refleurir au milieu de la sécurité et de la prospérité générale, sous l'effort combiné des deux collaborateurs amis et associés.

Il suffit donc, pour résoudre le problème marocain en conformité des besoins du Maroc et de nos intérêts, d'étendre à tout l'Empire Chérifien la politique sage et fructueuse que notre action frontière venait de découvrir expérimentalement. Sultan et Makhzen sont à ce moment tout disposés à cette extension. Au reste, elle se fera sans heurts, sans violences, par un développement lent et graduel de la périphérie vers l'intérieur, par une sorte de rayonnement de l'Algérie vers le pays désormais allié, grâce aux deux organes qui existent déjà: Commission franco-marocaine qui élabore la politique de l'alliance, discute les projets et moyens, recueille les désirs et les observations des deux alliés et combine pratiquement le double et mutuel appui; — Mission militaire à Fès qui reçoit du Chérif les ordres d'exécution et qui, pour son nouveau rôle plus étendu, n'aura qu'à s'adjoindre un personnel d'ingénieurs, d'administrateurs et de financiers. Ceux-ci, devenus fonctionnaires du Makhzen, chacun dans leur branche, feront ce que la Mission fait actuellement pour l'armée. De cette façon, la souveraineté du Chérif ne sera en rien diminuée, puisqu'ils agissent sous sa volonté souveraine et pour son propre bénéfice; d'autre part, les intérêts ou les droits des puissances étrangères ne souffriront aucun dommage, puisque cette action se propose l'amélioration des conditions du pays et son développement économique, sans monopole de profits, mais seulement d'exécution.

Finalement nous nous étions donc proposé ceci : respectueux de la souveraineté intégrale du Chérif, dont nous avions inscrit la loi de garanties en nos accords de 1901 et 1902, nous visions, dans l'intérêt solidaire du Maroc et de notre Empire, à lui donner les moyens de guérir les maux qui entravent son essor et le menacent de ruine, et de s'engager au contraire dans la voie de la rénovation intérieure, pour s'ouvrir alors à la libre expansion européenne et s'élever lui-même peu à peu vers la civilisation.

Nous étions arrivés ainsi à une conception politique nouvelle : conquérants à Alger, protecteurs à Tunis, nous n'aspirions plus qu'à être l'ami et l'allié du Chérif pour une œuvre toute pacifique de rénovation et de progrès.

Sous l'heureuse influence de MM. Delcassé et Révoil, ce fut celle qui se fit jour dans les conseils du gouvernement dès 1903. M. Delcassé l'exposa pour la première fois d'une manière assez nette en son discours à la Chambre, du 23 novembre 1903 (1). Il devait la préciser d'une façon singulièrement lumineuse le 10 novembre 1904 en réponse aux interpellations sur les récents accords avec l'Angleterre et l'Espagne (2).

---

(1) « ... Notre action, je me hâte de la caractériser d'un mot, en disant qu'elle doit être avant tout essentiellement pacifique... Cette politique pacifique ne peut se faire qu'avec le gouvernement marocain... Ce remède est dans l'amélioration progressive, par étapes, des conditions économiques du pays, dans un effort mesuré et constant vers le bien-être des populations qui, vivant mieux et ne se trouvant blessées ni dans leurs mœurs, ni dans leurs coutumes, ni dans leur religion n'auraient plus raison ni prétexte de troubler l'ordre et la tranquillité ». (Séance de la Chambre des Députés du 23 nov. 1903. *Journal Officiel*, p. 2832).

(2) «... Cette tâche consiste : dans notre propre intérêt, à servir son intérêt ; pour notre propre tranquillité, à l'aider à établir chez lui la sécurité et le bon ordre ; pour notre propre prospérité, à lui fournir

L'opinion française, au reste, dans sa presque unanimité, repoussait toute idée d'intervention conquérante (1).

Et si quelques-uns préconisaient un véritable protectorat (2), le plus grand nombre, du moins les mieux éclairés des réalités marocaines (3), se ralliaient à cette politique d'influence pacifique et de collaboration makhzénienne, puisque, comme l'avait dit M. Delcassé, le Makhzen « est la seule autorité qui subsiste, la seule avec laquelle, par conséquent, on puisse pacifiquement porter remède à des maux trop manifestes » (4).

Ce clair dessein et l'exemple vivant de la frontière algérienne lui ont fait donner le nom de *pénétration pacifique*. Elle ne borne pas son action au terrain politique pur, mais l'étend au domaine économique et social : l'influence politique à exercer sur le Maghzen doit en effet tendre, après avoir restauré son pouvoir, à l'orien-

---

les moyens de tirer parti des ressources dont il abonde, de sorte que continuant à vivre sa propre vie, ayant gardé ses coutumes, ses lois, ses chefs, sous le Sultan dont l'autorité se sera fortifiée et étendue, il ne connaisse notre puissance qu'aux bienfaits qui l'auront accompagnée. (Discours à la Ch. des Dép., 10 nov. 1904; *Bull. Afr. fr.*, S. nov. 1904, p. 322).

(1) Sauf quelques personnalités algériennes et surtout les journaux d'Oran : ceux-ci poussaient à profiter d'une occasion, facile au besoin à faire naître, pour passer de l'exercice du droit de suite à l'intervention armée, comme en Tunisie.

(2) René Moulin (*Annales Coloniales*, 1er oct. 1903); — Jean Rosten « Le Maroc à la fin de 1904 », *Revue politique et parlementaire*, 10 fév. 1905 : On y prétend même que le gouvernement français se dispose en effet à proclamer le protectorat; Rouard de Card : *Le Protectorat de la France sur le Maroc*, publié en 1905.

(3) O. Houdas, de l'École des langues orientales vivantes; Henry de Castries, explorateur; De Segonzac; C. Fidel; Deloncle, député; M. Ordinaire, député; Leroy-Beaulieu, etc... (d'après résultats de deux enquêtes des *Annales Coloniales* en 1903 et 1904).

(4) Discours du 23 nov. 1903, *loc. cit.*

ter vers le bien général des populations et le développement du pays.

Dans l'ordre politique, la pénétration consiste, avec la confiance absolue et exclusive du Sultan, à l'aider de nos conseils et de notre concours pour affermir et étendre son autorité, en réorganisant déjà son instrument indispensable, l'armée, et pour en orienter ensuite l'action dans le sens de l'intérêt public. Une meilleure gestion administrative et financière, éliminant peu à peu les abus et les excès actuels, supprimera bientôt, par là, les causes de révoltes, d'anarchie et de misère, et accroîtra d'autant les ressources du Makhzen. L'emploi de plus en plus large de ces revenus florissants vers des services ou des travaux publics urgents, et dont l'absence se fait durement sentir, permettra au pays de tirer enfin parti de ses richesses naturelles et de prendre son essor économique. Tout cela, rénovation limitée et progressive de police, administrative, financière et économique, doit se faire sans violences, sans contraintes, sans bouleversements, mais graduellement, sur nos conseils et avec notre aide, sous notre prépondérance, il est vrai, mais dans un respect fidèle de la loi de garanties. Le Chérif, en effet, reste le souverain absolu en nom et en fait : il décide, il commande, nous ne sommes là que pour le conseiller et l'aider de tout notre concours ; il recueille finalement le premier les bénéfices : autorité assurée et étendue, ressources plus abondantes et pays plus prospère dans sa nouvelle sécurité.

Dans l'ordre économique et social, l'action officielle a sa part, mais elle doit se compléter de l'initiative privée qu'elle a surtout pour mission de rendre possible et de faciliter, comme étant sa raison d'être utilitaire. La La France ne revendique là aucun monopole. Son action

politique, seule exclusive, tend précisément à ouvrir le pays à la libre concurrence internationale.

La *pénétration économique* qui apparaît comme le but profitable de notre action au Maroc, parce qu'elle en est l'article payant, est surtout affaire de l'initiative privée. Mais celle-ci doit trouver auprès de l'action officielle un appui, un adjuvant et un office de renseignements. Tous les domaines économiques, à mesure que la rénovation politique le permettra, seront de jour en jour plus accessibles à l'activité égale de toutes les puissances. A la France d'utiliser tous les avantages, tous les atouts (1) qu'elle peut avoir pour prendre là une place où ses nationaux se récupèreront des lourds sacrifices du pays.

Si le commerce, l'industrie et l'agriculture peuvent, d'une manière générale, tenter les efforts, parce qu'ils sont l'essence de la vie économique de tous les pays et satisfont les besoins d'expansion des divers peuples, l'agriculture doit surtout attirer les énergies : c'est par l'occupation du sol, en effet, que le colon s'enracinant à son domaine et finissant par faire rayonner son influence bienfaisante, la pénétration n'est pas œuvre vaine et sans lendemain. L'action politique officielle doit s'inspirer de ce souci primordial pour tenter, par tous moyens, d'obtenir la libre et large accession de l'Européen à la propriété.

Il ne faut, d'autre part, pas oublier que certaines entreprises, considérées hier encore comme le couron-

(1) Les Algériens d'abord (commerçants, agriculteurs), habitués aux choses musulmanes et d'Afrique et qui s'infiltreront mieux et n'auront pas besoin de stage; les Juifs ensuite, agents commerciaux émérites et qui serviront l'influence et les intérêts de la France grâce à la connaissance de la langue française de plus en plus répandue par les écoles de l'Alliance israélite; les renseignements innombrables et de toute nature recueillis par les explorateurs et les missions d'études, etc.

nement de l'œuvre colonisatrice, apparaissent aujourd'hui, illustrées d'expériences récentes ou actuelles, bien plutôt comme des instruments extrêmement efficaces de pénétration et doivent par conséquent, dès le début, concentrer l'attention et l'activité (banques et chemins de fer) (1). N'est-ce point par la route, le chemin de fer et la banque que la Russie, « sans un coup de fusil, sans un meurtre, sans la moindre perte d'hommes » (2), s'est installée à Téhéran, ce qui lui a valu au récent accord (3) avec l'Angleterre la reconnaissance de sa toute-puissante influence dans tout le nord de la Perse, c'est-à-dire dans la région qui en est le cœur même et qu'elle avait pénétrée, alors que l'Angleterre, venue seulement plus tard par le sud, doit se contenter de la zone voisine de son Empire des Indes ? N'est-ce point aussi l'histoire de la Mandchourie où, par la Banque Russo-Chinoise (1896) et le Transmandchourien, la Russie a accompli une œuvre remarquable de pénétration, dont les effets bienfaisants sont pour le pays, même passé partiellement en d'autres mains, une étape vers la civilisation (4) ? Histoire actuelle des Anglais en Afrique par leur Cap au Caire, de la France : au Yunnan par sa voie ferrée qui, de Laokay, monte enfin résolument vers les riches

---

(1) *Annales Coloniales*. Études de MM. Joseph Joubert, Comte De Vogué, C. Fidel : nos du 1er décembre 1903, 15 juillet, 1er août et 15 octobre 1904.

(2) V. Bérard, p. 163.

(3) Accord anglo-russe, 31 août 1907.

(4) M. Alexander Ular, dans *Contemporary Review* écrivait : « Quels que soient les résultats de la prépondérance russe en Mandchourie, les conditions de la contrée se sont bien améliorées ; trois années paisibles de progrès continus, réalisés par une politique de pacifique administration, ont effectué une œuvre merveilleuse d'assimilation ethnique, que ne peut défaire une simple décision diplomatique. »

régions du Haut Fleuve Bleu et vers les cités impénétrées (Mongtsé, Yunnan-Fou), — au Sénégal, en Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, où le rail s'élance partout de la côte vers les profondeurs de notre Empire Noir pour y apporter la paix et la prospérité. Et plus près, à la porte même du Maghrib, notre œuvre d'expansion, jusque-là précaire et superficielle, ne s'est-elle pas affermie soudain et développée, le jour où, nous étant décidés enfin à construire le chemin de fer sud-oranais, nous l'avons poussé toujours plus avant dans l'Extrême-Sud? Notre sécurité s'est trouvée du coup assurée par la rapidité et la facilité des communications et des ravitaillements ; nos échanges commerciaux se sont décuplés, le développement économique du pays était désormais rendu possible et notre influence matérielle et morale, étendue par rayonnement jusque par-delà le Tafilelt dans le Haut-Atlas.

Banque et chemin de fer sont, en effet, des modes essentiellement pacifiques de pénétration et, à ce titre, économisent vies humaines et argent, et ne sèment pas les mêmes haines, ni les mêmes ruines que les procédés violents. Voilés et en écran pour ainsi dire, laissant nominalement les choses en l'état, l'organisation du pays avec ses chefs, leurs titres, leurs honneurs, pour donner la réalité de l'influence au peuple pénétrant, ils se font accepter des populations. Au reste, l'intérêt suffirait à attirer ces dernières : appât du gain par les salaires dont on rétribue les travaux, l'installation et l'exploitation ; ordre et sécurité, qui rendent possibles le bien-être par la libre jouissance des gains acquis, et la prospérité par le développement économique du pays.

Sans doute, au Maroc, il ne peut s'agir, comme en Mandchourie ou au Yunnan ou en Afrique Occidentale,

de conquérir l'effectivité du pouvoir, en ne laissant au Chérif que l'autorité nominale ; mais restent les autres fins éminemment utiles et qui suffisent à faire de ces procédés des instruments créateurs d'influence. Au premier jour, nous devons nous efforcer, au Maroc, au milieu de la concurrence internationale, de créer des banques qui, par leurs services et leur rayonnement, nous seront une précieuse influence, et d'obtenir la construction de voies de communication vitales, dont l'une : (Tlemcen-Marnia-Oujda-Taza-Fèz), qui pouvait être amorcée depuis longtemps, eût transformé la région en nous y assurant la prépondérance.

Rénovation politique et essor économique sembleraient suffire à la politique de pénétration pacifique : l'une améliore les institutions du pays, l'autre en recueille les fruits, et tous deux apportent en même temps aux populations plus de sécurité et plus de ressources. Est-ce à dire qu'elle doive se borner là ?

Si l'on veut, selon le mot de M. Delcassé, que le Maroc « ne connaisse notre puissance qu'aux bienfaits qui l'auront accompagnée » (1), c'est surtout par la *pénétration sociale* qu'on atteindra ce but essentiellement humanitaire et désintéressé. Il ne peut s'agir, certes, d'assimiler l'indigène aux mœurs, aux idées, aux manières de concevoir et de vivre de notre civilisation. Après bien des tâtonnements souvent malheureux en Algérie, nous avons enfin reconnu l'entreprise vaine et stérile. Mais l'œuvre, impossible dans cette voie et pour se présenter dans un autre sens, n'en est pas moins possible et digne des efforts généreux de toutes les nations, de la France

(1) Delcassé. Discours à la Chambre des Députés, 10 novembre 1904, *loc. cit.*

en particulier, à cause de son voisinage algérien. Si ces populations musulmanes ne peuvent évoluer vers notre civilisation, à son niveau, elles peuvent du moins se développer dans la logique de leurs caractères et de leurs mœurs traditionnelles. C'est donc, comme l'avait clairement aperçu naguère Waldeck-Rousseau, dans leur propre civilisation qu'il faut s'employer à les faire évoluer : civilisation aujourd'hui endormie dans le sommeil de l'Islâm, mais qu'il s'agit seulement de réveiller pour qu'elle reprenne, comme autrefois, les chemins du progrès.

Il s'agira, d'abord, d'étudier ces populations d'ailleurs si proches de celles d'Algérie et de pénétrer leur organisation et leurs besoins, par des missions et des centres scientifiques d'études (Institut marocain...). Et, les ayant trouvées dans la misère par l'oppression des chefs, l'insécurité et les luttes rivales, par la paresse quelquefois et l'imprévoyance, l'absence de toute espèce de solidarité, mais sans fanatisme à l'état normal, simplement méfiantes à l'égard du chrétien (1), il faudra faire rayonner peu à peu sur elles nos bienfaits en nous inspirant de l'expérience algérienne. Les méfiances tomberont d'elles-mêmes devant ces œuvres désintéressées auxquelles l'Infidèle n'avait pas encore accoutumé l'indigène, pour faire place à la sympathie et à la confiance qui naîtront bientôt.

L'installation de médecins et de dispensaires sera particulièrement bien accueillie par ces populations jusqu'ici sans secours médicaux d'aucune sorte, où le malade « se couche, se cache pour souffrir, comme font

---

(1) G. Buchet, *Bull. Afr. fr.*, S. juillet 1906; A. Brives, *Bull. Afr. franç.*, février 1905.

les bêtes... », sachant « qu'aucun secours, aucune pitié ne viendront le soulager » (1). C'est par ce moyen surtout que nous ferons rayonner notre influence. En Palestine (2), notre faculté de médecine de Beyrouth, par ses docteurs, répand sur tout le Levant, avec la science et la langue françaises, la reconnaissance pour ses bienfaits. Au Maroc, l'œuvre est commencée et portera fruits.

D'autres domaines doivent encore solliciter les efforts humanitaires : adaptation aux mœurs locales des œuvres d'assistance, de prévoyance et d'hygiène, à l'exemple de ce qui se fait en Algérie; ouverture prudente d'écoles franco arabes partout où ce sera possible, en prenant en modèle celles de l'Alliance Israélite (3) : à côté de l'enseignement religieux et du français il ne faudra pas négliger des notions sommaires d'enseignement professionnel ; les écoles coraniques où l'on ne fait qu'ânonner le Coran seront alors bientôt désertées.

Tous ces bienfaits, d'autres encore, auront un double résultat : répandre, d'une part, parmi ces populations un peu de bien-être et faire circuler dans leur civilisation endormie quelques courants de solidarité qui finiront par la réveiller ; d'autre part, nous gagner des sympathies de plus en plus profondes qui étendront le cercle de notre influence sur la masse indigène. Et si nous savons par ailleurs nous concilier celle des personnages importants, en nouant avec eux des relations d'amitié et d'intérêt, comme beaucoup sont disposés à

---

(1) De Segonzac, p. 148.

(2) P. Deschanel, Rapport n° 333, Budget général de l'exercice 1907, Ministère des affaires étrangères.

(3) Avec ses trois principes qui lui ont assuré le succès : contribution pécuniaire des élèves, enseignement religieux et corps enseignant formé spécialement pour ce milieu (Ecole normale d'Auteuil).

le faire avec la France, nous aurons, dans l'œuvre de pénétration sociale, conquis également la première place.

En résumé : action politique tendant sous la prépondérance de la France vers la rénovation du Maghrib, action sociale gagnant les sympathies des populations en même temps qu'elle les oriente peu à peu sur les voies du progrès et qu'elle donne de larges et profondes assises à l'entreprise de la France, action économique qui fait fleurir la prospérité en développant le pays et vient recueillir les bénéfices, tels sont les trois termes inséparables de la politique de pénétration pacifique à laquelle s'était arrêtée la France et qui servit de base aux négociations internationales. Il est indispensable que ces trois actions se complètent et soient menées de front pour être efficaces : le jour où sous le choc germanique, qui marquera un temps d'arrêt pour la pénétration politique, notre avenir marocain tout entier faillira sombrer, il ne devra de salut qu'à l'intensité déjà profonde et ininterrompue de notre action économique et de notre action sociale. Et c'est dans leur bilan que, lors de la discussion internationale, nous puiserons nos meilleurs arguments pour faire triompher la cause de notre prépondérance politique méconnue.

La France avait si bien compris l'urgence de ces actions simultanées, sans quoi son activité politique se trouverait un jour trop artificielle, et la nécessité de les soutenir pécuniairement, que dès 1903 elle songea à doter son budget d'un fonds spécial de pénétration destiné surtout aux œuvres humanitaires (1). Depuis 1905,

(1) La proposition en fut émise pour la première fois par M. Jaurès à la séance du 23 novembre 1903; elle fut votée définitivement le 26 novembre 1904. C'était parfaitement dans l'esprit de la politique des accords qui mettaient — du moins aux débuts — le fardeau de la

chaque année, un crédit porté de 310.000 à 600.000 fr., vrai budget de pénétration pacifique, est affecté à l'œuvre française au Maroc (1).

Elle ne visait ainsi à aucun exclusivisme puisque par son action réformatrice, travaillant dans l'intérêt du Maroc et de toutes les puissances, elle tendait à ouvrir le pays, dans de meilleures conditions, à leur libre et égale concurrence économique et sociale. Elle ne sollicitait qu'un privilège : le fardeau d'introduire elle-même, mais elle seule, les réformes dont tous profiteraient ensuite. Elle considérait ce monopole comme essentiel parce que l'œuvre nécessitait une prépondérance exclusive sur le Sultan, pour l'amener sans contrainte, par étapes, aux progrès désirables, et parce que son Empire Africain lui interdisait de laisser tomber cette suprématie en d'autres mains.

Cette politique de pénétration pacifique une fois adoptée, *la France s'y tint résolument fidèle, malgré toutes les tourmentes:* soit qu'elle s'efforçât de la faire aboutir à Fès au printemps de 1905, soit qu'elle en défendît les principes contre l'intransigeance germanique pendant la crise qui suivit les lendemains inquiets du coup de théâtre de Tanger ou durant les âpres luttes de la Conférence d'Algésiras, soit encore aujourd'hui, en en poursuivant la réalisation avec le consentement unanime des puissances.

---

rénovation marocaine à notre charge. (*Cf.* Discours de M. Jaurès à la Chambre, 10 nov. 1904).

(1) Répartition prévue par M. Deschanel en son Rapport pour 1907 : assistance médicale : 171.000 fr. ; personnel de police de la Légation de Tanger : 20.000 fr. ; à l'Algérie pour œuvres d'assistance et pour renseignements à la frontière : 50.000 fr. ; missions, écoles, renseignements : le reste. (Rapport de M. Deschanel sur le Budget des affaires étrangères 1907, p. 331-332).

Le programme élaboré entre M. Delcassé et M. Saint-René Taillandier, et que celui-ci soumit au Sultan de février à mai 1905, n'était en effet que l'exacte traduction de la politique de solution pacifique, telle que la France l'avait conçue de sa longue expérience chérifienne : elle avait reçu l'adhésion du Sultan aux accords de 1901-1902 pour la région frontière et celle des puissances aux accords de 1904. C'était la mise en formules modérées et par là même pratiques d'une politique conforme en ses buts et moyens aux conditions de l'intervention en pays chérifien, adaptée aux maux à guérir et qui ne comportait aucune atteinte aux droits ou aux intérêts des puissances. Sous la garantie formelle des trois principes fondamentaux et désormais constants : souveraineté du Chérif, intégrité de son Empire (1) et liberté économique sans inégalité d'aucune sorte (2), c'était un programme très sage et fructueux de relèvement militaire, économique et financier du Maroc, que la France entendait poursuivre sous sa prépondérance, mais pour le plus grand profit de tous (3).

Par malheur, des erreurs et des fautes de réalisations marocaines et européennes (4) permirent à une inter-

---

(1) *Cf.* Discours de M. Delcassé à la Chambre, 10 nov. 1904, *loc. cit.*

(2) L'accord franco-anglais stipule expressément ces trois garanties et ce programme de pacifique rénovation : art. 2 : « Le gouvernement (français) déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. De son côté, le gouvernement (anglais) reçonnaît qu'il appartient à la France.... de veiller à la tranquillité dans ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin » ; art. 4 : « Les deux gouvernements, également attachés au principe de la liberté commerciale, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité... »

(3) Dépêche de M. Delcassé à M. Saint-René Taillandier, à Tanger, 15 déc. 1904, lui rappelant les grandes lignes du programme à présenter au Sultan. (*Livre Jaune*, 1905, nº 208).

(4) *Erreurs Marocaines :* Après le départ de M. Révoil, le nouveau

vention de se produire et d'arrêter notre action à Fès : par des portes que des imprudences coupables avaient négligé de fermer, un importun parvint à se glisser et, s'étant interposé brusquement dans le tête-à-tête de la France avec le Sultan, lui souffla de perfides conseils de résistance, pendant qu'à tous les échos des Vosges,

---

gouverneur de l'Algérie était passé à la réalisation des accords, c'est-à-dire à la politique de collaboration, avant d'avoir couronné la politique d'assurances et de garanties par un engagement solennel et définitif du Makhzen à notre amitié exclusive. Le Sultan et Guebbas étaient alors (1903) si bien gagnés à nos desseins qu'ils désiraient cette entente finale, pour étendre l'œuvre de rénovation à tout l'Empire Chérifien. Ce dernier échange de garanties devait, au dire de M. V. Bérard, avoir lieu au moment du voyage du Président de la République en Algérie : le départ de M. Révoil, en qui le Makhzen personnifiait l'amitié française, fit rentrer ces promesses. Nous aurions peut-être pu, du moins, marquer chacun des services signalés que nous rendions alors au Sultan, en obtenant de lui des engagements de plus en plus précis de sa fidélité exclusive à notre concours.

Ces services, d'ailleurs, militaires, financiers et diplomatiques, que nous rendions journellement au Sultan et qui, bien des fois, sauvèrent son Empire, devenaient peine perdue, entourés de procédés malhabiles et humiliants : avec une singulière méconnaissance de l'esprit des accords, qui comportait un concours effectif et onéreux de notre part, en face de la collaboration nominale du Sultan encore impuissant, le nouveau gouverneur était revenu au système des réclamations continuelles d'antan, c'est-à-dire à une politique de paiement immédiat. Obligeant le Sultan à l'aveu répété de son impuissance en ces régions-frontières, le nouveau gouverneur semblait prendre à tâche de marquer chacun de nos services d'une plainte, d'une menace ou d'une humiliation.

Pour diriger ces réalisations et prendre des gages, pourquoi, d'ailleurs notre ministre n'est-il pas monté à Fès dès le début. Il eût pu là, au surplus, expliquer le véritable sens de nos accords avec l'Angleterre et l'Espagne au Sultan, que des interprétations sciemment erronées rendaient de plus en plus inquiet et soupçonneux. Au contraire, nous engageons finalement notre action décisive (envoi de M. Saint-René Taillandier pour soumettre le programme de réformes), sans nous être aperçus du recul, du revirement qui s'est opéré dans l'esprit du Sultan depuis 1903 : inquiet de la façon inattendue dont Alger entend la collaboration prévue, rendu soupçonneux devant nos accords européens de 1904, le Sultan n'est plus au point, pourrait-on dire; et comme, d'autre part, il n'est pas lié définitivement envers

endormis depuis bientôt trente-cinq ans, il faisait claironner la brutale menace de ses escadrons.

Une double crise se déchaîna, qui fit connaître des heures troubles et d'angoisse. — *Crise marocaine* : toute notre œuvre, fruit de nos efforts persévérants, et tout notre avenir marocain, espoir vital de notre Empire, mis en jeu, débattus, méconnus pendant deux longs

---

la France, il commence à donner des signes de mécontentement et est tout prêt à une rupture complète pour peu qu'il trouve un appui extérieur. Celui-ci fut justement possible par suite de nos fautes européennes et intérieures.

Erreurs européennes : Par ailleurs excellente en ses principes qui reposaient sur un sens avisé des affaires et en son but essentiellement pacifique qui nous permit, par son bloc inébranlable d'alliances et d'ententes, de sortir de la crise, notre politique commit l'erreur funeste de rester obstinément silencieuse et maussade envers l'Allemagne. Procédé toujours détestable ; car des silences prolongés, remarque M. Tardieu, ne peuvent sortir que des difficultés bruyantes. D'autant que les circonstances internationales faisaient alors à notre diplomatie un devoir strict et impérieux ou de causer avec l'Allemagne ou de s'en tenir à une action réservée et prudente (défaites russes, etc...). Les avertissements officiels (*Livre Jaune*, 1905, *passim*) et officieux ne lui manquèrent pas pour l'éclairer sur les intentions de plus en plus défiantes, puis agressives de l'Allemagne, qui tablait d'ailleurs sur notre désorganisation intérieure.

Erreurs intérieures : Toute action diplomatique, comme le dit si judicieusement M. Tardieu, est une sorte d'opération de crédit à plus ou moins long terme, mais dont la base est l'encaisse militaire de la nation. Une politique extérieure, même juste et sage, devient dangereuse dès qu'elle n'est plus en rapport avec cette encaisse. En 1905, il semble bien que des imprudences avaient malheureusement laissé affaiblir notre puissance militaire (à l'alerte de juin, il fallut d'urgence, en dehors de tout examen parlementaire, engager 230 millions de crédits pour compléter notre armement et nos approvisionnements négligés). L'Allemagne n'en ignorait rien. Sur des rapports peut-être intentionnellement exagérés, elle crut à une désorganisation profonde et qui nous rendait vulnérables ; elle ne semblait pas se douter des ressorts vitaux de ce pays et qui, devant le danger, lui peuvent faire, d'un sursaut, reprendre son rang. Elle jugea l'instant favorable à une guerre opportune pour l'Empire germanique ou du moins pour l'autocratie des Hohenzollern : les banquiers réunis ne purent pas garantir des fonds suffisants à cette entreprise gigantesque ; et cela seul, probablement, fit hésiter la Wilhelmstrasse.

mois, à peine rassurés par des accords incertains, portés alors devant une Conférence où ils durent subir des assauts encore plus violents et plus fourbes, faillirent sombrer et ne durent finalement le salut qu'à la fermeté clairvoyante et loyale de notre diplomatie et à l'appui fidèle d'alliances ou d'ententes qu'une politique, qui par ailleurs eut ses lacunes, avait su nous procurer. — *Crise européenne* : du jour où l'Allemagne, prenant officiellement fait et cause pour le Sultan, se rangea « derrière le Maroc avec l'ensemble de ses forces » (1), il devint clair qu'elle entendait se servir de la question marocaine comme d'un moyen douloureux de peser sur toute notre politique étrangère et de nous imposer par la menace et la violence le choix entre Londres et Berlin. Cette crise, la plus dangereuse depuis 1875, en apparence apaisée par les accords de juillet et septembre 1905, redoubla sa tourmente à la Conférence et faillit déchaîner sur l'Europe le conflit le plus sanglant; elle ne prit fin que grâce au bloc du groupe français et à l'abandon progressif de l'Allemagne par ses derniers partisans.

Mais la question marocaine se trouvait désormais liée aux aléas de la politique européenne.

Ces fautes et cet échec momentané n'entament cependant en rien l'excellence de la méthode et des principes d'une politique tirée des nécessités marocaines. Aussi la poursuivons-nous quand même, malgré tous les obstacles.

Au long de la crise franco-allemande de 1905, tous nos efforts tendent à faire garantir contre la menace alle-

---

(1) A. Tardieu, *op. cit.*, p. 10, et *Livre Jaune*, 1905, n° 269 (10 juin 1905).

mande ses principes fondamentaux, avant d'accepter de nous rendre à la Conférence : les notes de M. Rouvier au prince de Radolin (21 juin, 1er et 30 août) (1), ainsi que les deux accords (8 juillet et 25 septembre) (2) n'en sont que la consécration.

A la Conférence, notre politique marocaine et européenne aujourd'hui liée subit un nouvel assaut plus rude encore et surtout plus déloyal et à certaines heures plus perfide (3), mais finalement réussit à faire inscrire

---

(1) *Livre Jaune*, 1905, nos 273, 293, 330.

(2) *Ibid.*, nos 287 et 350.

(3) Deux journées particulièrement critiques : la pression mensongère du 19 février auprès des chancelleries et le coup de force diplomatique du 12 mars.

Pendant la conversation à huis clos sollicitée par l'Allemagne, notre diplomatie, jouant franc jeu, avait loyalement exposé ses projets, indiqué par avance ses concessions possibles. C'est ce que cherchait l'Allemagne : elle ne répondit à notre loyauté et à notre esprit de conciliation que par des vues imprécises et variables en leurs suggestions et qui ne s'accordaient que dans l'intransigeance obstinée à méconnaître tous nos droits et nos intérêts. Son dessein se manifesta, nous ayant ainsi sondés, de tenter dès lors de nous faire abdiquer par l'intimidation d'une campagne de nouvelles mensongères (dépêche Wolff, 9 février) et d'une action diplomatique déloyale sur les chancelleries (19 février) pour détacher de nous tous nos soutiens. M. Rouvier s'était engagé envers M. Rosen à ne pas solliciter le mandat de police; ce mandat était si général qu'il équivalait au protectorat; nos délégués à Algésiras risquaient seuls de faire échouer la Conférence par leurs prétentions exorbitantes (tunisification) et leur intransigeance. Autant d'allégations (déjà produites pendant les négociations franco-allemandes de 1905 et soutenues officiellement par l'Allemagne : *Livre Blanc*, nos 4, 5 et 6), autant de mensonges, comme il nous fut aisé de le prouver en faisant remettre les choses au point par tous nos ambassadeurs, et de parer ainsi la manœuvre allemande.

Il apparut clairement que l'Allemagne entendait persister dans son intransigeance et faire échec à toutes nos propositions. Selon l'avis éclairé du comte Lamsdorf, la diplomatie allemande, rebelle à tous les arguments, mais avec son vif souci un peu théâtral de l'opinion européenne, ne céderait qu'à une nécessité morale : la manifestation formelle du sentiment de l'Europe à donner unanimement raison à la France conciliante et loyale. Les démarches

à l'Acte général la sauvegarde de ses principes et l'expression de ses desseins.

Qu'on ouvre, en effet, les programmes de M. Rouvier exposant les vues françaises en face de la thèse germanique d'internationalisation aveugle, ceux des accords franco-allemands de juillet et septembre, qui sont le

---

d'ambassadeurs et de souverains à Berlin, le vote du 3 mars à la Conférence, où la France rallia 10 suffrages contre 3 à l'Allemagne, furent pour elle ce clair avertissement de la conscience publique. De ce jour, en effet, la détente s'accentue et l'accord va être scellé sur les deux grosses questions en litige : banque et police, lorsque la crise ministérielle française, survenue le 7 mars, réveille par sa durée l'espoir de l'Allemagne de nous faire capituler. Profitant du désarroi forcé qui accompagne chaque bouleversement ministériel, l'Allemagne revient cette fois à la charge avec plus de violence et plus de fourberie pour intimider notre futur ministre en détachant de nous nos amis et nos alliés par la surprise, même passagère, de ses allégations, ou en en donnant l'illusion.

Du 11 au 17 mars tout donne assaut du côté allemand sur ordre de la Wilhelmstrasse : presse, ambassadeurs, chancelier, empereur. Tous cherchent à accréditer la légende de la France intransigeante, pleine de convoitises et, à cause de cela, isolée à la Conférence, complètement abandonnée de tous, même de ses plus fermes partisans. — La presse ouvre le feu dans la *Gazette de Cologne*, *Gazette de Francfort*, *Lokal Anzeiger* : « la résistance de la France l'a isolée, en poussant du côté allemand les principales puissances neutres, notamment la Russie, l'Italie, l'Amérique et même l'Angleterre » (*Le Temps*, 13 mars 1906)... L'attaque sournoise se poursuit par l'action coordonnée des ambassadeurs, qui, d'ordre de leur Gouvernement (circulaire du 12 mars), vont affirmer auprès de toutes les chancelleries, avec les nuances voulues pour chacune, que « tout le monde donne tort à la France ; que la France est abandonnée de tous ; qu'elle seule empêche l'accord et encourt par là le blâme de l'Europe » ; ils tentent ainsi de provoquer de la part de chacun des gouvernements de nouvelles instructions à leurs délégués leur enjoignant de faire comme tout le monde, c'est-à-dire d'abandonner la cause de la France intransigeante ; — le chancelier s'en mêle ; il télégraphie le 12 mars directement au comte Witte : « L'Allemagne n'a cessé de céder (!) La France... a répondu par des exigences nouvelles. Elle est l'objet d'un blâme général, même de la part des Anglais. A vous de lui faire entendre raison... et d'obtenir l'envoi d'instructions nouvelles à M. Revoil... » ; — l'empereur en personne entre alors en scène, et, s'appropriant tous ces mensonges et toutes ces calomnies, il presse à trois

projet même à soumettre à la Conférence, qu'on parcoure les instructions données à M. Révoil à la veille de la réunion (*Cf.* TARDIEU, *op. cit.*, p. 101 et s.), celles que lui confirma M. Bourgeois en riposte à la manœuvre allemande du 12 mars (*Cf.* TARDIEU, *op. cit.* p. 328 et s.); qu'on examine les stipulations finales de l'Acte d'Algésiras (*Cf. Bull. Afriq. franç.*, S., avril 1906), et qu'on veuille bien alors comparer tout cela avec le programme marocain de la France tel qu'elle l'avait formulé aux accords algéro-marocains (1901-1902) (1) et européens

---

reprises le Président Roosvelt de forcer notre consentement au projet de police autrichien ; dénonçant à chacun de ces télégrammes avec plus de violence et de précision nos convoitises, nos appétits coloniaux, notre intransigeance, notre abandon par toutes les puissances qu'il cite explicitement : Italie, Russie, Angleterre, Espagne, et insistant sur l'étrangeté de voir les États-Unis seuls nous soutenir.

Véritable « coup de force diplomatique » où par l'affirmation de notre isolement et par un « réquisitoire furieux contre notre intransigeance » et nos convoitises (alors que depuis le début nous avions été les seuls à faire toutes les concessions), on tentait de nous faire violence et de « nous arracher, avant que nous eussions un gouvernement, le sacrifice de nos droits et de nos intérêts ».

Le coup pouvait réussir avant que nous eussions eu le temps d'en découvrir l'intrigue et d'en réunir tous les fils pour les dénouer. Notre œuvre ne dut son salut qu'à la fermeté de nos délégués à Algésiras malgré le trouble où tentait de les jeter la manœuvre, à l'habileté de M. Léon Bourgeois qui riposta énergiquement sur tous les terrains où avait porté l'attaque (instructions fermes à nos délégués, riposte diplomatique par nos ambassadeurs) et à la fidélité clairvoyante de nos alliés et amis (« Ce que vous me dites là n'est pas possible », répliqua immédiatement sir Ed. Grey aux premières paroles tendancieuses de l'ambassadeur allemand ; — confirmation et publication des instructions de l'Angleterre et de la Russie à leurs délégués).

L'Allemagne à cet échec, pénible à son honneur et à sa réputation politique, et abandonnée alors de tous, même de l'Autriche qui prit résolument le rôle de médiateur, n'avait plus qu'à céder devant un isolement dont elle avait été le propre artisan (*Cf.* A. TARDIEU, p. 135-208 ; 318-320).

(1) *Livre Jaune*, 1905, nos 20, annexe ; 27, annexe, et 28 annexe I.

(1904) (1) et au programme Saint-René Taillandier (janvier 1905) (2). Dans tous ce sont les mêmes principes, précisés seulement et développés peu à peu en leurs applications particulières. Tous, par nos efforts, érigent en doctrine intangible les trois principes initiaux de notre politique de pénétration pacifique : souveraineté du Chérif, intégrité de son Empire et liberté économique égale pour toutes les puissances; tous stipulent la nécessité d'une rénovation militaire, financière et économique. Le dernier, par ses dispositions plus étendues, ne fait que développer les prémisses inscrites aux premiers: c'est ainsi que les clauses d'adjudication en matière de travaux publics ou de fournitures à l'État et de non aliénation des services publics, qui ne figuraient point nommément au programme Taillandier, ne sont que la conséquence et la sauvegarde du principe de liberté économique proclamé dès le début ; de même pour la contrebande d'armes, les impôts, la revision douanière, l'extension du régime de la police à huit ports, etc.

Seules, *les conditions de réalisation ont changé* depuis Algésiras. Auparavant, la France, tout en restant scrupuleusement fidèle à l'esprit de sa politique sage et féconde, avait, en face des évènements variables, la liberté absolue des moyens et des mesures les plus propres à en assurer le succès, et elle agissait seule. A présent, elle se trouve en face d'un programme arrêté par une Conférence internationale à des clauses rigides et impératives en leurs objets et en leurs procédés d'exécution. Et si, sur les deux questions vitales (banque

(1) *Livre Jaune* sur l'accord franco-anglais ; et *Livre Jaune*, 1905, n° 187.

(2) *Livre Jaune*, 1905, nos 207 et 208.

et police) (1), elle a obtenu la reconnaissance de ses intérêts spéciaux par une situation privilégiée, elle a dû s'adjoindre l'Espagne; et toutes deux voient leur action officiellement mandatée et limitée en des cadres inextensibles, quelles que soient les circonstances.

Qu'elles viennent à sortir des termes de l'Acte final, la menace allemande est là qui guette. Bien plus, sur tous les terrains laissés en dehors des stipulations de la Conférence, c'est le même danger : l'Allemagne peut, à

---

(1) Sur les deux questions essentielles, banque et police, la France a reçu la consécration d'une situation privilégiée conforme à ses intérêts vitaux au Maroc et dans son Empire et à ses droits acquis dont elle avait obtenu la sauvegarde aux accords franco-allemands, et qu'elle avait soutenus devant la Conférence.

En matière de police, la France a seule, avec l'Espagne, le privilège d'en organiser les corps et de les faire fonctionner : elle préside par là à l'œuvre du rétablissement de l'ordre et de la sécurité, œuvre qui comporte et entraînera de plus en plus une influence prépondérante sur le pays.

En matière de banque, la France obtient seule des privilèges (législation française, trois parts dans la constitution du capital), en reconnaissance de sa situation financière acquise au Maroc, dont elle a presque seule constitué le crédit et dont elle tient des droits précis (40 °/₀ du commerce, 92 °/₀ de la dette publique et 80 °/₀ des affaires de banque) (déclaration de M. Révoil à la Conférence, le 3 mars 1906); et, pour le consortium français : droit au prélèvement de 6 °/₀ sur les douanes, privilège sur le reste de leurs produits, droit d'installer des contrôleurs à chaque poste de douane, droit de préférence en matière d'emprunt, de frappe, d'achat ou de vente d'or et d'argent, promesse, enfin, d'une Banque d'Etat). Comme, en outre, elle n'a réduit à trois ses prétentions primitives à cinq parts, qu'une fois sûre de l'engagement d'un certain nombre de puissances en sa faveur (Angleterre, Russie, Espagne, Italie, Portugal, Etats-Unis et Belgique), il se trouve qu'ayant ainsi 8 voix sur 15, elle a la majorité indispensable dans les comités d'études et de constitution et dans le Conseil d'administration. Elle acquiert du coup une situation exceptionnelle dans tous les domaines qui sont du ressort de la Banque : émission, emprunt, assainissement monétaire, trésorerie, comptes courants au Makhzen, crédit pour l'exécution des réformes, gestion en un fonds spécial du produit de la taxe spéciale douanière de 2,50 °/₀ destiné à l'exécution des travaux publics utiles au développe-

tout instant, intervenir pour contrecarrer notre action et nous arrêter, par exemple dans la poursuite du respect de nos intérêts essentiels ou des réparations légitimes. C'est que l'Allemagne tient toujours la question marocaine liée à la politique générale européenne; elle conserve ainsi barre sur nous (1). Dans les deux cas, l'intervention peut se produire inopinément, sans fautes marocaines de notre part, mais pour des considérations de politique générale : et la seule crainte d'une telle immixtion, toujours possible, et pour des motifs extra-marocains, est une lourde entrave à une action marocaine qui a besoin d'être réfléchie et continue pour être efficace, entrave dont le Maroc souffre d'ailleurs tout le premier.

L'intervention de l'Allemagne en 1905 et son opposition toujours éventuelle ont, en effet, créé des *difficultés* excessivement sérieuses à l'action de la France et à la réalisation des réformes. La politique allemande a eu pour résultat de retarder l'application des remèdes que la France avait, en toute connaissance, jugés nécessaires dès 1902 et urgents en 1905 ; elle a provoqué aussi un état d'esprit déplorable pour la pénétration européenne et surtout française et pour l'œuvre de rénovation. Des *évènements de plus en plus graves* ont alors pu se produire (2) : la police et la répression de la contrebande

---

ment de la navigation et du commerce, opérations ordinaires des banques commerciales : escompte, crédit, etc .. (art. 32-37 et 66 de l'Acte final d'Algésiras).

En résumé, la France va présider, en quelque sorte, au réveil de la vie économique et financière du pays et à l'œuvre de rénovation, puisqu'elle tient la haute main sur tous leurs rouages essentiels.

(1) P. Deschanel, *Le Temps*, 20 avril 1907.

(2) Raissouli dans l'Andjera et la banlieue de Tanger ; — Mâ el Aïnin, le Chérif Bleu, qui voile, sous des apparences d'exaltation reli-

d'armes tardant à s'organiser, les attentats contre la vie et les biens des Européens se sont multipliés grâce aux faiblesses ou même à la connivence avérée des autorités et à l'impunité des coupables. La France, désarmée par la crainte d'une intervention allemande, ne pouvait prendre des mesures de répression assez énergiques ou de réparation suffisantes.

Le sort des réformes se trouve ainsi fort compromis, d'autant que le mouvement anti-européen a dégénéré naturellement en rébellions contre le Sultan et a provoqué cette révolte du Sud où son trône pourrait être emporté sans l'appui de la France : dès lors, comment et avec qui songer à des réformes qui se proposent justement la restauration de l'autorité chérifienne par sa collaboration ! Au surplus, c'est, pour le Sultan, la défection complète du pays tombé dans l'anarchie et, pardessus tout, la ruine financière, puisque les réformes qui devaient lui permettre d'assurer ses revenus et d'accroître ses ressources, ont été jusqu'ici retardées (1).

---

gieuse et de sorcellerie son vrai métier lucratif de trafiquant d'esclaves et qui, pour toutes ces raisons, ayant gagné l'esprit du Sultan, dirigeait, de concert avec lui, les attaques contre nos postes de la Mauritanie (meurtre Coppolani, 12 mai 1905 ; attaque de Tikidja, fin 1906) et provoquait des troubles anti-européens à son passage dans toutes les villes du Maroc occidental et du Sud ; — Merrakech enfin (meurtre de Mauchamp) et Casablanca (30 juillet 1907), les plus récents et les plus sauvages. (*Cf.*, *Livre Jaune*, 1907, *passim*).

(1) Le Sultan a dû quitter Fès et venir à Rabat solliciter l'appui de la France. Son seul voyage lui a rallié quelques tribus ; mais pour reprendre en mains son royaume et écraser cette révolte du Sud qui ne l'a pas encore emporté parce qu'elle manque, elle aussi, de ressources, pour réasseoir son prestige et son autorité effective, il lui faut notre concours et notre argent, sans quoi tout serait à craindre. L'affaire doit être en bonne voie en ce moment à Rabat où notre ministre, M. Regnault a des entretiens quotidiens et de plus en plus confiants avec le Sultan ou ses ministres. Il y va, cette fois, du sort

En présence de ces événements imprévus, pressants et critiques, *des mesures également imprévues* s'imposaient pour protéger les Européens menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, pour permettre enfin l'application des réformes bienfaisantes et pour sauver le Sultan menacé et ruiné. Qui devait et pouvait assumer cette tâche urgente ? L'Europe a compris la nécessité de laisser agir la France et l'Espagne, comme seules en situation de le faire avec quelque chance de succès.

Et c'est en vertu de cette sorte de mandat nouveau qu'elles ont opéré la démonstration navale de décembre 1906 pour rassurer les colonies européennes inquiètes des agissements de Raissouli, et qu'elles opèrent aujourd'hui à Casablanca et sur toutes les côtes (débarquement à Casablanca et opérations de répression et de police pour organiser ensuite la police ; croisière devant tous les ports pour parer aux éventualités ; poursuite de la contrebande de guerre). Elles s'apprêtent, étant donné les circonstances nouvelles et les déclarations de Guebbas (1), à constituer provisoirement les corps de police dans les huit ports avec des contingents exclusivement franco-espagnols. La France va être enfin amenée à prêter au Sultan réfugié, pour ainsi dire, auprès d'elle à Rabat les conseils et les appuis de toute nature qu'il

---

du Maroc et de notre longue politique d'efforts et de sacrifices... Le récent *Livre Jaune* ne nous apporte pas encore les précisions espérées sur tous ces faits pourtant capitaux.

(1) Avant de prendre cette décision, la France et l'Espagne avaient mis en demeure le Makhzen de fournir sa collaboration prévue et de leur garantir avant tout la sécurité des officiers instructeurs. Guebbas, au nom du Sultan, répondit le 28 août 1907 : « Je ne puis pas prendre un tel engagement, ni assumer une telle responsabilité... » (*Bull. Afriq. franç.*, sept. 1907, p. 316.)

sollicite dans sa détresse, et par-dessus tout un concours financier immédiatement nécessaire.

Par la force des choses le mandat d'Algésiras limité à des conjonctures aujourd'hui dépassées par ces graves évènements, se trouve ainsi élargi au profit de la France et de l'Espagne dans le sens d'un désistement de plus en plus marqué des puissances. Cette *évolution*, née de l'application même des dispositions de l'Acte d'Algésiras au milieu des circonstances nouvelles et imprévues, semble devoir aboutir finalement à la situation que revendiquait la France avant l'intervention germanique : la liberté complète pour elle (1) de diriger la rénovation du Maroc, la prise en charge du pays, à la seule condition de respecter l'esprit de l'Acte d'Algésiras (souveraineté et intégrité chérifiennes, rénovation du pays dans l'intérêt de toutes les puissances et et garantie scrupuleuse de l'égalité et de la liberté économique). Ce sera la reconnaissance de jour en jour plus certaine et plus nécessaire de la prépondérance politique de la France, par l'effacement graduel de l'Europe devant sa compétence exclusive et devant ses intérêts et ses droits, accrus de tous les sacrifices nouveaux qu'elle fait ou qu'elle se dispose à faire dans l'intérêt de tous.

Un seul point noir subsiste : *l'Allemagne*. Jusqu'ici

(1) L'Espagne semble bien peu enthousiasmée pour elle de cette extension du rôle marocain. C'est bien la confirmation de ce que nous disions à propos de l'accord franco-espagnol de 1904 : revenue de toute aventure coloniale et désireuse de consacrer désormais toutes ses ressources et ses énergies à son propre domaine national, elle remplira seulement les engagements pris à Algésiras (participation à la police des ports et à la Banque), mais elle entend n'assumer aucune charge ni aucun rôle nouveau et plus étendu ; elle nous en laisse le soin. Et c'est ce sentiment qui doit être au fond de ses hésitations actuelles, chaque fois qu'il s'agit de quelque nouvelle action à entreprendre (Casablanca, répression de la contrebande, etc.).

elle a dû s'incliner devant l'évidence de l'impossibilité d'appliquer l'Acte d'Algésiras à la lettre et selon la procédure prévue. Mais chaque nouvelle mesure importante doit faire l'objet de communications diplomatiques aux puissances ; et si, jusqu'alors, l'Allemagne n'a accompagné son adhésion que de réserves embarrassées ou désagréables et de conseils dont on ne sait au juste s'ils sont un encouragement ou un avertissement, il peut arriver qu'elle fasse un jour marchander son consentement ou même qu'elle sorte de la neutralité et marque un nouvel arrêt à notre action ; elle pourrait du moins, peut-être plus habilement, nous donnant l'illusion d'une bienveillance définitive, nous laisser engager à fond et faire les plus lourds sacrifices et, le jour venu d'en recueillir les bénéfices escomptés, rééditer quelque nouveau « coup de Tanger ». Ce danger éventuel est d'autant plus à redouter que le changement d'attitude de l'Allemagne serait encore motivé, sans que notre action marocaine prêtât à la moindre critique, par des considérations de politique générale, comme en 1905.

Le remède semble seulement dans *une entente directe* et sincère avec Berlin. Et qu'on ne dise pas, en présence de ses déclarations officielles aujourd'hui conciliantes, que l'Allemagne ne nourrit pas ces desseins machiavéliques ou que les circonstances internationales lui interdiraient d'en renouveler les exploits : la volte-face germanique de 1904 à 1905 et la mauvaise foi à se dérober à ses engagements (1) sont là pour nous prouver le fond que l'on peut faire de sa bienveillance et de ses promes-

(1) *Cf.* L'affaire du môle de Tanger et celle de l'emprunt allemand de 1905, conclues pendant les négociations franco-allemandes au mépris des engagements formels du gouvernement de Berlin.

ses. Quant aux conditions internationales, maintenant favorables, elles peuvent changer ; et alors rappelons-nous cette parole du chancelier de Bülow au Reichstag, le 29 mars 1905, et qui caractérise toute la politique allemande : « Je dois lui rappeler (à M. Bebel) que le langage et l'attitude des diplomates se règlent d'après les circonstances...» *(Bull. afr. fr.*, avril 1905, p. 158). C'est là ce qui rend particulièrement difficile un accord : en dehors des questions litigieuses en elles-mêmes et pour lesquelles notre diplomatie berlinoise, aujourd'hui de tout premier ordre, saura bien trouver un terrain d'entente au prix de compensations dignes et équitables (1), ces idées et ces méthodes de l'école diplomatique au pouvoir en Allemagne constituent le plus sérieux obstacle. Mais les hommes passent, et le peuple allemand tout au travail de ses terres ou de son négoce ou à la fièvre de ses usines, a besoin d'une ère de paix autant que de capitaux ; à mesure qu'il s'émancipera et deviendra plus libre de faire entendre sa voix, il saura

(1) On a parlé d'une rectification de frontière au Cameroun et de notre entremise pour faire céder à l'Allemagne la baie de la Baleine dans le S.-O. africain. Les véritables compensations seront d'ailleurs sur le terrain financier. L'Allemagne, dans sa pénurie de capitaux, critique pour son industrie trop développée et pour son expansion, désire depuis longtemps l'appui financier de la France pour le chemin de fer de Bagdad et pour ses finances et son marché intérieur : le coffre-fort français ouvert et le marché de Paris accessible à ses titres seraient pour elle le salut... mais prenons garde d'abord de ne pas lâcher la proie pour l'ombre et surtout de ne pas compromettre nos propres intérêts financiers, notre marché, nos fonds d'État et nos industries, et de ne pas fournir des armes que l'on pourrait ensuite tourner contre nous. Un concours financier semblable est d'une telle importance et comporte de tels risques qu'il devrait en tous cas plutôt couronner l'entente que l'amorcer. Il semble bien d'ailleurs que notre diplomatie veille et comprend le danger et le piège tendu, et qu'elle saura bien arriver à un accord en sauvegardant nos intérêts.

bien imposer à ses gouvernants une politique mondiale moins décevante dans son égoïsme et plus conforme à ses intérêts. Au Maroc en particulier, il s'aperçoit de jour en jour davantage de la solidarité de ses intérêts — comme de ceux de toutes les nations — avec les nôtres, et du caractère bienfaisant de notre politique toute pacifique et scrupuleusement respectueuse des droits de tous.

Le jour — probablement prochain — où la France aura ainsi les mains libres, elle pourra en toute sûreté poursuivre au Maroc et dans le monde *sa politique persévérante de paix et de civilisation.*

En Afrique, le Maroc ayant cessé d'être une question internationale toujours en discussion, elle pourra enfin réaliser intégralement son rêve : unifier sous sa prépondérance bienfaisante et pacifique son Empire désormais à l'abri des menaces étrangères, et concentrer fructueusement ses énergies et ses ressources à en faire, sur les rives de cette Méditerranée où est son avenir, une véritable terre française.

Au Maroc en particulier, elle poursuivra, mais à coudées plus franches, sa politique traditionnelle dont elle a fait inscrire des applications pratiques au programme d'Algésiras. La réalisation de ces réformes, qui sera d'abord son souci, procurera au Maroc les premiers bienfaits de l'ordre et du bien-être, par le relèvement de l'autorité gouvernementale orientée vers l'intérêt général et par l'accroissement des ressources affectées au développement économique du pays désormais largement ouvert à la libre expansion des puissances. Mais l'influence française débordera vite ces cadres trop étroits, pour le plus grand profit du Maroc : en même temps qu'elle lui fera sentir les bienfaits de sa pénétra-

tion sociale et économique qui assureront bien-être et prospérité, elle sera son guide prudent et compétent pour l'orienter dans les voies du progrès. Par elle, une race, libérée des entraves qui paralysent son essor (ignorance, insécurité et misère : mauvaises conseillères qui la poussent aux luttes sans fin, stériles et ruineuses), connaîtra probablement les brillantes destinées auxquelles semblent la désigner sa vigueur persistante, ses qualités paysannes de labeur et d'amour du lucre, et son apprentissage ébauché des libertés démocratiques. Préservée du morcellement définitif par la France qui a su empêcher le partage funeste du pays, cette race berbère pourrait bien être, dans un avenir prochain, l'artisan de l'unité nationale.

Ainsi, autant la politique allemande a été funeste pour le Maroc, pour avoir entravé l'œuvre urgente de rénovation et encouragé ou motivé dans le pays un état d'esprit déplorable qui se manifeste par des évènements d'une exceptionnelle gravité, autant, au contraire, la politique française apparaît, pour le Maroc, comme *sa sauvegarde et son unique chance de salut et d'avenir.* Pleinement consciente du respect nécessaire des institutions chérifiennes et de toute la vie traditionnelle du pays, la France s'efforce seulement, connaissant ses maux, d'y porter les remèdes appropriés et, l'ayant guéri, de consacrer tout son génie à le tirer de sa torpeur pour le faire évoluer dans sa propre civilisation.

L'entreprise est de longue haleine, il ne faut pas se le dissimuler. Elle exigera de la démocratie française, éveillée aux questions extérieures, avec les sacrifices de toute nature peut-être lourds du début, une longue persévérance de dessein et une ferme continuité d'effort, ainsi qu'un certain recueillement dans le calme et le

labeur intérieur. Mais c'est à elle, de jour en jour mieux instruite de ses intérêts vitaux en cette Afrique du Nord et en particulier au Maroc, de vivifier toute sa politique extérieure. Elle devra lui donner la large et inébranlable assise de la volonté consciente de toute la nation pour cette grande œuvre africaine, qui harmonisera en ses bienfaits les intérêts primordiaux du Maroc avec les intérêts propres de la France et ceux des autres nations.

Dessein éminemment généreux et qui cadre bien avec la politique générale de la France, partout pacifique, loyale et civilisatrice, et dont la politique marocaine n'est qu'un rameau. Par ce même accord avec l'Allemagne, si nécessaire au point de vue marocain, la France aura couronné son œuvre de civilisation générale en effaçant une cause permanente d'inquiétudes et de conflit, et gagné un associé de plus au vaste groupement pacifique qu'elle tend à former par ses accords et ses ententes ou ses conventions d'arbitrage. Elle aura contribué ainsi à la réalisation progressive de l'idéal de paix et de solidarité internationale, auquel se consacreraient en vain des Congrès sans ces assises réelles et de plus en plus larges d'une politique résolument et effectivement pacifique, qui accoutume peuples et gouvernements aux solutions amiables des litiges.

Cette œuvre idéale, conforme à son génie, se traduira en *bienfaits incomparables pour les nations et les individus*. Dans la paix mieux garantie, chaque nation pourra consacrer ses énergies et ses ressources au développement de sa prospérité et à son aménagement intérieur. En poursuivant en particulier au Maroc et dans son Empire intégral son rôle civilisateur qui élèvera peu à peu ces peuples et leur procurera bien-être et richesse économique, la France, en même temps qu'elle fera

œuvre de civilisation humanitaire, en recueillera des profits plus tangibles : ce champ nouveau, largement ouvert à l'activité de ses colons et de ses négociants ou industriels, leur procurera de larges bénéfices, dont la masse des travailleurs de la métropole ne seront pas les derniers à profiter. Et alors, plus riche encore des ressources qu'elle aura su accroître, elle consacrera enfin dans la paix générale qu'elle aura mieux assurée, toute son intelligence et ses efforts désintéressés à la réalisation des œuvres sociales de mutualité et de solidarité auxquelles aspire notre démocratie laborieuse.

Avenir français réconfortant, de grandeur généreuse et de paix, qu'il nous plaît, à la fin de l'étude d'un pays où la France va faire rayonner son génie, de méditer, en rappelant la parole de M. Jaurès, à la Chambre, le 6 décembre 1906 : « La France a de grandes choses à faire, elle est la grande, la belle, l'impérissable nation ; son œuvre, sa grande œuvre sera une œuvre de justice sociale et de paix internationale ».

Vu :
H.-A. MOULIN.

Vu :
Le Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Dijon,
E. BAILLY.

Vu et permis d'imprimer :
Dijon, le 26 octobre 1907.
Le Recteur,
E. BOIRAC.

BIBLIOGRAPHIE

Annales coloniales. — Années 1903-1907. Paris.

Archives marocaines. — Années 1905-1907. Paris, E. Leroux.

Aubin (Eugène). — *Le Maroc d'aujourd'hui.* Paris, Colin, 1904.

Bérard (Victor). — *L'Angleterre et l'Impérialisme.* Paris, Colin, 1900.

— *L'Affaire marocaine.* Paris, Colin, 1906.

Bernard (Augustin). — *Le Commerce au Maroc.* Revue générale des sciences, 1903.

— *Une Mission au Maroc :* Rapport à M. le Gouverneur général de l'Algérie. Bulletin du Comité de l'Afrique française, S., oct. et nov. 1904.

— *L'Outillage de la Tunisie.* Bull. Afriq. fr. Janvier 1907, p. 7.

— *L'Outillage de l'Algérie.* Bull. Afriq. fr. Juin 1907, p. 200.

Bernard (Aug.) et N. Lacroix. — *La Pénétration saharienne (1830-1906).* Alger, Imprimerie algérienne, 1907.

— *L'Évolution du nomadisme en Algérie.* Alger, Jourdan et Paris, Challamel, 1907.

Binger (L.-G.). — *Le Péril de l'Islâm.* Paris, Comité de l'Afrique française, 1906.

Blanc (Dr). — *Notes sur Mogador,* Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 249.

Brives (A.). — *A travers le Maroc occidental.* — Bull. Afriq. fr., 1905, p. 68.

— *Aperçu géologique et agricole sur le Maroc occidental.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 92.

Buchet (Gaston). — *A travers le Maroc oriental.* Bull. Afriq. fr., 1905, p. 100.

— *La Sardine dans les parages de Tanger et du Rif.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 100.

— *Le Régime de la Sardine à Tanger :* Rapport au Comité du Maroc. Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 333.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris, 1902-1907, Paris.

Bulletin de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie, 1904-1907. Paris, Office de l'Algérie.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, organe du Comité du Maroc, 1904-1907, Paris.

Caix (Robert de). — *La Politique française au Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 4.

— *Politique marocaine*. Bull. Afriq. fr.. 1905, p. 60.

— *La Situation marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 187.

— *La Crise franco-allemande*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 235.

— *L'Accord franco-allemand et notre Œuvre marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 267.

— *La Politique allemande et le Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 298.

— *La France, l'Allemagne et le Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 341.

— *L'Accord du 28 septembre et la Question marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 355.

— *La France, l'Allemagne et la Question marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1905, p. 418.

— *La Situation marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1906, p. 274.

— *Les Affaires du Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1906, pp. 322 et 360.

— *La Conférence d'Algésiras*. — Bull. Afriq. fr., 1906, pp. 7, 36, 107 et S., 165.

— *La Question marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 77.

— *La Question marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 167.

— *La Question marocaine*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 209.

— *La Question marocaine après l'accord franco-espagnol*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 246.

— *La Question marocaine à propos d'un Livre récent*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 305.

— *L'Affaire du Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 314.

— *Les Affaires du Maroc*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 354.

Carra de Vaux (le baron). — *L'Islâm, Caractères historiques, Ligne de conduite à en tirer*. Annales coloniales, 1er juin 1904.

Castonnet des Fosses. — *Le Maroc, ses relations avec l'Europe, sa situation actuelle*. Revue de droit international et de législation comparée, 1884, t. XXI.

Charmetant (Alfred). — *Mission économique au Maroc*. Rapport à la Chambre de Commerce de Lyon. Lyon, Rey et Cie, 1907.

Chemin-Depontès (P.). — *Le Commerce des Colonies françaises en 1904.* Bull. Afriq. fr., 1906, p. 73.

— *Le Commerce des Colonies françaises en 1905.* — Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 124.

Chevrillon (André). — *Un Crépuscule d'Islâm.* Paris, Hachette et Cie, 1907.

Cousin (Albert) et Saurin (Daniel). — *Le Maroc.* Paris, librairie du Figaro, 1905.

Debidour (A.). *Histoire diplomatique de l'Europe.* Paris, Alcan, 1891.

Déchaud (E.). — *Une Croisière de reconnaissance commerciale au Maroc.* Bull. Afriq. fr., 1904, S., p. 45.

— *Le Commerce algéro-marocain.* Alger, Imprimerie algérienne, 1907.

Delorme (P.). — *Le Commerce algérien.* Alger, Imprimerie algérienne, 1907.

Demontès (Victor). — *L'Œuvre des Délégations financières en Algérie.* Bull. Afriq. fr., 1905, p. 200.

— *La Question forestière en Algérie.* Bull. Afriq. fr., 1905, p. 273.

— *Les Forêts algériennes en 1905 et 1906.* — Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 133.

— *Le Peuple algérien.* Alger, Imprimerie algérienne, 1907.

Deschanel (Paul). — *Rapport nº 333. Budget de l'Exercice 1907, Ministère des Affaires étrangères.* Imprimerie de la Chambre des députés, 1906.

Desmets (J.). — *Les Allemands et la lutte pour l'exportation.* La Réforme économique, 8 janvier 1905.

Dinaux (capitaine). — *Rapport de tournée, 3 mai-29 octobre 1905.* — Bull. Afriq. fr., 1907, S., pp. 11, 42 et 62.

Diplomatic and consular reports, Annual series, Foreign Office.

Documents statistiques réunis par l'Administration des douanes sur le commerce de l'Algérie. 1902, 1903, Alger, Fontana.

Doutté (Edmond). — *Les Marocains et la Société marocaine.* Revue générale des sciences, 1903.

— *Quatrième voyage d'études au Maroc.* Rapport au Comité du Maroc. Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 1.

— *Marrakech.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

— *La Situation politique du Houz au 1er janvier 1907.* Rapport au Comité du Maroc. Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 241.

Dubois (Félix). — *Choses et Gens de la frontière marocaine.* Bull. Afriq. fr., 1907, pp. 52 et 96.

Duveyrier. — *Les Touaregs du Nord.* Paris, Challamel, 1887.

Dyé (lieut. de vaisseau). — *La Mission hydrographique française au Maroc.* Bull. Afriq. fr., 1905, p. 387.

Économiste français, 1905-1907.

Erkmann (Jules). — *Le Maroc moderne.* Paris, Challamel, 1885.

Étienne (Eugène). — *La France et le statu-quo marocain.* Revue des Questions diplomatiques et coloniales, 1er décembre 1898.

— *Préface aux Voyages au Maroc*, du marquis de Segonzac.

Fallot (Ét.) — *La Solution française de la question du Maroc.* Paris, Delagrave, 1905.

Ferry (commandant Edm.). — *La Réorganisation marocaine.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

Fidel (Camille). — *Les Intérêts économiques de la France au Maroc.* Paris, Challamel, 1903.

— *Notes sur l'Influence espagnole au Maroc.* — Bull. Afriq. fr., 1904, S., p. 293.

— *Les Intérêts français et les Intérêts allemands au Maroc.* Paris, Comité du Maroc, 1905.

— *L'Opinion allemande et la Question du Maroc.* Paris, Comité du Maroc, 1905.

— *Le Commerce du Maroc en 1904.* Bull. Afriq. fr., 1905, S. p. 410.

Flamand (G.-B.-M.). — *Sur la présence du terrain carboniférien aux environs de Taoudéni.* Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 174.

Flotte-Roquevaire (de). — *Note sur la triangulation du Houz.* Bull. Afriq. fr., 1905, p. 199.

Flye-Sainte-Marie (capit.). — *Dans l'ouest de la Saoura.* Paris, Comité du Maroc, 1905.

Foucauld (de). — *Reconnaissance au Maroc (1883-1884).* Paris, Challamel, 1887.

François (G.). — *Les Pêcheries mauritaniennes.* Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 58.

Gentil (Louis). — *Les Documents scientifiques de la Mission saharienne.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

— *Mission de Segonzac. Dans le Bled es Siba. Exploration au Maroc.* Paris, Masson, 1906.

— *L'insécurité actuelle dans le Sud marocain.* Bull. Afriq. fr., 1907, p. 128.

GIRARD (Capit.). — *Etude sur le Maroc*. Paris, Chapelot, 1904.

GIRAULT (Arthur). — *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 2 vol., 2e édit. Paris, Larose, 1904.

HANOTAUX (Gabriel). — *La Paix laline*. Paris, Combet et Cie, 1903.

Journal officiel de la République française.

LAPERRINE (lieut.-col.). — *Une Tournée dans le Tikidelt*. Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 37.

— *Rapport sur la tournée à Taoudeni*. Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 77.

La Quinzaine coloniale (1904-1907), Paris.

LARRAS (lieut. de vaisseau). — *Rapport de Mission (Mission hydrographique du Maroc)*. Bull. Afriq. fr., 1907, p. 321.

LAVISSE ET RAMBAUD. — *Histoire générale de l'Europe*. Paris, Colin, 1895.

Le Correspondant.

LEMOINE (Paul). — *Mission dans le Maroc occidental*. Paris, Comité du Maroc, 1905.

LEROY-BEAULIEU. — *Économiste français*.

Livre Blanc allemand. — Documents sur le Maroc (Aktenstücke über Marokko), traduction intégrale publiée par le Comité du Maroc, 1906.

Livre Jaune. — Question de la protection diplomatique et consulaire au Maroc. Paris, Imprimerie nationale, 1880.

— Accords conclus le 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre au sujet du Maroc, de l'Égypte, de Terre-Neuve, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1904.

— Affaires du Maroc, 1901-1905. Paris, Imprimerie nationale, 1905.

— Protocoles et comptes rendus de la Conférence d'Algésiras. Paris, Imprimerie nationale, 1906.

— Affaires du Maroc, 1906-1907. Paris, Imprimerie nationale, 1907.

LOTI (Pierre). — *Au Maroc*. Paris, Calmann-Lévy, 1890.

LURET. — *Le Commerce du Maroc en 1903-1904*. Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 64.

MARCHAND. — *Le Commerce de Fès*. Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 421.

MARTENS (DE) et DE CUSSY. — *Recueil de Traités*, 2e série. Paris, Pedone.

— *Recueil des Actes diplomatiques*. Paris, Pedone.

Martinière (H. de la). — *Notice sur le Maroc.* Paris, Ladmiraut et Cie, 1897.

Maura. — *La Cuestion de Marruecos desde el punto de vista espanol.* Questions diplom. et col., 16 juillet 1905.

Mercier (L.). — *Notice économique sur le Tafilalet.* Paris, Comité du Maroc, 1905.

— *Une harka des Doui Menia et Ouled Djerir vers le Sahel.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 265.

Michaux-Bellair. — *Archives marocaines.*

Mondesir (Lucien de). — *Le Nord-Est marocain.* Alger, S. Léon, 1905.

Montalembert (A. de). — *La Protection et les Associations agricoles au Maroc.* Rapport au Comité du Maroc. Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 109.

Montet (Ed.) — *Les Confréries religieuses de l'Islâm marocain.* Paris, Leroux.

Mougin (capit.). — *La Crise commerciale des marchés franco-marocains. Les Douanes marocaines à Oujda.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 202.

— *Oujda (historique, organisation, commerce).* Paris, Comité du Maroc, 1906.

Mouliéras (Aug.). — *Le Maroc inconnu.* Paris, Challamel, 1899.

Moulin (H.-A.). — *La Question marocaine d'après les documents du Livre Jaune.* Paris, A. Rousseau, 1906.

Mussel (lieut.). — *Du Touat à l'Acegradh et à l'Ahnet.* Rapport de tournée. Bull. Afriq. fr., 1907, S., pp. 53 et 102.

Peyerimhoff. — *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle en Algérie.* Rapport à M. Jonnart. Bull. Afriq. fr., 1907, S., pp. 21, 72 et 97.

Pinon (H.). — *L'Empire de la Méditerranée.* Paris, 1904.

Pobeguin. — *Notes sur Mogador.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

— *Les Ports du Maroc.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

— *Sur la Côte ouest du Maroc : falaises, dunes et barres.* Bull. Afriq. fr., 1907, S., p. 248.

Poinsard (Léon). — *La France au Maroc.* Science sociale, février-mars 1905.

Poirmeur (lieut.). — *La Région du Guir-Zousfana.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

Rapports commerciaux des Agents diplomatiques et consulaires de France, Maroc. Suppléments au Moniteur officiel du commerce, 1903, 1904, 1906, 1907. Paris, Office national du commerce extérieur.

Reboud (Paul). — *Essai sur les changes étrangers.* Paris, Rousseau, 1900.

Reclus (Él.). — *Géographie universelle*, t. XI. Paris, Hachette et Cie, 1890.

Regnault (capit.). — *Le Cours moyen de l'Oued Dra.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 17.

René-Leclerc (Ch.). — *L'Armée marocaine.* Alger, S. Léon, 1905

— *Le Commerce et l'Industrie à Fès.* Paris, Comité du Maroc, 1905.

— *Le Maroc septentrional.* Alger-Mustapha, Imprimerie algérienne, 1905.

— *Monographie économique de Larache.* Bull. Afriq. fr., 1905, S., p. 453, et 1906, S., pp. 43, 210.

Revue des Questions diplomatiques et coloniales. 1898-1907, Paris.

Revue générale des sciences. 1903-1907, Paris.

Revue politique et parlementaire. 1904-1907, Paris.

Rivisto di diretto internazionale. 1906, Roma.

Rosten (Jean). — *Le Maroc à la fin de 1904.* Revue politique et parlementaire, février 1905.

Rouard de Card. — *Les Traités entre la France et le Maroc.* Paris, Pedone, 1898.

— *La Frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901.* Paris, Pedone, 1902.

— *Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècle.* Paris, Pedone, 1905.

— *Le Protectorat de la France sur le Maroc.* Paris, Challamel, 1905.

— *Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord.* Paris, Pedone, 1906.

Salmon. — *Archives marocaines.*

Salmon et Charleville. — *Le Maroc. Son état économique et commercial.* Berger-Levrault et Cie, Paris, 1907.

Samné (Dr). — *L'Assistance au Maroc.* Paris, 1904.

— *La France au Maroc.* Paris, 1904.

Saurin (Daniel). — *Les Intérêts démocratiques de la France au Maroc.* Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 133.

— *La Propriété en droit musulman et particulièrement au Maroc.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

Science sociale (1904-1907). Paris.

Segonzac (marquis de). — *Voyages au Maroc* (1899-1901). Paris, Colin, 1903.

Statistical Abstract for the United Kingdom... 1888 to 1902, London, 1903.

Statistiques commerciales et maritimes du Maroc, communiquées par le service de l'Emprunt marocain. Tanger, Comité du Maroc (Délégation générale de Tanger et du Maroc), 1907.

Statistique générale de l'Algérie (1901-1905). Alger, Fontana.

Tableau général du Commerce et de la Navigation (1900-1905). Paris, Imprimerie nationale.

Tardieu (André). — *La Conférence d'Algésiras. Histoire diplomatique de la Crise marocaine* (15 janvier-7 avril 1906). Paris, Félix Alcan, 1907.

Vaffier-Pollet (E.). — *Les associations agricoles au Maroc.* Paris, Comité du Maroc, 1906.

— *L'Agriculture et l'Élevage au Maroc.* Bull. Afriq. fr., 1906, S., p. 205.

Weisgerber (Dr). — *Les Châouia.* Bull. Afriq. fr., 1907,S., p. 209.

Willing (Th. Balch). — *France in North Africa.* Philadelphie, 1906.

Wolfrom (Gustave). — *Le Maroc, ce qu'il faut en connaître.* Paris, Challamel, 1906.

***. — *Comment se fera le partage du Maroc d'après des indiscrétions diplomatiques.* Le Correspondant, 25 déc. 1903.

***. — *Quelques mots sur les Confréries religieuses marocaines.* Bull. Afriq. fr., 1904, S., p. 285.

***. — *La Conférence d'Algésiras.* Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1906.

**. — *La Question marocaine.* Bull. Afriq. fr., 1907, p. 125.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

I. — Intérêt d'une étude interne du Maroc 5

A) Intérêt au point de vue français 5

B) Intérêt au point de vue scientifique 28

II. — Plan : géographie physique, histoire, milieu marocain, organisation politique, géographie économique 29

III. — Difficulté du sujet et méthode 32

TITRE I

Géographie physique 39

CHAPITRE I. — Appellation géographique. — Situation et Superficie 39

Section I. — Appellation géographique 39

Section II. — Situation et superficie 40

CHAPITRE II. — Unité géographique de l'Afrique du Nord 43

CHAPITRE III. — Caractères spéciaux du Maroc 47

Section I. — Orographie 48

§ I. — Zone montagneuse 48

§ II. — Zone saharienne 52

§ III. — Zone maritime 52

Section II. — Hydrographie 53

Section III. — Climat 58

Conclusion 60

TITRE II

Histoire 63

CHAPITRE I. — Les envahisseurs de l'Afrique du Nord 63

CHAPITRE II. — Résultats 67

Section I. — Néant des invasions de Tyr et Carthage, de Rome, des Vandales et Wisigoths et de l'Europe 67

Section II. — Invasions arabes 68

Conclusion. — Trois lecons de l'histoire 75

TITRE III

Le milieu marocain 79

CHAPITRE I. — Ethnographie et vie familiale et sociale 81
Section I. — Les altérations à la pureté des races..... 81
Section II. — Le problème des races..... 84
§ I. — La thèse de M. Edmond Doutté..... 84
§ II. — Intérêt du problème et réfutation de la thèse de M. Doutté..... 85
Section III. — Caractères distinctifs des différentes races .. 93
§ I. — Les Berbères..... 93
1° Type..... 93
2° Langue..... 94
3° Origines..... 96
4° Histoire..... 101
5° Caractères, mœurs et coutumes 103
Conclusion..... 108
§ II. — Les Arabes : origines et histoire ; type ; vie : mœurs et coutumes, caractères 113
Conclusion..... 119
§ III. — Les Maures..... 120
§ IV. — Les Nègres..... 122
§ V. — Les Haratin..... 123
§ VI. — Les Juifs..... 124
Conclusion..... 128

CHAPITRE II. — Organisation sociale proprement dite..... 129

CHAPITRE III. — Organisation et vie religieuse..... 135
Puissance de l'Islâm : ses éléments et son action..... 136
§ I. — Dogme et pratiques..... 137
§ II. — Personnages et groupements religieux 142
I. — Religion sans Église..... 142
II. — Personnages religieux..... 144
1° La Baraka divine..... 144
2° Influence des chorfa de leur vivant 146
3° Influence après leur mort..... 158
Conclusion..... 160
III. — Confréries..... 164
1° Origines et organisation évolutives 164
2° Action religieuse et sociale et pénétration européenne..... 168
Conclusion du chapitre III..... 174
1° Caractères généraux de cette puissance d'Islâm 174
2° La force et le sens de son action..... 178

TITRE IV

Organisation politique..... 185
Généralités : Nature du Gouvernement Makhzénien..... 185
CHAPITRE I. — Blad el Makhzen..... 191
Généralités : Composition et étendue..... 191
Section I. — Organisation politique et administrative..... 195
§ I. — Gouvernement central..... 195
I. — Le Chérif..... 195
II. — Le Makhzen..... 196
§ II. — Gouvernement local..... 205
I. — Dans les tribus..... 205
II. — Dans les villes..... 210
Conclusion..... 212
Section II. — Organisation judiciaire..... 213
1° Loi malékite et coutume..... 213
2° Compétence..... 214
3° Cadi et Chr'à..... 215
4° Caïd..... 216
5° Kessâb, Fellah et Gaououâma pour les affaires agricoles 217
6° Jugements et frais..... 218
Conclusion..... 218
Section III. — Organisation financière..... 219
Raison finale de toute l'organisation makhzénienne : application de la formule du clan..... 219
§ I. — Ressources..... 220
I. — Les impôts..... 220
1° Étude des divers impôts..... 220
A) Nature et assiette..... 220
a) Impôts religieux..... 220
b) Impôts administratifs..... 221
c) Impôts et redevances de souveraineté..... 222
B) Répartition et perception..... 223
a) Exigences du Sultan, des Caïds et des Cheikh ; répartition en Djemâ'a : taxations arbitraires 223
b) Levées arbitraires et écrasantes. 225
2° Caractère de cette politique fiscale..... 226
3° Aggravation de la situation financière depuis 1880 : les deux essais de Tertib..... 228
II. — Revenus divers et expédients..... 231
III. — Remèdes d'Algésiras..... 234
§ II. — Emploi des ressources..... 239
Conclusion..... 241

Conclusion du Chapitre I 242

CHAPITRE II. — Le Blad es Siba 247
Généralités : Étendue et degré d'insoumission..... 247
Section I. — Organisation politique et administrative..... 250
§ I. — Chef de la tribu (Caïd, Cheikh ou personnage religieux)..... 251
§ II. — Chefs des fractions (Cheikh, Amr'âren)..... 253
§ III. — Djemâ'a (organe souverain et rayon d'action).. 254
Conclusion : Façade de liberté démocratique, oligarchie oppressive des clans politiques..... 255
Section II. — Organisation judiciaire, militaire et financière..... 257
Conclusion du Chapitre II..... 260
Conclusion générale du titre IV sur le Blad el Makhzen et sur le Blad es Siba 263

TITRE V

Géographie économique..... 269

CHAPITRE I. — Richesses naturelles du Maroc..... 271
Section I. — Richesses naturelles du sol 271
Section II. — Richesses naturelles du sous-sol..... 274
Section III. — Richesses maritimes et fluviales..... 277

CHAPITRE II. — Utilisation des richesses naturelles..... 279
Utilisation négligée et routinière. — Main-d'œuvre..... 279
Section I. — Exploitation agricole 280
§ I. — Culture 281
1° Plaines maritimes..... 281
2° Région montagneuse..... 282
3° Région saharienne..... 284
Conclusion..... 285
1° Production restreinte 285
2° Besoin de sécurité et de science moderne (pénétration européenne et association agricole)..... 287
§ II. — Élevage..... 291
1° Le champ d'élevage 291
2° Richesse et variété du troupeau 291
§ III. — Forêts et faune 293
Conclusion de la Section I. — Entraves au développement de l'exploitation agricole : régime de la propriété foncière..... 295
1° Habous 296
2° Les Européens et la propriété immobilière..... 299
A) La propriété en droit coranique : nature originelle et caractères 299

B) Le Croyant ou l'Infidèle et l'accès à la propriété ; pratique abusive : exclusion en fait des Européens ; les erreurs coraniques de la Convention de Madrid et de l'Acte d'Algésiras 306
Section II. — Exploitation industrielle..... 310
§ I. — Petites industries et petits métiers..... 310
§ II. — Motifs : l'utilisation des ressources et les procédés : l'organisation industrielle 315
§ III. — Résultats : Danger de disparition de l'industrie marocaine..... 316
Conclusion..... 317
Section III. — Exploitation commerciale..... 319
§ I. — Commerce local..... 319
1° Lieux et objets de commerce..... 319
2° Organisation commerciale..... 324
§ II. — Commerce extérieur..... 327
1° Méthodes..... 327
A) Maisons d'importation et d'exportation. 327
B) Achats et ventes (intermédiaire forcé ; la protection)..... 328
C) Spéculations..... 332
a) Sur marchandises..... 332
b) Sur le change..... 334
Conclusion..... 336
1° Monnaies..... 336
2° Change international..... 341
A) État de la balance économique, impuissance de réajustement du change 342
B) Conséquences..... 344
C) Remèdes..... 345
2° Régime du commerce extérieur..... 348
A) Conditions naturelles d'approvisionnement et d'expédition..... 348
B) Régime douanier..... 352
a) Frontières du Sud..... 352
b) Frontière algéro-marocaine..... 353
c) Frontières maritimes..... 356
3° Bilan du commerce extérieur..... 360
A) État du commerce extérieur en ses différents centres..... 360
a) Commerce des huit ports..... 361
b) Ports espagnols..... 370
c) Frontières du Sud Marocain 374
d) Frontière algéro-marocaine..... 381
α) Conditions et fluctuations du commerce 381
β) La crise 384

γ) Avenir brillant 389
B) Bilan..... 391
a) Statistiques d'ensemble 391
b) Sens et portée de ce bilan..... 395
α) Au point de vue marocain..... 395
β) Au point de vue européen..... 400
Conclusion du Titre V. — Avenir économique 409
CONCLUSION GÉNÉRALE 413
BIBLIOGRAPHIE..... 455

DIJON, IMPRIMERIE JACQUOT ET FLORET